

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 26 mars 2015, à Montréal

PRÉSENTS : MM. Jacques Gauthier, président
Germain Carrière
Gilles Côté
Denis Desbiens (par téléphone)
M^{me} Ghyslaine Dessureault (par téléphone)
MM. Pierre Lefebvre (par téléphone)
André Martin
M^{mes} Manon Simard (par téléphone)
Kim Thomassin, vice-présidente
M. Christian Sénéchal (par téléphone)

ABSENTS : M^{me} Marjolaine Castonguay
M. Pierre Laporte

INVITÉE :

■ [REDACTED]

SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION : M^{me} Brigitte Boulianne

L'assemblée est ouverte à 13 h 15.

M. Gauthier souhaite la bienvenue aux membres présents ainsi qu'à

[REDACTED]

ident de Deloitte au Québec.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté, après le report du point 3.7 à une rencontre ultérieure, sur la proposition de M. Jacques Gauthier, appuyé par M. Germain Carrière.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 17 octobre 2014

Le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2014 est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Gilles Coté, appuyé par M. Germain Carrière.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Les membres ont pris connaissance du suivi des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion. Il est précisé que la Fondation a signé l'entente avec le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'intendance des habitats (PIH) (résolution 2014-12) le 19 mars dernier et que l'entente GIR 2014-2015 (résolution 2014-16) a été signée avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs le 12 mars. M. André Martin précise que le contrat avec [REDACTED] a été transmis pour signature.

3. ADMINISTRATION

3.1 Compte rendu du comité de vérification et de placement du 13 mars 2015

M. Germain Carrière informe les membres du conseil des recommandations découlant de la réunion des membres du comité de vérification et de placement du 13 mars 2015.

Il souligne que les membres du comité de vérification et de placement ont approuvé le plan d'audit tel que présenté par le personnel du Vérificateur général.

Il indique que les prévisions budgétaires détaillées 2015-2016 du fonds général et du fonds des immobilisations ont été étudiées et les écarts expliqués. Le budget 2015-2016 a été construit dans le respect des ratios de performance adoptés par le conseil d'administration en 2006 et actualisés en 2014 et dans le respect des cibles de réduction demandées à la Fondation par le Conseil du trésor.

Le comité de vérification et de placement recommande au conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires du fonds général et du fonds des immobilisations 2015-2016

3.2 Prévisions budgétaires 2015-2016

M^{me} Brigitte Boulianne présente les indicateurs qui ont balisé la préparation des prévisions budgétaires 2015-2016. [REDACTED]

[REDACTED] que les
[REDACTED] *Fonds général* *Fonds des*
immobilisations soient acceptées telles que déposées [RÉSOLUTION 2015-01 CI-ANNEXÉE].

stipule l'article 136 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, ces membres demeurent en poste jusqu'à leur renouvellement ou leur remplacement.

Tous les membres ont fait part de leur intérêt à remplir un autre mandat au sein du conseil. Les documents requis, afin de procéder au renouvellement des mandats pour ces membres pour une période de quatre ans, ont été transmis au ministre, [REDACTED], en octobre 2014.

Une vérification a été effectuée le 25 février 2015. Le dossier est entre les mains des personnes responsables. [REDACTED]

3.6 Mise à jour du contexte législatif et réglementaire de la Fondation

M^{me} Brigitte Boulianne expose aux membres les différentes démarches qui ont été entreprises.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que le conseil d'administration appuie la démarche entreprise auprès du ministre le 24 février dernier, afin de se conformer aux obligations découlant des cibles budgétaires fixées par le Conseil du trésor dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs décisionnels de la Fondation définis par la loi [RÉSOLUTION 2015-03 CI-ANNEXÉE].

3.7 Comités du conseil d'administration

Ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

M^{me} Kim Thomassin se joint à la rencontre.

4. INITIATIVES FAUNIQUES

M. Claude Grondin, directeur des initiatives fauniques, explique le contenu et les recommandations des points soumis à l'approbation ou à l'attention du conseil d'administration aux points 4.1 à 4.9.

4.1 [REDACTED] / Protection de milieux humides

[REDACTED] que la
F [REDACTED] e d [REDACTED]
[REDACTED] un
[REDACTED], jusqu'à
c concurrence d'une somme maximale [REDACTED] financières
2015-2016 et 2016-2017 [RÉSOLUTION 2015-04 CI-ANNEXÉE].

4.2 [REDACTED] / Protection de milieux humides / [REDACTED]

[REDACTED] que la
ne [REDACTED] ne aide
financière pour la protection de [REDACTED] milieux [REDACTED] sentant un
[REDACTED], jusq concurrence d'une somme maximale de
[REDACTED] nées financières 2015-2016 et 2016-2017 [RÉSOLUTION
2015-05 CI-ANNEXÉE].

4.3 [REDACTED] / Protection de milieux humides / [REDACTED]

[REDACTED] que la
ne [REDACTED] ne aide
financière pour la protection de [REDACTED] milieux [REDACTED] sentant un
minimum de [REDACTED], jus concurrence d'une somme maximale de
[REDACTED] au co nées financières 2015-2016 et 2016-2017 [RÉSOLUTION
2015-06 CI-ANNEXÉE].

4.4 Majoration de l'aide financière accordée à [REDACTED] / Restauration [REDACTED]

[REDACTED] que la
ne [REDACTED] une
majoration de [REDACTED] de l'aide financière de [REDACTED]

[REDACTED] au cours de l'année financière 2014-2015
[RÉSOLUTION 2015-07 CI-ANNEXÉE].

4.5 **Contribution Habitat faunique Canada / Milieux humides forestiers**

Le 3 novembre 2014, la Fondation a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement 2015-2016 d'Habitat faunique Canada (HFC). L'objectif de ce programme est de soutenir les projets de conservation, de restauration et d'amélioration des habitats fauniques au Canada, notamment les habitats de la sauvagine. Depuis 15 ans, l'apport financier d'HFC a permis à la Fondation de signer plus de 1 100 ententes et ainsi protéger au-delà de 7 000 hectares de milieux humides.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine pour lequel la Fondation siège au comité directeur pour la province de Québec. Il vise à poursuivre les activités de conservation volontaire entreprises depuis plusieurs années au Québec dans le cadre du programme Forêt-Faune, volet milieux humides forestiers.

Plus spécifiquement, le projet permettra à des promoteurs locaux de protéger des milieux humides dans le sud du Québec grâce à la signature d'ententes de conservation avec des propriétaires de boisés privés. Un suivi des milieux humides qui ont fait l'objet d'ententes et une démarche de fidélisation des signataires de ces ententes sont prévus pour 2015-2016.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte la contribution financière d'Habitat faunique Canada et que le président-directeur général soit autorisé à signer l'entente de subvention avec cet organisme [RÉSOLUTION 2015-08 CI-ANNEXÉE].

4.6 **Grive de Bicknell / [REDACTED]**

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde [REDACTED] une aide financière pour comprendre la sélection de l'habitat de la grive de Bicknell durant la période prémigratoire,

4.8 Révision du programme Faune-Forêt

M. Claude Grondin, présente M^{me} Annabelle Avery, biologiste employée de la Fondation de la faune depuis 2007. M^{me} Avery est responsable des programmes *Faune-Forêt* et *Faune en danger*. M^{me} Avery résume la démarche ayant mené à la révision majeure d'un programme important pour la faune terrestre.

M^{me} Avery expose aux membres le contexte ayant mené à l'actualisation du programme *Forêt-Faune* et de ses trois volets distincts. Elle souligne que cette démarche émerge de la réflexion stratégique et fait partie du plan d'action 2014-2017. Elle présente le nouveau programme et en souligne les avantages à savoir une meilleure planification des interventions à l'échelle du territoire, une plus grande prise en compte des particularités régionales et une ouverture vers la possibilité de réaliser des projets intégrés et novateurs. En lien avec la préoccupation du conseil d'administration soulevée au point 3.4, elle indique que ce programme prévoit la possibilité de soutenir financièrement l'évaluation des résultats fauniques des projets soutenus.

Il est prévu de procéder au lancement du nouveau programme en juin 2015 pour une première date de clôture pour le dépôt des projets au programme *Faune-Forêt* le 15 octobre 2015.

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec approuve le nouveau programme *Faune-Forêt* tel qu'il a été présenté et qu'elle y consacre une enveloppe budgétaire annuelle d'environ [REDACTED] [RÉSOLUTION 2015-11 CI-ANNEXÉE].

5. COLLECTE DE FONDS

M. André Martin présente les points 5.1 à 5.3.

5.1 Résultats de l'Encan faune et nature 2015

Le rapport sommaire des résultats préliminaires de la neuvième édition de l'Encan faune et nature 2015 est remis aux membres.

[REDACTED]

5.2 Activité-bénéfice 2015

M. André Martin présente le dossier et informe les membres du conseil des objectifs de financement et de l'état d'avancement des préparatifs. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Un carton d'invitation est remis à chacun des membres.

5.3 Bilan de la campagne postale de financement de l'automne 2014

[REDACTED]

6. INFORMATIONS DE GESTION

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

6.2 Projets refusés par le président-directeur général

7. DIVERS

7.1 La prochaine rencontre se tiendra le 18 juin à Montréal dans les bureaux de

[REDACTED]

La levée de la séance est proposée à 15 h 45 par M. Germain Carrière.

[REDACTED]

Secrétaire générale

2015-03-31

Date

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 19 juin 2015 par conférence téléphonique

- PRÉSENTS :
- M. Jacques Gauthier, président
 - M^{me} Marjolaine Castonguay
 - MM. Gilles Côté
Denis Desbiens
 - M^{me} Ghyslaine Dessureault
 - MM. Pierre Laporte
Pierre Lefebvre
André Martin
Christian Sénéchal
- INVITÉS :
- [REDACTED]
 - [REDACTED]
 - M. Claude Grondin, directeur des initiatives fauniques,
Fondation de la faune du Québec
- SE SONT EXCUSÉS :
- M. Germain Carrière, trésorier
 - M^{mes} Manon Simard
Kim Thomassin, vice-présidente
- SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION : M^{me} Brigitte Boulianne

L'assemblée est ouverte à 9 heures. M. Gauthier souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Christian Sénéchal, appuyée par M. Pierre Lefebvre.

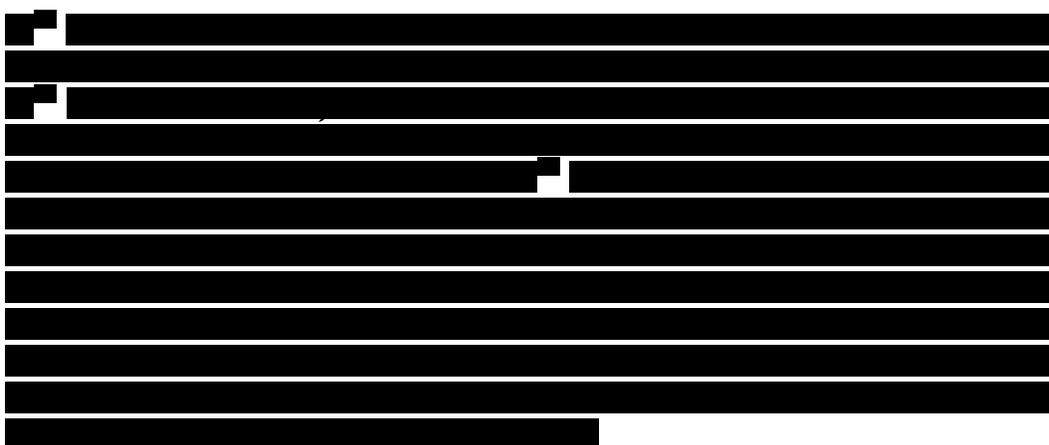
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 26 mars 2015

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2015 est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Christian Sénéchal, appuyée par M. Gilles Côté.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion est détaillé à titre de renseignement.



Le document utilisé pour la présentation sera transmis aux membres du conseil d'administration par courriel.

3. ADMINISTRATION

3.1 Compte rendu du comité de vérification et de placement du 2 juin 2015

En l'absence du président du comité de vérification et de placement, M. Pierre Laporte commente le compte rendu de la réunion téléphonique du comité, tenue le 2 juin 2015.

L'équipe de vérification du Vérificateur général a présenté le résultat d'audit au 31 mars 2015 aux membres du comité de vérification et de placement. M^{me} Brigitte Boulianne y a fait une présentation détaillée des résultats de l'exercice 2014-2015. Les ratios concernant les frais d'administration et le surplus affectable par rapport aux projets et aux engagements contractés ont été respectés.

Les membres du comité de vérification et de placement recommandent au conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés tels que déposés, sans aucune réserve et se déclarent satisfaits du système de contrôle et de suivi mis en place.

[REDACTED]

3.2 Adoption des états financiers au 31 mars 2015

[REDACTED], que les états financiers de la Fondation de la faune du Québec et le rapport du Vérificateur pour l'exercice financier 2014-2015 soient adoptés tels que déposés et que le président du conseil d'administration, M. Jacques Gauthier, et le trésorier, M. Germain Carrière, soient autorisés à les signer [**RÉSOLUTION 2015-12 CI-ANNEXÉE**].

3.3 Adoption du Rapport annuel 2014-2015

M. André Martin présente le rapport annuel 2014-2015 et en explique les faits saillants.

M^{me} Ghyslaine Dessureault réaffirme l'importance de respecter la clientèle ciblée pour les activités Pêche en herbe, à savoir les 9-12 ans. M. Claude Grondin souligne que l'analyse des projets soumis dans le programme Pêche en herbe prend maintenant en compte l'âge des participants des années antérieures. Une pénalité est apportée au pointage des promoteurs ne respectant pas la clientèle cible.

[REDACTED], d'adopter le contenu du *Rapport annuel 2014-2015* de la Fondation de la faune du Québec tel que déposé [**RÉSOLUTION 2015-13 CI-ANNEXÉE**].

3.4 Modifications au Règlement de régie interne

M. Jacques Gauthier présente le dossier. [REDACTED]

4.2 Contribution du Fonds national de conservation des milieux humides / [REDACTED]
[REDACTED]

Le 24 novembre dernier, la Fondation a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds national de conservation des milieux humides [REDACTED]. L'objectif de ce programme est de soutenir les projets de restauration et d'aménagement de milieux humides dégradés ou perdus, notamment en terres privées.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED], que la Fondation de la faune du Québec accepte la contribution financière [REDACTED] et que le président-directeur général soit autorisé à signer l'entente de subvention avec ce ministère ;

Que la Fondation consacre un montant maximal de [REDACTED] en 2015-2016 et de [REDACTED] en 2016-2017, au projet présenté dans le cadre du Fonds national pour les milieux humides ;

Que, nonobstant le Règlement de régie interne, le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé à accepter les demandes d'aide financière soumises à la Fondation dans le cadre du Fonds national sur les milieux humides et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RÉSOLUTION 2015-17 CI-ANNEXÉE].

4.3 Amélioration des habitats de la bécasse [REDACTED] / [REDACTED]

M. Claude Grondin précise que ce projet découle d'une contribution financière de [REDACTED] que la Fondation s'est vue octroyer dans le cadre du [REDACTED].

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde [REDACTED] une aide financière d'un montant maximal de [REDACTED] des coûts du projet d'amélioration des habitats de la bécasse [REDACTED], pour l'année financière 2015-2016 [RÉSOLUTION 2015-18 CI-ANNEXÉE].

5. COLLECTE DE FONDS

5.1 Bilan de l'activité-bénéfice du 28 mai 2015

M. André Martin présente les résultats de cette année et souligne le succès remporté par le choix de la nouvelle salle.

Un tableau récapitulatif 2008-2015 de l'activité-bénéfice sera transmis aux membres du conseil.

Une motion de félicitations unanime est adressée à l'équipe de la Fondation pour le succès remporté cette année dans un contexte plus difficile pour la sollicitation de prix et de vente de cartes.

6. INFORMATIONS DE GESTION

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

6.2 Projets refusés par le président-directeur général

7. Divers

La prochaine rencontre du conseil d'administration est prévue pour le 22 octobre.

M^{me} Brigitte Boulianne transmettra aux membres des propositions de dates pour la tenue d'une activité de réflexion portant sur la planification stratégique. Cette rencontre aurait lieu fin août, début septembre.

La séance est levée à 9 h 45.



Secrétaire générale

2015-06-22

Date

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 16 octobre 2015 à Québec

PRESENTS : MM. Jacques Gauthier, président
Germain Carrière, trésorier (conférence téléphonique)
M^{me} Marjolaine Castonguay (conférence téléphonique)
MM. Gilles Côté
Denis Desbiens (conférence téléphonique)
M^{me} Ghislaine Dessureault
MM. Pierre Laporte, 1^{er} vice-président (conférence téléphonique)
Pierre Lefebvre (conférence téléphonique)
André Martin
M^{me} Manon Simard

INVITEE :

[REDACTED]

SE SONT EXCUSES :

M. Christian Sénéchal
M^{me} Kim Thomassin, 2^e vice-présidente

SECRETAIRE DE LA REUNION : M^{me} Brigitte Boulianne

L'assemblée est ouverte à 13 h 30. M. Gauthier souhaite la bienvenue aux personnes présentes et souligne la présence de [REDACTED].

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté après ajout du point 3.7 « Nomination des membres du conseil d'administration » sur la proposition de M. Gilles Côté, appuyée par M^{me} Ghislaine Dessureault.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 19 juin 2015

Le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2015 est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Denis Desbiens, appuyée par M. Gilles Côté.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion est détaillé à titre de renseignement. Des informations additionnelles sont apportées sur les contributions du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat et du Fonds national des milieux humides.

L'avis favorable du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été signé par le ministre [REDACTED]. Cet avis a été transmis au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes afin d'obtenir l'arrêté ministériel qui permettra à la Fondation de signer les ententes de financement. Cet élément sera détaillé au point 4.4 de l'ordre du jour.

3. ADMINISTRATION

3.1 Suivi budgétaire au 31 août 2015

M^{me} Brigitte Boulianne présente les résultats financiers après cinq mois d'exercice comptable.

Les projections au 31 mars font état de certains ajustements :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3.2 Modifications au Règlement de régie interne

Les modifications proposées visent principalement à actualiser le Règlement de régie interne à la suite de modifications de l'environnement législatif et réglementaire de la Fondation.

[REDACTED] que le règlement modifiant le Règlement de régie interne de la Fondation de la faune du Québec joint à la résolution soit adopté tel que déposé [RESOLUTION 2015-19 CI-ANNEXEE].

3.3 Modifications au Règlement sur le plan d'effectifs

M^{me} Brigitte Boulianne rappelle que le Règlement sur le plan d'effectifs a pour objet de déterminer les effectifs requis par la Fondation de la faune du Québec pour remplir ses fonctions et d'établir le statut de ses employés, les conditions de leur nomination, leur rémunération et les avantages sociaux qui leur sont consentis.

[REDACTED]

[REDACTED] que le règlement modifiant le Règlement sur le plan d'effectifs des employés de la Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que déposé [RESOLUTION 2015-20 CI-ANNEXEE].

M. Pierre Laporte se joint à la rencontre.

3.4 Planification stratégique 2014-2017 / Suivi du plan d'action

M. André Martin présente le dossier. [REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3.5 Cibles de contrôle des dépenses 2015-2016 / État de la situation

M^{me} Brigitte Boulianne fait un rappel des différentes mesures de contrôle des dépenses 2015-2016. Elle souligne que ces cibles touchent certaines dépenses de fonctionnement comme les dépenses de fonction, les dépenses de formation, les frais de déplacement, l'octroi de contrats, et ce, tel que prévu au décret 215173. La Fondation est également assujettie à un niveau d'effectif global maximal (heures rémunérées) en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs. Elle doit également maintenir ou améliorer ses résultats. Les cibles sont respectées et en contrôle.

Des démarches sont en cours avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de trouver une voie de passage, notamment en ce qui concerne le fonds des immobilisations et les fonds dédiés dont les variations non prévisibles viennent affecter les bénéfices nets globaux de la Fondation.

Il est précisé que, conformément aux dispositions du Règlement sur la diffusion et sur la protection des renseignements personnels, la Fondation de la faune du Québec doit maintenant diffuser sur son site Internet plusieurs renseignements financiers relatifs aux mesures de réduction.

3.6 [REDACTED] truite mouchetée / *Pêche en herbe*

M. André Martin présente le dossier. [REDACTED]

[REDACTED] de nouveaux partenariats pourraient être développés afin de cibler de nouvelles clientèles, comme prévu à la planification stratégique 2014-2017. [REDACTED]

Un rapport sommaire du programme Pêche en herbe sera préparé et présenté aux membres lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration.

3.7 Nomination des membres du conseil d'administration de la Fondation

Le mandat de M. Denis Desbiens vient à échéance le 18 octobre 2015. Ceci porte à neuf le nombre de membres du conseil d'administration dont le mandat est échu. Un poste est vacant depuis le mois de juin 2013.

M. Desbiens fait part de son intérêt à remplir un autre mandat au sein du conseil. Les documents requis seront transmis au ministre, [REDACTED].

Une lettre, signée par M. Jacques Gauthier, sera préparée et transmise au bureau du ministre afin de souligner l'importance de procéder aux renouvellements. M^{me} Brigitte Boulianne fera le suivi.

4. INITIATIVES FAUNIQUES

M. André Martin présente les dossiers des points 4.1 à 4.4.

4.1 Programme de *Gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier* et du programme

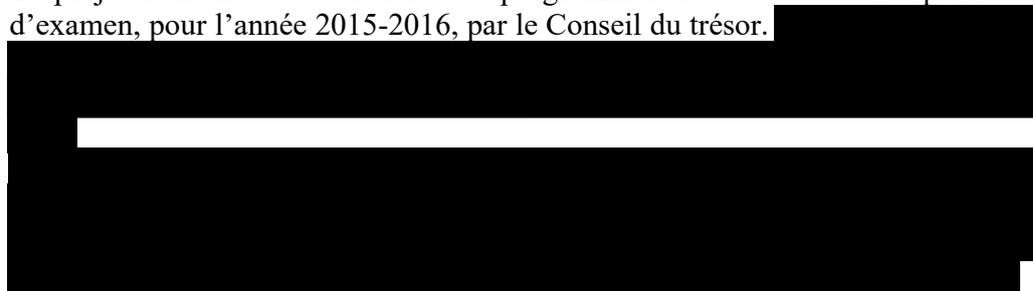
de Soutien financier pour la participation des organismes fauniques aux tables locales de gestion intégrée du territoire (GIRT)

En 2009-2010, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et la Fondation de la faune du Québec ont choisi d'unir leurs efforts afin de favoriser l'application d'une gestion intégrée des ressources en forêt publique par l'établissement du programme de Gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier. Le secteur Faune ayant été transféré au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au printemps 2014, la participation gouvernementale au programme relève maintenant de ce ministère.

Au cours de ses six premières années, le programme GIR a permis d'appuyer financièrement 126 projets, pour un montant de 3,364 M\$ versé par la Fondation à une vaste gamme de promoteurs. Ces projets permettent à des intervenants fauniques comme les pourvoiries, les zecs, les réserves fauniques, les trappeurs, etc. de développer des outils afin de mieux contribuer à la gestion intégrée des ressources forestières.

En 2011-2012, il a été reconnu que les organismes fauniques avaient besoin qu'une part de l'appui versé leur permette de participer concrètement aux Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT). Il s'agit de tribunes sur lesquelles ils peuvent faire valoir leurs besoins, créées en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (Projet de loi 57). En décembre 2011, le programme de Soutien financier pour la participation des organismes fauniques aux Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) a été lancé. Il permet d'accroître les retombées concrètes des outils développés dans le cadre du Programme de Gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier depuis 2009-2010. Au cours de ses quatre premières années de fonctionnement, ce sont 960 000 \$ qui ont été attribués aux cinq fédérations admissibles au programme TGIRT.

Le projet d'entente couvrant les deux programmes est actuellement en processus d'examen, pour l'année 2015-2016, par le Conseil du trésor.



[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte l'éventuelle contribution financière du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et que le président-directeur général soit autorisé à signer l'entente de financement avec le MFFP ;

Que la Fondation assure la mise en œuvre du programme 2015-2016 de *Gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier* et du programme *Soutien financier pour la participation des organismes fauniques aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)* et qu'elle consacre au programme de *Gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier* un budget maximal de [REDACTED] incluant les frais de gestion ;

Que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux modalités du programme, proportionnellement aux sommes reçues du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre de ces programmes et à en assumer les frais de gestion inhérents jusqu'à concurrence de [REDACTED] pour l'année 2015-2016, et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RESOLUTION 2015-21 CI-ANNEXEE].

4.2 Acquisition / [REDACTED]

[REDACTED], que la Fondation de la faune du Québec accorde [REDACTED] une aide financière pour les coûts directs d'acquisition de la propriété [REDACTED] jusqu'à concurrence d'un montant maximal de [REDACTED] avec les garanties juridiques habituelles qui assureront la vocation naturelle et faunique du milieu ;

Que cette aide financière est conditionnelle à la confirmation du financement suffisant des autres partenaires financiers [RESOLUTION 2015-22 CI-ANNEXEE].

Un état de situation faisant le point sur les différentes mesures prises par la Fondation afin d'assurer la pérennité de la conservation des projets d'acquisition d'habitats qu'elle soutient sera transmis aux membres du conseil.

4.3 Programme d'aide pour les infrastructures de sentiers et la protection de la faune / Bilan de la première phase et poursuite du programme

Des discussions sont en cours avec les représentants du MTQ pour le renouvellement de l'entente de collaboration venue à terme le 31 mars 2015.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

4.4 Contributions des programmes d'Environnement Canada / État d'avancement

En novembre 2014, la Fondation de la faune a déposé deux demandes d'aide financière dans le cadre de deux programmes distincts d'Environnement Canada, soit le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril (PIH) et le Fonds national de conservation des milieux humides (FNCMH). Le 8 mai dernier, une réponse positive de la part d'Environnement Canada pour les deux projets a été acheminée à la Fondation confirmant l'octroi d'une aide financière

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Aussitôt que la Fondation obtiendra l'arrêté ministériel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, les contrats d'aide financière seront envoyés aux promoteurs pour la mise en œuvre des projets.

En raison d'un problème technique, M. Germain Carrière, M. Denis Desbiens et M. Pierre Lefebvre quittent la rencontre.

5. COLLECTE DE FONDS

5.1 Campagne de financement automne 2015

M^{me} Geneviève Roy, directrice des communications et de la collecte de fonds, présente les points 5.1 et 5.2 et 5.3.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.2 Encan faune et nature et soirée-bénéfice 2016

[REDACTED]

Le souper-bénéfice annuel aura lieu aux Entrepôts Dominion, à Montréal, en mai 2016.

[REDACTED]

5.3 Stratégie Desjardins

Depuis 1988, la Fondation de la faune et Services de cartes Desjardins sont partenaires dans le cadre du programme d'une carte de crédit affinité : « la carte Nature ».

[REDACTED]

[REDACTED]

En mars 2015, nous avons appris que l'entente ne serait pas renouvelée, le Mouvement Desjardins ayant décidé d'abandonner le modèle d'affaires des cartes d'affinités.

[REDACTED]

La fin des cartes Nature oblige la Fondation à renouveler les cartes de crédit qu'elle utilise pour certaines activités courantes. Une résolution est nécessaire pour procéder à une nouvelle demande en ce sens.

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec (« la FONDATION ») délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes Visa Desjardins (« les CARTES »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la FEDERATION ») ;

Que la FONDATION soit débitrice envers la FEDERATION des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des CARTES et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

Que la FONDATION s'engage à ce que les CARTES soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la FEDERATION les accompagnant et que la FONDATION soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des CARTES émises, incluant toute majoration des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces CARTES ;

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la FEDERATION des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des CARTES, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une CARTE, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux CARTES le cas échéant ;

Nom des personnes déléguées :

TITRE OU POSTE	NOM	DATE DE NAISSANCE
Président directeur général	André Martin	██████████
Secrétaire générale	Brigitte Boulianne	██████████

Que la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation [RESOLUTION 2015-23 CI-ANNEXEE].

6. INFORMATIONS DE GESTION

- 6.1 Projets acceptés par le président-directeur général
- 6.2 Projets refusés par le président-directeur général

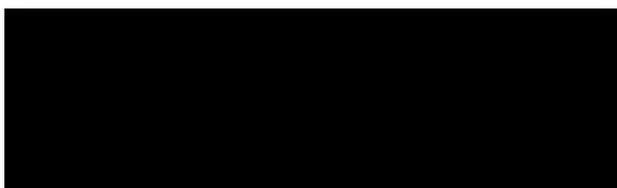
7. Divers

7.1 Proposition de dates pour la tenue des séances du conseil d'administration et du comité de vérification pour l'année 2016

En raison de conflits d'horaire, il est demandé de devancer la rencontre du conseil d'administration du 31 mars au 28 mars. Après vérification, il s'agit du lundi de Pâques. Une date ultérieure sera proposée.

Il est également demandé de déplacer la date de la réunion du conseil d'administration du jeudi 16 juin 2016 pour vendredi le 17 juin 2016. Tous les membres présents sont d'accord.

La séance est levée à 15 h 30.



Secrétaire générale

2015-11-02

Date

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 30 mars 2016, à Québec

PRESENTS : MM. Jacques Gauthier, président
Germain Carrière, trésorier
M^{me} Marjolaine Castonguay
MM. Gilles Côté
Denis Desbiens (par téléphone)
M^{me} Ghyslaine Dessureault (par téléphone)
MM. Pierre Laporte, 1^{er} vice-président (par téléphone)
Pierre Lefebvre (par téléphone)
André Martin
Christian Sénéchal (par téléphone)

ABSENTE : M^{mes} Kim Thomassin, 2^e vice-présidente
Manon Simard

INVITEE :

[REDACTED]

SECRETAIRE DE LA REUNION : M^{me} Brigitte Boulianne

L'assemblée est ouverte à 13 h.

M. Gauthier souhaite la bienvenue aux membres présents ainsi [REDACTED]
[REDACTED]

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté, sur la proposition de M. Gilles Côté, appuyé par M. Germain Carrière.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 16 octobre 2015

Le procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2015 est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Gilles Côté, appuyé par M. Germain Carrière.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Les membres ont pris connaissance du suivi des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion.

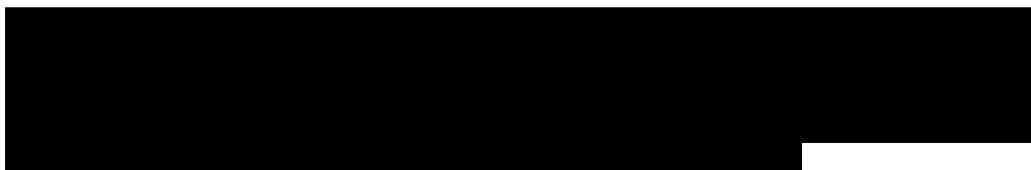
Programme GIRT : La Fondation a reçu confirmation de la ventilation des montants pour le Programme de gestion intégrée des ressources Tables (GIRT) le 29 mars. Les fédérations seront sollicitées en ce sens.

3. ADMINISTRATION

3.1 Compte rendu du comité de vérification et de placement du 15 mars 2016

M. Germain Carrière informe les membres du conseil des recommandations découlant de la réunion des membres du comité de vérification et de placement du 15 mars 2016.

Il souligne que les membres du comité de vérification et de placement ont approuvé le plan d'audit tel que présenté par le personnel du Vérificateur général.



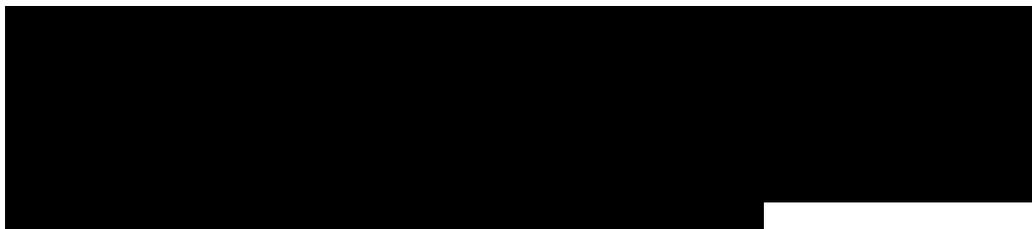
Le comité de vérification et de placement recommande au conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires du fonds général et du fonds des immobilisations 2016-2017

M. Jacques Gauthier remercie les membres du comité de vérification et de placement pour leur implication au sein de ce comité.

3.2 Prévisions budgétaires 2016-2017

M^{me} Brigitte Boulianne présente les indicateurs qui ont balisé la préparation des prévisions budgétaires 2016-2017.





que les prévisions budgétaires 2015-2016 du *Fonds général* et du *Fonds des immobilisations* soient acceptées telles que déposées [RESOLUTION 2016-01 CI-ANNEXEE].

3.3 Planification 2016-2019 des ressources informationnelles et plan d'action 2016-2017

M^{me} Brigitte Boulianne explique aux membres du conseil d'administration que le 13 juin 2011, la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement a été adoptée et que la Fondation de la faune y est assujettie. Cette loi détermine les outils de gestion qu'un organisme public doit mettre en œuvre aux fins de la gouvernance et de la gestion de ses ressources informationnelles. Conformément aux conditions et aux modalités fixées par le Conseil du trésor, la loi prévoit notamment la préparation :

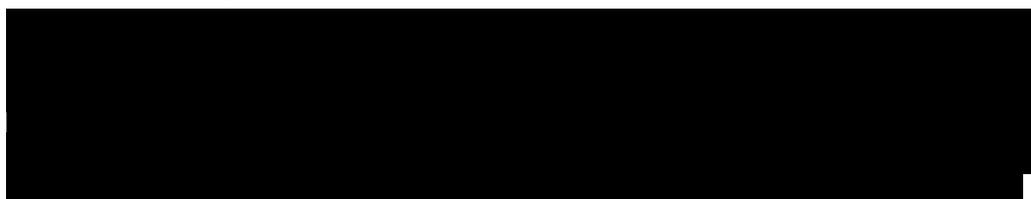
1. d'une planification triennale des projets et des activités en matière de ressources informationnelles de chaque organisme public et le dépôt de celle-ci, à titre informatif, au conseil d'administration ;
2. d'une programmation de l'utilisation des sommes que l'organisation prévoit consacrer à cet effet pendant son exercice financier et l'approbation de ce plan par le conseil d'administration au plus tard un mois suivant la fin de l'année financière.



que la programmation des besoins en ressources informationnelles 2016-2017 de la Fondation de la faune du Québec soit adoptée telle que déposée ;

Que le président-directeur général soit autorisé à y apporter les modifications et les ajustements nécessaires pendant la durée de la programmation annuelle des ressources informationnelles 2016-2017 [RESOLUTION 2016-02 CI-ANNEXEE].

3.4 Modification au plan d'effectifs



[REDACTED] que le « Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'effectifs des employés de la Fondation de la faune du Québec » soit adopté tel que déposé et qu'il soit appliqué au moment de la confirmation par le Conseil du trésor de la conclusion d'une entente formelle.

Que les maxima et minima des échelons salariaux soient ajustés rétroactivement au 1^{er} avril 2015 afin de correspondre à ceux du gouvernement du Québec et qu'un rétroactif au 1^{er} avril 2015 soit remis aux employés concernés. [RESOLUTION 2016-03 CI-ANNEXEE].

3.5 Plan d'action en développement durable 2015-2020

La Fondation de la faune est assujettie à la Loi sur le développement durable, entrée en vigueur en 2006. À ce titre, elle doit se doter d'un plan d'action en développement durable qui concrétise la stratégie gouvernementale 2015-2020. Cette stratégie comporte huit orientations, 27 objectifs et cinq activités incontournables pour les ministères et les organismes.

Dans son plan d'action, la Fondation entend contribuer de façon plus soutenue à la réalisation des activités incontournables de trois orientations et de sept objectifs. Une reddition de compte sera produite dans le rapport annuel de gestion. Le plan doit être publié sur le site Web de la Fondation au plus tard le 31 mars 2016.

Le conseil d'administration de la Fondation doit approuver le plan d'action. Celui-ci a été produit à la suite d'une analyse transversale effectuée cet été et se situe dans la continuité du plan 2008-2015. Il est en concordance avec les objectifs du plan stratégique de la Fondation.

[REDACTED] que le Plan d'action de développement durable 2015-2020 de la Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que déposé ;

Que le président-directeur général soit autorisé à apporter des modifications et des ajustements nécessaires pendant la durée du Plan d'action de développement durable 2015-2020. [RESOLUTION 2016-04 CI-ANNEXEE].

3.6 Politique de prévention et de contrôle du harcèlement psychologique en milieu de travail

Au Québec, tout employeur a la responsabilité de mettre en place des moyens pour prévenir le harcèlement psychologique dans son entreprise. Il a aussi le devoir d'intervenir de manière à faire cesser toute situation de harcèlement qui est portée à sa connaissance.

La Loi sur les normes du travail énonce en effet que tout salarié a droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique. Elle précise aussi que l'employeur a l'obligation de prendre les moyens raisonnables pour prévenir et faire cesser le harcèlement psychologique lorsqu'il est informé d'une telle situation. Il a également la responsabilité de veiller à ce que ses salariés adoptent une conduite exempte de harcèlement psychologique.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED],

d'adopter la *Politique de prévention et de contrôle du harcèlement en milieu de travail* telle que déposée et que sa mise en vigueur soit immédiate [RESOLUTION 2016-05 CI-ANNEXEE].

3.7 Planification stratégique 2014-2017 / Suivi du plan d'action

M. André Martin présente le tableau d'avancement des actions du plan stratégique 2014-2017. Il souligne que ce plan prendra fin au 31 mars 2017 et qu'un nouveau plan devra être déposé au ministre en décembre 2016. Il souligne qu'une première rencontre s'est tenue avec le comité de gestion afin de débiter les travaux de préparation de la planification 2017-2020.

[REDACTED]

3.8 État de situation / Renouvellement et nomination au sein du conseil d'administration de la Fondation

[REDACTED] de tenir un huis clos pour ce point. [REDACTED]
[REDACTED]. M^{me} Brigitte Boulianne et [REDACTED]
quittent la réunion.

Aucune information n'a été transmise à la secrétaire de la réunion et aucune décision n'a été prise pendant le huis clos.

M^{mes} Brigitte Boulianne et [REDACTED] rejoignent la réunion à la levée du huis clos.

4. INITIATIVES FAUNIQUES

M^{mes} Christine Bélanger, Annabelle Avery, Geneviève Lacroix ainsi que M Pierre Breton, coordonnateurs de projets, joignent la rencontre pour expliquer le contenu et les recommandations des points soumis à l'approbation ou à l'attention des membres du conseil d'administration aux points 4.1 à 4.5.

4.1 Demande d'aide financière de la Fondation au programme de financement 2016-2017 d'Habitat faunique Canada / Milieux humides forestiers

M^{me} Bélanger présente le point 4.1.

Le 30 octobre 2015, la Fondation a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement 2016-2017 d'Habitat faunique Canada (HFC). L'objectif de ce programme est de soutenir les projets de conservation, de restauration et d'amélioration des habitats fauniques au Canada, notamment les habitats de la sauvagine. Depuis seize ans, l'apport financier d'HFC a permis de signer plus de 1 200 ententes et ainsi protéger au-delà de 7 000 hectares de milieux humides.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED], que la Fondation de la faune du Québec accepte la contribution financière [REDACTED] et que le président-directeur général soit autorisé à signer l'entente de subvention avec cet organisme. [RESOLUTION 2016-06 CI-ANNEXEE].

4.2 Programme d'aide financière pour les infrastructures de sentiers et la protection de la faune / Mise en œuvre 2016-2019

M. Breton présente le point 4.2.

Il rappelle qu'à la suite de pourparlers entrepris en 2005 avec la Fondation, le ministre délégué aux Transports publiait, en décembre 2009, un rapport dans lequel il était convenu qu'un montant d'un dollar (1 \$) serait prélevé par le ministère des Transports (MTQ) lors de l'immatriculation des quads et des motoneiges et remis à la Fondation de la faune pour la mise en œuvre d'un programme de soutien financier aux projets de conservation de la faune et de ses habitats associés à l'utilisation des véhicules hors route (VHR, soit les motoneiges et les quads). Les contributions annuelles ainsi générées se situent aux environs de 500 000 \$ par année, lesquelles sont réservées pour être versées à la Fondation pour la mise en œuvre du programme.

[REDACTED] que le président-directeur général soit autorisé à signer une entente de financement, avoisinant les [REDACTED] par année durant trois ans, entre la Fondation de la faune du Québec et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour effectuer la mise en œuvre et couvrir les frais de gestion du volet « Protection de la faune et des habitats fauniques » du Programme d'aide financière pour les infrastructures de sentiers et la protection de la faune ;

Que la Fondation assure, à la suite de la signature de l'entente, la mise en œuvre du volet « Protection de la faune et des habitats fauniques » du Programme d'aide financière pour les infrastructures de sentiers et la protection de la faune ;

Que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre de ce programme jusqu'à concurrence des contributions annuelles reçues, moins les frais de gestion de la Fondation, et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RESOLUTION 2016-07 CI-ANNEXEE].

4.3 [REDACTED] / Protection de l'habitat de la tortue géographique 2016-2018 / [REDACTED]

M^{me} Avery présente le dossier et souligne l'importance de cette espèce.

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde [REDACTED] une aide financière pour protéger l'intégrité de l'habitat de la tortue géographique [REDACTED] répartie au cours des trois prochaines années financières [RESOLUTION 2016-08 CI-ANNEXEE].

- 4.4 [REDACTED] / Projet [REDACTED]
M^{me} Lacroix présente le dossier.

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde [REDACTED] une aide financière représentant [REDACTED] des coûts pour la réalisation du projet [REDACTED] qui regroupe différentes stratégies pédagogiques pour amener les jeunes à connaître notre faune et nos habitats, les menaces qui les guettent, mais aussi les gestes à poser pour en assurer la conservation, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de [REDACTED] réparti sur les années financières 2016-2017 et 2017-2018 [RESOLUTION 2016-09 CI-ANNEXEE].

- 4.5 [REDACTED] / Ateliers sur la conservation des milieux naturels 2017
M^{me} Bélanger présente le dossier.

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde [REDACTED] une aide financière représentant [REDACTED] des coûts d'organisation et de tenue des ateliers sur la conservation des milieux naturels 2017, sur les moyens de les protéger, de les gérer et de les mettre en valeur, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de [REDACTED] [RESOLUTION 2016-10 CI-ANNEXEE].

- 4.6 Rapport sommaire sur le programme Pêche en herbe
M^{me} Geneviève Lacroix, responsable du programme Pêche en herbe en présente le bilan.

Les membres demandent à recevoir un rapport régional et national sommaire de l'implication de la Fondation au sein de projets destinés aux jeunes.

Les membres du conseil remercient l'équipe des initiatives fauniques qui quittent la rencontre.

5. COLLECTE DE FONDS

M^{me} Geneviève Roy, directrice des communications et de la collecte de fonds, se joint à la rencontre et présente les points 5.1 à 5.6.

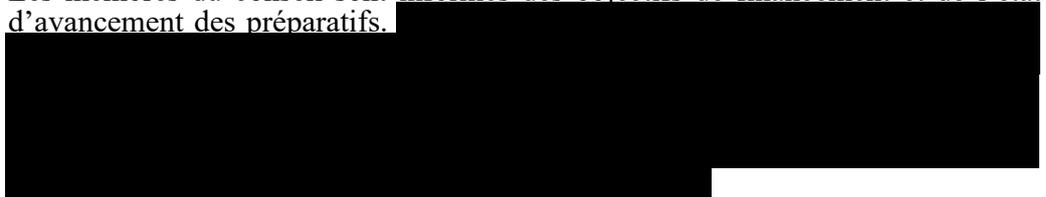
5.1 Résultats de l'Encan faune et nature 2016

Le rapport sommaire des résultats préliminaires de la dixième édition de l'Encan faune et nature 2016 est remis aux membres.



5.2 Activité-bénéfice 2016

Les membres du conseil sont informés des objectifs de financement et de l'état d'avancement des préparatifs.



5.3 Bilan de la campagne postale de financement de l'automne 2015

[Redacted text block]

5.4 Conversion des détenteurs de la carte Nature Visa

En mars 2015, la Fondation apprenait que l'entente avec Services de cartes Desjardins pour le programme de la carte de crédit affinité (« la carte Nature ») ne serait pas renouvelée, le Mouvement Desjardins ayant décidé d'abandonner le modèle d'affaire des cartes affinités.

[Redacted text block]

[Redacted text block]

5.5 Plan de développement pour les campagnes de publipostage et Web

[Redacted text block]

5.6 Recommandations pour le développement des activités de financement de la Fondation (commandites, dons majeurs, activités-bénéfice)

[Redacted text block]

6. INFORMATIONS DE GESTION

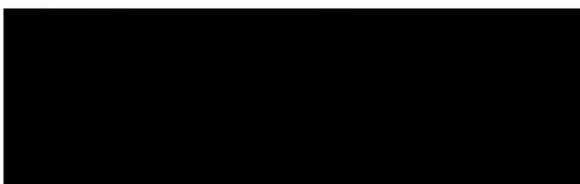
6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

6.2 Projets refusés par le président-directeur général

7. DIVERS

7.1 *M^{me} Brigitte Boulianne transmettra un sondage afin de suggérer quelques dates potentielles aux membres du conseil en vue de la prochaine rencontre qui se tiendra en juin à Montréal. La disponibilité des membres pour la semaine du 6 au 10 juin ainsi que les 20, 21 et 22 juin sera sondée.*

La levée de la séance est proposée à 15 h par M. Gilles Coté.



Secrétaire générale

2016-04-12

Date

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 8 juin 2016

PRESENTS :

M. Jacques Gauthier, président
M. Germain Carrière, trésorier
MM. Gilles Côté
Denis Desbiens
M^{me} Ghyslaine Dessureault
MM. Pierre Lefebvre
André Martin
M^{me} Manon Simard (téléphone)

INVITES :


M. Pierre Breton, coordonnateur de projets, Fondation de la faune du Québec (téléphone)
M^{me} Christine Bélanger coordonnatrice de projets, Fondation de la faune du Québec (téléphone)
M^{me} Geneviève Roy, directrice des communications et de la collecte de fonds (téléphone)

SE SONT EXCUSES :

M^{mes} Marjolaine Castonguay
Kim Thomassin, 2^e vice-présidente
MM. Pierre Laporte, 1^{er} vice-président
Christian Sénéchal

SECRETAIRE DE LA REUNION :

M^{me} Brigitte Boulianne

L'assemblée est ouverte à 13 h 30. M. Gauthier souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Pierre Lefebvre, appuyée par M. Germain Carrière.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 30 mars 2016

Le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2016 est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Germain Carrière, appuyée par M. Pierre Lefebvre.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion est détaillé à titre de renseignement.

Les réponses aux différentes questions posées par les membres du conseil d'administration ont été insérées dans le cahier du conseil.

Un suivi verbal est effectué par M^{me} Brigitte Boulianne sur les réunions sans papier.

[REDACTED]

[REDACTED]

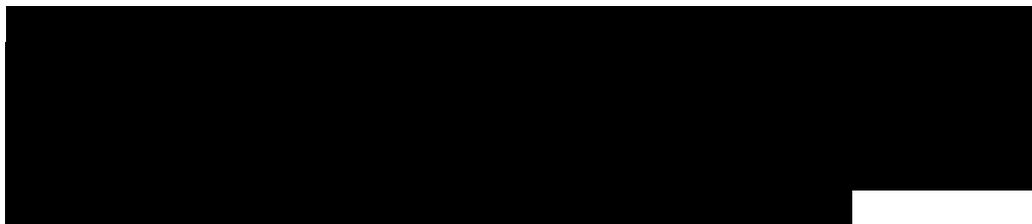
[REDACTED]

3. ADMINISTRATION

3.1 Compte rendu du comité de vérification et de placement du 2 juin 2016

L'équipe de vérification du Vérificateur général a présenté le résultat d'audit au 31 mars 2016 aux membres du comité de vérification et de placement. M^{me} Brigitte Boulianne y a fait une présentation détaillée des résultats de l'exercice 2015-2016. Les ratios concernant les frais d'administration et le surplus affectable par rapport aux projets et aux engagements contractés ont été respectés.

Les membres du comité de vérification et de placement recommandent au conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés tels que déposés, sans aucune réserve et se déclarent satisfaits du système de contrôle et de suivi mis en place.



3.2 Adoption des états financiers au 31 mars 2016

 que les états financiers de la Fondation de la faune du Québec et le rapport du Vérificateur pour l'exercice financier 2015-2016 soient adoptés tels que déposés et que le président du conseil d'administration, M. Jacques Gauthier, et le trésorier, M. Germain Carrière, soient autorisés à les signer [RESOLUTION 2016-11 CI-ANNEXEE].

3.3 Adoption du Rapport annuel 2015-2016

M. André Martin présente le rapport annuel 2015-2016 et en explique les faits saillants.

[REDACTED]

[REDACTED]

d'adopter le contenu du *Rapport annuel 2015-2016* de la Fondation de la faune du Québec tel que déposé [RESOLUTION 2016-12 CI-ANNEXEE].

3.4 Planification stratégique 2014-017 / Suivi

M. André Martin fait le suivi et présente les faits saillants. [REDACTED]

[REDACTED]

3.5 Planification stratégique 2017-2020

Les grandes étapes de production de la planification stratégique 2017-2020 sont exposées. Les membres sont à l'aise avec la stratégie générale de production de la prochaine planification. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3.6 Mesures de contrôle des dépenses

M^{me} Brigitte Boulianne présente les mesures de contrôle des dépenses auxquelles est assujettie la Fondation de la faune en 2016-2017. Elle souligne que la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-

d'œuvre a haussé le seuil d'assujettissement aux organismes dont la masse salariale est supérieure à 2 M\$. La Fondation n'est donc plus assujettie, donc elle n'a aucune obligation d'investissement minimum en formation.

4. INITIATIVES FAUNIQUES

Madame Christine Bélanger, présente les points 4.1, 4.2 et 4.5. M. Pierre Breton présente aux membres du conseil, les points 4.3 et 4.4.

4.1 Contribution du Programme d'intendance des habitats des espèces en péril (PIH) / Volet sur la prévention

Le 15 janvier dernier, la Fondation a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, volet espèces en péril. L'objectif de ce volet est de soutenir les projets de protection d'habitat conçus pour aider les espèces qui sont inscrites sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril*.

[REDACTED]

[REDACTED] la Fondation de la faune accepte la contribution financière jusqu'à concurrence de [REDACTED] et que le président-directeur général soit autorisé à signer l'entente de subvention avec ce ministère ;

Que la Fondation consacre un montant maximal sur deux ans de [REDACTED] en biens et services, au projet présenté dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril (PIH) ;

Que, nonobstant le Règlement de régie interne, le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé à accepter les demandes d'aide financière soumises à la Fondation dans le cadre du projet déposé au PIH et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RESOLUTION 2016-13 CI-ANNEXEE].

4.2 Contribution du Fonds national de conservation des milieux humides / [REDACTED]

Le 15 janvier dernier, la Fondation a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds national de conservation des milieux humides [REDACTED]. L'objectif de ce programme est de soutenir les projets de restauration et d'aménagement de milieux humides dégradés ou perdus, notamment en terres privées.

Le projet vise à réaliser des initiatives de restauration et d'aménagement de milieux humides en partenariat avec des organismes du milieu répartis dans différentes régions du Québec.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte la contribution financière [REDACTED] jusqu'à concurrence de [REDACTED] et que le président-directeur général soit autorisé à signer l'entente de subvention avec ce ministère ;

Que la Fondation consacre un montant maximal sur trois ans de [REDACTED] au projet présenté dans le cadre du Fonds national de conservation des milieux humides ;

Que, nonobstant le Règlement de régie interne, le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé à accepter les demandes d'aide financière soumises à la Fondation dans le cadre du Fonds national sur les milieux humides et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RESOLUTION 2016-14 CI-ANNEXEE].

4.3 Tortue mouchetée / Restauration et amélioration d'habitats [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde à [REDACTED] une aide financière pour restaurer et améliorer l'habitat de la tortue mouchetée [REDACTED], jusqu'à concurrence d'une somme maximale de [REDACTED] pour l'année financière 2016-2017, dont une somme maximale de [REDACTED] conditionnelle à l'obtention par la Fondation d'un financement du Fonds national de conservation des milieux humides [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] pour 2016-2017 [RESOLUTION 2016-15 CI-ANNEXEE].

4.4 Tortue-molle à épines et tortue géographique / [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED], que la
Fondation de la faune du Québec accorde [REDACTED]
[REDACTED] une aide financière pour restaurer un habitat de
la tortue-molle à épines et de la tortue géographique [REDACTED]
[REDACTED] jusqu'à concurrence d'une somme maximale de [REDACTED] répartie au
cours des années financières 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 [RESOLUTION
2016-16 CI-ANNEXEE].

4.5 Cession des terrains de la Fondation [REDACTED]
[REDACTED] / État d'avancement du dossier

L'intérêt de la Fondation de la faune à se départir de ses terrains [REDACTED]
[REDACTED] à un organisme fiable et à des fins de conservation et de protection est
confirmé [REDACTED]

5. COLLECTE DE FONDS

5.1 Bilan de l'activité-bénéfice du 19 mai 2016

M^{me} Geneviève Roy présente le bilan de l'activité-bénéfice.

Le souper-bénéfice s'est déroulé le jeudi 19 mai 2016, aux Entrepôts Dominion à Montréal.

[REDACTED]

6. INFORMATIONS DE GESTION

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

6.2 Projets refusés par le président-directeur général

7. Divers

7.1 Motion de félicitations

Attendu que les objectifs fixés pour l'année 2015-2016 ont été dans l'ensemble atteints ou dépassés ;

Attendu que cette performance est le fruit d'un travail d'équipe et des efforts soutenus de l'ensemble des employés de la Fondation qui relèvent avec enthousiasme les défis ;

[REDACTED], il est résolu à l'unanimité d'acheminer, au nom de tous les membres du conseil d'administration, une motion de félicitations et de remerciements au personnel de la Fondation de la faune [RESOLUTION 2016-17 CI-ANNEXEE].

7.2 Prochaine réunion du conseil

La prochaine rencontre du conseil d'administration se tiendra au mois de novembre 2016 à Québec. La matinée sera consacrée à la présentation de la planification stratégique 2017-2020. Un sondage sera transmis aux membres du conseil afin de connaître leur disponibilité.

La séance est levée à 15 h 30.



La secrétaire générale

2016-08-03

Date

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 23 novembre 2016, à Québec

- PRÉSENTS :
- MM. Jacques Gauthier, président
Germain Carrière, trésorier
 - MM. Gilles Côté
Denis Desbiens
 - M^{me} Ghyslaine Dessureault
 - M. Pierre Laporte, 1^{er} vice-président
 - MM. Pierre Lefebvre
André Martin
 - M^{me} Manon Simard
- INVITÉS :
- M. Claude Grondin, directeur des initiatives fauniques,
Fondation de la faune du Québec
 - M^{me} Geneviève Roy, directrice des communications et
de la collecte de fonds, Fondation de la faune du
Québec
- SE SONT EXCUSÉS :
- M. Christian Sénéchal
 - M^{mes} Marjolaine Castonguay
Kim Thomassin, 2^e vice-présidente
- SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION : M^{me} Brigitte Boulianne

L'assemblée est ouverte à 13 h 15. M. Gauthier souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que déposé, après ajout du point 4.7 « Création d'un fonds dédié » et l'ajout d'un huis clos à la fin de la rencontre, sur la proposition de M. Germain Carrière, appuyée par M. Pierre Lefebvre.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 8 juin 2016

Le procès-verbal de la réunion du 8 juin 2016 est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Germain Carrière, appuyée par M Pierre Lefebvre.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion est détaillé à titre de renseignement.

Il est précisé que des activités additionnelles aux suivis relatifs aux résolutions 2016-13 et 2016-14, faisant référence à des ententes de financement avec le gouvernement fédéral, ont été réalisées. Dans ces deux cas, une recommandation favorable du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a été transmise au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes afin de pouvoir obtenir un arrêté ministériel autorisant la Fondation à signer l'entente de financement avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

3. ADMINISTRATION

3.1 Suivi budgétaire au 31 octobre 2016

M^{me} Brigitte Boulianne présente les résultats financiers après sept mois d'exercice comptable.

[REDACTED]

Il est possible que la cession de terrains prévue au fonds des immobilisations ne se réalise pas. Ce point sera discuté de façon plus approfondie au point 4.6 de la rencontre.

3.2 Planification stratégique 2014-2017 / Suivi du plan d'action

M. André Martin présente le dossier. L'importance de poursuivre l'objectif de se doter de moyens de mesurer les résultats fauniques des initiatives fauniques soutenues est réitérée.

3.3 Planification stratégique 2017-2020 / Adoption

En matinée, les membres du conseil ont participé à une rencontre de travail sur la planification stratégique 2017-2020. [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] responsable du mandat, a animé cette rencontre. Un rappel de la méthodologie utilisée, des objectifs et des activités réalisées, a été effectué. Les faits saillants, les orientations, les axes d'intervention et les objectifs qui en émanent ont été présentés. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que le document *PLAN STRATÉGIQUE 2017-2020* de la Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que déposé et modifié, et qu'il soit transmis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour approbation [RÉSOLUTION 2016-17 CI-ANNEXÉE].

3.4 Politique linguistique 2016-2021 / Adoption

M^{me} Brigitte Boulianne présente le projet de politique linguistique. Elle souligne qu'en vertu de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration actualisée en 2011, tous les ministères et organismes doivent adopter une politique. La Fondation a obtenu [REDACTED] l'autorisation de s'inspirer de sa politique linguistique pour produire la sienne.

Une mise à jour de cette politique sera nécessaire tous les cinq ans, suivant le même processus (approbation par l'Office québécois de la langue française (OQLF), adoption par le conseil d'administration et transmission à l'OQLF).

[REDACTED], que la Politique linguistique de la Fondation de la faune du Québec soit adoptée telle que déposée [RÉSOLUTION 2016-18 CI-ANNEXÉE].

3.5 Cible annuelle de gestion et de contrôle des effectifs / État de situation

M^{me} Boulianne présente le dossier.

La Fondation est assujettie à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État. Cette loi établit des règles de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics visant principalement à suivre et à encadrer leur évolution. En vertu de cette Loi, le Conseil du trésor établit le niveau de l'effectif dont dispose chaque ministre pour l'ensemble des organismes publics dont il est responsable. Le ministre du MFFP transmet ensuite une cible de niveau d'effectifs à la Fondation de la faune du Québec.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3.6 Réunions sans papier / Analyse

[REDACTED]

3.7 Nominations / État d'avancement

Ce point sera discuté lors du huis clos.

4. INITIATIVES FAUNIQUES

M. Claude Grondin présente les points 4.1 à 4.7.

4.1 Programme *GIR* / 2016-2017

Depuis 2009, la Fondation travaille en partenariat avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin d'offrir deux programmes valorisant la gestion intégrée des ressources (GIR) forestières : le programme de *Gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier* et le programme *Soutien financier pour la participation des organismes fauniques aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)*.

Au cours des sept premières années d'opération, le programme GIR a permis d'appuyer financièrement 143 projets, pour un montant de 3 878 050 \$, versé par la Fondation à une vaste gamme de promoteurs. Ces projets permettent à des intervenants fauniques comme les pourvoiries, les zecs, les réserves fauniques, les trappeurs, etc. de développer des outils afin de contribuer de façon efficace à la gestion intégrée des ressources forestières.

Un projet d'entente est actuellement à l'examen au Conseil du trésor. [REDACTED]

[REDACTED], que la Fondation de la faune accepte l'éventuelle contribution financière du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et que le président-directeur général soit autorisé à signer l'entente de financement avec le MFFP ;

Que la Fondation assure la mise en œuvre du programme 2016-2017 de *Gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier* et du programme *Soutien financier pour la participation des organismes fauniques aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)* et qu'elle consacre au programme de *Gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier* un budget maximal de [REDACTED] incluant les frais de gestion ;

Que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux modalités du programme, proportionnellement aux sommes reçues du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre de ces programmes et à en assumer les frais de gestion inhérents jusqu'à concurrence de [REDACTED] pour l'année 2016-2017, et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RÉSOLUTION 2016-19 CI-ANNEXÉE].

4.2 Refonte du programme *Protéger les habitats fauniques*

Le programme *Protéger les habitats fauniques* offre une aide financière aux initiatives de protection des habitats fauniques sur un territoire donné. Ce programme contient trois principaux volets soit :

1. la planification de la protection ;
2. la conservation volontaire ;
3. l'acquisition de terrains ou de servitude de conservation.

Comme prévu dans le plan stratégique de 2014-2017 de la Fondation de la faune, une démarche de réflexion sur ses programmes d'aide financière a été réalisée afin de mieux cibler les enjeux actuels de mise en valeur et de conservation de la faune et d'améliorer l'offre et la gestion de ses programmes d'aide. Pour le programme *Protéger les habitats*, nous avons sondé nos principaux partenaires en protection afin de s'assurer de répondre à leurs besoins.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED], que la Fondation de la faune du Québec modifie le programme *Protéger les habitats fauniques* afin d’offrir, à compter du 15 mai 2017, une nouvelle version du programme qui soutiendra spécifiquement les projets de protection légale des habitats fauniques et dont l’enveloppe budgétaire sera de l’ordre de [REDACTED] [RÉSOLUTION 2016-20 CI-ANNEXÉE].

4.3 Abolition du programme *Découvrir les habitats fauniques*

Comme prévu dans le plan stratégique 2014-2017, une évaluation de l’offre et de la gestion des programmes d’aide de la Fondation a été réalisée afin d’optimiser notre offre et d’apporter les améliorations requises (stratégie 1.3.1). Dans le cadre de cet exercice de réflexion entrepris par l’équipe des initiatives fauniques et les membres du comité de direction, il a été convenu qu’il serait pertinent de mieux définir les priorités de la Fondation en matière de financement des projets de sensibilisation soumis par les promoteurs et de revoir la pertinence du programme *Découvrir les habitats fauniques*.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec abolisse le programme *Découvrir les habitats fauniques* après la prochaine date de dépôt, soit le 10 janvier 2017, et qu'elle redistribue, en 2018-2019, l'enveloppe budgétaire de [REDACTED] de ce programme parmi les autres programmes de la Fondation qui offrent un volet de sensibilisation et de transfert de connaissances [RÉSOLUTION 2016-21 CI-ANNEXÉE].

4.4 Programme VHR / État d'avancement

À la suite de pourparlers entrepris en 2005 avec la Fondation, le ministre délégué aux Transports publiait, en décembre 2009, un rapport dans lequel il était convenu qu'un montant d'un dollar (1 \$) serait prélevé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) lors de l'immatriculation des quads et des motoneiges et remis à la Fondation de la faune, pour la mise en œuvre d'un programme de soutien financier aux projets de conservation de la faune et de ses habitats associés à l'utilisation des véhicules hors route (VHR, soit les motoneiges et les quads). Les contributions annuelles ainsi générées se situent aux environs de 500 000 \$ par année, lesquelles sont réservées pour être versées à la Fondation pour la mise en œuvre du programme.

Après la conclusion de la première phase du programme en 2014-2015, l'année 2015-2016 a été consacrée en totalité à la conclusion des projets en cours et aux

échanges entre la Fondation et le MTMDET afin de renouveler l'entente pour une nouvelle période triennale, soit 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Ces échanges ont principalement porté sur les améliorations à apporter au programme et aux mécanismes de livraison.

Ainsi, la nouvelle entente prévoit une série d'améliorations :

- l'adoption d'un modèle de contrat simplifié ;
- des dates de dépôt des demandes plus flexibles ;
- l'attribution de la subvention du MTMDET à la Fondation en un seul versement ;
- des frais d'administration permettant une meilleure planification des ressources ;
- des objectifs de programme reformulés afin de mieux correspondre aux types de projets reçus.

Le programme amélioré a été approuvé par le Conseil du trésor en septembre 2016. Le protocole d'entente entre la Fondation et le MTMDET a été signé par le président-directeur général de la Fondation en octobre 2016.

Un premier appel de projets a été lancé le 16 octobre et la date limite de dépôt des demandes a été établie au 15 novembre. Un autre appel de projets sera lancé à la fin de l'hiver afin de permettre la réalisation de projets à l'été 2017.

Enfin, un communiqué de presse conjoint a été émis au début de novembre afin d'informer les médias du renouvellement du programme, tout en servant de relance auprès des promoteurs de projets.

4.5 Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB)

À l'été 2016, La Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) a manifesté l'intérêt de créer plusieurs fonds dédiés qui serviraient à recueillir des dons provenant des municipalités du Québec. Ces divers fonds dédiés seraient créés dans le cadre d'une initiative appelée Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB). Dans le cadre de cette initiative, la SNAP désire déployer une campagne de sollicitation auprès des municipalités pour que ces dernières contribuent volontairement à hauteur de 1 \$ par ménage.

Ces fonds dédiés associés au Fonds MB serviront à financer des projets en lien avec la biodiversité à l'échelle des municipalités participantes. Parmi les projets soutenus, notons la création d'aires protégées, l'aménagement de milieux naturels, la planification des interventions à l'échelle du territoire, les démarches de

conservation volontaire et la création/protection de couloirs de déplacement pour la faune.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de conclure avec les municipalités des ententes de partenariat visant la création de fonds dédiés conçus pour recevoir des contributions en provenance des municipalités dans le cadre du Fonds des municipalités pour la biodiversité ;

Que la Fondation injecte annuellement, pour une période de cinq ans à compter de l'exercice financier 2017-2018, un montant maximal de 100 000 \$ par année pour appairer les sommes déposées par les municipalités pour les volets 1 et 2. Ce montant permettra de majorer d'au plus 25 % les fonds amassés chaque année par les municipalités au sein de ces volets ;

Que le président-directeur général soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à recevoir toute contribution dans le cadre de ces fonds dédiés et à verser à tout bénéficiaire désigné dans le cadre de l'entente les sommes qui y sont accumulées [**RÉSOLUTION 2016-22 CI-ANNEXÉE**].

4.6 Cession de terrains / [REDACTED] / État de situation

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

4.7 Création d'un fonds dédié

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la
Fondation de la faune du Québec accepte de conclure [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED] une entente de partenariat visant la création d'un fonds dédié ;

Que le président-directeur général soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à recevoir toute contribution dans le cadre de ce fonds [RÉSOLUTION 2016-23 CI-ANNEXÉE].

5. COLLECTE DE FONDS

M^{me} Geneviève Roy, directrice des communications et de la collecte de fonds, présente les points 5.1 et 5.2.

5.1 Développement du marketing relationnel / Campagne de financement 2016-2017

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]

- [REDACTED]

- [REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

L'Encan se tiendra sur Internet du 13 février au 2 mars 2017. L'activité s'étendra sur une période similaire à l'an dernier.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

HUIS CLOS

M. Claude Grondin, M^{mes} Geneviève Roy et Brigitte Boulianne quittent la rencontre pour le huis clos.

Aucune information n'a été transmise à la secrétaire de la réunion et aucune décision n'a été prise pendant le huis clos.

6. INFORMATIONS DE GESTION

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

6.2 Projets refusés par le président-directeur général

7. Divers

7.1 Propositions de dates pour la tenue des séances du conseil d'administration et du comité de vérification pour l'année 2017

Les membres sont invités à transmettre leur conflit d'horaire sur le calendrier proposé.

La séance est levée à 15 h 30.



Secrétaire générale

2016-12-22

Date

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 31 mars 2017 par conférence téléphonique

PRÉSENTS : MM. Jacques Gauthier, président
Germain Carrière, trésorier
M^{me} Marjolaine Castonguay
MM. Gilles Côté (au bureau de la Fondation)
Lucien Gravel
MM. Pierre Laporte, 1^{er} vice-président
Pierre Lefebvre
André Martin (au bureau de la Fondation)

ABSENTS : M. Denis Desbiens
M^{me} Kim Thomassin, 2^e vice-présidente
M. Christian Sénéchal
M^{me} Manon Simard

INVITÉE : 

SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION : M^{me} Brigitte Boulianne

L'assemblée est ouverte à 13 h 05.

M. Jacques Gauthier souhaite la bienvenue aux membres et particulièrement à M. Lucien Gravel récemment nommé au sein du conseil d'administration. Il félicite MM. Pierre Lefebvre et Christian Sénéchal pour le renouvellement de leur mandat au sein du conseil. M. Gauthier souligne également la récente nomination de M. André Martin à titre de président-directeur général de la Fondation pour les trois prochaines années et le félicite.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté, sur la proposition de M. Gilles Côté, appuyé par M Pierre Lefebvre.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 23 novembre 2016

Le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2016 est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Gilles Côté, appuyé par M. Pierre Lefebvre.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Les membres ont pris connaissance du suivi des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion.



3. ADMINISTRATION

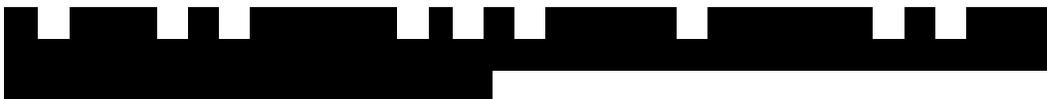
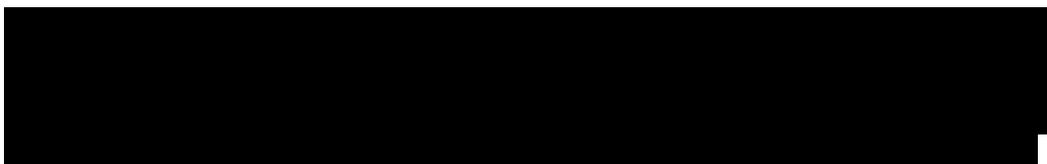
3.1 Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 6 février 2017

Les membres ont pris connaissance du compte rendu.

3.2 Compte rendu du comité de vérification et de placement du 24 mars 2017

M. Germain Carrière informe les membres du conseil des recommandations découlant de la réunion du comité de vérification et de placement du 24 mars 2017.

Il souligne que les membres du comité de vérification et de placement ont approuvé le plan d'audit tel que présenté par le personnel de la Vérificatrice générale.



3.3 Prévisions budgétaires 2017-2018

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED], que les prévisions budgétaires 2017-2018 du *Fonds général* et du *Fonds des immobilisations* soient acceptées telles que déposées [RÉSOLUTION 2017-02 CI-ANNEXÉE].

3.4 Planification 2017-2020 des ressources informationnelles et plan d'action 2017-2018

M^{me} Brigitte Boulianne explique aux membres du conseil d'administration que le 13 juin 2011, la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement a été adoptée et que la Fondation de la faune y est assujettie. Cette loi détermine les outils de gestion qu'un organisme public doit mettre en œuvre aux fins de la gouvernance et de la gestion de ses ressources informationnelles. Conformément aux conditions et aux modalités fixées par le Conseil du trésor, la loi prévoit notamment la préparation :

1. d'une planification triennale des projets et des activités en matière de ressources informationnelles de chaque organisme public et le dépôt de celle-ci, à titre informatif, au conseil d'administration ;
2. d'une programmation de l'utilisation des sommes que l'organisation prévoit consacrer à cet effet pendant son exercice financier et l'approbation de ce plan par le conseil d'administration au plus tard un mois suivant la fin de l'année financière.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la programmation des besoins en ressources informationnelles 2017-2018 de la Fondation de la faune du Québec soit adoptée telle que déposée ;

Que le président-directeur général soit autorisé à y apporter les modifications et les ajustements nécessaires pendant la durée de la programmation annuelle des ressources informationnelles 2017-2018 ;

Que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à verser aux fournisseurs de services les sommes requises pour la réalisation de la programmation des besoins en ressources informationnelles 2017-2018 jusqu'à concurrence de [REDACTED] montant qui couvre la totalité des prestations de service prévues à la programmation [RÉSOLUTION 2017-03 CI-ANNEXÉE].

3.5 Bonification d'un contrat de service pour l'implantation d'un outil de gestion des dons

M^{me} Brigitte Boulianne expose les besoins menant à cette bonification.

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec bonifie le contrat de service actuellement octroyé à [REDACTED] jusqu'à un montant maximal de [REDACTED] [RÉSOLUTION 2017-04 CI-ANNEXÉE].

4. INITIATIVES FAUNIQUES

M. Claude Grondin, directeur des initiatives fauniques, explique le contenu et les recommandations des points soumis à l'approbation ou à l'attention des membres du conseil d'administration des points 4.1 à 4.8.

4.1 Tortue des bois / Rivière Yamaska / Protection

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde à [REDACTED] une aide financière pour protéger l'intégrité de l'habitat de la tortue des bois du bassin versant de la rivière Yamaska, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de [REDACTED] répartie au cours des trois prochaines années financières [RÉSOLUTION 2017-05 CI-ANNEXÉE].

4.2 [REDACTED] / Conservation volontaire / Corridor vert Vaudreuil-Soulanges

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde à [REDACTED] une aide financière pour un projet de conservation volontaire dans le Corridor vert de la région de Vaudreuil-Soulanges, représentant environ [REDACTED] jusqu'à concurrence d'une somme maximale de [REDACTED] au cours des années financières 2017-2018 et 2018-2019 [RÉSOLUTION 2017-06 CI-ANNEXÉE].

4.3 Entente de collaboration FFQ-MFFP 2017-2018

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de conclure avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs une entente de collaboration d'une durée d'un an qui prévoit l'octroi d'une aide financière pouvant atteindre [REDACTED] en 2017-2018 [RÉSOLUTION 2017-07 CI-ANNEXÉE].

4.4 Entente de partenariat [REDACTED] FFQ / Pêche en herbe

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que, le cas échéant, la Fondation de la faune du Québec accepte la contribution de [REDACTED] pouvant atteindre [REDACTED] sur une période de trois ans et que le président-directeur général soit autorisé à signer cette entente [RÉSOLUTION 2017-08 CI-ANNEXÉE].

4.5 **GIR / Majoration de l'enveloppe pour 2016-2017**

M. Pierre Laporte se joint à la rencontre.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune accepte la totalité de la contribution financière de [REDACTED] du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et que le président-directeur général soit autorisé à signer l'entente de financement avec le MFFP ;

Que la Fondation assure la mise en œuvre du programme 2016-2017 de *Gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier* et du programme *Soutien financier pour la participation des organismes fauniques aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)* et qu'elle consacre au programme de *Gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier* un budget maximal de [REDACTED] incluant les frais de gestion ;

Que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux modalités du programme, et nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre de ces programmes et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RÉSOLUTION 2017-09 CI-ANNEXÉE].

4.6 Tortue mouchetée / Restauration et amélioration d'habitats / Outaouais / Majoration du projet

[REDACTED] que, la Fondation de la faune du Québec accorde à la [REDACTED] conseil régional 07, une aide financière supplémentaire de [REDACTED] pour restaurer et améliorer l'habitat de la tortue mouchetée en Outaouais, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de [REDACTED] ;

Qu'une somme de [REDACTED] sera puisée à même le *Fonds national de conservation des milieux humides* d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) versé à la Fondation pour 2017-2018, faisant passer l'appui d'ECCC de [REDACTED] à [REDACTED] \$; le reste de la majoration, soit [REDACTED] proviendra des budgets réguliers de la Fondation, faisant passer sa contribution de [REDACTED] [RÉSOLUTION 2017-10 CI-ANNEXÉE].

4.7 Contribution du programme de subvention *Leadership 2017 du Projet Eau bleue RBC*

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec soit autorisée à accepter la contribution financière du programme de subvention *Leadership 2017 du Projet Eau bleue RBC* ;

Que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter la ou les demandes d'aide financière soumises dans le cadre de ce programme de subvention jusqu'à concurrence de la contribution confirmée de RBC à laquelle s'ajoute la contribution maximale de [REDACTED] \$ de la Fondation [RÉSOLUTION 2017-11 CI-ANNEXÉE].

4.8 [REDACTED] / Les oiseaux marins et leurs habitats

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde à [REDACTED] une aide financière représentant [REDACTED] du coût total du projet, incluant la réalisation de l'exposition, des plans d'interprétation et d'animation, et du matériel pédagogique, jusqu'à concurrence de [REDACTED] d'ici au 31 mars 2019 [RÉSOLUTION 2017-12 CI-ANNEXÉE].

Les membres du conseil remercient [REDACTED] [REDACTED] qui doit quitter la rencontre pour participer à un autre engagement professionnel.

4.9 Ruisseau Saint-Jean / Cession de terrains

M^{me} Brigitte Boulianne présente le dossier.



[REDACTED] que compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles la cession des titres de propriété qu'elle détient pour les terrains situés à Châteauguay a lieu, les membres du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec décident de ne pas procéder à un appel d'offres sur invitation ni à un appel d'offres public ;

Que la Fondation de la faune du Québec accepte de transférer à [REDACTED] [REDACTED] les titres de propriété qu'elle détient sur ses terrains situés à Châteauguay en prenant les mesures juridiques nécessaires pour assurer la protection et la gestion des terres à des fins de conservation et de mise en valeur de la faune ;

Que dans l'éventualité où le projet déposé reçoive une recommandation favorable, le président-directeur général de la Fondation puisse allouer un montant maximal de [REDACTED] dans le cadre de son programme *Protéger les habitats fauniques*, constitué d'un montant maximal de [REDACTED] pour les frais de notaire et verser, sur

une période de cinq ans, [REDACTED] pour la constitution d'un fonds de dotation pour la gestion des terrains [RÉSOLUTION 2017-13 CI-ANNEXÉE].

Les documents relatifs aux points suivants ont fait l'objet d'un dépôt au conseil, mais n'ont pas été discutés.

5. COLLECTE DE FONDS

5.1 Encan de la Fondation de la faune 2017 / Résultats provisoires

5.2 Activité-bénéfice 2017

5.3 Développement du marketing relationnel / Résultats 2016-2017

6. INFORMATIONS DE GESTION

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

6.2 Projets refusés par le président-directeur général

6.3 Plan d'action 2017-2020

6.4 Planification stratégique 2014-2017 / Suivi du plan d'action

7. DIVERS

7.1 Prochaine réunion du conseil d'administration

15 juin à Montréal.

La levée de la séance est proposée à 14 h 10.

[REDACTED]

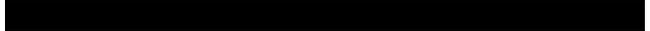
Secrétaire générale

2017-03-31

Date

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 15 juin 2017, par conférence téléphonique

- PRÉSENTS :
- M. Jacques Gauthier, président
 - M. Germain Carrière, trésorier
 - M^{me} Marjolaine Castonguay
 - MM. Gilles Côté (au bureau de la Fondation)
 - Lucien Gravel (au bureau de la Fondation)
 - Pierre Lefebvre
 - André Martin (au bureau de la Fondation)
 - Christian Sénéchal
 - M^{me} Manon Simard
- INVITÉS :
-  
 - 
 - 
 - M. Claude Grondin, directeur des initiatives fauniques, Fondation de la faune du Québec (au bureau de la Fondation)
- SE SONT EXCUSÉS :
- MM. Denis Desbiens
 - Pierre Laporte
 - M^{me} Kim Thomassin, 2^e vice-présidente
- SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION : M^{me} Brigitte Boulianne (au bureau de la Fondation)

L'assemblée est ouverte à 11 h 30. M. Gauthier souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Sénéchal avise les membres qu'il devra quitter la rencontre prématurément en raison d'une obligation professionnelle.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Jacques Gauthier, appuyée par M. Gilles Coté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 31 mars 2017

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2017 est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Gilles Côté, appuyée par M. Germain Carrière.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion est détaillé à titre de renseignement.

Les réponses aux différentes questions posées par les membres du conseil d'administration ont été insérées dans le cahier du conseil.

Les éléments suivants viennent compléter les informations transmises.

- [REDACTED]
- Programmes GIR : une relance a été effectuée auprès du MFFP afin de s'affairer à la préparation de l'an prochain.

3. ADMINISTRATION

3.1 Compte rendu du comité de vérification et de placement du 5 juin 2017

M. Germain Carrière présente le compte rendu du comité de vérification et de placement.

L'équipe de vérification du Vérificateur général a présenté le résultat d'audit au 31 mars 2017 aux membres du comité de vérification et de placement. M^{me} Brigitte Boulianne y a fait une présentation détaillée des résultats de l'exercice 2016-2017. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

M. Christian Sénéchal quitte la rencontre.

3.2 Adoption des états financiers au 31 mars 2017

[REDACTED] que les états financiers de la Fondation de la faune du Québec et le rapport du Vérificateur pour l'exercice financier 2016-2017 soient adoptés tels que déposés et que le président du conseil d'administration, M. Jacques Gauthier, et le trésorier, M. Germain Carrière, soient autorisés à les signer [RÉSOLUTION 2017-14 CI-ANNEXÉE].

3.3 Adoption du Rapport annuel 2016-2017

M. André Martin présente le rapport annuel 2016-2017 et en explique les faits saillants.

[REDACTED] d'adopter le contenu du *Rapport annuel 2016-2017* de la Fondation de la faune du Québec tel que déposé [RÉSOLUTION 2017-15 CI-ANNEXÉE].

3.4 Mesures de contrôle des dépenses / 2017-2018

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

4. INITIATIVES FAUNIQUES

M. Claude Grondin présente aux membres du conseil les points 4.1 à 4.6.

4.1 Programme de valorisation, d'aménagement et d'amélioration de l'habitat du saumon atlantique

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la
Fondation de la faune accepte l'éventuelle contribution financière du [REDACTED]
[REDACTED] et que le président-directeur général
soit autorisé à signer l'entente de financement avec le [REDACTED]

Qu'elle sollicite des partenaires financiers potentiels et qu'elle accepte toute
contribution additionnelle destinée au financement du Programme de valorisation,
d'aménagement et d'amélioration de l'habitat du saumon atlantique et que le
président-directeur général soit autorisé à signer les ententes ;

Que la Fondation assure la gestion et la mise en œuvre du Programme de
valorisation, d'aménagement et d'amélioration de l'habitat du saumon atlantique
(2017-2022) pour un montant total de [REDACTED] auquel pourront s'ajouter les
contributions additionnelles reçues à cette fin ;

Que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit
autorisé, conformément aux modalités du programme à définir et aux sommes
reçues du [REDACTED] et nonobstant les
dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les
demandes d'aide financière soumises dans le cadre du programme convenu avec
le MFFP [RÉSOLUTION 2017-16 CI-ANNEXÉE].

4.2 Cession de terrains à [REDACTED] L / Segment 8 – Baie-du-Febvre

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

que la Fondation de la faune du Québec consente à suspendre les effets de ses actes hypothécaires liés aux terrains acquis par [REDACTED] dans le segment 8 du projet de Baie-du-Febvre pour la durée de l'emphytéose signée par [REDACTED] et le ministère.

Que le président-directeur général de la Fondation soit autorisé à intervenir dans l'acte de cession au nom de la Fondation de la faune [RÉSOLUTION 2017-17 CI-ANNEXÉE].

[REDACTED]

[REDACTED] que le cas échéant, la Fondation de la faune accepte la contribution financière [REDACTED] jusqu'à concurrence de [REDACTED] et que le président-directeur général soit autorisé à signer l'entente de subvention avec ce ministère ;

Que la Fondation consacre un montant maximal sur deux ans de [REDACTED] en espèces au projet présenté dans le cadre du Fonds national de conservation des milieux humides (FNCMH) ;

Que, nonobstant le Règlement de régie interne, le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé à accepter les demandes d'aide financière soumises à la Fondation dans le cadre du projet déposé au FNCMH et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RÉSOLUTION 2017-19 CI-ANNEXÉE].

4.5 Contribution de [REDACTED] pour protéger les habitats

[REDACTED]

[REDACTED] que le cas échéant, la Fondation de la faune accepte la contribution financière de [REDACTED] jusqu'à concurrence de [REDACTED] [REDACTED] par année pendant trois ans) et que le président-directeur général soit autorisé à signer la convention d'aide financière proposée par [REDACTED], mais que le

[Redacted text block]

[Redacted text block]

■

[Redacted text block]

[REDACTED]

5. COLLECTE DE FONDS

5.1 Bilan de l'activité-bénéfice du 25 mai 2017

M. André Martin présente le bilan de l'activité-bénéfice.

La soirée-bénéfice a changé de formule pour prendre la forme d'un cocktail dînatoire avec des stations gourmandes présentant des produits de l'agriculture du Québec. L'événement s'est déroulé le jeudi 25 mai 2017, aux Entrepôts Dominion à Montréal.

[REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

[REDACTED]

5.2 Campagne de conversion au don mensuel / Printemps 2017

[REDACTED]

5.3 Activités de collecte de fonds à venir

Le calendrier des prochaines activités prévues est présenté par M. André Martin.

5.4 Programme du timbre de conservation / Continuité

M. André Martin présente le dossier : Le timbre de la Fondation est vendu aux collectionneurs. Il n'a pas d'utilité comme timbre-poste.

Le timbre a une utilité légale (depuis 1991) : il est apposé sur les permis de pourvoirie en vertu du *Règlement sur la teneur de permis de pourvoirie*. Les revenus du timbre ont chuté.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6. INFORMATIONS DE GESTION

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

6.2 Projets refusés par le président-directeur général

7. Divers

7.1 Prochaine réunion du conseil d'administration

23 novembre 2017 à Québec.

La séance est levée à 14 heures.



Secrétaire générale

2017-06-22

Date

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 11 décembre 2017, à Québec

PRÉSENTS :

MM. Denis Desbiens, président
Christian Bélanger
M^{mes} Isabelle Boulianne
Marjolaine Castonguay (par téléphone)
M. Gilles Côté
M^{mes} Joanne Desjardins
Émilie Girard-Gros-Louis
MM. Lucien Gravel
Pierre Laporte (par téléphone)
Pierre Lefebvre
M^{me} Nadia Martel
MM. André Martin
Christian Sénéchal (par téléphone)

INVITÉES :

M^{me} Nancy Cloutier, technicienne en administration,
Fondation de la faune du Québec
M. Claude Grondin, directeur des initiatives fauniques,
Fondation de la faune du Québec
M^{mes} Christine Bélanger, coordonnatrice de projets,
Fondation de la faune du Québec
Mylène Bergeron, directrice des communications
et de la collecte de fonds, Fondation de la faune du
Québec

SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION :

M. Guy Nadeau

L'assemblée est ouverte à 13 h 10. M. Desbiens souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout suivant :

3.11 Lettre de remerciements aux anciens administrateurs

L'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié est proposée par M. Lucien Gravel, appuyé par M^{me} Isabelle Boulianne ; l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 15 juin 2017

Le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2017 est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Lucien Gravel, appuyée par M. Pierre Lefebvre.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion est détaillé à titre de renseignement par M. André Martin.

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 12 juillet 2017

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal.

3.2 Suivi budgétaire au 30 septembre 2017

M^{me} Nancy Cloutier présente les résultats financiers après six mois d'exercice financier.

[REDACTED]

3.3 Planification stratégique 2017-2020 / Suivi du plan d'action

M. André Martin présente le dossier.

À la suite de la présentation, M. Christian Bélanger suggère de considérer, pour les prochaines rencontres, l'ajout de couleur (vert-jaune-rouge) et d'un pourcentage d'avancement pour chacun des objectifs inscrits au plan d'action.

Il est également demandé de prévoir une période de 45 minutes, lors de la prochaine réunion du conseil, afin de permettre aux nouveaux administrateurs une meilleure connaissance du plan d'action.

3.4 Cible annuelle de gestion et de contrôle des effectifs / État de situation

[Redacted]

3.5 Nomination du secrétaire général

En raison du départ de la directrice des affaires administratives et secrétaire générale, un processus de recrutement a été enclenché. Le nouveau titulaire du poste, M. Guy Nadeau, est entré en fonction le 20 novembre 2017.

[REDACTED] que
n t que
son entrée en fonction soit immédiate [RÉSOLUTION 2017-22 CI-ANNEXÉE].

3.6 Désignation des officiers

Le Conseil des ministres a procédé, le 22 novembre 2017, à de nouvelles nominations au sein du conseil d'administration de la Fondation de la faune. Il y a donc lieu de procéder à la désignation de nouveaux officiers.

[REDACTED] que
M. Pierre Laporte, M. Christian Bélanger, M^{me} Nadia Martel agissent respectivement comme 1^{er} vice-président, 2^e vice-président et trésorière de la Fondation de la faune du Québec [RÉSOLUTION 2017-23 CI-ANNEXÉE].

3.7 Désignation des membres du comité de vérification et de placement

Le comité de vérification et de placement est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration. Le trésorier est membre d'office de ce comité et au moins un membre du comité doit être membre de l'un des ordres professionnels de comptables mentionnés au Code des professions.

[REDACTED] que le comité de vérification et de placement soit composé de la trésorière, M^{me} Nadia Martel, de M. Christian Sénéchal et de M^{me} Marjolaine Castonguay. M. Christian Sénéchal en assumera la présidence [RÉSOLUTION 2017-24 CI-ANNEXÉE].

3.8 Modification au Règlement de régie interne / Pouvoirs de signature

[REDACTED]

[REDACTED], que le règlement modifiant le Règlement de régie interne de la Fondation de la faune du Québec joint à la résolution soit adopté tel que déposé [RÉSOLUTION 2017-25 CI-ANNEXÉE].

3.9 Comptes bancaires / Autorisation de signatures

Les signataires autorisés actuellement pour les comptes bancaires détenus par la Fondation à la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics sont le président-directeur général, la directrice des affaires administratives et le trésorier de la Fondation.

[REDACTED]

M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis demande d’être avisée si un des projets ou programmes implique le Conseil de la nation huronne-wendat, afin qu’elle puisse se retirer le temps des discussions, évitant ainsi tout conflit d’intérêts potentiel.

4.1 Programme *GIR* / 2017-2018

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune accepte l'éventuelle contribution financière du [REDACTED] et que le président-directeur général soit autorisé à signer l'entente de financement avec le [REDACTED] ;

Que la Fondation assure la mise en œuvre du programme 2017-2018 de *Gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier* et du programme *Soutien financier pour la participation des organismes fauniques aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)* et qu'elle consacre au programme de *Gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier* un budget maximal de [REDACTED] incluant les frais de gestion ;

Que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux modalités du programme, proportionnellement aux sommes reçues du [REDACTED] et nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre de ces programmes et à en assumer les frais de gestion inhérents jusqu'à concurrence de [REDACTED] pour l'année 2017-2018, et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RÉSOLUTION 2017-28 CI-ANNEXÉE].

4.2 Entente de collaboration avec le [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la
Fondation de la faune du Québec accepte de conclure avec le [REDACTED]
[REDACTED] une entente de collaboration d'une durée de trois ans qui
prévoit l'octroi d'une aide financière pouvant atteindre [REDACTED] répartie sur les
années financières 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 [RÉSOLUTION 2017-29 CI-ANNEXÉE].

4.3 Financement des projets qui touchent les espèces prélevées

[Redacted text block]

4.4 Entente de contribution / [Redacted] / Milieux humides forestiers

[Redacted text block]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte la contribution financière [REDACTED] et que le président-directeur général soit autorisé à signer l'entente de subvention avec cet organisme [RÉSOLUTION 2017-30 CI-ANNEXÉE].

4.5 [REDACTED] / Acquisition propriété Sifisa phase II

[REDACTED]

[REDACTED], que la Fondation de la faune du Québec accorde à [REDACTED], conditionnellement à l'obtention du financement prévu pour la réalisation du projet, une aide financière pour les frais directs d'acquisition de la propriété Sifisa et la constitution d'un fonds de gestion, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de [REDACTED] avec une prise d'hypothèque conventionnelle qui assurera la vocation naturelle et faunique du milieu [RÉSOLUTION 2017-31 CI-ANNEXÉE].

4.6 [REDACTED] / Propriété Benny / Tourbière Red Mill

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde à [REDACTED] conditionnellement à l'obtention du financement prévu pour la réalisation du projet, une aide financière pour les frais directs et indirects d'acquisition de la propriété Benny et la constitution d'un fonds de gestion, jusqu'à concurrence

d'une somme maximale de [REDACTED] avec une prise d'hypothèque conventionnelle qui assurera la vocation naturelle et faunique du milieu [RÉSOLUTION 2017-32 CI-ANNEXÉE].

4.7 Adoption d'un nouveau programme : AGIR pour la faune

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec approuve le nouveau programme *AGIR pour la faune* tel qu'il a été présenté et qu'elle y consacre une enveloppe budgétaire annuelle d'environ [REDACTED] ce qui correspond au budget de l'ancien programme *Découvrir les habitats fauniques* [RÉSOLUTION 2017-33 CI-ANNEXÉE]

5. COLLECTE DE FONDS

M^{me} Mylène Bergeron, directrice des communications et de la collecte de fonds, présente les points 5.1 et 5.2.

5.1 Développement du marketing relationnel / Campagne de financement 2017-2018

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.2 Encan Internet et soirée-bénéfice 2018

L'Encan Internet se tiendra du 12 février au 1^{er} mars 2018. L'activité s'étendra sur une période similaire à l'an dernier.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6. INFORMATIONS DE GESTION

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

6.2 Projets refusés par le président-directeur général

7. Divers

7.1 Propositions de dates pour la tenue des séances du conseil d'administration et du comité de vérification pour l'année 2018

Les membres sont invités à transmettre leur conflit d'horaire sur le calendrier proposé.

La séance est levée à 15 h 25.

Le secrétaire général,

[REDACTED]

Guy Nadeau

18 décembre 2017

Date

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 27 mars 2018

- PRÉSENTS :
- MM. Denis Desbiens, président (par téléphone)
Christian Bélanger
 - M^{mes} Isabelle Boulianne
Marjolaine Castonguay (par téléphone jusqu'à
14 h 35)
 - M. Gilles Côté
 - M^{mes} Joanne Desjardins (par téléphone)
Émilie Girard-Gros-Louis
 - MM. Lucien Gravel
Pierre Laporte (jusqu'à 15 h)
Pierre Lefebvre
 - M^{me} Nadia Martel (par téléphone)
 - MM. André Martin
Christian Sénéchal (par téléphone)
- INVITÉS :
- M^{me} Nancy Cloutier, technicienne en administration,
Fondation de la faune du Québec
■ [REDACTED]
[REDACTED]
 - [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
 - M. Claude Grondin, directeur des initiatives fauniques,
Fondation de la faune du Québec
 - M^{me} Mylène Bergeron, directrice des communications
et de la collecte de fonds, Fondation de la faune du
Québec
- SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION : M. Guy Nadeau (par téléphone)

L'assemblée est ouverte à 13 heures. M. Denis Desbiens souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté, sur la proposition de M. Lucien Gravel, appuyée par M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 11 décembre 2017

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2017 est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Christian Bélanger, appuyée par M^{me} Isabelle Boulianne.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Les membres ont pris connaissance du suivi des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion.

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 15 février 2018

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal.

3.2 Compte rendu du comité de vérification et de placement du 20 mars 2018

M. Christian Sénéchal informe les membres du conseil des recommandations découlant de la réunion du comité de vérification et de placement du 20 mars 2018.

Il souligne que les membres du comité de vérification et de placement ont approuvé le plan d'audit tel que présenté par le personnel du Vérificateur général du Québec.



3.3 Suivi budgétaire 2017-2018 et prévisions budgétaires 2018-2019

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que les prévisions budgétaires 2018-2019 du *Fonds général* et du *Fonds des immobilisations* soient acceptées telles que déposées [RÉSOLUTION 2018-05 CI-ANNEXÉE].

3.4 Besoins en ressources informationnelles / Programmation annuelle 2018-2019

M. Guy Nadeau explique aux membres du conseil d'administration que le 13 juin 2011, la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement a été adoptée et que la Fondation de la faune y est assujettie. Cette loi détermine les outils de gestion qu'un organisme public doit mettre en œuvre aux fins de la gouvernance et de la gestion de ses ressources informationnelles. Conformément aux conditions et aux modalités fixées par le Conseil du trésor, la loi prévoit notamment la préparation :

1. d'une planification triennale des projets et des activités en matière de ressources informationnelles de chaque organisme public et le dépôt de celle-ci, à titre informatif, au conseil d'administration ;

2. d'une programmation de l'utilisation des sommes que l'organisation prévoit consacrer à cet effet pendant son exercice financier et l'approbation de ce plan par le conseil d'administration au plus tard un mois suivant la fin de l'année financière.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la programmation des besoins en ressources informationnelles 2018-2019 de la Fondation de la faune du Québec soit adoptée telle que déposée ;

Que le président-directeur général soit autorisé à y apporter les modifications et les ajustements nécessaires pendant la durée de la programmation annuelle des ressources informationnelles 2018-2019 ;

Que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à verser aux fournisseurs de services les sommes requises pour la réalisation de la programmation des besoins en ressources informationnelles 2018-2019 jusqu'à concurrence de [REDACTED] montant qui couvre la totalité des prestations de service prévues à la programmation. [RÉSOLUTION 2018-06 CI-ANNEXÉE].

3.5 Modification au Règlement sur le plan d'effectif

Dans les dernières années, la Fondation a connu une augmentation appréciable de ses revenus, grâce entre autres, à des contributions additionnelles de ses différents partenaires à l'intérieur de ses programmes réguliers ainsi qu'à la suite de la mise en place de nouveaux programmes.

[REDACTED]

[REDACTED] que
l' [REDACTED] et [REDACTED] de la
Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que déposé [RÉSOLUTION 2018-07
CI-ANNEXÉE].

3.6 Planification stratégique 2017-2020 / Suivi du plan d'action

████████████████████ se joint aux membres du conseil d'administration pour leur faire part des résultats de la révision du plan d'action en lien avec la planification stratégique 2017-2020. La démarche entreprise visait à évaluer l'état d'avancement pour chacun des éléments de la planification. Pour ce faire, chacune des personnes impliquées a été rencontrée individuellement afin de recueillir l'information la plus à jour, tout en revoyant les indicateurs ainsi que les cibles préalablement identifiées.

████████████████████
████████████████████
████████████████████

████████████████████
████████████████████

████████████████████
████████████████████

████████████████████
████████████████████

████████████████████
████████████████████
████████████████████
████████████████████
████████████████████
████████████████████
████████████████████
████████████████████

4. INITIATIVES FAUNIQUES ET PARTENARIATS FINANCIERS

M. Claude Grondin, directeur des initiatives fauniques, explique le contenu et les recommandations des points soumis à l'approbation ou à l'attention des membres du conseil d'administration des points 4.1 à 4.4.

4.1 Projets soumis au comité exécutif (4)

M. Claude Grondin présente sommairement les quatre projets qui ont été soumis aux membres du comité exécutif le 15 février 2018 et qui ont été abordés précédemment au point 3.1 de l'actuelle réunion, soit :

- Legs testamentaire de madame ██████████

- Programme de Gestion intégrée des ressources en milieu forestier (GIR)
- Fonds dédié Côte-Nord
- Programme du lac Saint-Pierre

4.2 [REDACTED] / Restauration d'habitats du chevalier cuivre / Îles Bouchard et Beauregard

M. Claude Grondin présente sommairement le projet de financement ci-dessus indiqué.

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde à [REDACTED] une aide financière pour stabiliser les berges des îles Bouchard et Beauregard, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de [REDACTED] d'ici au 31 mai 2021 [RÉSOLUTION 2018-08 CI-ANNEXÉE].

4.3 [REDACTED] / Conservation volontaire / Corridors écologiques Haute-Yamaska

M. Claude Grondin présente sommairement le projet de financement ci-dessus indiqué.

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde à [REDACTED] une aide financière pour conserver les habitats fauniques des corridors écologiques de la Haute-Yamaska jusqu'à concurrence d'une somme maximale de [REDACTED] d'ici au 31 mai 2020 [RÉSOLUTION 2018-097 CI-ANNEXÉE].

4.4 Fiducie écosystèmes Lanaudière

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec appuie la demande de dissolution de la Fiducie écosystèmes Lanaudière (FEL) ainsi que le transfert des actifs immobiliers de la FEL à la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière (FCEL) [RÉSOLUTION 2018-10 CI-ANNEXÉE].

5. COLLECTE DE FONDS

5.1 Bilan de la campagne de sollicitation, résultats provisoires de l'encan 2018 et soirée-bénéfice 24 mai 2018

M^{me} Mylène Bergeron présente les résultats des principales activités du secteur de la collecte de fonds et des activités de financement.

Bilan de la campagne de sollicitation

[REDACTED]

Encan 2018

L'Encan Internet s'est tenu du 12 février au 1^{er} mars 2018. Il s'est terminé sans aucun problème lié au site Web et au paiement en ligne.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Soirée-bénéfice 24 mai 2018

Le souper-bénéfice aura lieu à Montréal, au marché Bonsecours, le 24 mai 2018.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6. INFORMATIONS DE GESTION

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

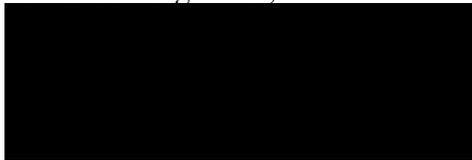
6.2 Projets refusés par le président-directeur général

7. DIVERS

7.1 Propositions de dates pour la tenue des réunions du conseil d'administration et du comité de vérification et de placement pour l'exercice 2018-2019

La levée de la séance est proposée à 15 h 40 par M^{me} Nadia Martel, appuyée par M. Lucien Gravel.

Le secrétaire général,



Guy Nadeau, CPA, CA

2018-04-04

Date

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 14 juin 2018, à Montréal

- PRÉSENTS :
- MM. Denis Desbiens, président
 - Christian Bélanger, 2^e vice-président (par téléphone)
 - M^{me} Isabelle Boulianne
 - M. Gilles Côté
 - M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis
 - MM. Lucien Gravel
 - Pierre Lefebvre
 - M^{me} Nadia Martel, trésorière
 - MM. André Martin
 - Christian Sénéchal (par téléphone jusqu'à 14 h 25)
- ABSENTS :
- M^{mes} Marjolaine Castonguay
 - Joanne Desjardins
 - M. Pierre Laporte, 1^{er} vice-président
 - [REDACTED]
 - [REDACTED]
 - [REDACTED]
- INVITÉS :
- M. Claude Grondin, directeur des initiatives fauniques, Fondation de la faune du Québec (par téléphone)
 - M^{mes} Annie Lebel, coordonnatrice de projets, Fondation de la faune du Québec (par téléphone)
 - Christine Bélanger, coordonnatrice de projets, Fondation de la faune du Québec (par téléphone)
 - Mylène Bergeron, directrice des communications et de la collecte de fonds, Fondation de la faune du Québec (par téléphone)
- SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION : M. Guy Nadeau

L'assemblée est ouverte à 13 h 15. M. Desbiens souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Sénéchal avise les membres qu'il devra quitter la rencontre prématurément en raison d'une obligation professionnelle.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que déposé sur la proposition de M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis, appuyée par M^{me} Isabelle Boulianne.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 27 mars 2018

Le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2018 est adopté tel que déposé sur la proposition de M^{me} Nadia Martel, appuyée par M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion est détaillé à titre de renseignement.

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 24 mai 2018

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal.

3.2 Compte rendu du comité de vérification et de placement du 11 juin 2018

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3.3 Adoption des états financiers au 31 mars 2018

[REDACTED] que les états financiers de la Fondation de la faune du Québec et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2017-2018 soient adoptés tels que déposés et que le président du conseil d'administration, M. Denis Desbiens, et la trésorière, M^{me} Nadia Martel, soient autorisés à les signer [**RÉSOLUTION 2018-13 CI-ANNEXÉE**].

3.4 Adoption du Rapport annuel 2017-2018

M. André Martin présente le rapport annuel 2017-2018 et en explique les faits saillants.

[REDACTED] d'adopter le contenu du *Rapport annuel 2017-2018* de la Fondation de la faune du Québec tel que déposé [**RÉSOLUTION 2018-14 CI-ANNEXÉE**].

3.5 Mesures de contrôle des dépenses / 2018-2019

M. Guy Nadeau présente les mesures de contrôle des dépenses auxquelles est assujettie la Fondation de la faune en 2018-2019. Ce sont les mêmes mesures que l'an dernier et la Fondation a respecté l'ensemble des règles auxquelles elle était assujettie.

3.6 Modification au Règlement de régie interne

[REDACTED]

[REDACTED]

4. INITIATIVES FAUNIQUES

M. Claude Grondin présente aux membres du conseil les points 4.1, 4.3, 4.5 et 4.6, M^{me} Annie Lebel, les points 4.2 et 4.4, et M^{me} Christine Bélanger 4.7 et 4.8.

4.1 Projets soumis au comité exécutif (2)

M. Claude Grondin rappelle sommairement les deux projets qui ont été soumis aux membres du comité exécutif le 24 mai 2018 et qui ont été abordés précédemment au point 3.1 de l'actuelle réunion, soit :

- Programme de lutte contre les plantes exotiques envahissantes
- Entente de subvention du MFFP sur les espèces en situation précaire et la connectivité des habitats

4.2 Ruisseau Saint-Jean / Cession de terrains à Héritage Saint-Bernard et à la Ville de Léry

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[Redacted text block]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED] que compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles la cession des titres de propriété qu'elle détient pour les terrains situés à [REDACTED] a lieu, les membres du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec décident de ne pas procéder à un appel d'offres sur invitation ni à un appel d'offres public ;

Que la Fondation de la faune du Québec accepte de transférer à [REDACTED] et à la [REDACTED], les titres de propriété qu'elle détient sur ses terrains situés à [REDACTED] en prenant les mesures juridiques nécessaires pour assurer la protection et la gestion des terres à des fins de conservation et de mise en valeur de la faune ;

Que le président-directeur général de la Fondation puisse allouer un montant maximal de [REDACTED] dans le cadre de son programme Protéger les habitats fauniques, constitué d'un montant maximal de [REDACTED] pour les frais de notaire et verser, sur une période de quatre ans, [REDACTED] pour la constitution d'un fonds de dotation pour la gestion des terrains [RÉSOLUTION 2018-15 CI-ANNEXÉE].

4.3 OBV Côte-du-Sud / Conservation du fouille-roche gris

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde à [REDACTED] une aide financière pour réaliser les travaux d'aménagement, de stabilisation et de rétention de sédiments ainsi que deux panneaux d'information, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de [REDACTED] d'ici le 31 mars 2020 [RÉSOLUTION 2018-16 CI-ANNEXÉE].

4.4 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent / Conservation volontaire de milieux humides forestiers prioritaires

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde à [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de [REDACTED] d'ici le 31 mars 2022, conditionnellement à l'acceptation par le [REDACTED] de la demande de financement principale.

Que le président-directeur général soit autorisé à transmettre une lettre d'appui à la demande de subvention en recherche et développement coopérative à [REDACTED] et à signer le formulaire de demande de stages [REDACTED] [RÉSOLUTION 2018-18 CI-ANNEXÉE].

4.6 Fonds dédié / Projet de restauration du lit naturel de l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de conclure avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) une entente de partenariat visant la création du fonds dédié « Restauration du lit naturel de l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia » ;

Que le président-directeur général soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à recevoir toute contribution dans le cadre de ce fonds [RÉSOLUTION 2018-19 CI-ANNEXÉE].

4.7 Projets du programme *Protéger les habitats fauniques*

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que, nonobstant le Règlement de régie interne, le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé à accepter les demandes d'aide

financière de [REDACTED] jusqu'à concurrence d'un montant maximal de [REDACTED], jusqu'à concurrence d'un montant maximal de [REDACTED] déposées au programme *Protéger les habitats fauniques*, lesquels projets seront potentiellement recommandés pour être soutenus au-delà de [REDACTED] et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RÉSOLUTION 2018-20 CI-ANNEXÉE].

4.8 Ateliers sur la conservation des milieux naturels 2018

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde à Nature Québec une aide financière représentant [REDACTED] des coûts d'organisation et de tenue des ateliers sur la conservation des milieux naturels 2018 jusqu'à concurrence d'un montant maximal de [REDACTED] [RÉSOLUTION 2018-21 CI-ANNEXÉE].

M. Christian Sénéchal quitte la rencontre à ce moment.

5. COLLECTE DE FONDS

5.1 Bilan de l'activité-bénéfice du 24 mai 2018, activités de marketing relationnel à venir et campagne « J'aime la pêche.Québec »

Activité-bénéfice du 24 mai 2018

M^{me} Mylène Bergeron présente le bilan de l'activité-bénéfice.

La soirée-bénéfice, ayant pour thème « Faunique depuis 30 ans ! », reprenait la formule de souper au homard. L'événement s'est déroulé le jeudi 24 mai 2018, au Marché Bonsecours à Montréal. Cette soirée a été un véritable succès pour la Fondation tant sur les plans financier (grand succès avec les encans) que communicationnel.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

Campagne « J’aime la pêche.Québec »

La Fondation a réalisé et diffuse la campagne publicitaire *J’aime la pêche.québec*. Cette campagne, faite en collaboration avec les différentes fédérations, a pour but d’inciter les gens à aller pêcher. Pour ce faire, la Fondation a créé une page de présentation Web qui redirige les utilisateurs vers les sites des fédérations et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6. INFORMATIONS DE GESTION

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

6.2 Projets refusés par le président-directeur général

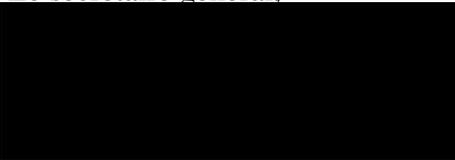
7. Divers

7.1 Prochaine réunion du conseil d'administration

Après discussion, les administrateurs conviennent que la prochaine rencontre aura lieu le mercredi 28 novembre 2018 à Québec.

La séance est levée à 14 h 50.

Le secrétaire général,



Guy Nadeau, CPA, CA

2018-06-26

Date

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 28 novembre 2018, à Québec

- PRÉSENTS :
- M. Denis Desbiens, président (par téléphone)
 - M^{me} Isabelle Boulianne
 - M. Gilles Côté
 - M^{mes} Joanne Desjardins (par téléphone)
Émilie Girard-Gros-Louis
 - MM. Lucien Gravel
Pierre Laporte
Pierre Lefebvre (par téléphone)
 - M^{me} Nadia Martel (par téléphone)
 - M. André Martin
- ABSENTS :
- M. Christian Bélanger
 - M^{me} Marjolaine Castonguay
 - M. Christian Sénéchal
- INVITÉS :
- M^{mes} Annabelle Avery, coordonnatrice de projets
Mylène Bergeron, directrice des communications
et de la collecte de fonds
Nancy Cloutier, technicienne en administration
 - M. Claude Grondin, directeur des initiatives fauniques
 - M^{me} Annie Lebel, coordonnatrice de projets
 - MM. Jean-Philippe Paul, coordonnateur des activités de
collectes de fonds
Sébastien Rioux, coordonnateur de projets
- SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION : M. Guy Nadeau

L'assemblée est ouverte à 13 heures. M. Desbiens souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que déposé sur la proposition de M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis, appuyée par M. Gilles Côté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 14 juin 2018

Le procès-verbal de la réunion du 14 juin 2018 est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Lucien Gravel, appuyé par M^{me} Nadia Martel.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion est détaillé à titre de renseignement par M. André Martin.

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 14 septembre 2018

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal qui avait été transmis antérieurement.

3.2 Suivi budgétaire au 30 septembre 2018

M^{me} Nancy Cloutier présente les résultats financiers après six mois d'exercice financier et commente les principaux écarts entre les résultats prévus selon le budget déposé antérieurement et les résultats réels prévisibles au 31 mars 2019.

3.3 Planification stratégique 2017-2020 / Suivi du plan d'action

M. Claude Grondin présente le suivi du plan d'action en mettant l'emphase sur les principales réalisations depuis la dernière présentation aux membres du conseil d'administration.

3.4 Cible annuelle de gestion et de contrôle des effectifs / État de situation

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3.5 Création d'un comité de gouvernance et d'éthique

M^{me} Joanne Desjardins présente le projet de création d'un comité de gouvernance et d'éthique.

Le comité de gouvernance et d'éthique est responsable de la gouvernance de la Fondation de la faune du Québec.

Le comité serait composé de trois administrateurs indépendants qui doivent avoir des compétences solides en matière de gouvernance ou avoir la capacité et l'intérêt d'acquérir ces connaissances rapidement.

Le comité a pour mandat d'assurer le conseil d'administration que la Fondation maintient les plus hauts standards en matière de gouvernance et d'éthique. Le comité doit notamment s'acquitter des responsabilités suivantes :

- a) Structure et composition du conseil d'administration et de ses comités :
 - veiller à ce que la taille et la composition du conseil d'administration et de ses comités favorisent l'efficacité du processus décisionnel ;
 - déterminer les critères de sélection des administrateurs selon les besoins de la Fondation ;

- assurer l'intégration harmonieuse des nouveaux administrateurs ;
 - élaborer un programme de formation continue des administrateurs.
- b) Évaluation de la performance et du fonctionnement du conseil d'administration et des comités :
- veiller à la performance du conseil d'administration, de ses comités, des dirigeants et des administrateurs ;
 - élaborer un processus d'évaluation du conseil d'administration ;
 - évaluer périodiquement la performance du conseil d'administration ;
 - faire un rapport au conseil des résultats du processus d'évaluation et recommander des plans d'action appropriés ;
 - définir et évaluer le fonctionnement du conseil d'administration en recommandant notamment des sujets de discussion, en révisant les chartes du conseil et de ses comités et en surveillant la qualité de la relation entre la direction et le conseil.
- c) Superviser les questions de gouvernance et d'éthique :
- élaborer et, au besoin, recommander au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique professionnelle, conçus pour favoriser une saine culture de gouvernance à la Fondation ;
 - surveiller, examiner et approuver les politiques, les procédés et leurs modifications concernant le comportement et la conduite éthiques des affaires de la Fondation ;
 - réviser toute infraction aux règles d'éthique et de déontologie commise par un membre du conseil, un membre de la haute direction ou un employé ainsi que toute sanction imposée à la suite d'une telle infraction ;
 - effectuer un suivi des conflits d'intérêts potentiels ou réels qui sont portés à son attention.

Le comité de gouvernance et d'éthique est formé conformément aux dispositions contenues au chapitre III du Règlement de régie interne de la Fondation de la faune du Québec.

██████████ du ██████████ hiqu ██████████ de
le comité soit formé de trois membres et que M^{mes} Joanne Desjardins et Émilie Girard-Gros-Louis ainsi que M. Pierre Laporte soient nommés membres de ce comité [RÉSOLUTION 2018-27 CI-ANNEXÉE].

3.6 Modification au Règlement de régie interne / Révision des limites d'autorisation / Contrat d'aide financière

[Redacted text block]

- [Redacted bullet point]

[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED] que le règlement modifiant le Règlement de régie interne de la
Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que déposé [**RÉSOLUTION 2018-28**
CI-ANNEXÉE].

3.7 Modifications au plan d'effectifs

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que le règlement modifiant le « Règlement sur le plan d'effectifs, la nomination et la rémunération du secrétaire et des employés de la Fondation de la faune du Québec » soit adopté tel que déposé [RÉSOLUTION 2018-29 CI-ANNEXÉE].

4. INITIATIVES FAUNIQUES

M. Sébastien Rioux, M^{mes} Annabelle Avery et Annie Lebel, coordonnateurs de projets, joignent la rencontre pour expliquer le contenu et les recommandations des points soumis à l'approbation ou à l'attention des membres du conseil d'administration aux points 4.1 à 4.4.

4.1 Contrat de service / Faune en danger / Optimisation des actions de conservation

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde à [REDACTED] un contrat de service pour inventorier et cartographier la localisation des actions de conservation soutenues par la Fondation, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de [REDACTED] d'ici le 30 septembre 2019 [RÉSOLUTION 2018-30 CI-ANNEXÉE].

4.2 Amendement à la résolution 2018-15 « Ruisseau Saint-Jean / Cession de terrains à Héritage Saint-Bernard et à la Ville de Léry

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la résolution 2018-15 soit amendée afin d'ajouter la mention que le président-directeur général est autorisé à signer tous les documents associés à cette transaction. [RÉSOLUTION 2018-31 CI-ANNEXÉE].

4.3 Propriétés Morin, Lalonde, Lagacé et Adam / Mont Rougement / Servitudes

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la
Fondation accorde à [REDACTED] conditionnellement à l'obtention du
financement prévu pour la réalisation du projet, une aide financière pour les frais
indirects d'acquisition des servitudes et la constitution d'un fonds de gestion,
jusqu'à concurrence d'un montant maximal de [REDACTED] [RÉSOLUTION 2018-32 CI-ANNEXÉE].

4.4

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que le conseil d'administration autorise la signature par le président-directeur général du contrat conclu le 5 janvier 2018 entre la Fondation de la faune du Québec et [REDACTED], pour la fourniture et la livraison d'ensembles de pêche requis dans le cadre du programme *Pêche en herbe* 2018-2020, contrat d'une valeur annuelle pouvant varier de [REDACTED] à [REDACTED] selon les quantités requises [RÉSOLUTION 2018-33 CI-ANNEXÉE]

5. COLLECTE DE FONDS

M. Jean-Philippe Paul, coordonnateur des activités de collecte de fonds, présente les points 5.1 et 5.2.

5.1 Développement du marketing relationnel / Campagne de financement 2018-2019

[REDACTED]

5.2 Encan Internet et soirée-bénéfice 2019

L'Encan Internet se tiendra du 11 au 28 février 2019. L'activité s'étendra sur une période similaire à l'an dernier.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Le souper-bénéfice aura lieu à Montréal, au marché Bonsecours, le 23 mai 2019. La formule retenue sera un souper de homard.

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Au tour de M^{me} Mylène Bergeron, directrice des communications et de la collecte de fonds, de présenter les points 5.3 et 5.4.

5.3 Refonte du site Web de la Fondation

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

- | [Redacted list item]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde un contrat de service à la [REDACTED] [REDACTED] pour la réalisation de la refonte du site Internet de la Fondation, conformément au contenu du document d'appel d'offres, jusqu'à un montant maximal de [REDACTED] et que le président-directeur général soit autorisé à signer tous les documents associés à cette transaction [RÉSOLUTION 2018-34 CI-ANNEXÉE].

5.4

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

■ [REDACTED]
[REDACTED]

■ [REDACTED]
[REDACTED]

■ [REDACTED]
[REDACTED]

■ [REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la
Fondation de la faune du Québec signe une nouvelle entente avec la firme [REDACTED]
[REDACTED] d'une durée de trois (3) ans prévoyant diverses activités de publicité et de
sollicitation dans la revue [REDACTED] jusqu'à un montant maximal de
[REDACTED] et que le président-directeur général soit autorisé à signer tous les
documents associés à cette transaction [**RÉSOLUTION 2018-35 CI-ANNEXÉE**].

6. INFORMATIONS DE GESTION

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

6.2 Projets refusés par le président-directeur général

7. Divers

7.1 Propositions de dates pour la tenue des séances du conseil d'administration et du comité de vérification pour l'année 2019

Les membres sont invités à transmettre leur conflit d'horaire sur le calendrier proposé.

La séance est levée à 14 h 55.

Le secrétaire général,



Guy Nadeau, CPA, CA

29 novembre 2018

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 28 mars 2019, à Québec

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trotter (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

PRÉSENTS :

- M. Denis Desbiens, président (par téléphone)
- M. Christian Bélanger
- M. Gilles Côté
- M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis (jusqu'à 15 heures 30)
- MM. Lucien Gravel
Pierre Lefebvre
- M^{me} Nadia Martel (par téléphone)
- M. André Martin
- M. Christian Senechal (jusqu'à 14 heures 40)

ABSENTS :

- M^{mes} Isabelle Boulianne
Marjolaine Castonguay
Joanne Desjardins
- M. Pierre Laporte

INVITÉS :

- M^{mes} Mylène Bergeron, directrice des communications
et de la collecte de fonds,
Annie Lebel, coordonnatrice de projets
- M. Sébastien Rioux, directeur des initiatives fauniques

SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION :

- M. Guy Nadeau

L'assemblée est ouverte à 13 heures. M. Desbiens souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté avec les deux ajouts suivants sur la proposition de Mme Émilie Girard-Gros-Louis, appuyée par M. Lucien Gravel.

3.9 – Modification au règlement de régie interne- révision des seuils lors d'enregistrement d'une sureté en faveur de la Fondation

3.10 – Contrat de services professionnels – renouvellement d'actes hypothécaires

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 28 novembre 2018

Le procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2018 est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Lucien Gravel, appuyée par M. Gilles Coté.

2.2 Assemblée du 19 février 2019 (article 11 du Règlement de Régie interne)

Le procès-verbal de la réunion du 19 février 2019 est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Christian Bélanger, appuyée par Mme Émilie Girard-Gros-Louis.

2.3 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion est détaillé à titre de renseignements par M. André Martin.

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal de la réunion du comité de vérification et de placement du 11 février 2019

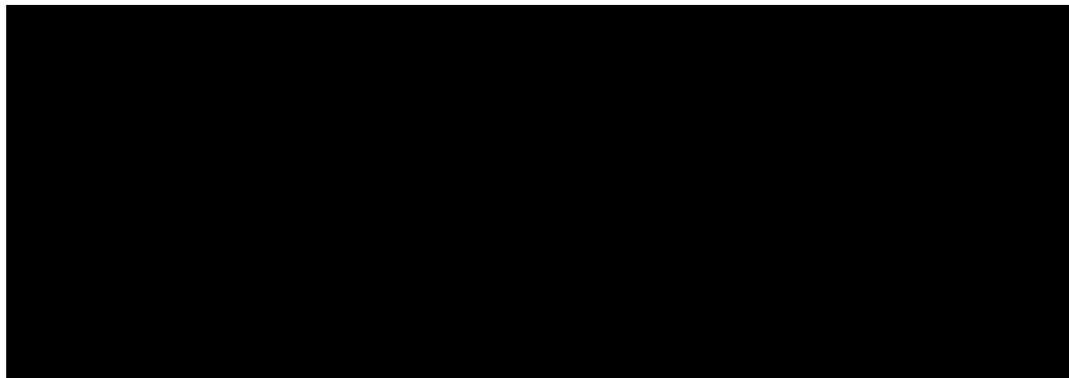
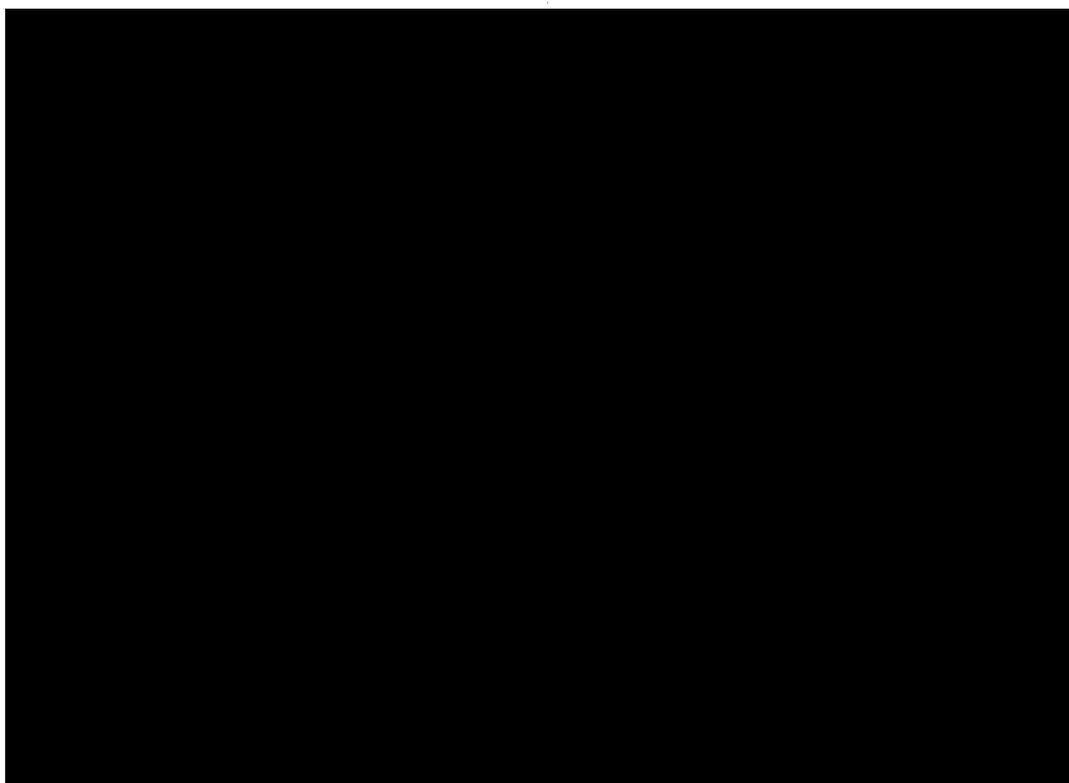
M. Christian Sénéchal présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, les sujets abordés lors de la rencontre du 11 février 2019.

3.2 Procès-verbal de la réunion du comité de vérification et de placement du 19 mars 2019

M. Christian Sénéchal présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, les sujets abordés lors de la rencontre du 19 mars 2019.

3.3 Suivi budgétaire 2018-2019 et prévisions budgétaires 2019-2020

M. Guy Nadeau présente les prévisions de résultats du fonds général pour le prochain exercice financier pour lequel un surplus de [REDACTED] est anticipé.



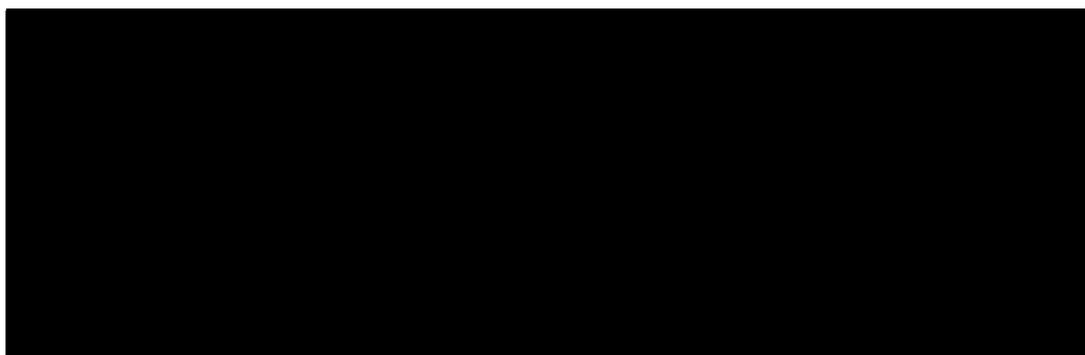


 que les prévisions budgétaires 2019-2020 du *Fonds général* et du *Fonds des immobilisations* soient acceptées telles que déposées [RÉSOLUTION 2019-02 CI-ANNEXÉE].

3.4 Besoins en ressources informationnelles / Programmation annuelle 2019-2020

M. Guy Nadeau explique aux membres du conseil d'administration que le 13 juin 2011, la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* a été adoptée et que la Fondation de la faune y est assujettie. Cette loi détermine les outils de gestion qu'un organisme public doit mettre en œuvre aux fins de la gouvernance et de la gestion de ses ressources informationnelles. Conformément aux conditions et aux modalités fixées par le Conseil du trésor, la loi prévoit notamment la préparation :

- d'une planification triennale des projets et des activités en matière de ressources informationnelles de chaque organisme public et le dépôt de celle-ci, à titre informatif, au conseil d'administration ;
- d'une programmation de l'utilisation des sommes que l'organisation prévoit consacrer à cet effet pendant son exercice financier et l'approbation de ce plan par le conseil d'administration au plus tard un mois suivant la fin de l'année financière.

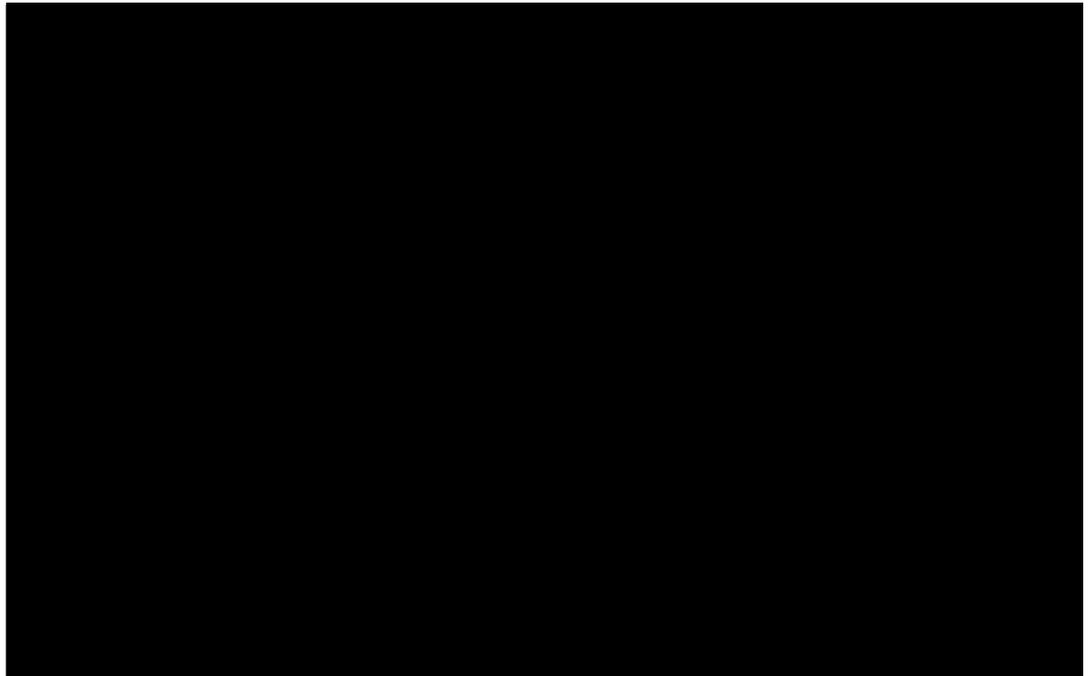


[REDACTED] appuyée par M. Christian Sénéchal, que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à verser aux fournisseurs de services les sommes requises pour la réalisation de la programmation des besoins en ressources informationnelles 2019-2020 jusqu'à concurrence de [REDACTED] montant qui couvre la totalité des prestations de service prévues à la programmation [RÉSOLUTION 2019-03 CI-ANNEXÉE].

3.5 Campagne de publicité–Relève à la pêche

Les activités de pêche, de chasse et de piégeage ont été, depuis les débuts de l'histoire du Québec, des moteurs économiques importants dans le développement du Québec. Ces activités, qui furent d'abord des activités liées à la subsistance, se sont lentement transformées en des sports récréatifs. Également, l'urbanisation de la population a contribué à cette évolution.

Lors des dernières années, certains travaux réalisés sur l'avenir de la pêche, de la chasse et du piégeage ont mis l'accent sur un déclin possible des ventes de permis pour ces trois activités dans le futur. Il est à noter que, de la vente de ces permis, un pourcentage est remis à la Fondation, ce qui contribue à sa vitalité financière.



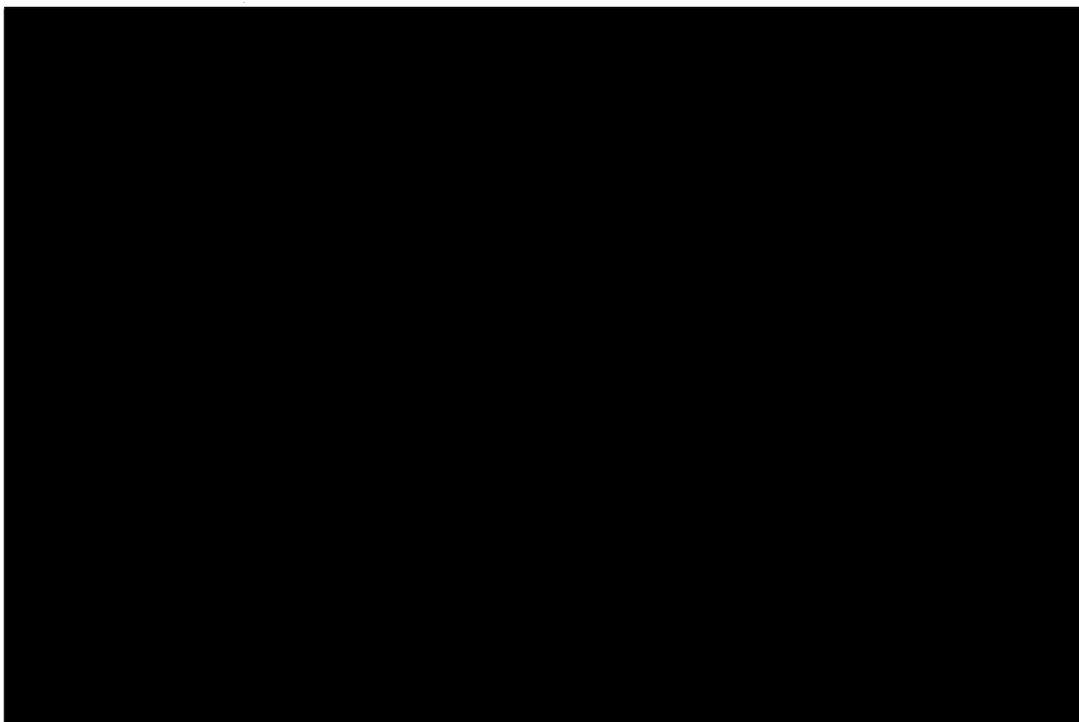
[REDACTED]

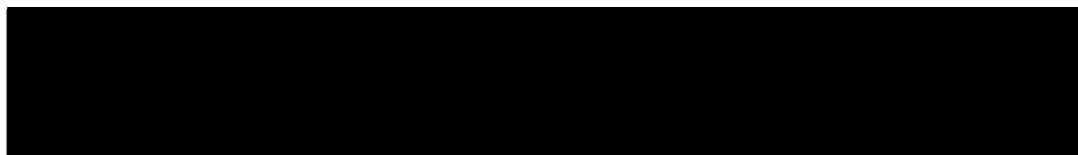
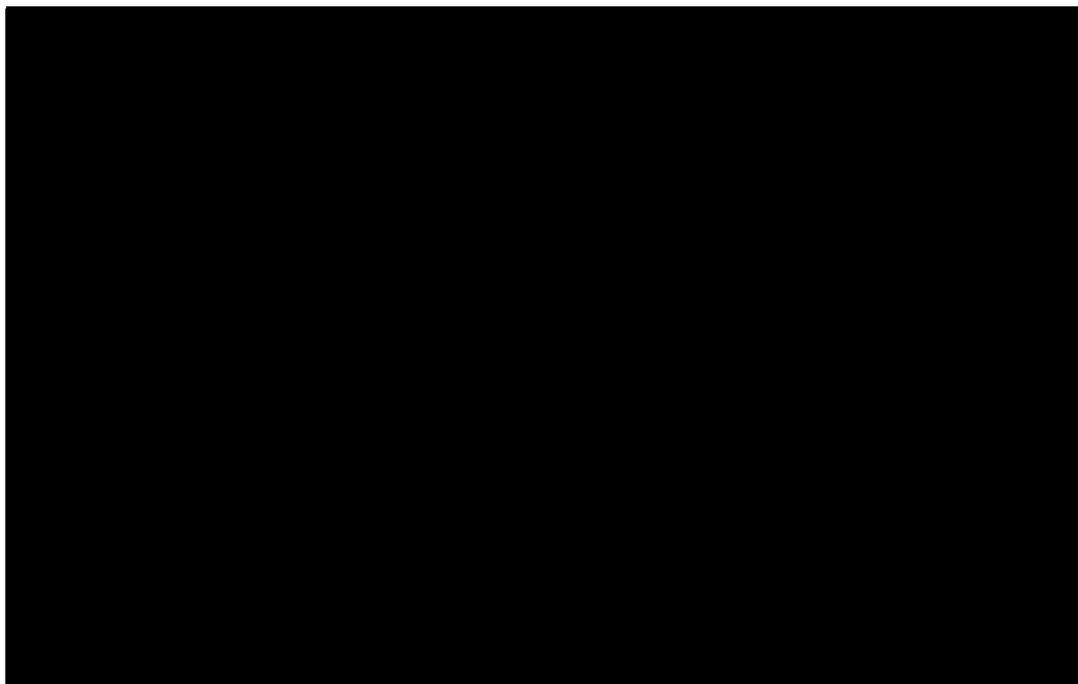
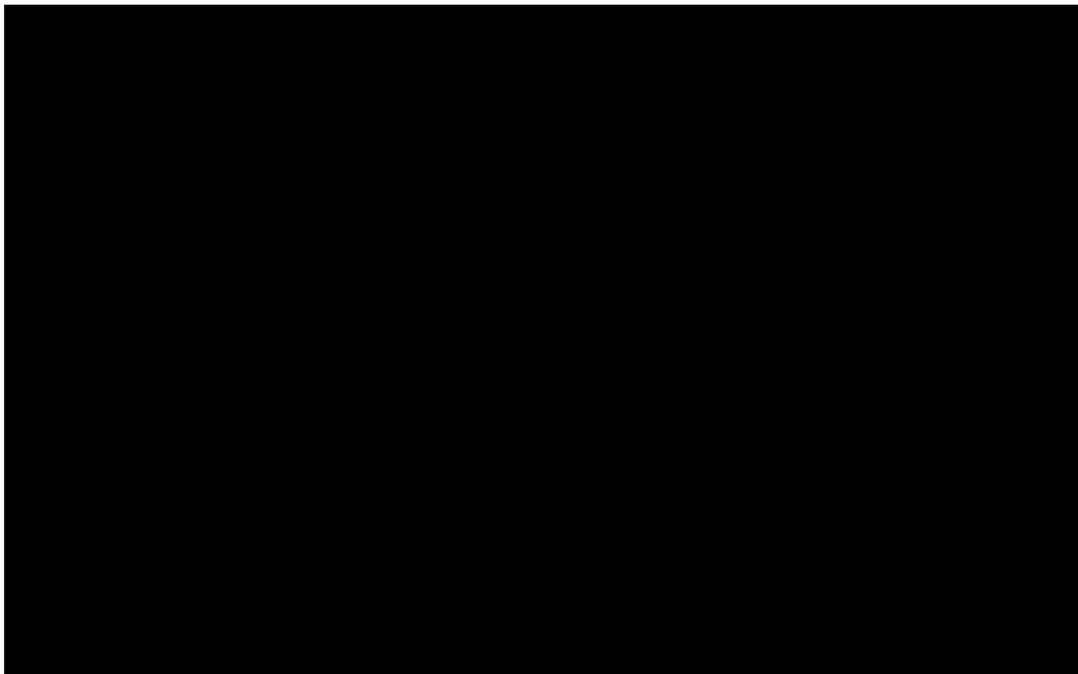
[REDACTED] que la Fondation de la faune accepte de contribuer financièrement à la Campagne majeure de publicité ci-haut décrite, à la hauteur d'un montant annuel de [REDACTED] [REDACTED] durant chacune des trois années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, sous réserve de la tenue de ladite campagne et proportionnellement aux sommes dépensées ; que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente décision [RÉSOLUTION 2019-04 CI-ANNEXÉE].

3.6 Planification stratégique 2017-2020 / Suivi du plan d'action

M. André Martin présente le suivi du plan d'action en mettant l'accent sur les principales réalisations depuis la dernière présentation aux membres du conseil d'administration.

3.7 Projet pilote de télétravail à la Fondation



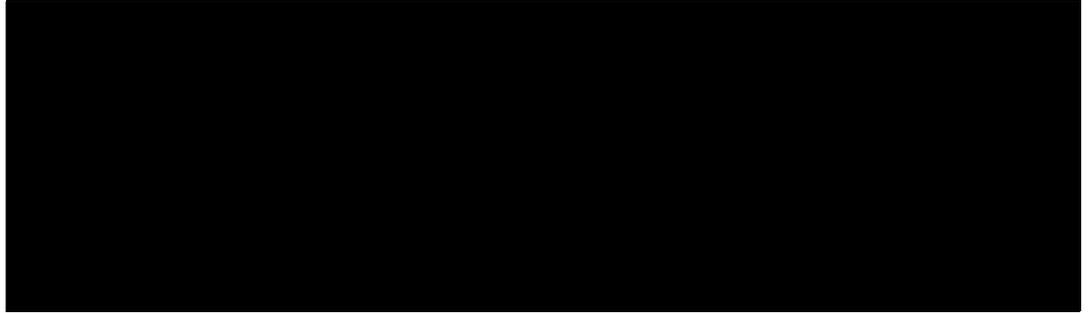


3.8 Mise à jour de Règlement de régie interne / Seuils d'appel d'offres public

Au printemps 2018, une correspondance du Secrétariat du Conseil du Trésor du Québec nous était transmise afin de nous informer que la Fondation devenait assujettie à toutes les obligations prévues par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) à compter du 25 janvier 2019.

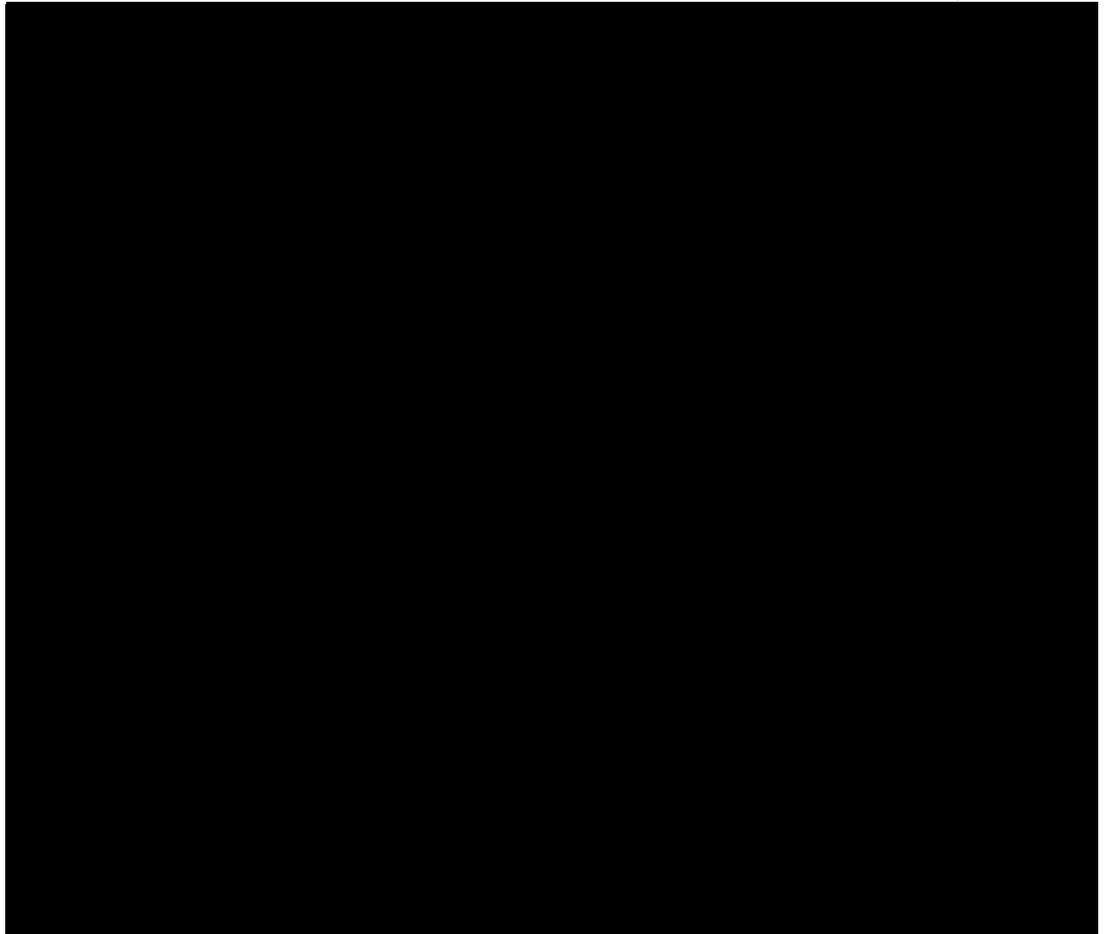
À cet égard, la Fondation a été avisée que ce changement modifie à la baisse les seuils d'application des accords de libéralisation des marchés publics. Par conséquent, les seuils d'appel d'offres publics auxquels la Fondation doit se conformer sont maintenant les mêmes que ceux des organismes publics visés au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 4 de la LCOP.

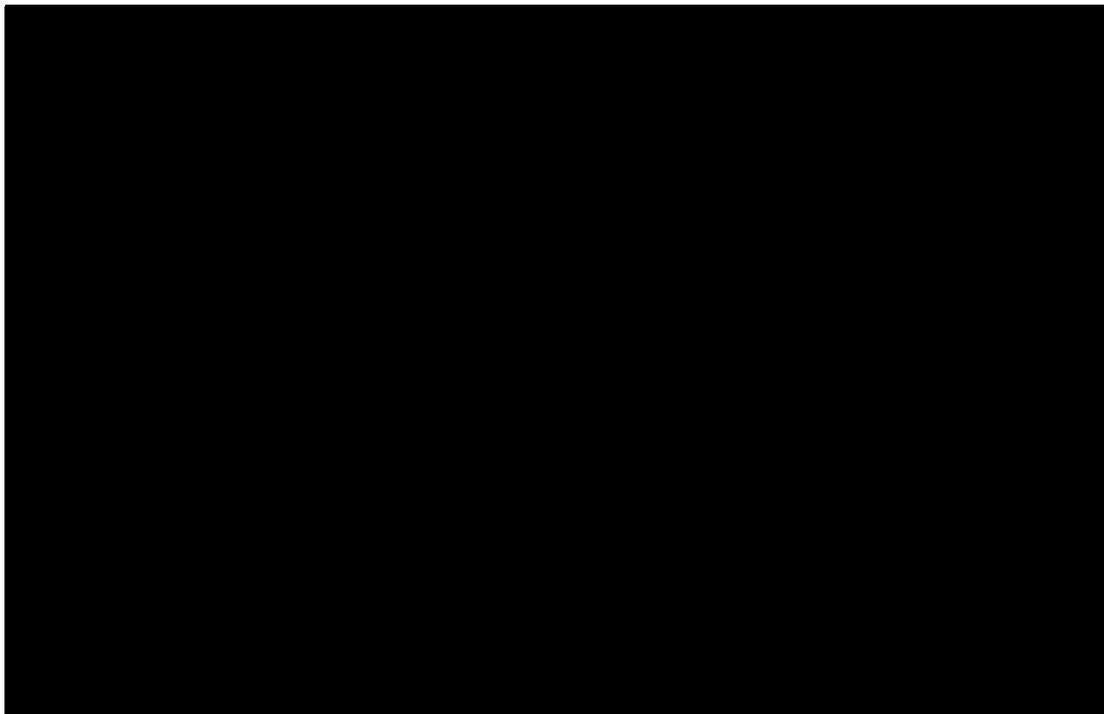




que le règlement modifiant le Règlement de régie interne de la Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que déposé [RÉSOLUTION 2019- 05 CI-ANNEXÉE].

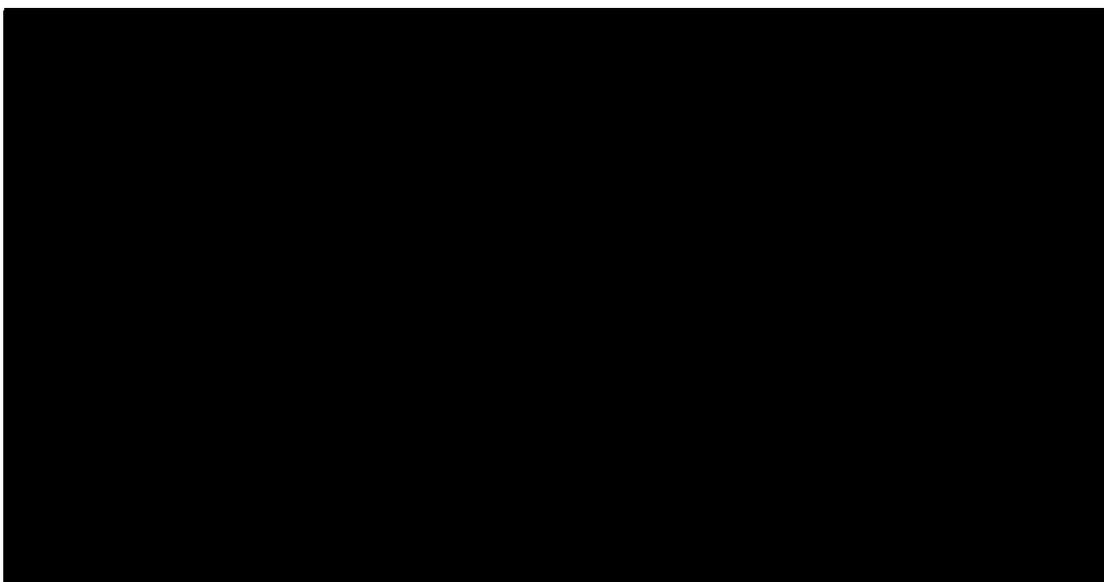
3.9 Modification au Règlement de régie interne / Révision des seuils lors d'enregistrement d'une sureté en faveur de la Fondation

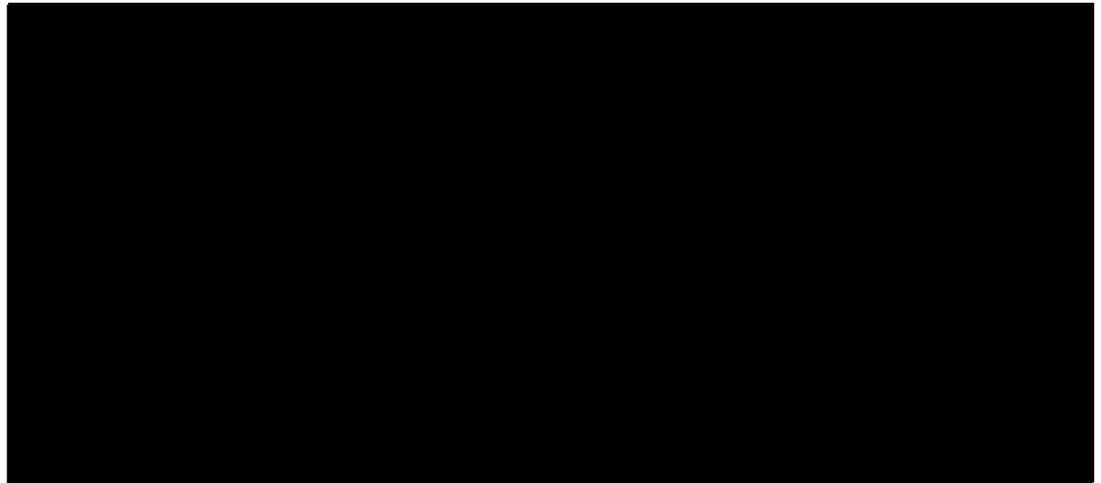




[REDACTED] que le règlement modifiant le Règlement de régie interne de la Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que déposé [RÉSOLUTION 2019-06 CI-ANNEXÉE].

3.10 Contrat de services professionnels – renouvellement d’actes hypothécaires





que la direction confie à la firme de le mandat de procéder au renouvellement des actes hypothécaires de la Fondation et de négocier les honoraires professionnels en se basant sur les paramètres de la proposition initiale de décembre 2018 [RÉSOLUTION 2019-07 CI-ANNEXÉE].

4. INITIATIVES FAUNIQUES

M. Sébastien Rioux, directeur des initiatives fauniques, et M^{me} Annie Lebel, coordonnatrice de projets, se joignent à la rencontre pour expliquer le contenu des points soumis à l'attention des membres du conseil d'administration aux points 4.1 et 4.2.

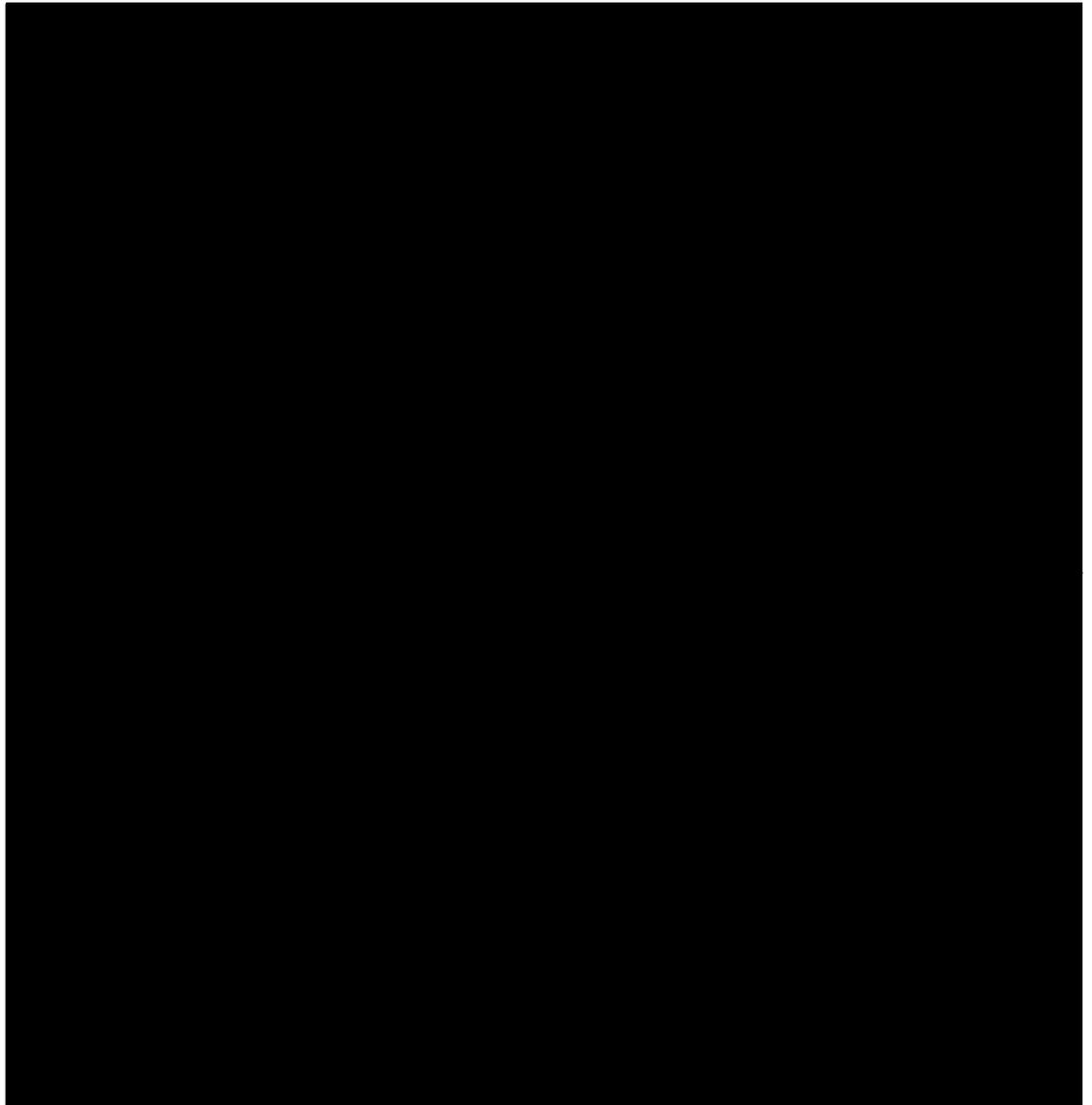
4.1 Programme pour la conservation du Lac St-Pierre / Bilan

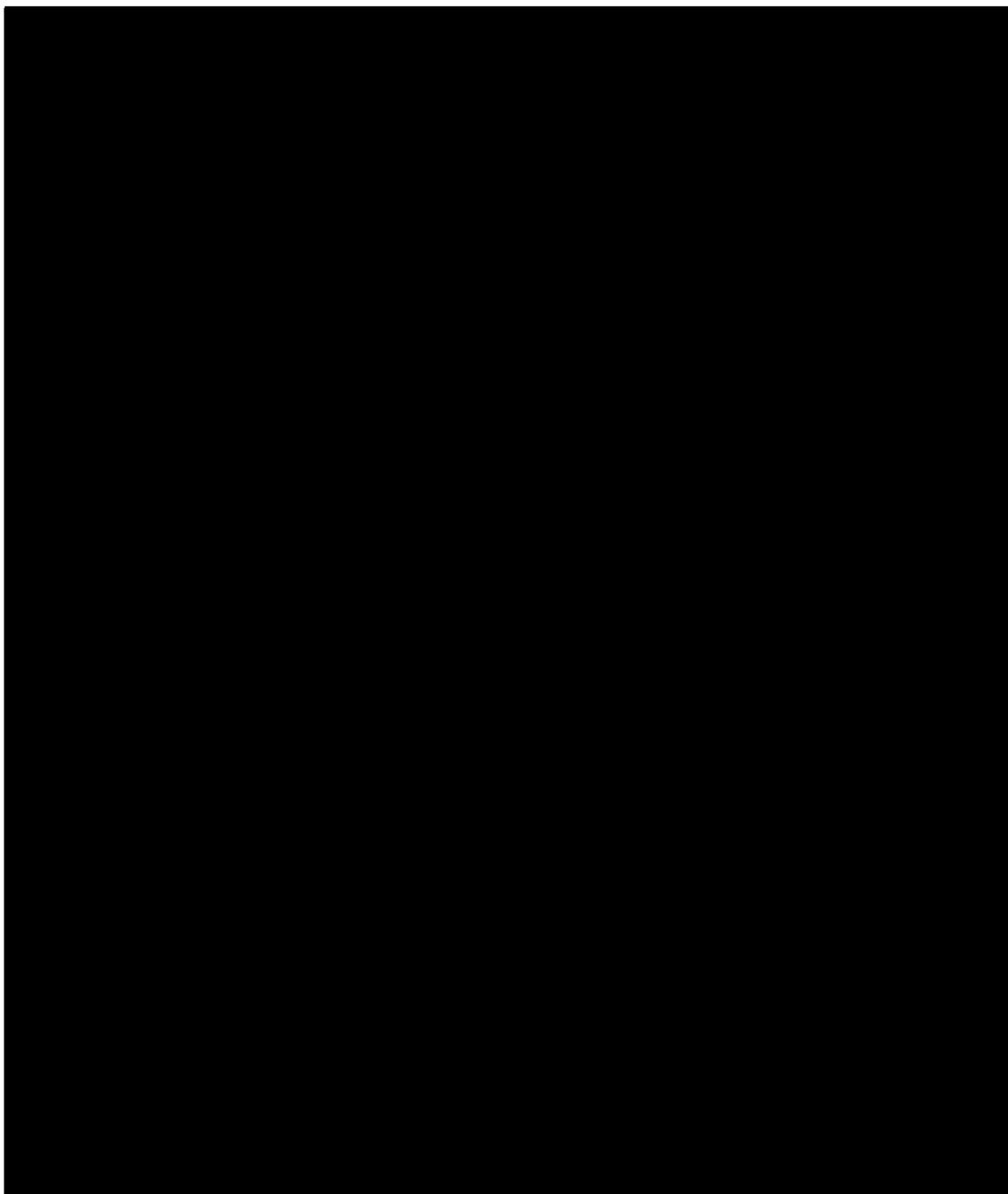
L'objectif du programme pour la conservation du Lac St-Pierre est de rétablir les fonctions écologiques de la zone littorale du lac Saint-Pierre et des tributaires qui s'y jettent en soutenant financièrement la restauration de milieux naturels, notamment par l'aménagement des rives en milieu agricole ainsi que des milieux humides en zone littorale.

De façon spécifique, le programme vise à :

- favoriser le rétablissement des fonctions écologiques caractéristiques du littoral, notamment dans une perspective d'amélioration de la qualité de l'eau, de restauration de la productivité des écosystèmes et de revitalisation de la biodiversité ;

- offrir, dans les sites restaurés, des conditions optimales à la reproduction et l'alimentation des poissons, de la sauvagine, des oiseaux champêtres, des amphibiens, des reptiles et des insectes pollinisateurs ;
- rétablir la connectivité fonctionnelle et favoriser le rétablissement d'une végétation caractéristique et indigène.



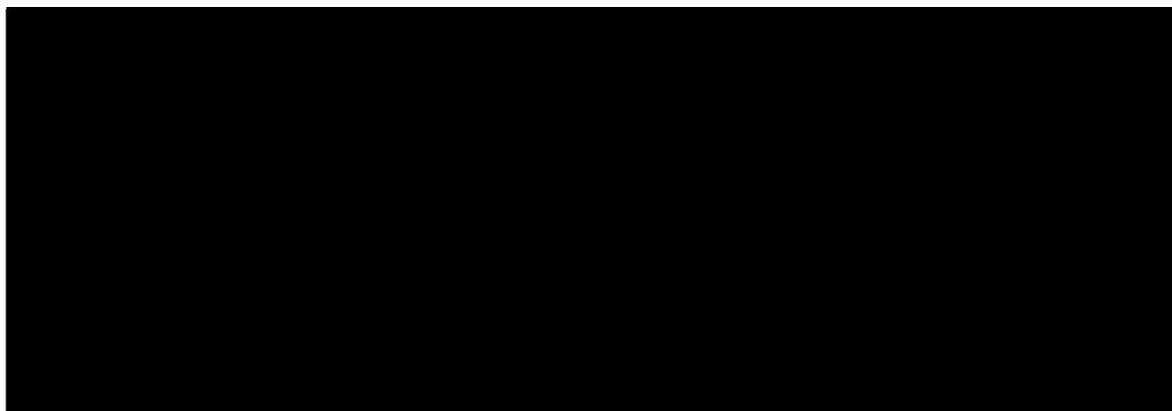
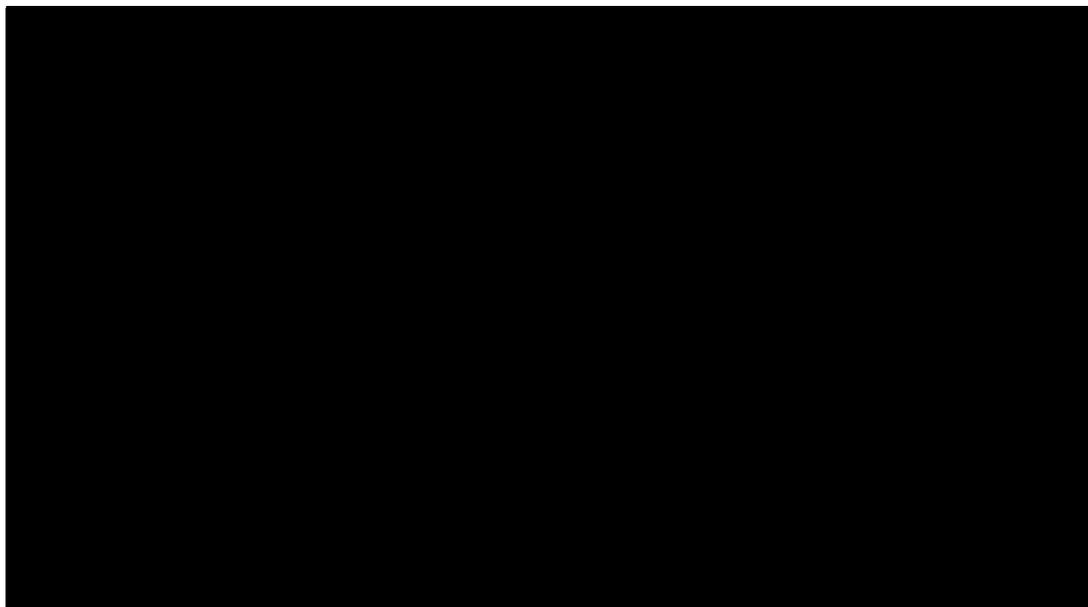


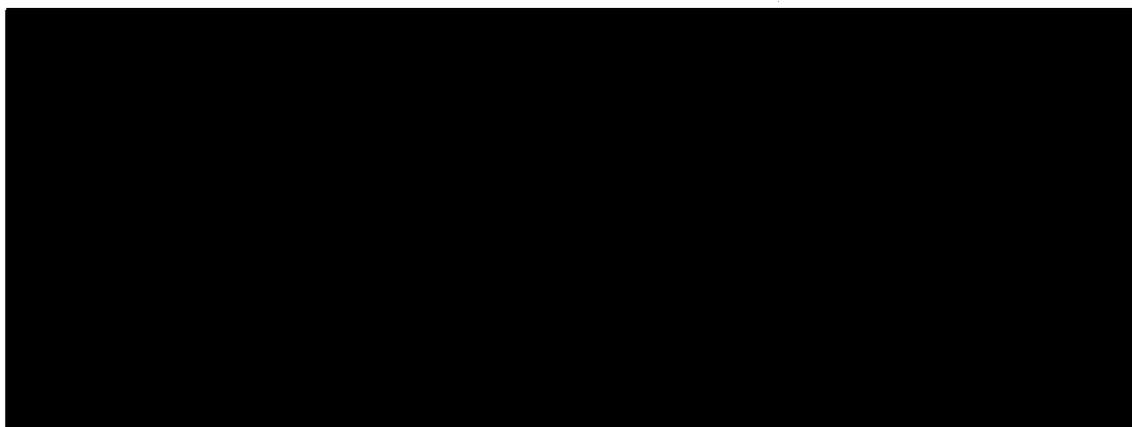
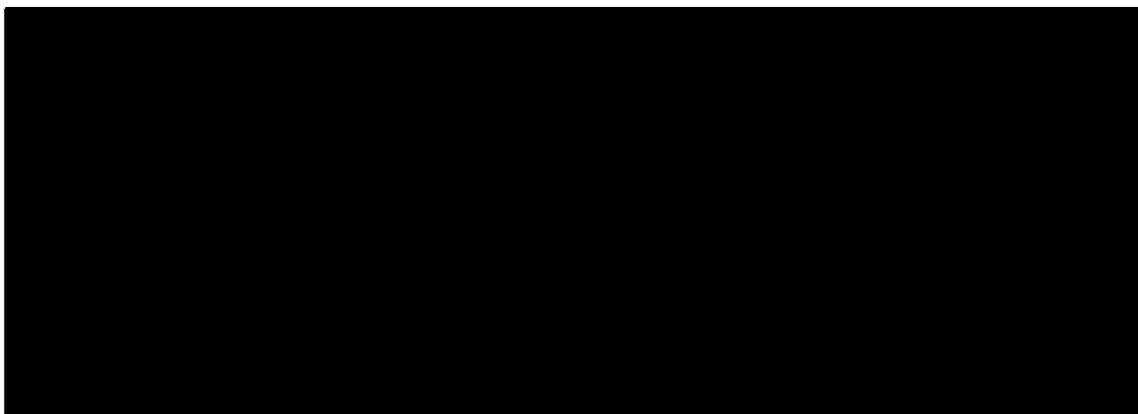
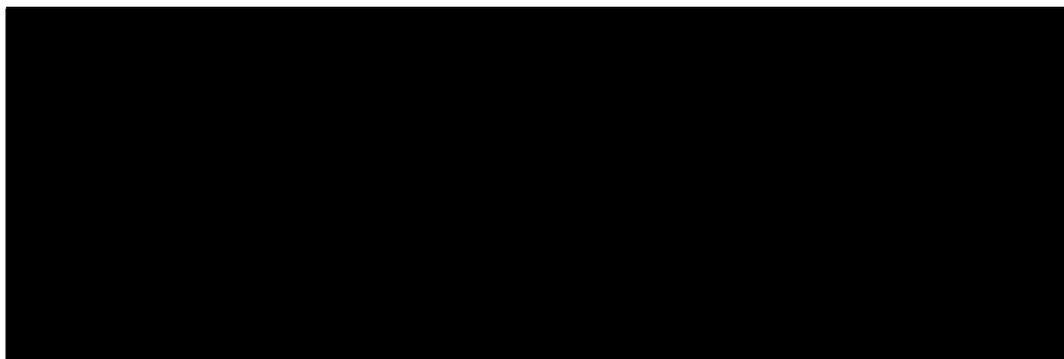
4.2 Programme pour la lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes / Bilan

L'objectif du programme pour la lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes est de limiter l'introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes en favorisant leur gestion durable pour protéger la biodiversité, l'intégrité des habitats fauniques et floristiques ainsi que le maintien ou le retour des fonctions écologiques des milieux naturels.

De façon spécifique, le programme vise à :

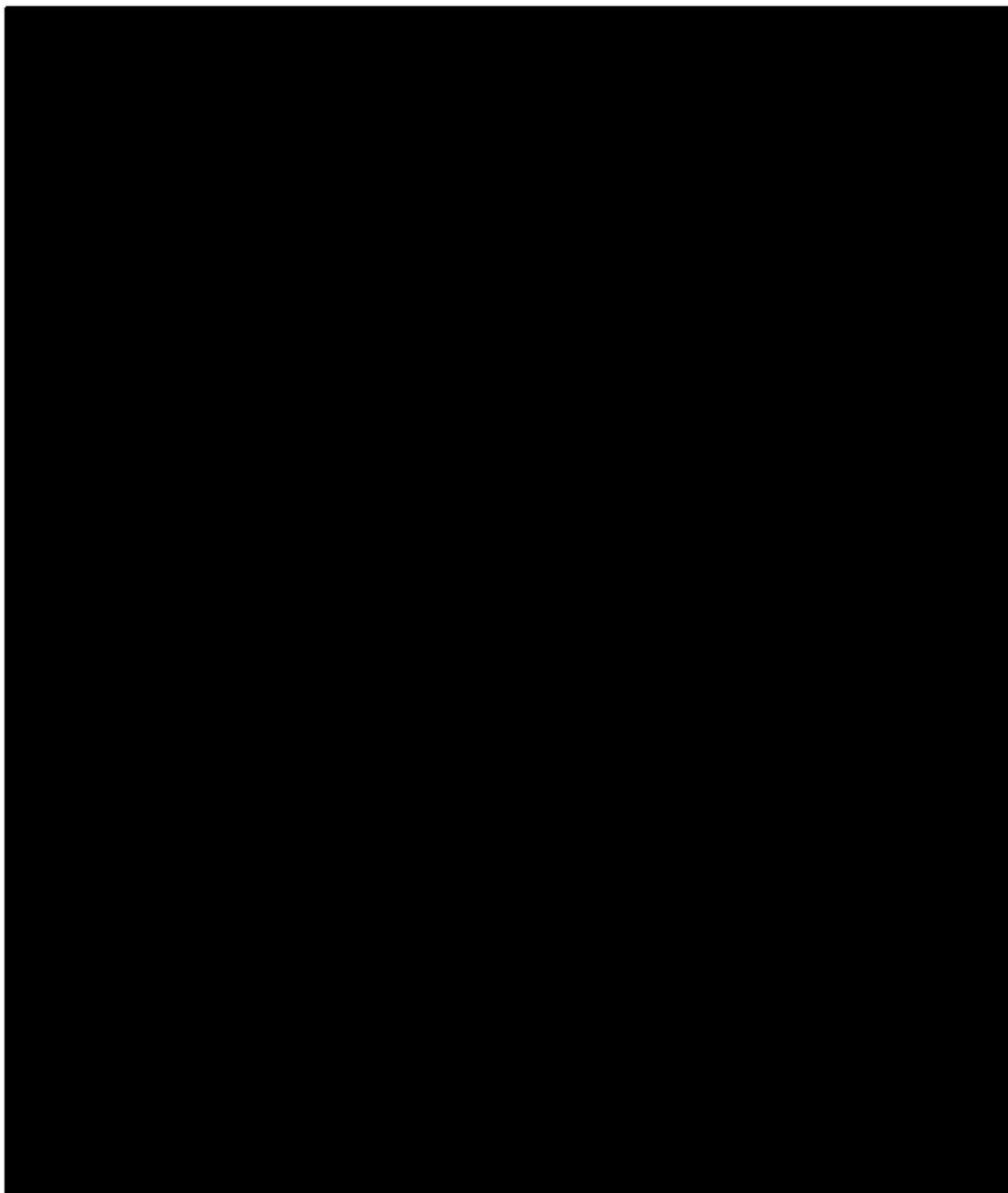
- restaurer des milieux d'intérêt faunique et floristique touchés par des plantes exotiques envahissantes afin de favoriser le retour d'habitats diversifiés ;
- limiter l'introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes dans des sites ou des secteurs d'intérêt écologique ;
- créer des partenariats et soutenir des initiatives durables à l'échelle provinciale, régionale ou locale.





Madame Lebel répond aux interrogations des membres du conseil sur différents thèmes du programme des Plantes exotiques envahissantes et ces derniers la remercient de sa présentation.

4.3 Programme GIR et TGIRT – article 53.2

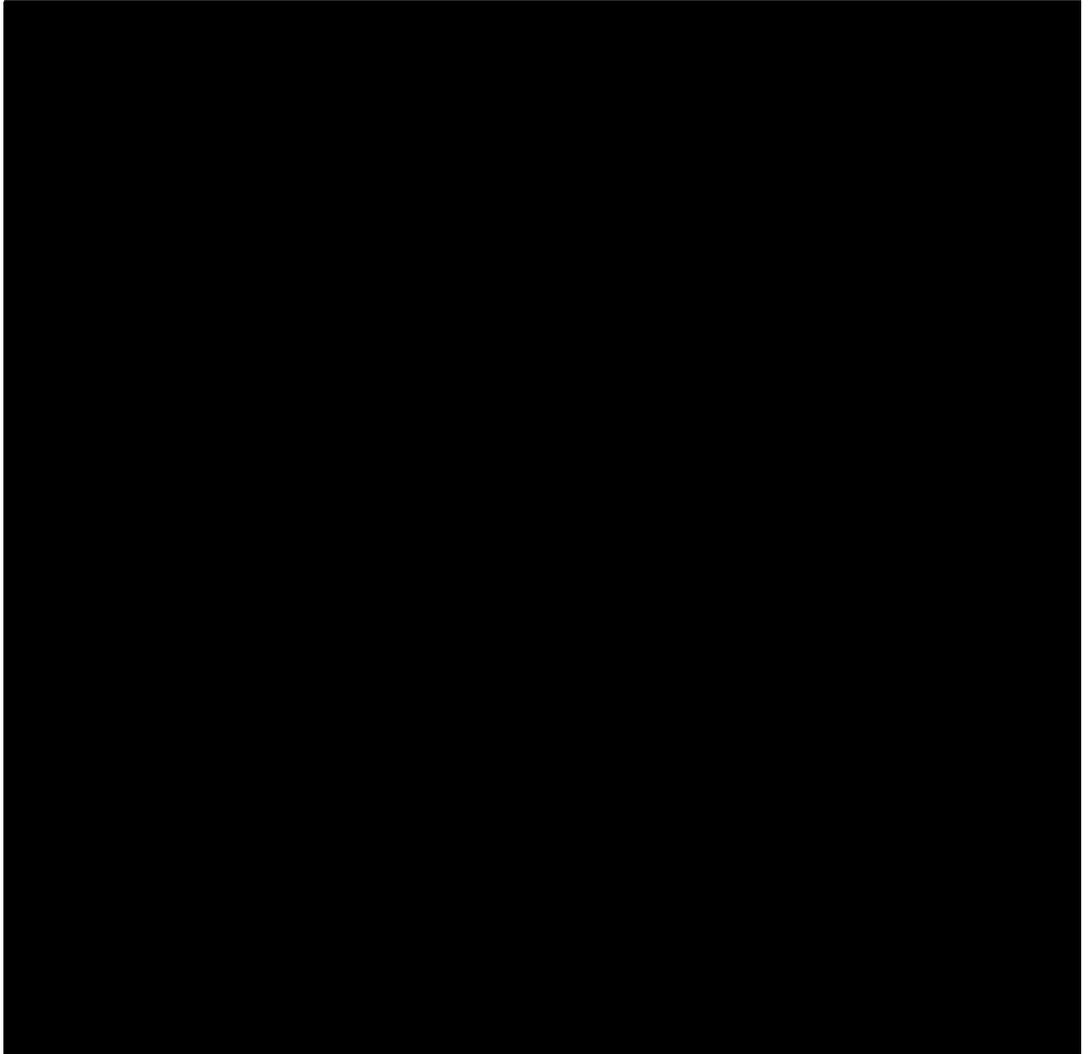


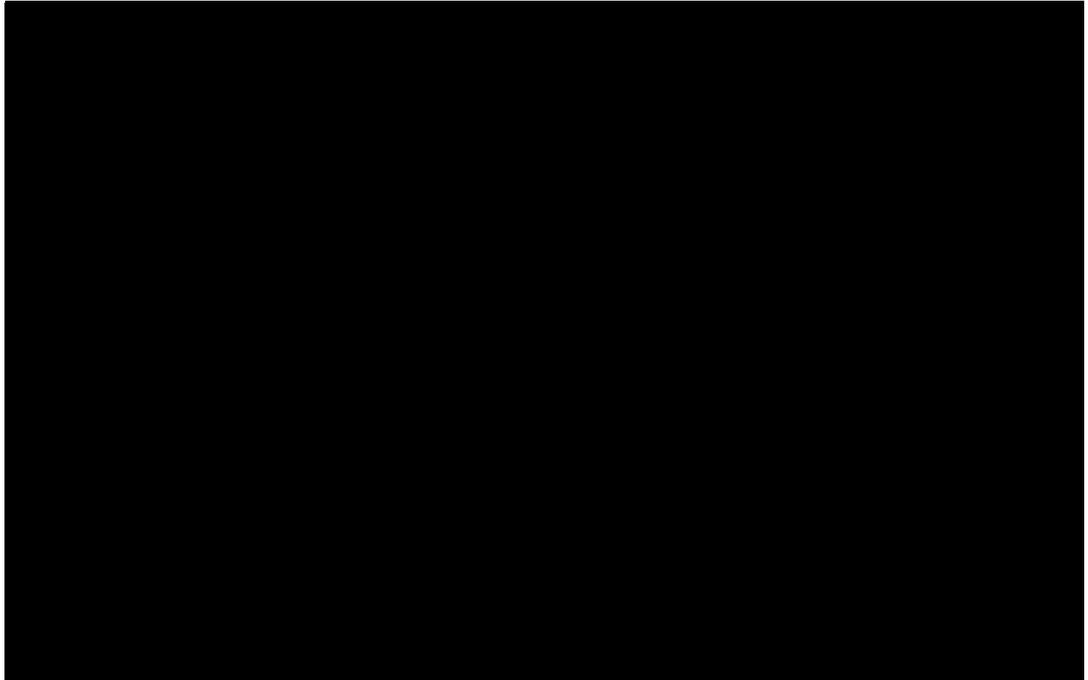
que le programme de *Gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier* (GIR) et le programme de *Soutien financier pour la participation des organismes fauniques aux Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire* (TGIRT) soient retirés des programmes d'aide que le conseil d'administration doit adopter et que le président-directeur général soit

autorisé à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution pour les deux programmes ci-haut mentionnés [RÉSOLUTION 2019-08 CI-ANNEXÉE].

4.4 Fondation Hydro-Québec pour l'environnement

Lors de l'exercice de planification stratégique 2017-2020, une des orientations retenues visait à accroître et diversifier les revenus et un des axes d'intervention alors identifiés était de maintenir et augmenter, si possible, les montants reçus des Ministères/Organismes ou d'agences gouvernementales ; dans cet esprit, la direction de la Fondation doit demeurer attentive et réceptive aux opportunités qui peuvent se présenter en tout temps.



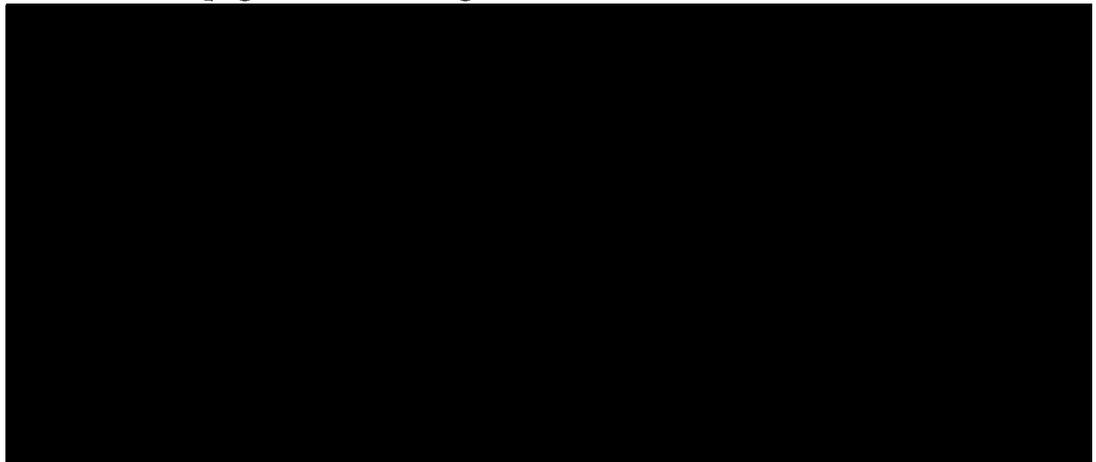


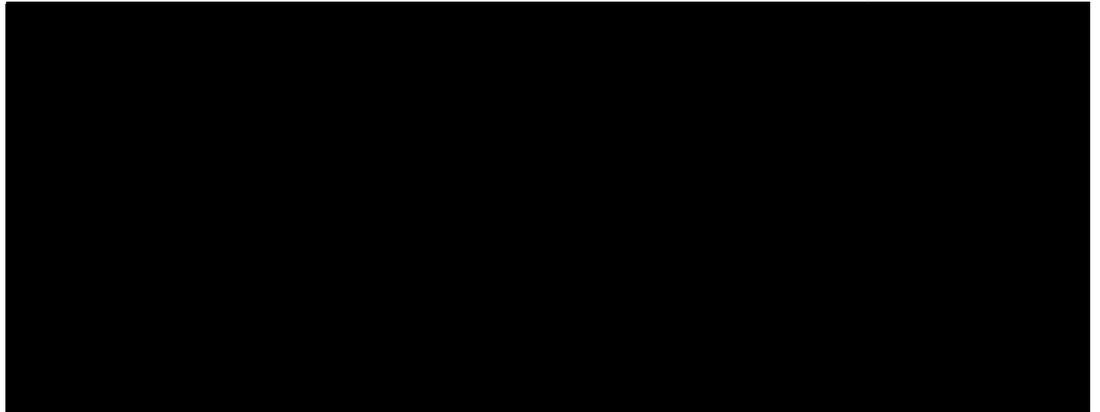
5. COLLECTE DE FONDS

Mme Mylène Bergeron, directrice des communications et de la collecte de fonds, présente le point 5.1.

5.1 Bilan de la campagne de sollicitation, résultats provisoires de l'encan 2019 et soirée-bénéfice du 23 mai 2019

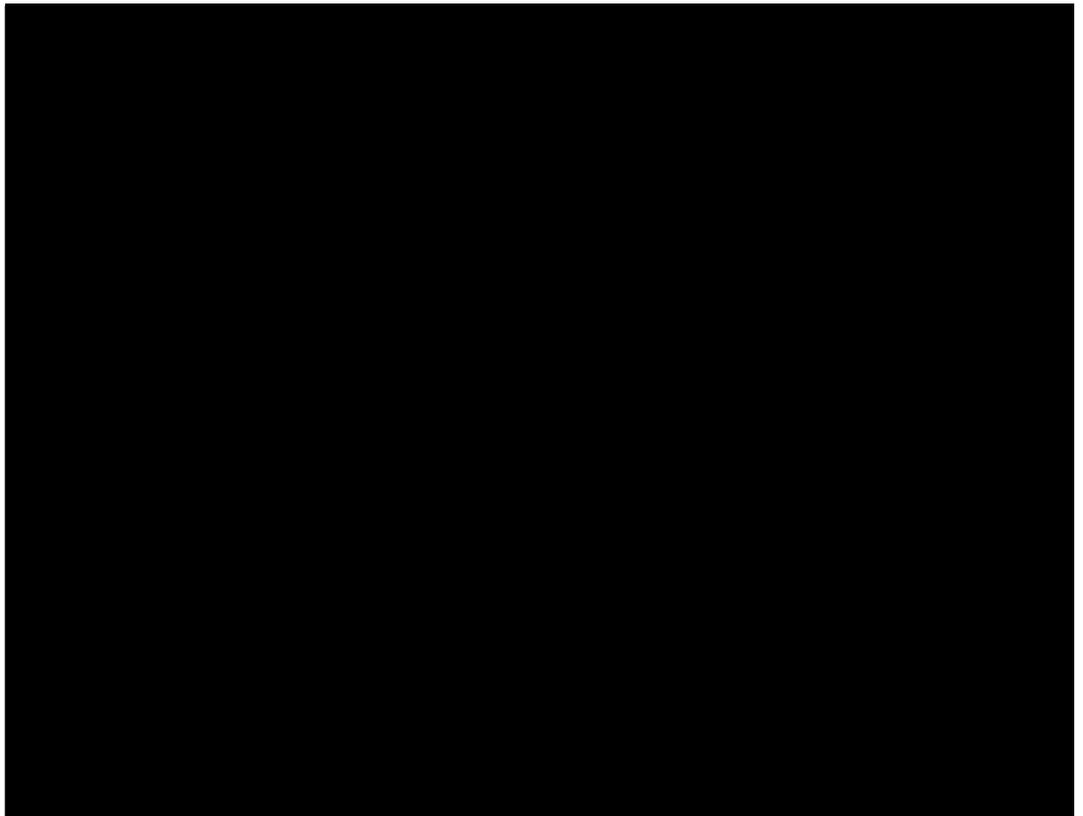
Bilan de campagne de marketing relationnel

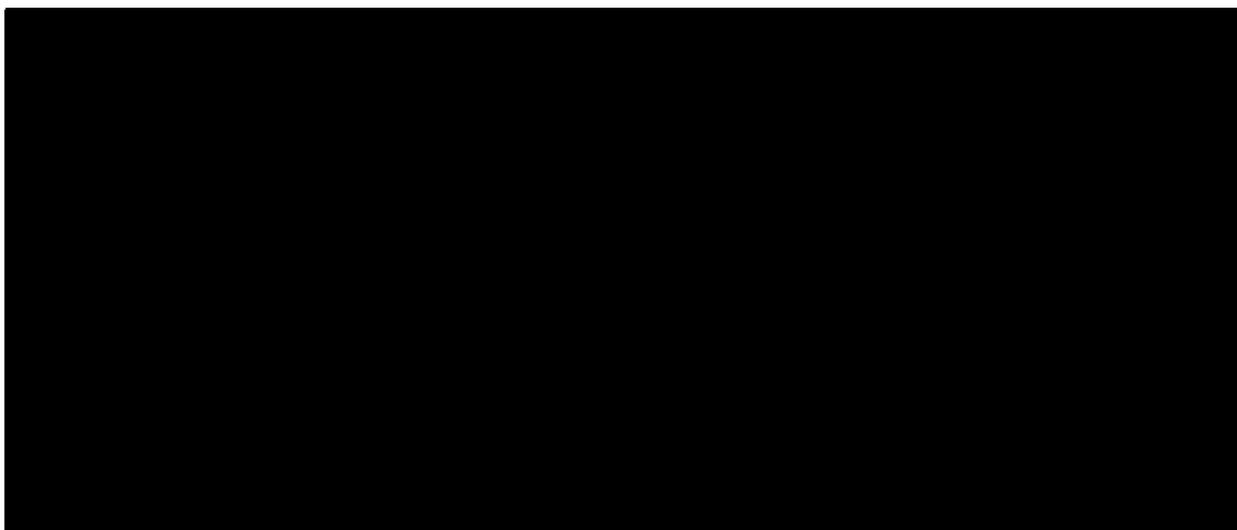
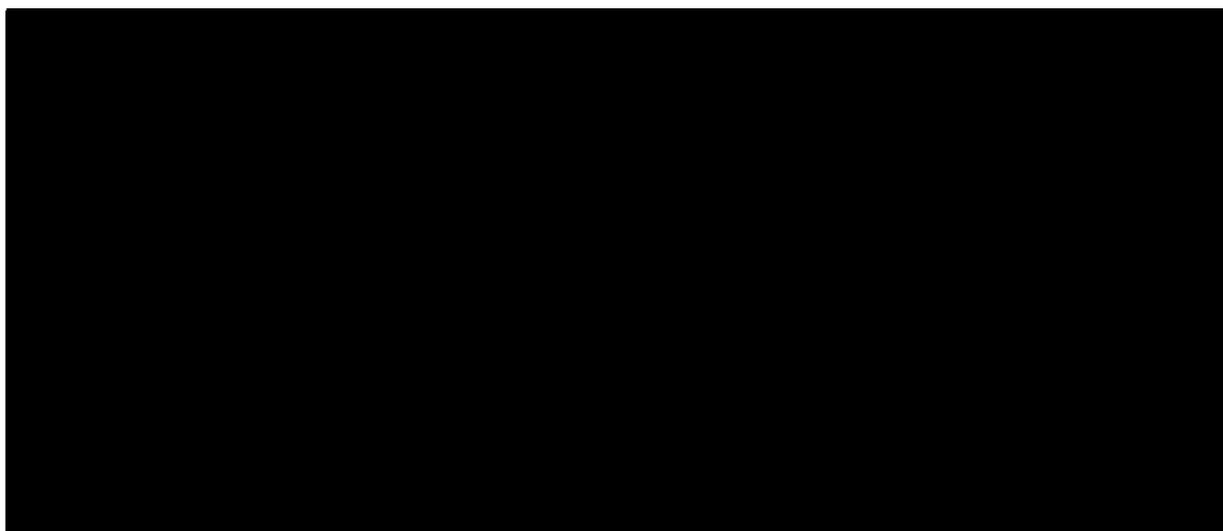
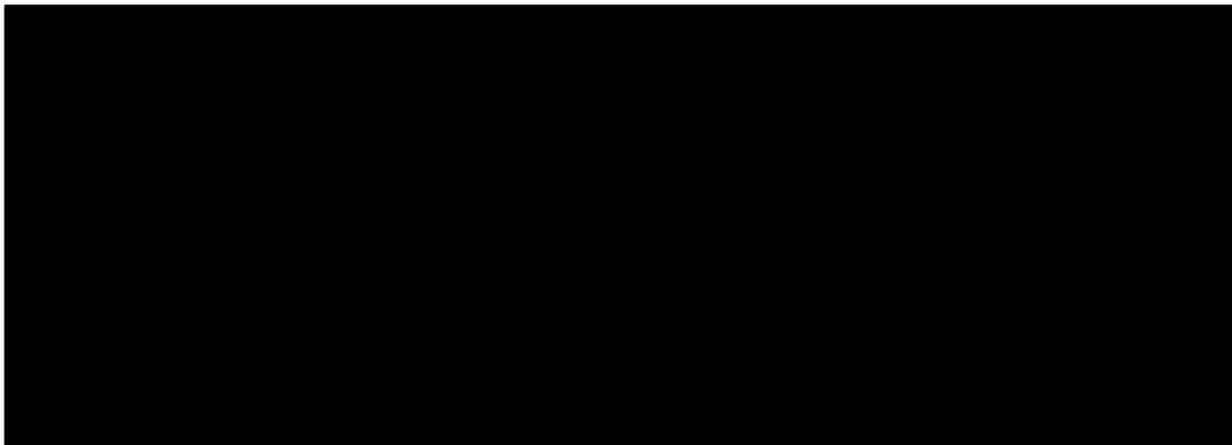




Encan 2019

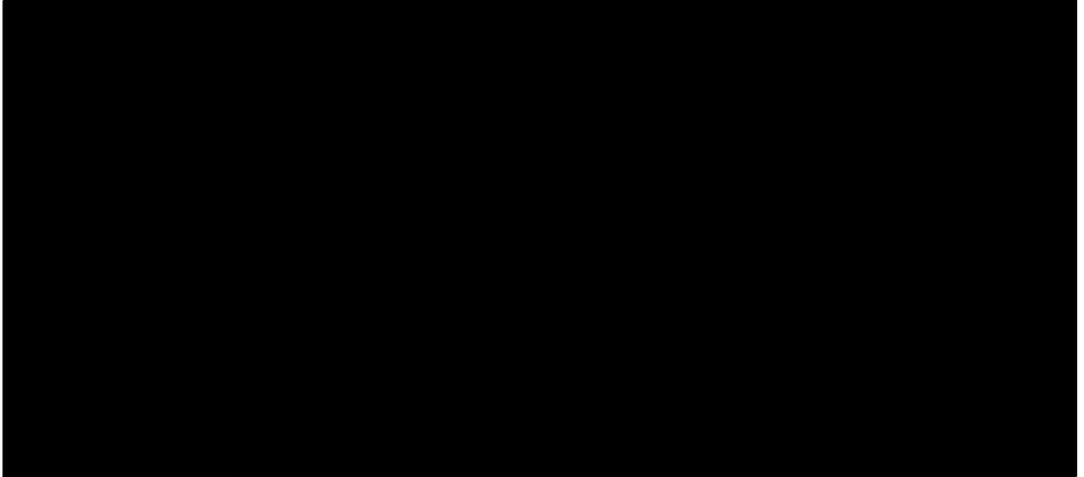
L'Encan Internet s'est tenu du 11 au 28 février 2019. M. José Boily, animateur de l'émission *Québec à vol d'oiseau* (QVO), était le président d'honneur de l'activité.





Soirée bénéfice 2019

La soirée-bénéfice aura lieu à Montréal, au marché Bonsecours, le 23 mai 2019.



6. INFORMATIONS DE GESTION

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

Les documents ont été remis aux membres du conseil d'administration.

6.2 Projets refusés par le président-directeur général

Les documents ont été remis aux membres du conseil d'administration.

7. Divers

7.1 Propositions de dates pour la tenue des séances du conseil d'administration et du comité de vérification pour l'exercice 2019-2020

Les membres sont invités à transmettre leur conflit d'horaire sur le calendrier proposé, en notant tout particulièrement le changement de lieu de la rencontre de juin prochain qui serait tenue à Québec en lieu et place de Montréal:

8. Points d'information

8.1 Plan directeur informatique 2018-2020

Les documents ont été remis aux membres du conseil d'administration.

8.2 Départ de [REDACTED] secrétaire de direction

Monsieur André Martin souligne aux membres du conseil d'administration que [REDACTED] qui a œuvré comme secrétaire de direction pendant plus de 24 années à la Fondation, a quitté en février dernier pour une retraite bien méritée.

Malgré les suggestions des membres de poser un geste particulier pour souligner son départ, M. Martin les informe des volontés de [REDACTED] qui ne voulait surtout pas de geste d'éclat et qui préférait quitter en douceur pour éviter des débordements affectifs. Il confirme d'ailleurs que le choix de [REDACTED] était d'obtenir un arbre de son choix qui serait planté dans la cour de son domicile, ce qui sera fait au printemps avec les membres du personnel disponibles à ce moment.

Dans ce contexte, il est proposé par M Denis Desbiens, appuyé par M. Gilles Coté, que [REDACTED] soit chaleureusement remerciée pour sa contribution importante à la Fondation de la faune du Québec pour sa persévérance et pour sa collaboration soutenue apportée à tous ses collègues qui ont eu la chance de la côtoyer au cours de ses années de loyaux services [RÉSOLUTION 2019-09 CI-ANNEXÉE].

La séance est levée à 15 heures 35.

Le secrétaire général,

[REDACTED]

Guy Nadeau, CPA, CA

5 mai 2019

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 13 juin 2019, par conférence téléphonique

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bonduelle Amériques

Bioralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trottière (La)

Groupe Zoom Média

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

PRESENTS :

M. Denis Desbiens (à compter de 14 heures 15)
M. Christian Bélanger
M^{mes} Isabelle Boulianne
Marjolaine Castonguay
M. Gilles Côté
Mme Joanne Desjardins (à compter de 13 heures 25)
MM. Lucien Gravel
Pierre Laporte
Pierre Lefebvre (à compter de 13 heures 10)
M^{me} Nadia Martel (à compter de 13 heures 05)
MM. André Martin
Christian Sénéchal

ABSENTE :

Mme Émilie Girard-Gros-Louis

INVITES :

M^{mes} Mylène Bergeron, directrice des communications et
de la collecte de fonds,
Amélie Collard, coordonnatrice de projets
Geneviève Lacroix, coordonnatrice de projets
M. Sébastien Rioux, directeur des initiatives fauniques

SECRETAIRE DE LA REUNION :

M. Guy Nadeau

L'assemblée est ouverte à 13 h. M. Pierre Laporte, en l'absence du président, souhaite la
bienvenue aux personnes présentes.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Christian Sénéchal, appuyée par Mme Isabelle Boulianne.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 28 mars 2019

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2019 est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Lucien Gravel, appuyée par M. Christian Bélanger.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion est détaillé à titre de renseignement par M. André Martin.

M. André Martin informe les membres que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, aux dernières nouvelles, envisage de réduire l'enveloppe disponible pour le programme GIR de [REDACTED]. Dans ces circonstances, puisque les appels de projets pour ce programme génèrent des demandes avoisinant les [REDACTED] le président –directeur général s'interroge sur la pertinence de poursuivre ce programme. Le président-directeur général avisera en fonction des développements futurs.

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 7 mai 2019

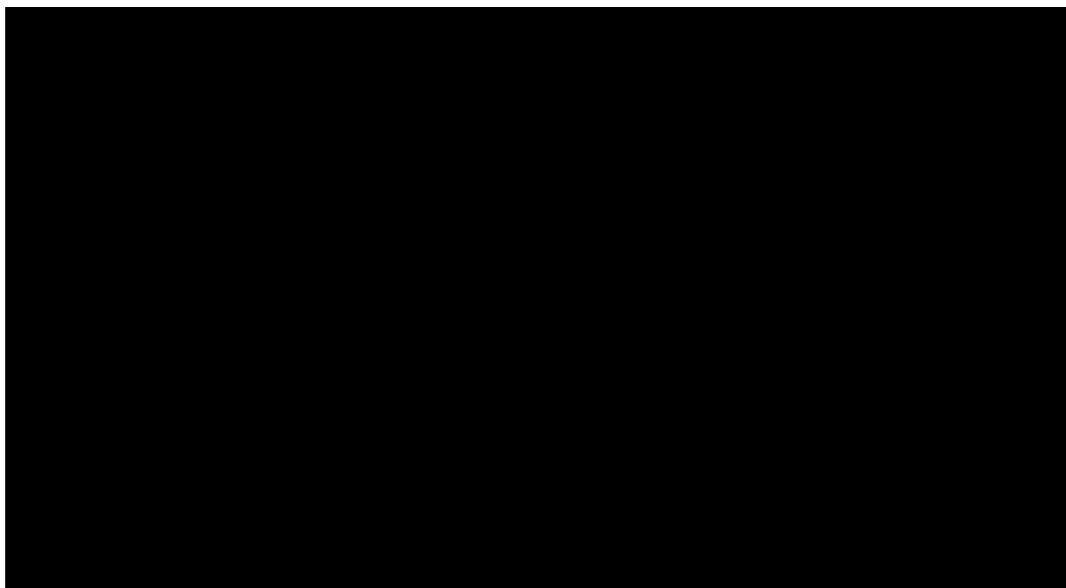
M. André Martin présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, les sujets abordés lors de la rencontre du 7 mai 2019.

De plus, les membres sont informés que les ententes finales, signées pour notre part le 4 juin 2019, nous seront transmises dûment signées par les représentants [REDACTED] dans le courant de la semaine prochaine, suivi du chèque de [REDACTED] pour les projets en cours transférés.

3.2 Compte rendu du comité de vérification et de placement du 10 juin 2019

M. Christian Sénéchal présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, les sujets abordés lors de la rencontre du 10 juin 2019.

3.3 Adoption des états financiers au 31 mars 2019



que les états financiers de la Fondation de la faune du Québec et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2018 -2019 soient adoptés tel que déposés et que le président du conseil d'administration, M. Denis Desbiens, et la trésorière, M^{me} Nadia Martel, soient autorisés à signer les états financiers. [RESOLUTION 2019-11 CI-ANNEXEE].

3.4 Mesures de contrôle des dépenses

M. Guy Nadeau indique aux membres du conseil que l'ensemble des mesures de contrôle des dépenses qui avaient été signifiées à la Fondation en début d'année financière ont été observées et ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cours des opérations.

3.5 Adoption du rapport annuel 2018-2019

M^{me} Mylène Bergeron, directrice des communications et de la collecte de fonds, fait le point sur la préparation du rapport annuel dont une version préliminaire a été transmise aux administrateurs parmi les documents de la rencontre.

s'interroge sur la possibilité réelle d'approuver une version du rapport annuel qui, selon toute vraisemblance, est incomplet actuellement. Devant

cet état de fait, il est décidé de reporter en septembre prochain l'approbation du rapport annuel au 31 mars 2019, lorsque toutes les étapes de validations requises auront été accomplies avec succès.

3.6 Planification stratégique 2017-2020 / Suivi du plan d'action

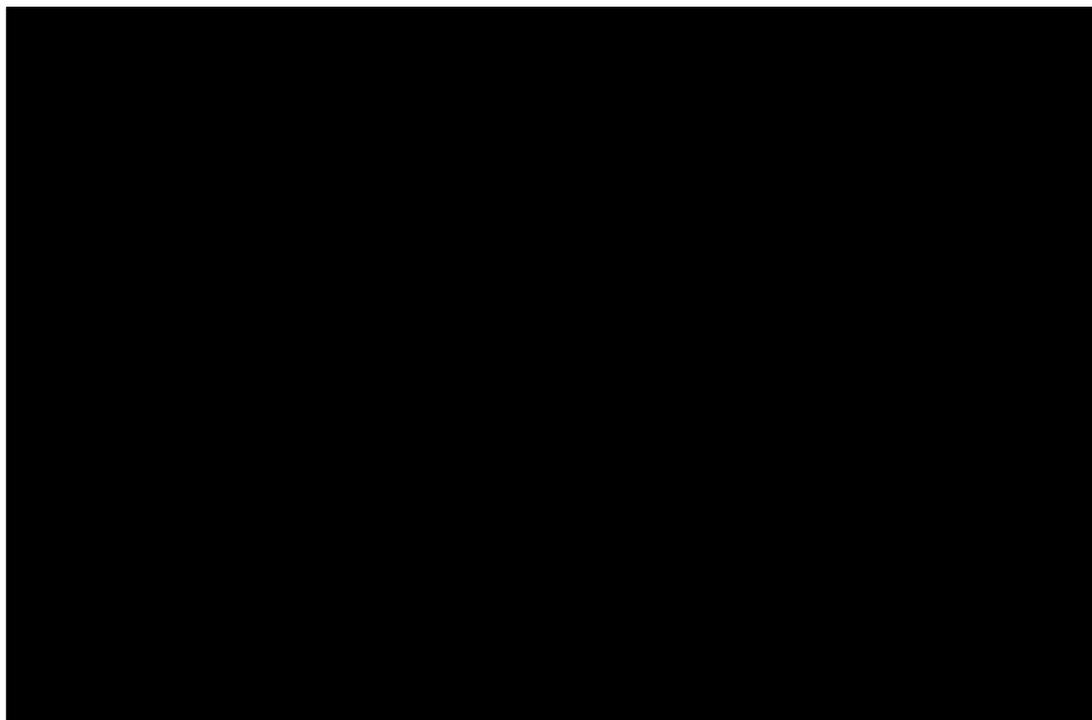
M. André Martin présente le suivi du plan d'action en mettant l'accent sur les principales réalisations depuis la dernière présentation aux membres du conseil d'administration.

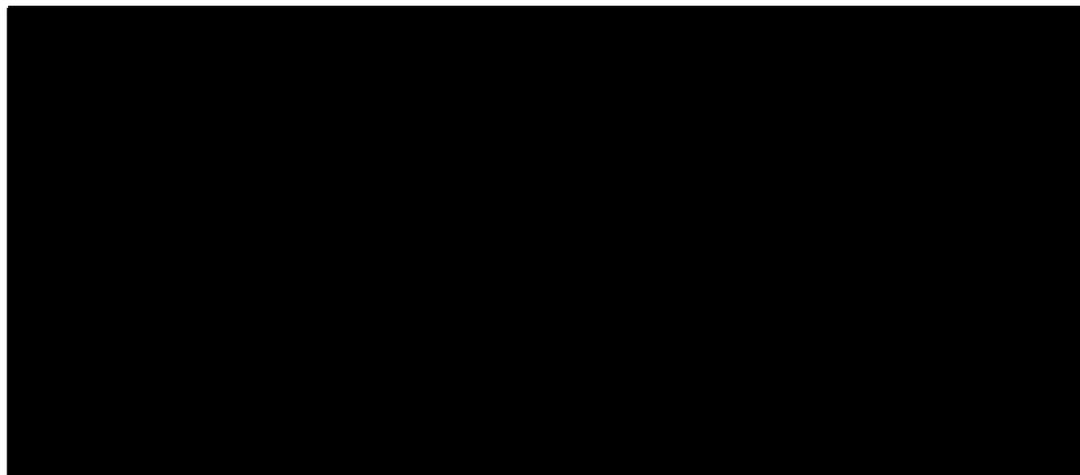
3.7 Planification stratégique 2020-2023

Les grandes étapes de production de la planification stratégique 2020-2023 sont exposées. Les membres sont à l'aise avec la stratégie générale de production de la prochaine planification qui leur a été soumise.

Les membres du conseil d'administration seront sollicités dans le cadre d'une entrevue, selon un calendrier à être établi une fois que la ressource professionnelle qui nous accompagnera dans la démarche aura été sélectionnée.

3.8 Contrat – Traiteur du souper-bénéfice



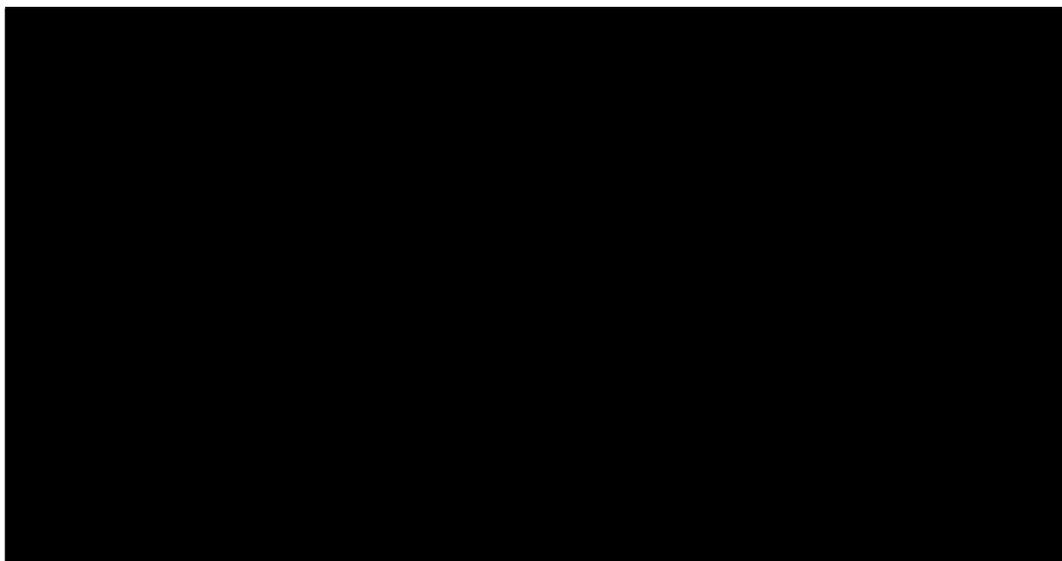


que la
Fondation de la faune du Québec accorde un contrat de service à [REDACTED] pour le
service de traiteur lors de son activité majeure de financement, conformément aux
conditions de la soumission présentée, jusqu'à concurrence d'un montant maximal
de [REDACTED] [RESOLUTION 2019-12 CI-ANNEXEE].

4. INITIATIVES FAUNIQUES

M. Sébastien Rioux, directeur des initiatives fauniques, M^{mes} Amélie Collard et Geneviève Lacroix, coordonnatrices de projets, se joignent à la rencontre pour expliquer le contenu et les recommandations des points soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration aux points 4.1, 4.2 et 4.3.

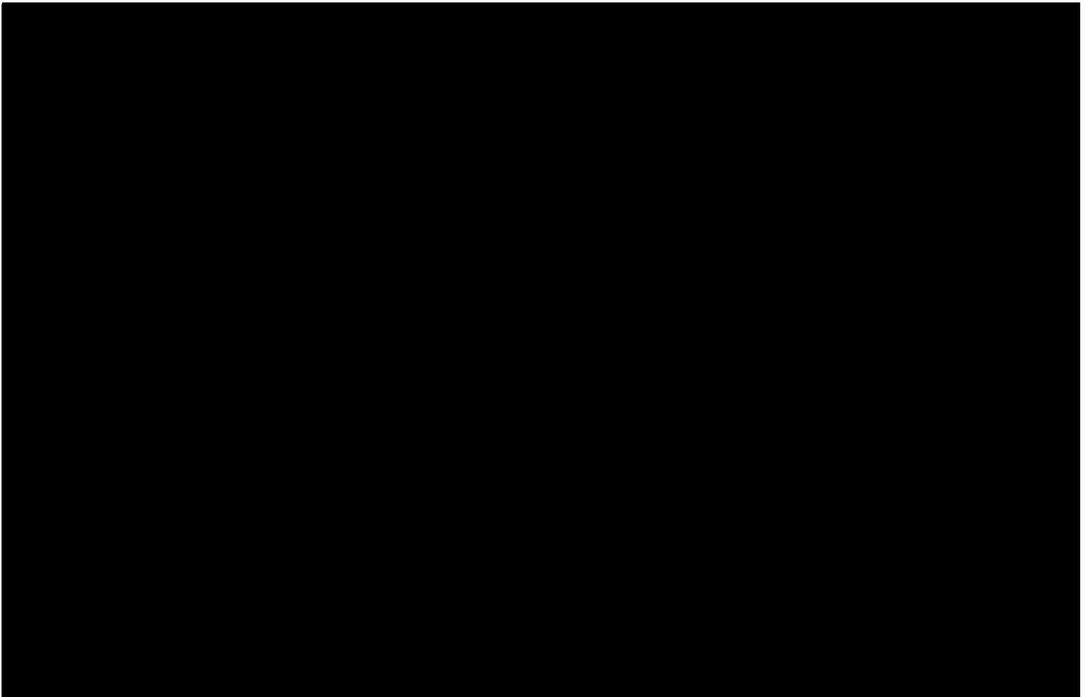
4.1 Entente - Habitat faunique Canada

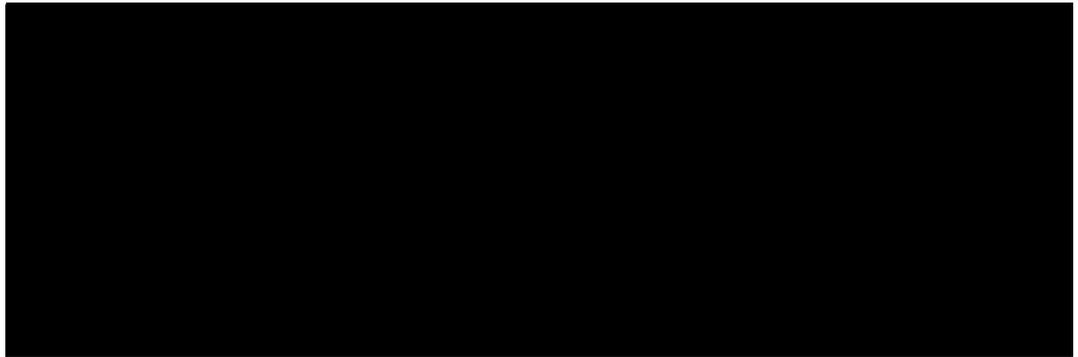




que la
Fondation de la faune accepte la contribution financière [redacted]
pour 2019-2020 et que le président –directeur général soit autorisé à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente décision [RESOLUTION 2019-13 CI-ANNEXEE].

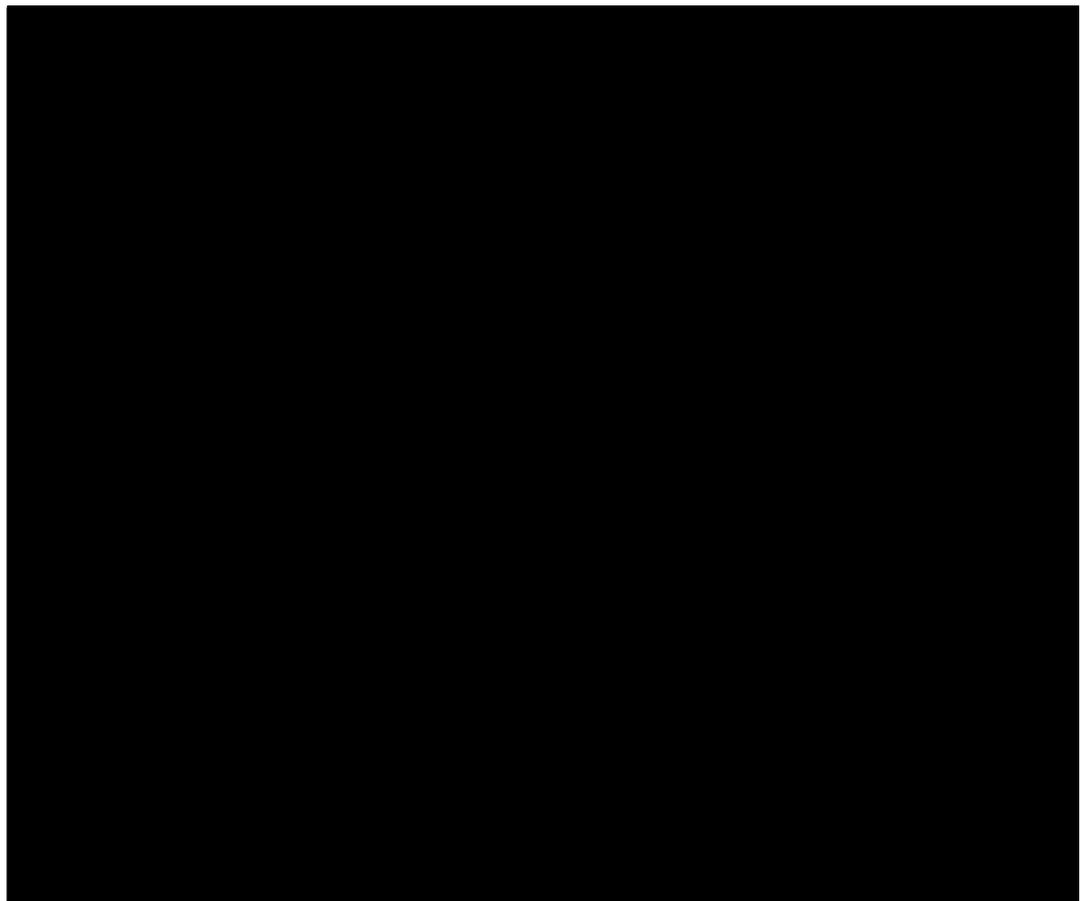
4.2 Restauration de la biodiversité d'origine du bassin versant de la rivière France
– Phase 2 – Lac France





que la
Fondation de la faune accepte de contribuer au financement de ce projet pour un
montant de [REDACTED] d'ici le 31 mars 2021, conditionnellement à la vérification que
le lac Boucher (situé en amont) est bel et bien exempt d'espèces compétitrices
[RESOLUTION 2019-14 CI-ANNEXEE].

4.3 Restauration du littoral des îles aux Castors et du Mitan





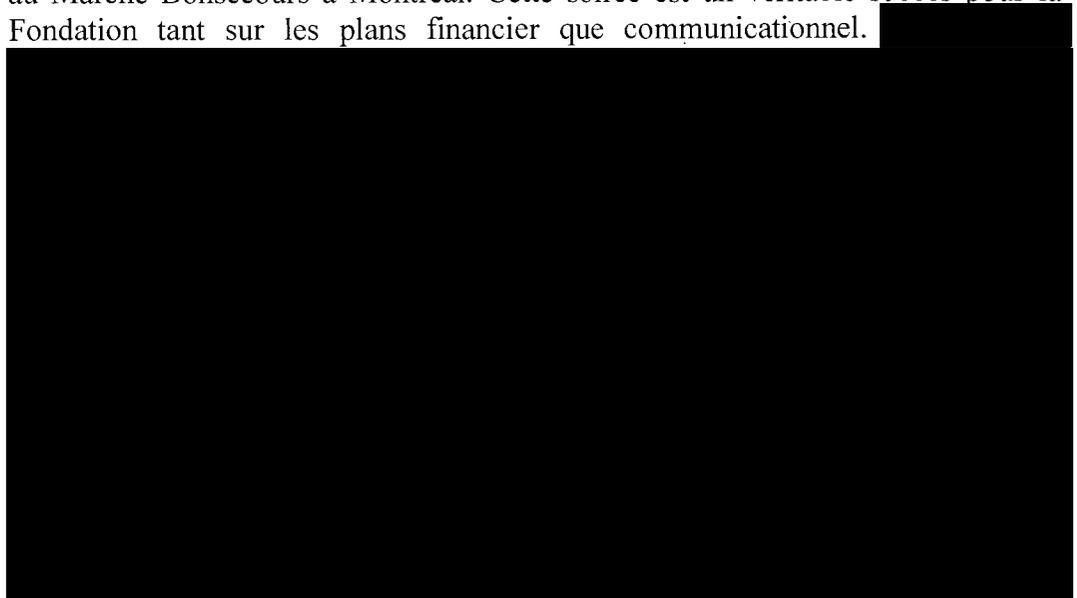
que la
Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet
pour un montant maximum de [REDACTED] d'ici le 31 mars 2022 [RESOLUTION 2019-15
CI-ANNEXEE].

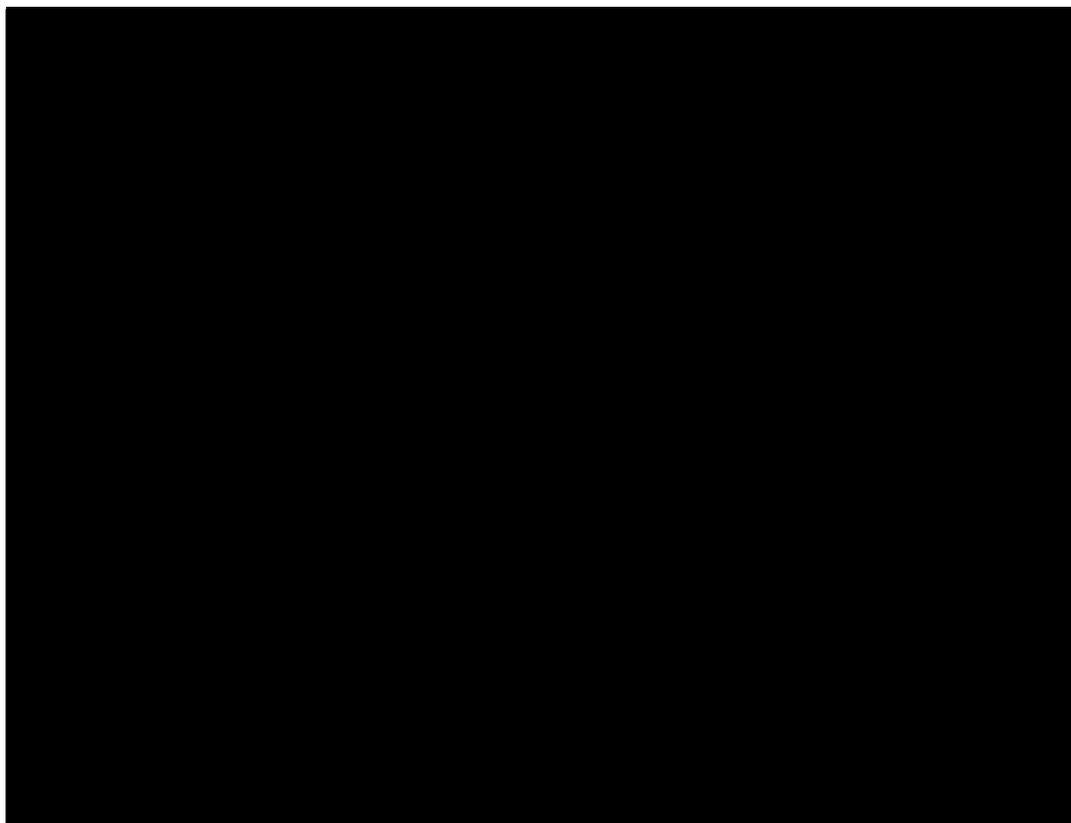
5. COLLECTE DE FONDS

M^{me} Mylène Bergeron, directrice des communications et de la collecte de fonds,
présente le point 5.1.

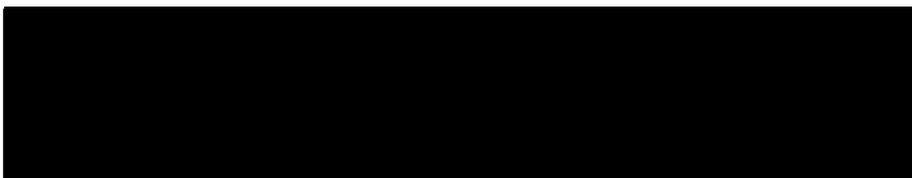
5.1 Bilan de l'activité-bénéfice du 23 mai 2019, de la campagne de sollicitation et résultats de l'encan 2019

La soirée-bénéfice, ayant pour thème *En action pour la faune en danger*, reprenait
la formule du souper au homard. L'événement s'est déroulé le jeudi 23 mai 2019,
au Marché Bonsecours à Montréal. Cette soirée est un véritable succès pour la
Fondation tant sur les plans financier que communicationnel.

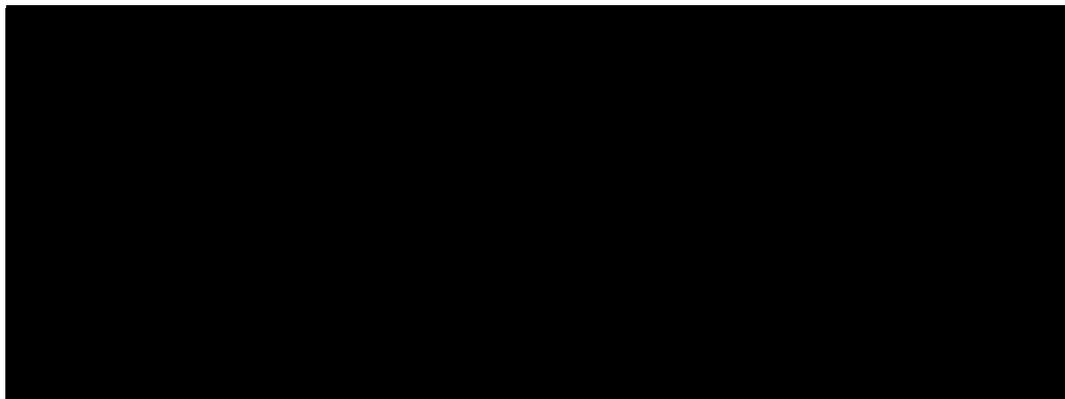


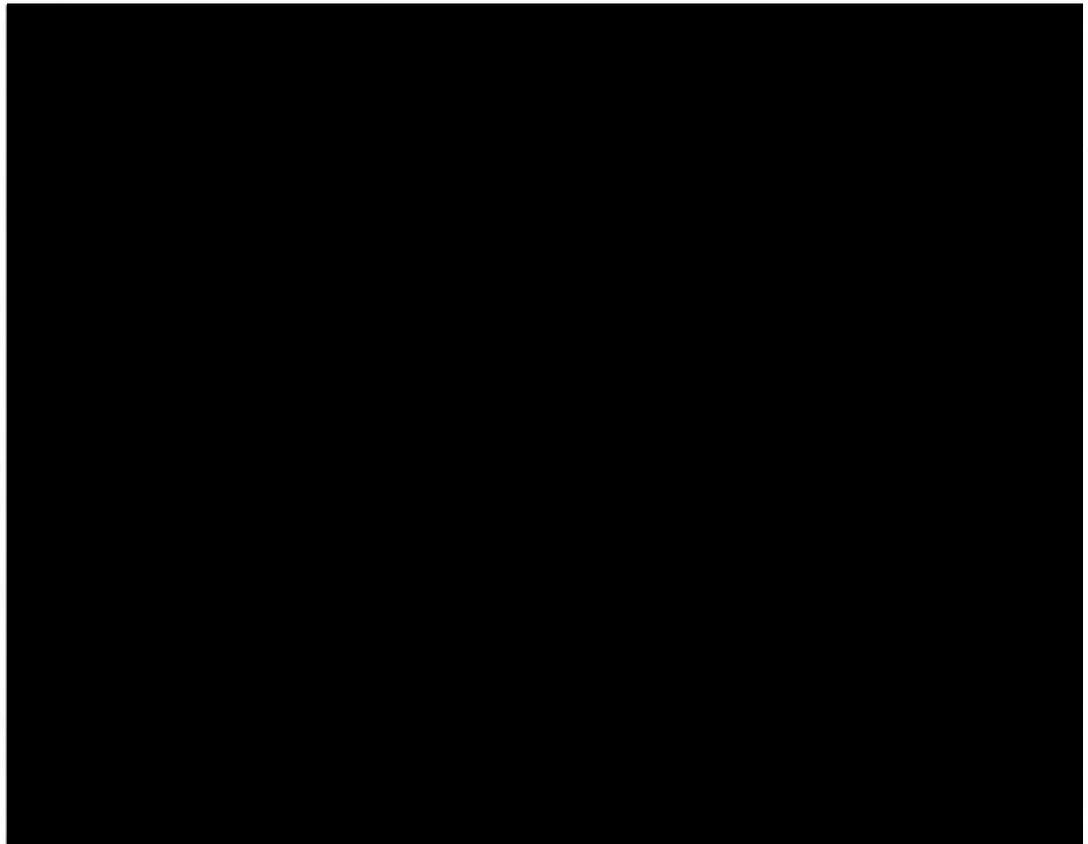


Activités de marketing relationnel à venir



Campagne *La pêche c'est simple, c'est pas compliqué*





6. INFORMATIONS DE GESTION

- 6.1 Projets acceptés par le président-directeur général
- 6.2 Projets refusés par le président-directeur général

A la demande des membres du conseil, le président-directeur général résume les processus en vigueur actuellement et toutes les étapes qui mènent à l'acceptation ou au refus des projets qui sont soumis à la Fondation et les membres s'en déclarent satisfaits.

7. Divers

7.1 Départ de [REDACTED] technicien informatique

[REDACTED] que [REDACTED] soit chaleureusement remercié pour sa loyauté et pour sa collaboration soutenue apportée à tous ses collègues qui ont eu la chance de le côtoyer au cours de ses nombreuses années de services [RESOLUTION 2019-16 CI-ANNEXEE].

7.2 Départ de [REDACTED] directeur des initiatives fauniques

[REDACTED] que [REDACTED] soit chaleureusement remercié pour sa contribution importante à la Fondation de la faune du Québec au cours de ses années de loyaux services [RESOLUTION 2019-17 CI-ANNEXEE].

7.3 Prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine séance du conseil d'administration devrait avoir lieu le 28 novembre 2019 au bureau de la Fondation.

Puisqu'il est tôt dans l'année et que la date prévue coïncide souvent avec des expéditions de chasse, il est proposé qu'une relance soit effectuée en septembre prochain pour fixer la date.

La séance est levée à 15 heures.

Le secrétaire général,

Guy Nadeau, C

Date

19 Juin 2019



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 28 novembre 2019, à Québec

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trottier (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Bane

Société Canadian Tire

Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

PRESENTS :

M. Denis Desbiens, président (par téléphone)
M. Christian Bélanger
M^{mes} Isabelle Boulianne
Marjolaine Castonguay (par téléphone)
M. Gilles Côté
M^{mes} Joanne Desjardins
Émilie Girard-Gros-Louis
MM. Lucien Gravel
Pierre Lefebvre (par téléphone)
M. André Martin

Absents :

M^{me} Nadia Martel
MM. Christian Sénéchal
Pierre Laporte

INVITES :

M^{mes} Christine Bélanger, gestionnaire principale,
programmes et développement
Mylène Bergeron, directrice des
communications et de la collecte de fonds,
Amélie Collard, gestionnaire de programmes
Annie Lebel, gestionnaires de programmes
MM. Raphaël Dubé, gestionnaire de programmes
Sébastien Rioux, directeur des programmes
Pierre-Michel Vallée, gestionnaire de
programmes

SECRETARE DE LA REUNION :

M. Guy Nadeau

L'assemblée est ouverte à 13 heures. M. Desbiens souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

[REDACTED] sommairement le « napperon » final et répond aux interrogations et questionnements des membres du conseil quant aux éléments suivants de la présentation :

- La stabilité au sein de l'équipe ;
- La surcharge de travail de l'équipe ;
- L'objectif qui consiste à favoriser des initiatives grand public, plus particulièrement en ce qui a trait aux coûts rattachés à un tel objectif.

[REDACTED] que le *PLAN STRATÉGIQUE 2020-2023* de la Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que déposé et discuté, et qu'il soit transmis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour approbation [RESOLUTION 2019-18 CI-ANNEXEE].

3.4 Adoption du Rapport annuel 2018-2019

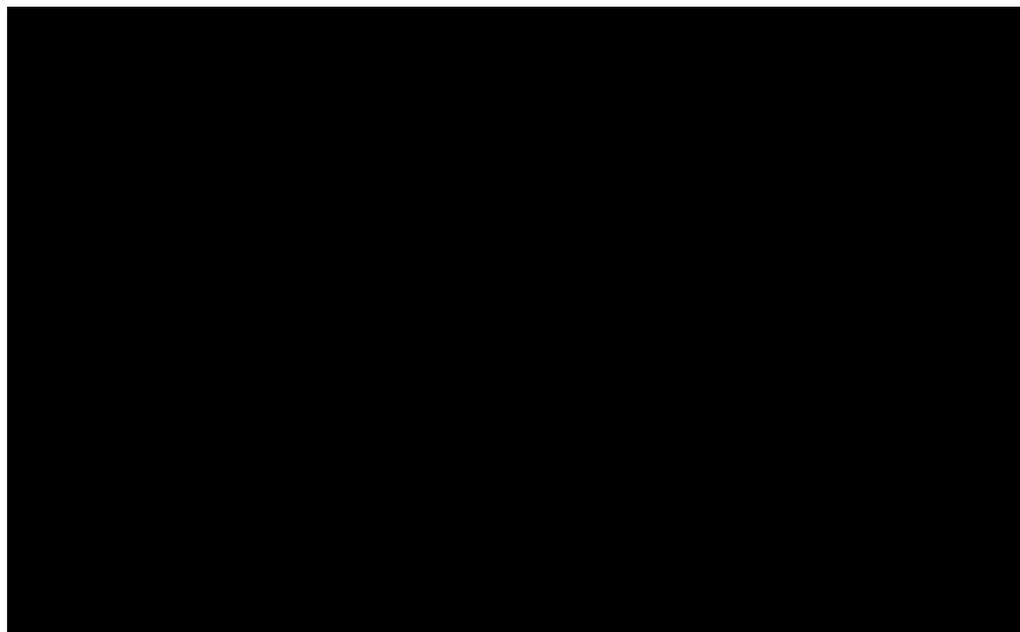
M^{me} Mylène Bergeron, directrice des communications et de la collecte de fonds, présente le point 3.4.

Depuis la dernière rencontre de juin, les informations manquantes pour compléter le rapport annuel 2018-2019 ont été obtenues et le rapport a été transmis, comme il se doit, au Ministre, qui en a fait le dépôt officiel à l'Assemblée Nationale du Québec.

[REDACTED] que le contenu du Rapport annuel d'activité 2018-2019 de la Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que déposé [RESOLUTION 2019-19 CI-ANNEXEE].

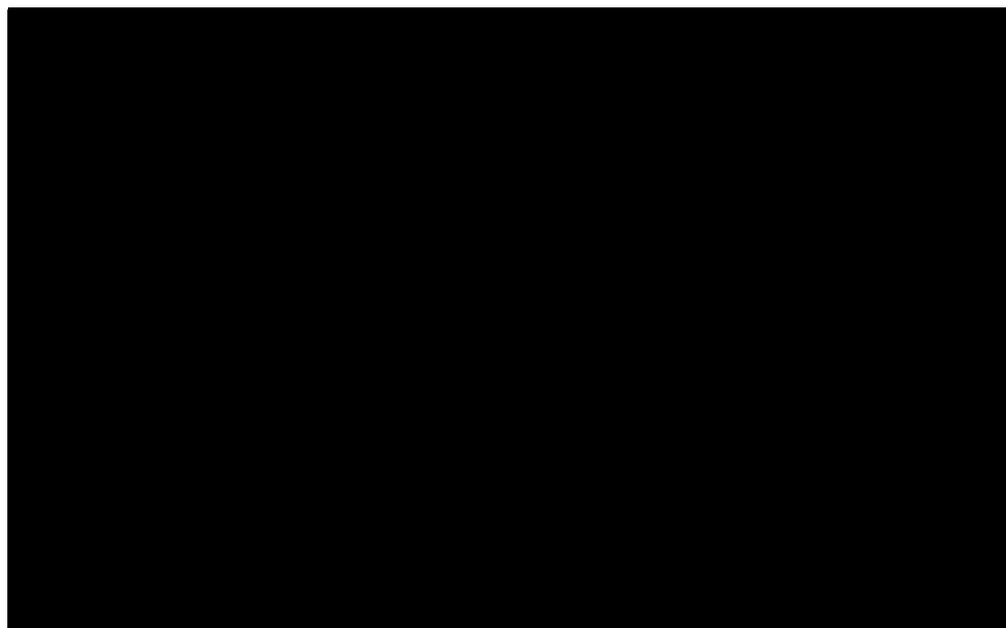
3.5 Modification au Règlement de régie interne / Révision des limites d'autorisation / Fonds dédiés

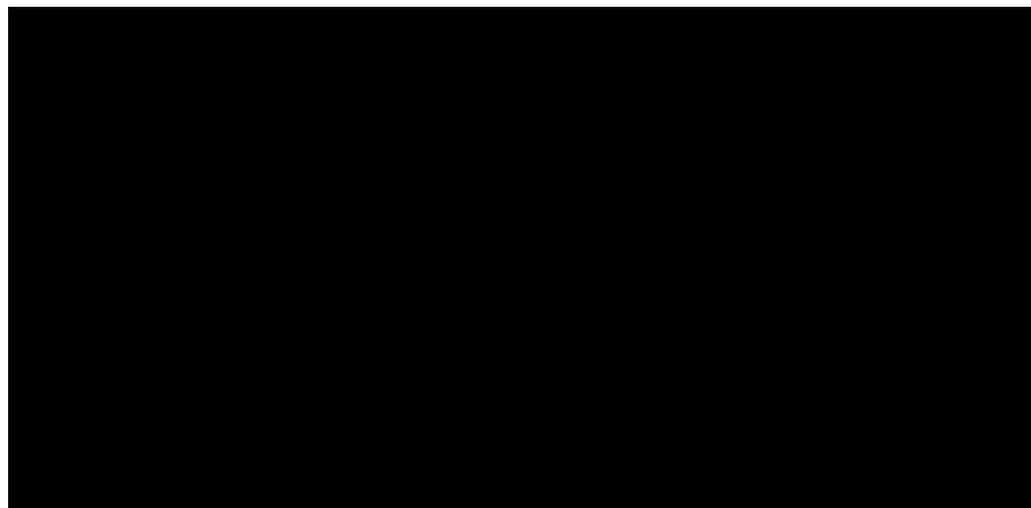
[REDACTED]



[REDACTED] le règlement modifiant l'article 50 du Règlement de régie interne de la Fondation de la faune du Québec ci-joint soit adopté tel que déposé [RESOLUTION 2019-20 CI-ANNEXEE].

3.6 Modification au Règlement sur le plan d'effectifs – Article 5 et 33.1



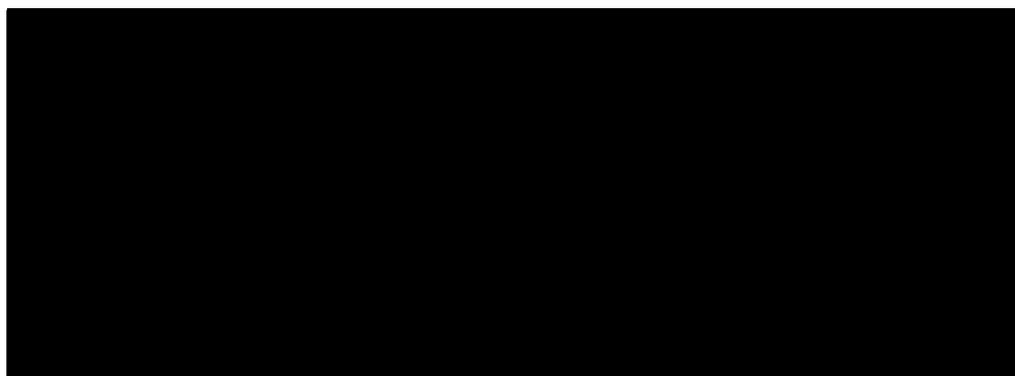


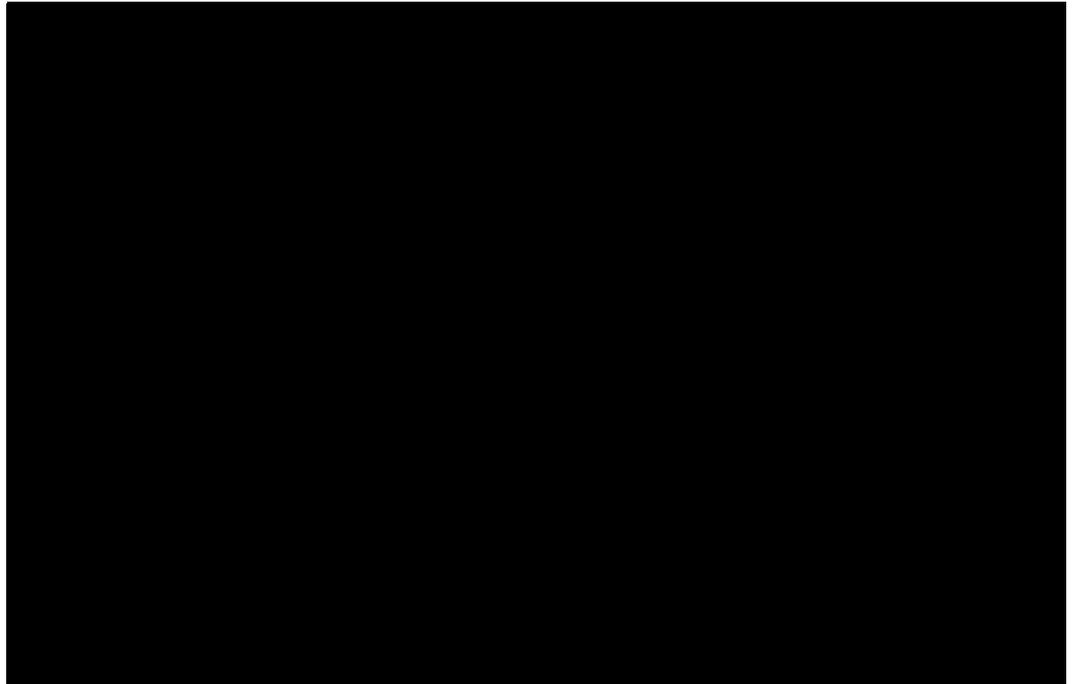
que le règlement ci-joint modifiant le « Règlement sur le plan d'effectifs » soit adopté tel que déposé [RESOLUTION 2019-21 CI-ANNEXEE].

4. INITIATIVES FAUNIQUES

M. Sébastien Rioux, directeur des programmes, M^{me} Christine Bélanger, gestionnaire principale, programmes et développement, ainsi que M^{mes} Amélie Collard, Annie Lebel et MM. Raphaël Dubé et Pierre-Michel Vallée, gestionnaires de programmes, se joignent à la rencontre pour expliquer le contenu et les recommandations des points soumis à l'approbation ou à l'attention des membres du conseil d'administration aux points 4.1 à 4.8.

4.1 Création d'un fonds dédié – Lac St-Pierre/ /Restauration

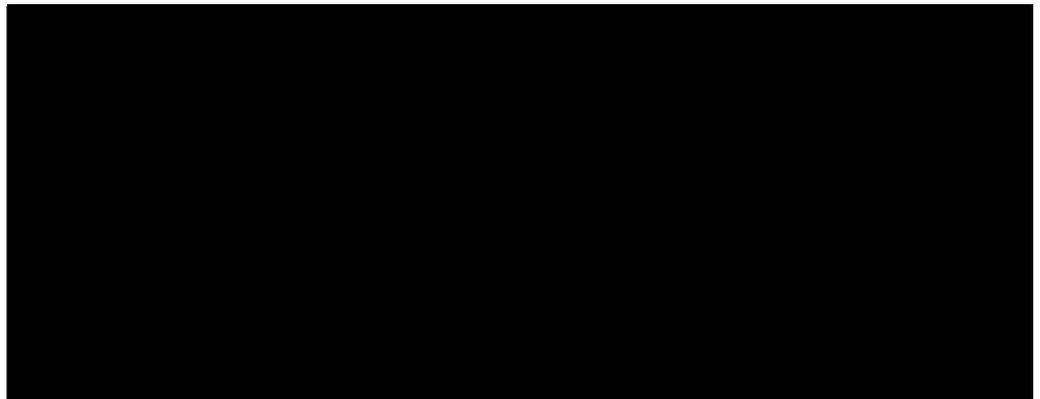


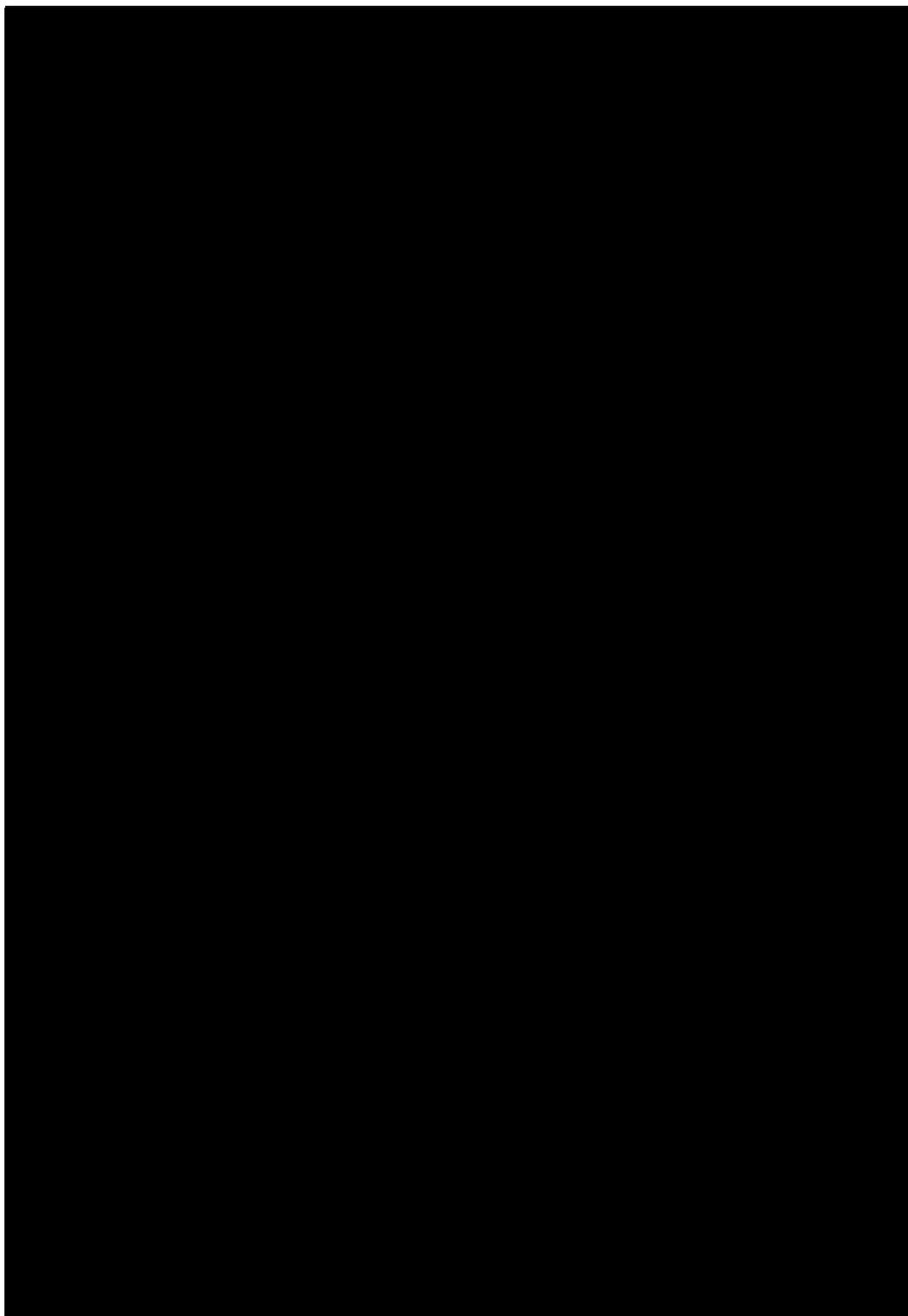


[redacted] que la Fondation de la faune du Québec autorise [redacted] à disposer des terrains qui lui ont été cédés en mars 2007 et accepte de recevoir une contribution d'un montant approximatif de [redacted] visant la création du fonds dédié « Lac Saint-Pierre/[redacted] Restauration » à l'usage exclusif de [redacted].

Que le président-directeur général soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à recevoir toute contribution dans le cadre de ce fonds dédié [RESOLUTION 2019-22 CI-ANNEXEE].

4.2 Mainlevée – Actes hypothécaires





[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation procède à la mainlevée de l'ensemble des hypothèques désignées ci-dessus en faveur de [REDACTED] conformément aux dispositions de l'article 40 du Règlement de régie interne dans l'éventualité où de nouvelles hypothèques seraient créées par [REDACTED] en faveur de la Fondation ;

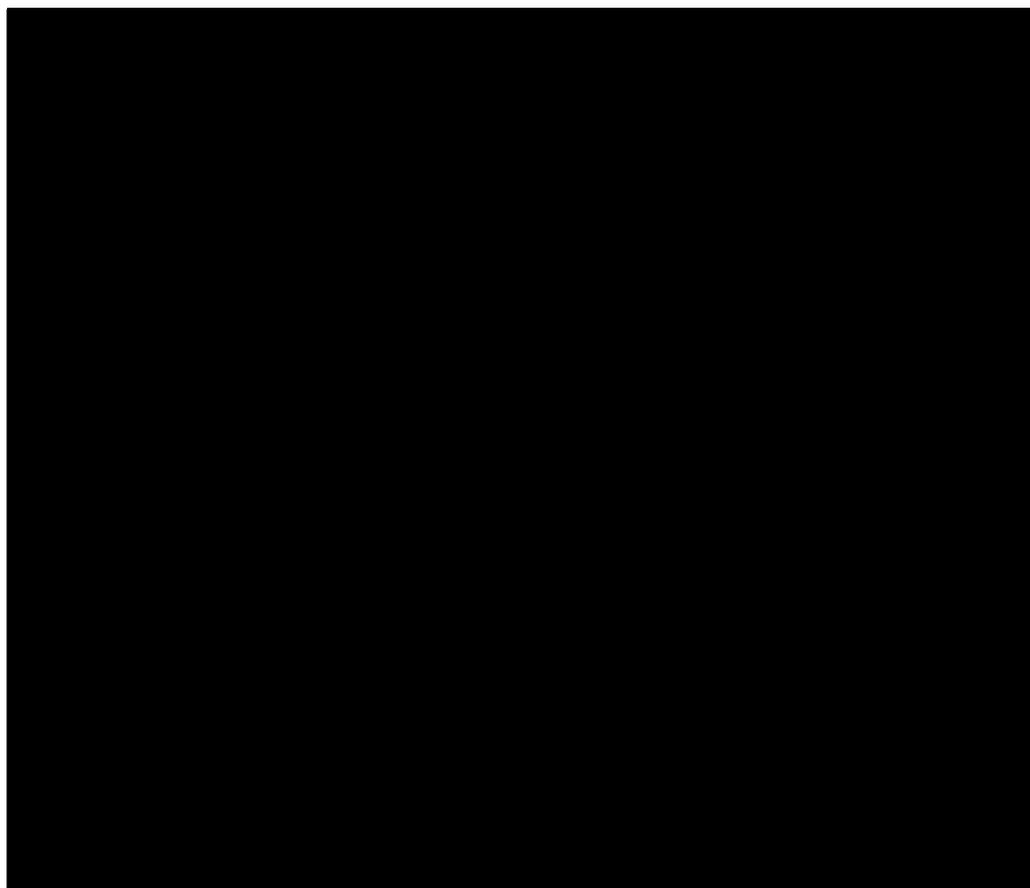
Que le président-directeur général soit autorisé à signer tous les documents pour donner suite aux présentes [RESOLUTION 2019-23 CI-ANNEXEE].

[REDACTED] que la Fondation consente de nouvelles hypothèques à [REDACTED] afin de garantir les obligations existantes et par conséquent procède à la mainlevée des hypothèques actuelles publiées sous les numéros 114 259, 114 289, 114 525, 114 526, 114 886, 114 888, 114 889, 114 891, 115 001, 115 003, 115 004, 115 070, 115 228, 116 160, 116 161, 116 162, 116 163, 116 164, 116 165, 116 166, 119 958, 119 959, 125 401, 125 402, 125 403, 128 062 et 13 568 882 conformément aux dispositions de l'article 39 du Règlement de régie interne ;

Que la Fondation procède aux renouvellements des hypothèques publiées sous les numéros 114 259, 114 289, 114 525, 114 526, 114 886, 114 888, 114 889, 114 891, 115 001, 115 003, 115 004, 115 070, 115 228, 116 160, 116 161, 116 162, 116 163, 116 164, 116 165, 116 166, 119 958, 119 959, 125 401, 125 402, 125 403, 128 062 et 13 568 882 dans l'éventualité où [REDACTED] refuse de signer de nouvelles hypothèques en sa faveur ; que le président-directeur général soit autorisé à signer tous les documents pour donner suite aux présentes décisions [RESOLUTION 2019-24 CI-ANNEXEE].

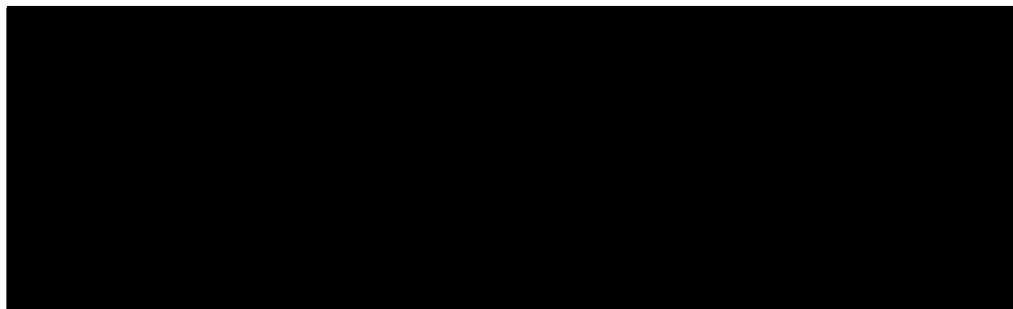
4.3 Demande de financement 2020-2021 – [REDACTED]

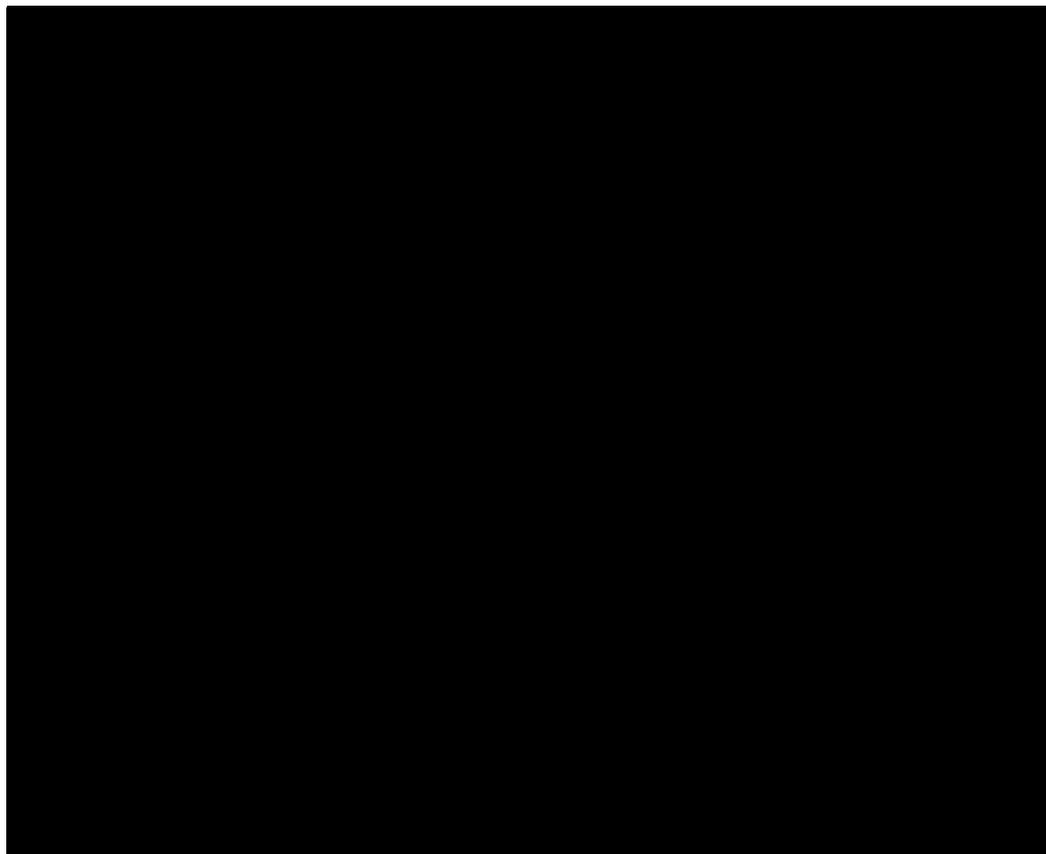
[REDACTED]



[REDACTED] que la
Fondation de la faune du Québec accepte la contribution financière
[REDACTED] à être confirmée pour 2020-2021 et que le
président-directeur général soit autorisé à signer tous les documents requis pour
donner suite à la présente décision [RESOLUTION 2019-25 CI-ANNEXEE].

4.4 Création d'un fonds dédié – Plan Nous

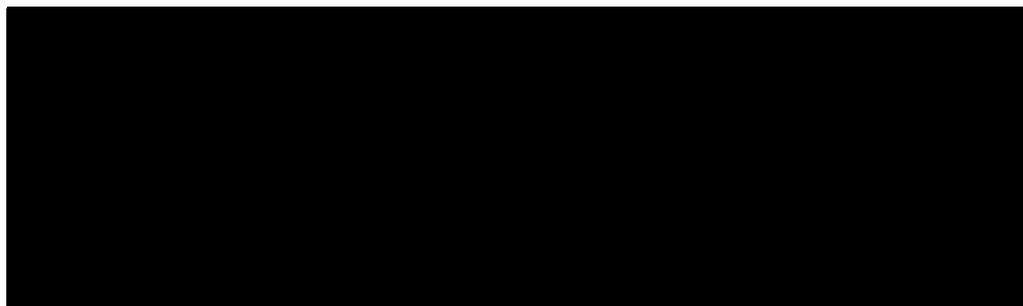


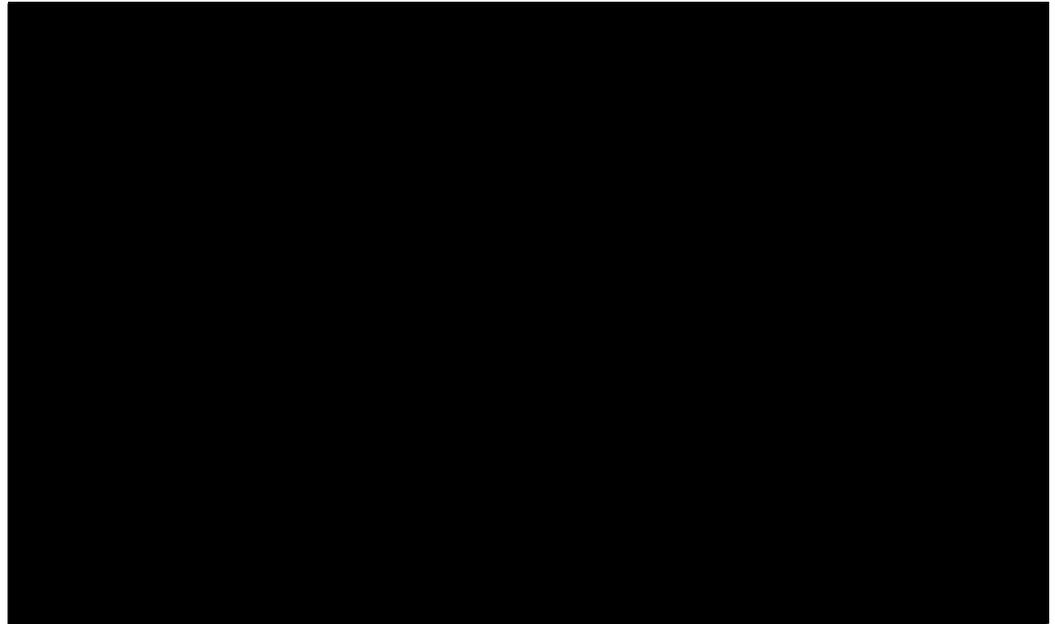


[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de créer le fonds dédié « SNAP-Plan Nous » afin d’y recevoir l’ensemble des prélèvements effectués dans le cadre du Fonds des Municipalités pour la Biodiversité ;

Que le président–directeur général soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à recevoir toute contribution dans le cadre de ce fonds [RESOLUTION 2019-26 CI-ANNEXEE].

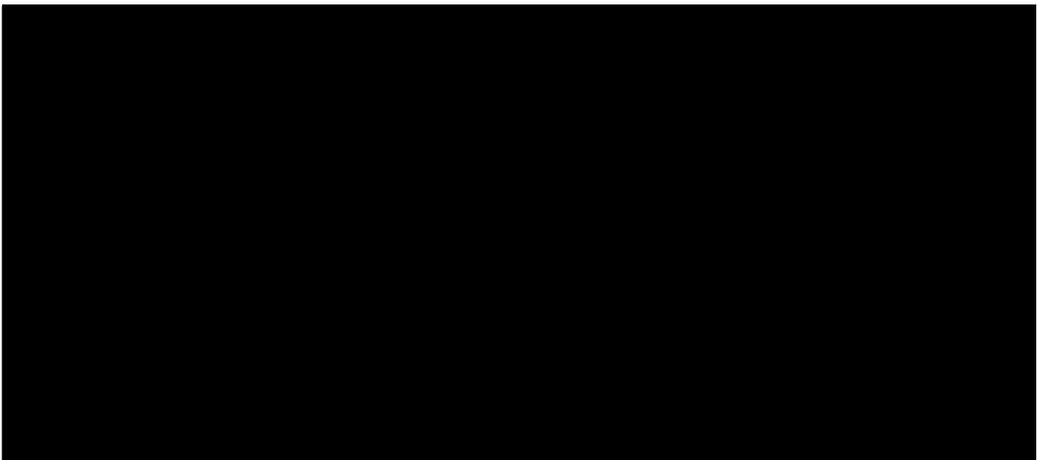
4.5 Projet potentiel – Protéger les habitats fauniques

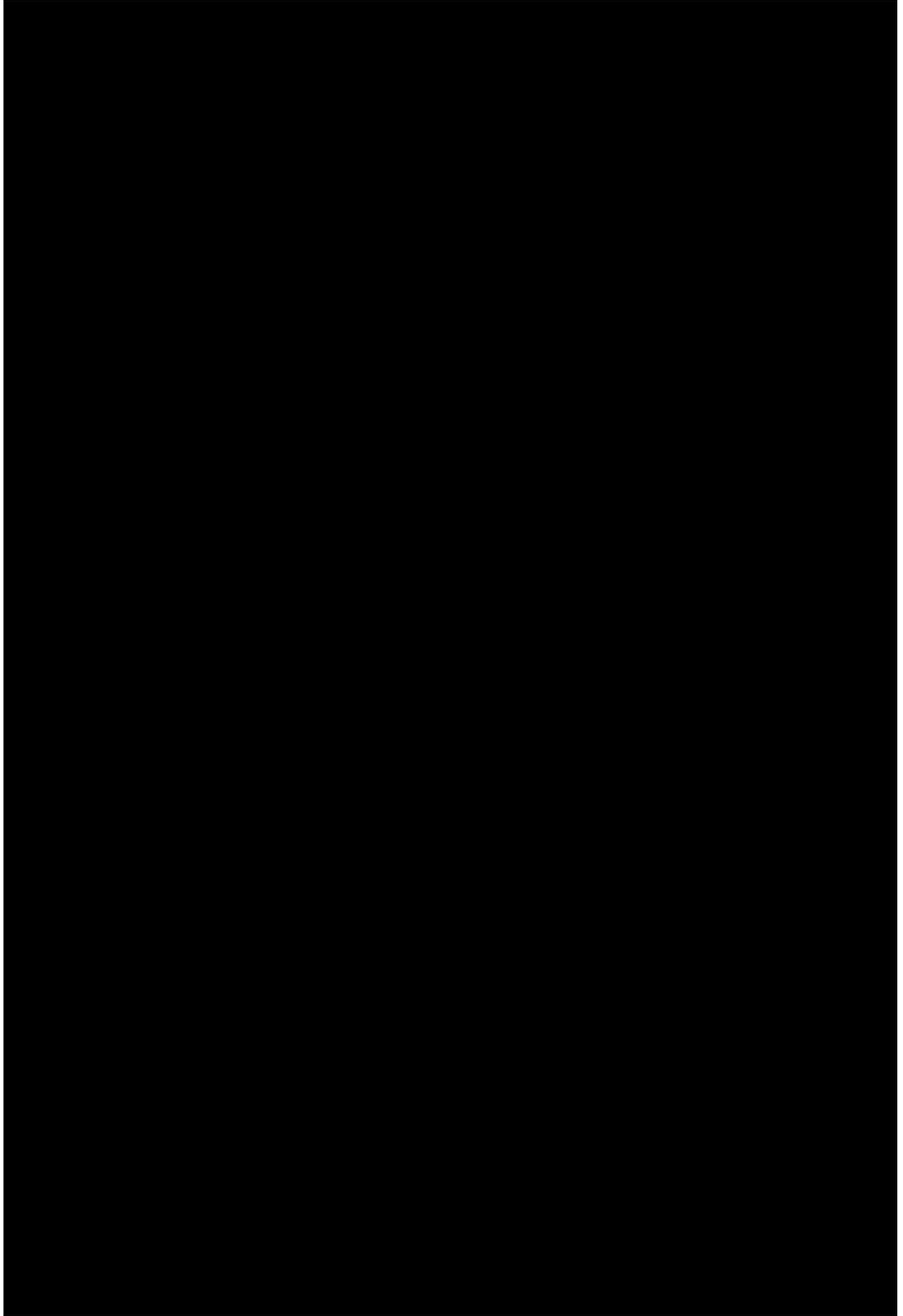




[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accorde à [REDACTED] conditionnellement à l'obtention du financement global prévu pour la réalisation du projet, une aide financière pour les frais indirects d'acquisition des servitudes et la constitution d'un fonds de gestion, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de [REDACTED] [RESOLUTION 2019-27 CI-ANNEXEE].

4.6 Programme d'aide financière aux véhicules hors-route/ Volet II- Protection de la faune et des habitats fauniques- Nouvelle entente triennale





[REDACTED]

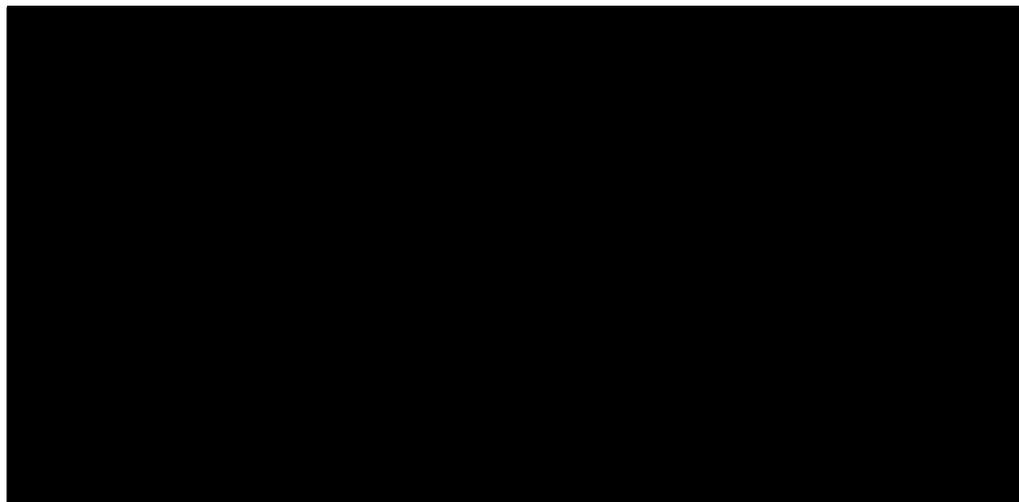
[REDACTED]

que le président–directeur général soit autorisé à signer une entente de financement avoisinant les [REDACTED] par année durant trois ans, entre la Fondation de la faune du Québec et le [REDACTED] pour effectuer la mise en œuvre et couvrir les frais de gestion du volet « Protection de la faune et des habitats fauniques » du *Programme d'aide financière aux véhicules hors-route* ; que la Fondation assure, à la suite de la signature de l'entente, la mise en œuvre du volet « Protection de la faune et des habitats fauniques » du *Programme d'aide financière aux véhicules hors-route* ;

Que le président–directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre de ce programme jusqu'à concurrence des contributions annuelles reçues, moins les frais de gestion de la Fondation, et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RESOLUTION 2019-28 CI-ANNEXEE].

4.7 Création d'un fonds dédié / [REDACTED]

[REDACTED]

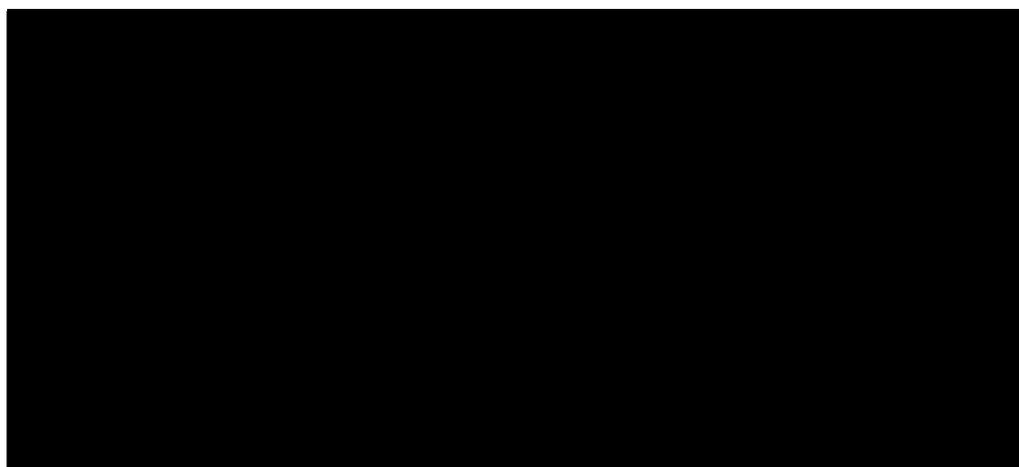


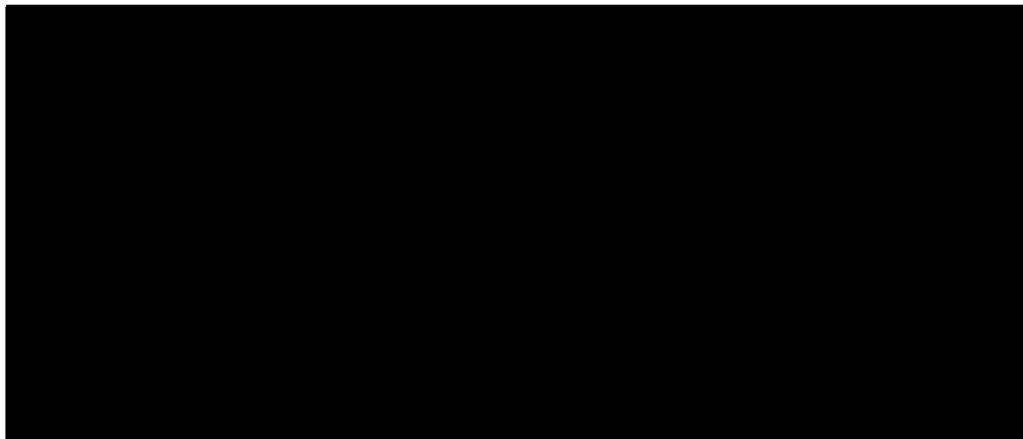
que
la Fondation de la faune du Québec accepte de conclure avec

une entente de partenariat visant la création du fonds dédié « Fonds pour la restauration du capelan en bordure de la route 138 dans la municipalité de Port-Cartier » ;

Que le président–directeur général soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à recevoir toute contribution dans le cadre de ce fonds [RESOLUTION 2019-29 CI-ANNEXEE].

4.8 Programme Hydro-Québec





que la
Fondation de la faune du Québec approuve le nouveau programme

Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels tel qu'il a été présenté et qu'elle y consacre une enveloppe budgétaire annuelle de [REDACTED] conformément à l'entente de partenariat signé avec [REDACTED].

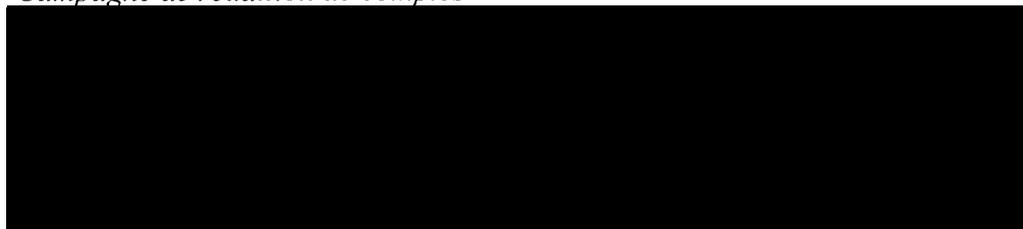
Que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux modalités du programme, et nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre du programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels [RESOLUTION 2019-30 CI-ANNEXEE].

5. COLLECTE DE FONDS/COMMUNICATIONS

M^{me} Mylène Bergeron, directrice des communications et de la collecte de fonds, présente les points 5.1 et 5.2.

5.1 Activités de financement 2019-2020

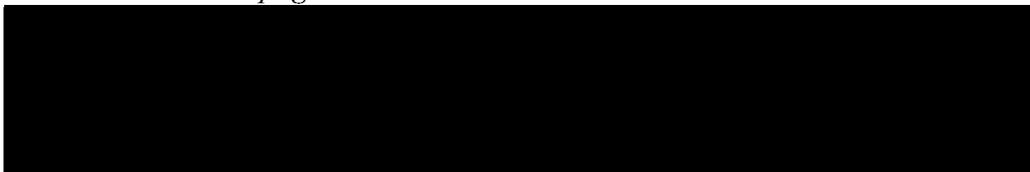
Campagne de reddition de comptes

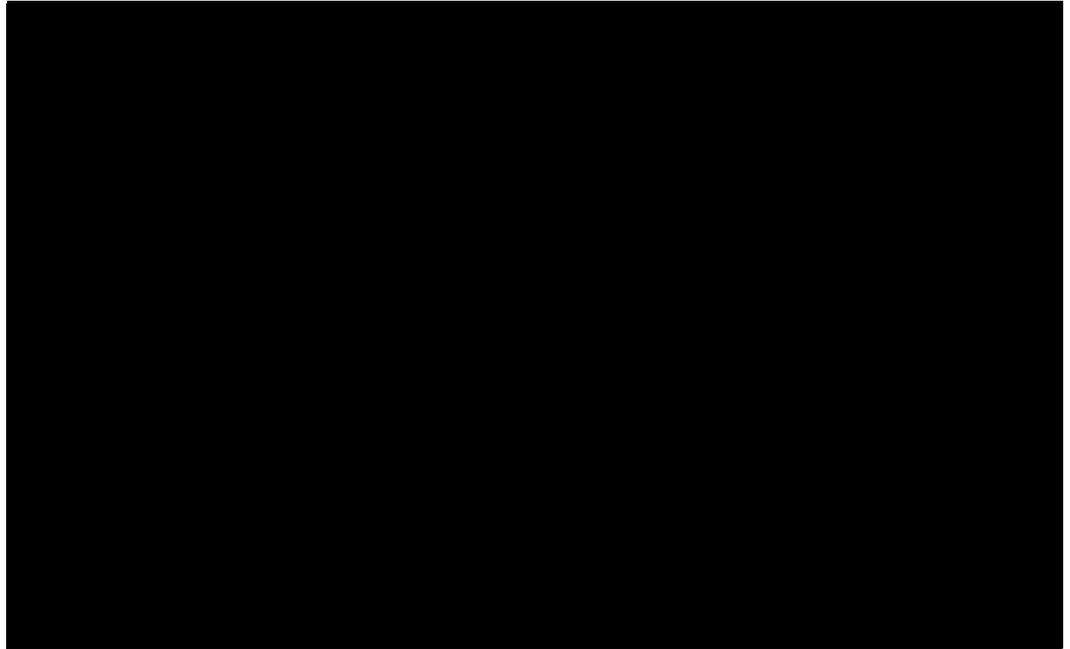


Campagne de sollicitation de l'automne

Sous le thème « En action pour des milieux aquatiques vivants ! », la campagne d'automne invite les gens à découvrir le programme *Amélioration de la qualité des habitats aquatiques* de la Fondation de la faune. Ce programme finance des interventions pour conserver, améliorer ou restaurer l'habitat du poisson.

Revenus de la campagne de sollicitation de l'automne





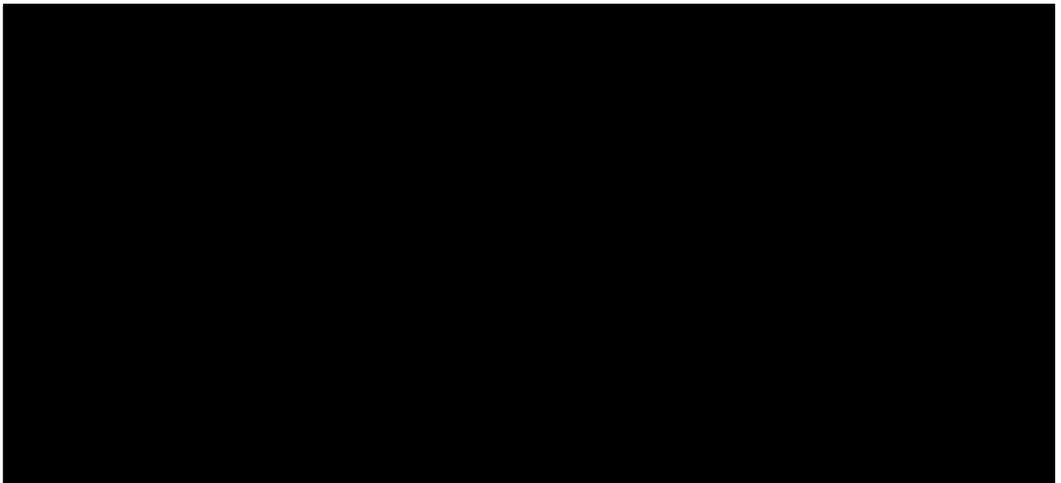
Calendrier 2020

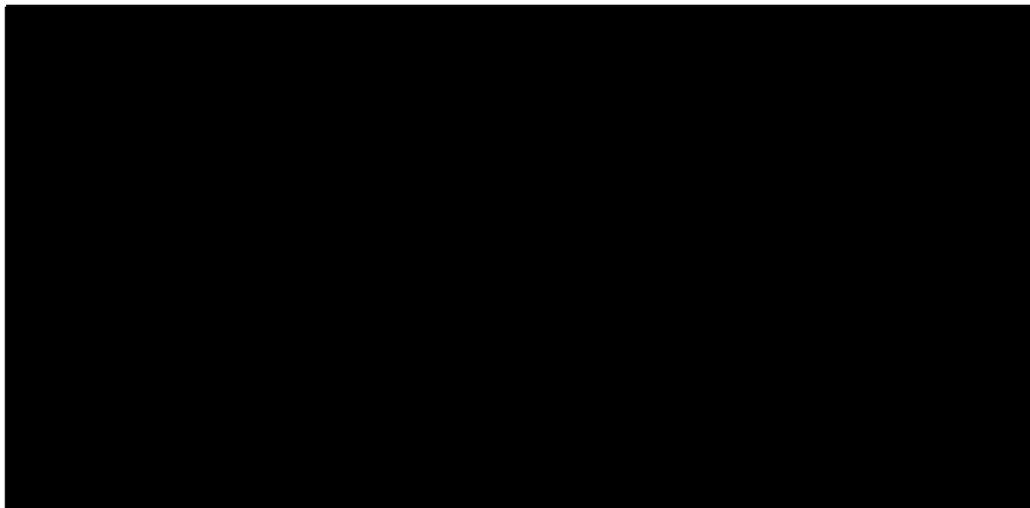
Sous le thème « En action pour des milieux aquatiques vivants ! », le calendrier 2020 a été imprimé en [redacted] et la majeure partie a été envoyée aux donateurs et aux partenaires de la Fondation.



Encan de la fondation de la faune 2020

L'Encan Internet se tiendra du 10 au 27 février 2020.

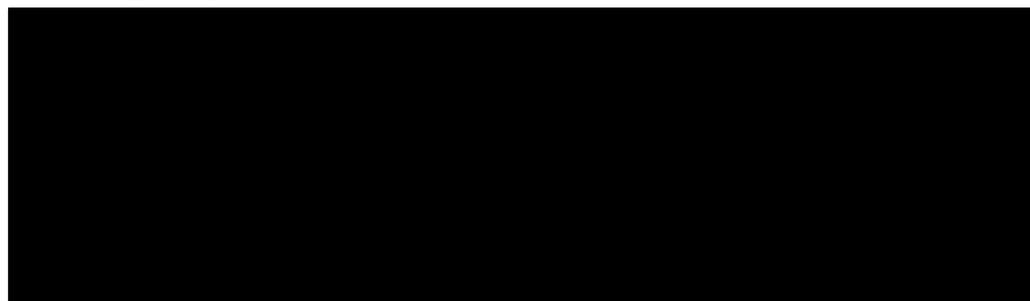




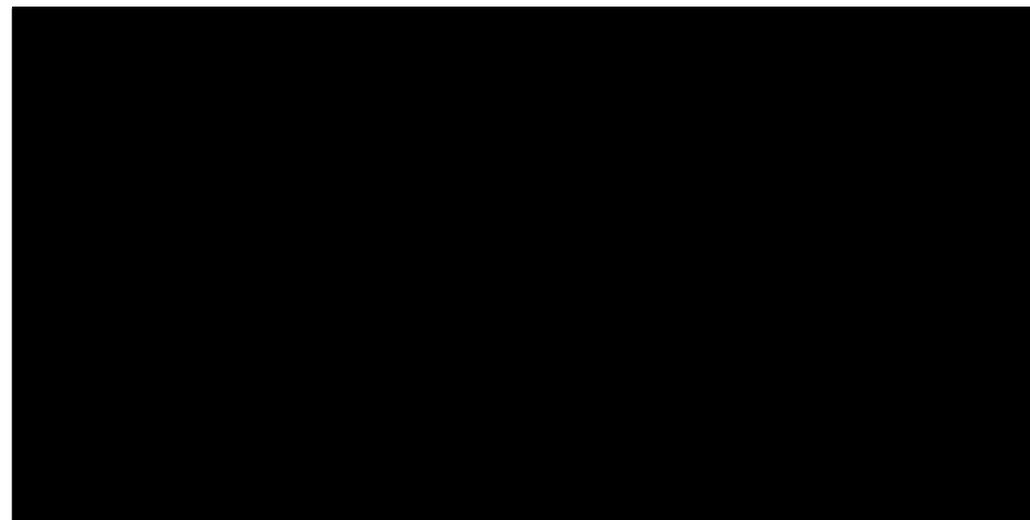
Soirée-bénéfice 2020

La soirée-bénéfice aura lieu à Montréal, au marché Bonsecours, le 21 mai 2020.

Comme par le passé, la formule retenue est un souper de homard.



5.2 Mise en ligne – Site Internet de la Fondation





6. Points d'information

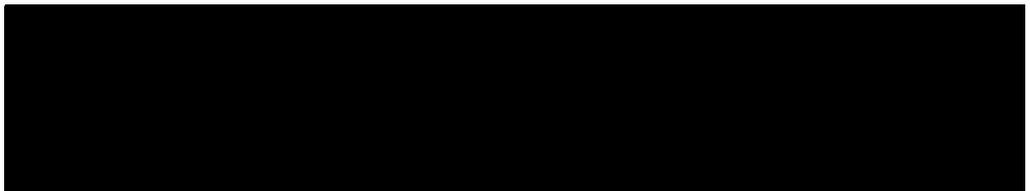
6.1 Processus de remplacement à la présidence-direction générale

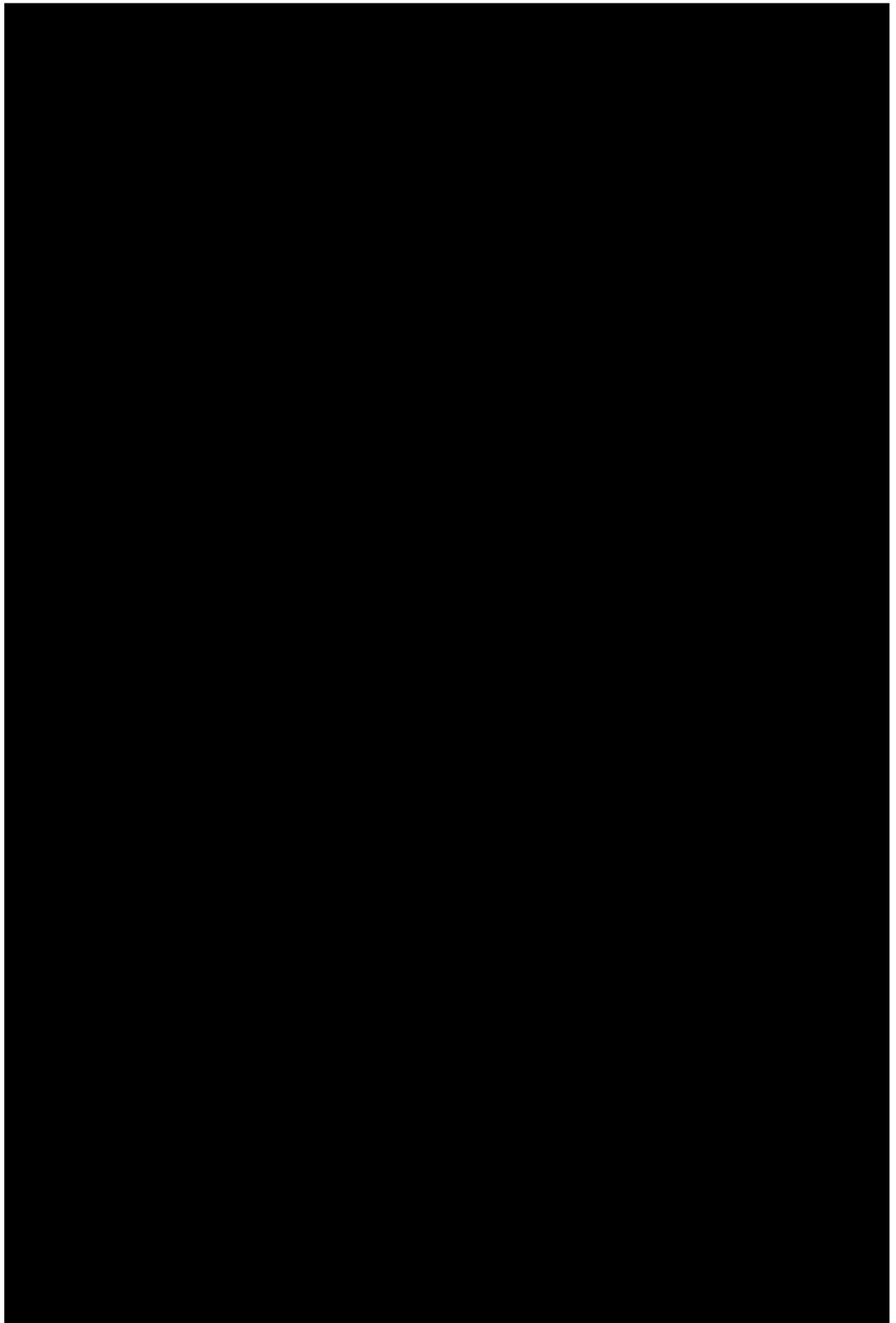
En septembre dernier, une correspondance a été envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration ainsi qu'au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs à l'effet que [redacted] président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec, ne souhaitait pas solliciter un nouveau mandat, mandat qui prendra fin le 22 mars 2020.

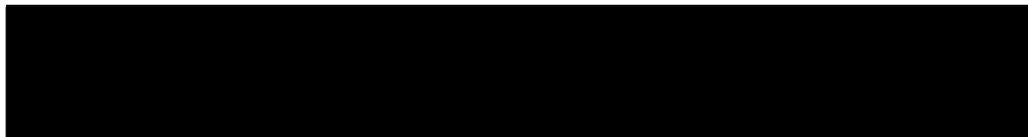
Les nouvelles orientations du gouvernement du Québec étant à l'effet que l'ensemble des postes de dirigeant de société d'État sont maintenant assujettis aux bonnes pratiques concernant le recrutement de personnel, la Fondation a contacté le Secrétariat des emplois supérieurs afin d'entamer le processus menant à la nomination d'une nouvelle personne à la présidence-direction générale de la Fondation. Le mandat du Secrétariat des emplois supérieurs est de conseiller le gouvernement en matière d'emplois supérieurs et offre des services en vue de favoriser la compétence, l'engagement et l'intégrité des personnes nommées à titre de titulaires d'un emploi supérieur.

À cet effet, le comité de gouvernance et d'éthique de la Fondation a été consulté le 20 septembre dernier pour établir les conditions d'admission pour le poste et actualiser la description d'emploi qui avait été produite lors de la dernière vacance du poste. Nous vous soumettons aujourd'hui, pour votre information, les échéanciers qui ont été déterminés en collaboration avec le Secrétariat des emplois supérieurs. Il est à noter que le comité de sélection a tenu sa première rencontre aujourd'hui même le 28 novembre 2019.

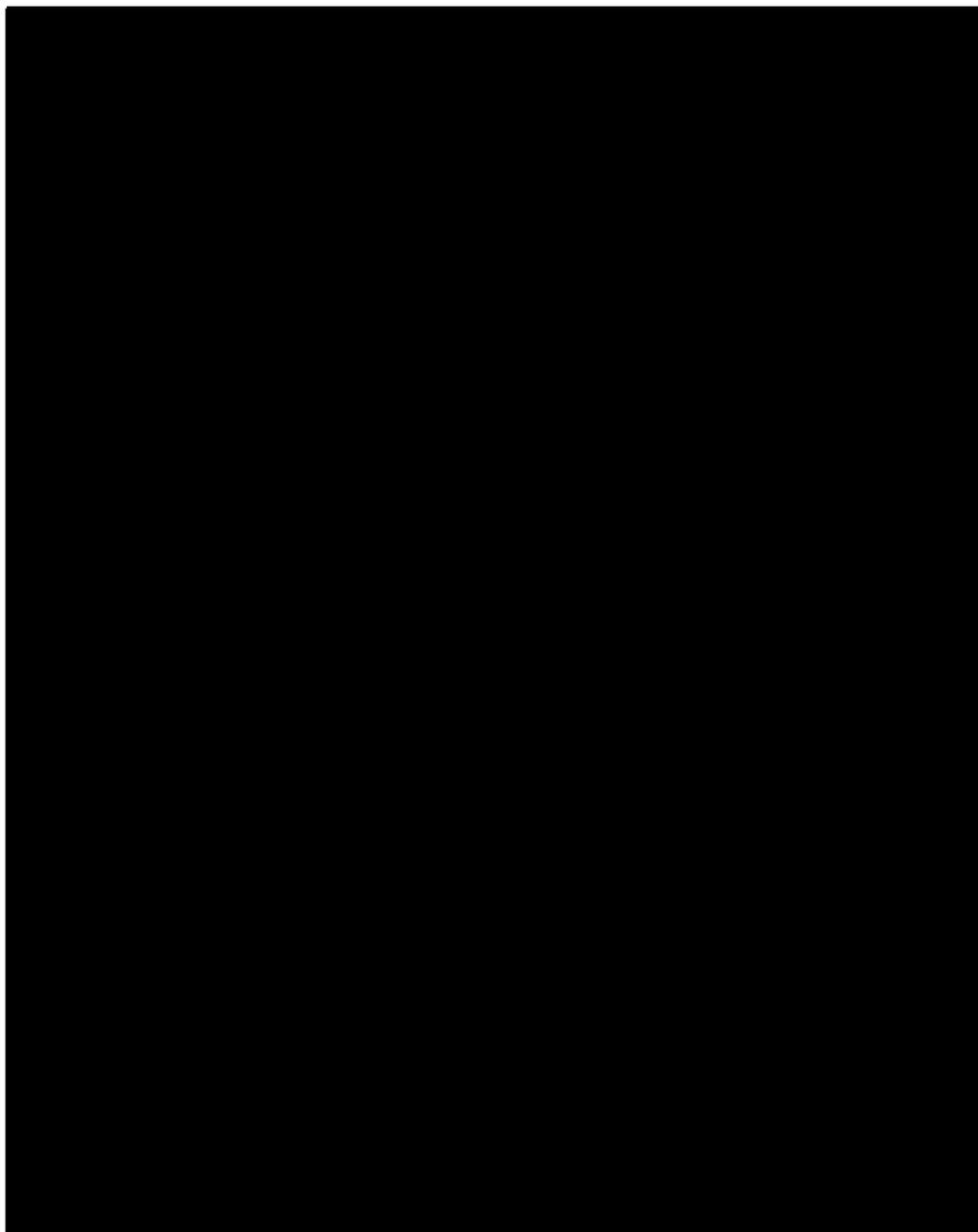
6.2 Modification au Règlement sur les demandes d'aide financière soumises à la Fondation de la faune du Québec

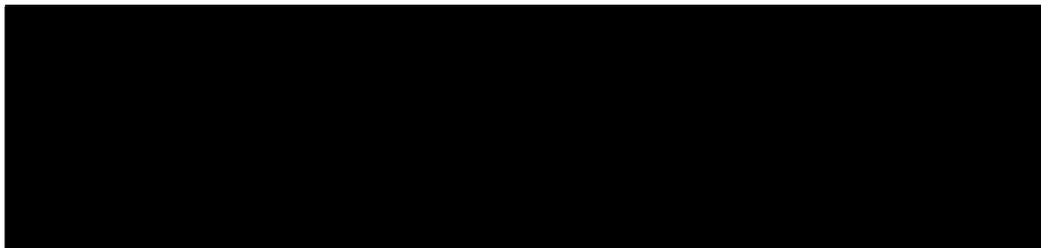






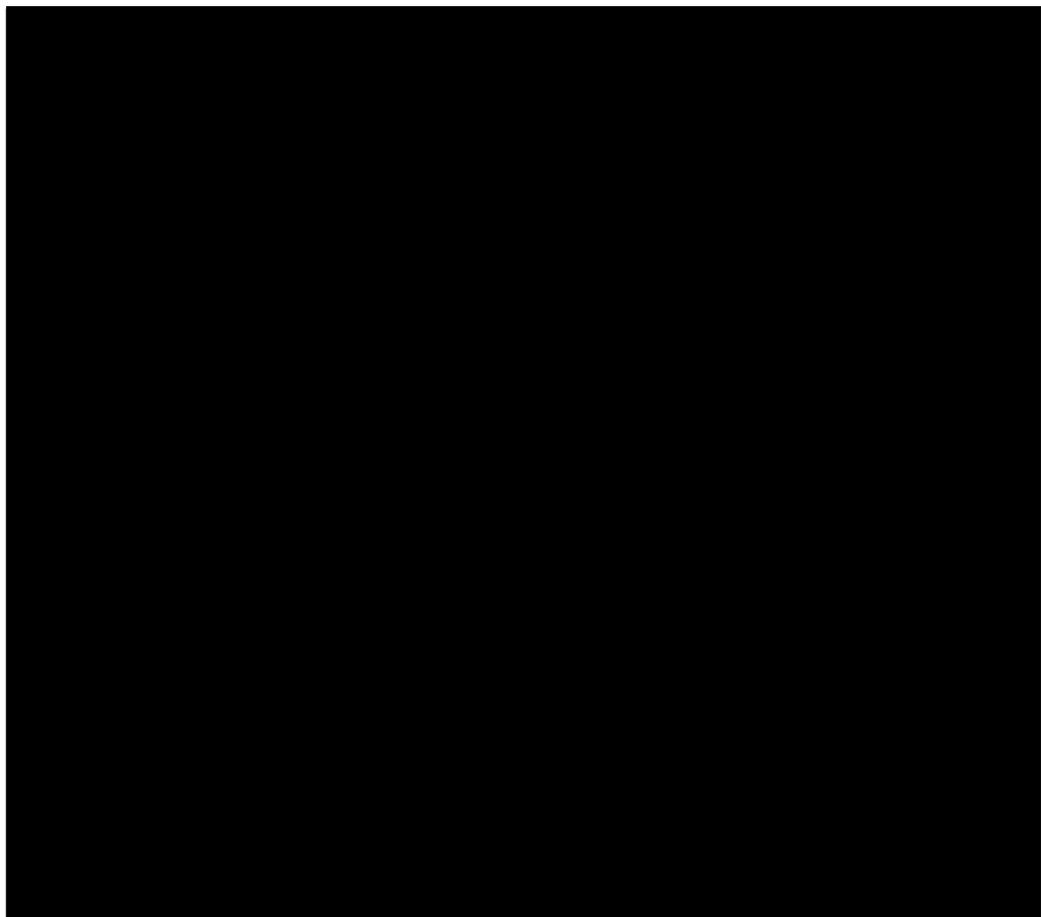
6.3 Note d'information – Fonds des municipalités pour la Biodiversité





6.4 Note d'information – Fonds pour la faune nordique

Lors de l'exercice de planification stratégique 2017-2020, une des orientations retenues visait à accroître et diversifier les revenus de la Fondation. Un des axes d'intervention identifiés est de maintenir et d'augmenter, si possible, les montants reçus des ministères et d'organismes ou d'agences gouvernementales.



6.5 Projets acceptés par le président-directeur général

6.6 Projets refusés par le président-directeur général

7. Divers

7.1 Prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 26 mars 2020 au bureau de la Fondation.

La séance est levée à 15 heures 40.

Le secrétaire général,



Guy Nadeau, GFA, CA

4 décembre 2019

Date



Fondation de la faune du Québec

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Québec, le 28 novembre 2019

Plan stratégique 2020-2023

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trotter (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Outfont média

Paulliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

Résolution 2019-18

Que le *PLAN STRATÉGIQUE 2020-2023* de la Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que déposé et discuté, et qu'il soit transmis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour approbation.

Copie certifiée conforme.

Le secrétaire général,

Guy Nadeau, CPA, CA

Date

29 novembre 2019

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 • 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca





Fondation de la faune du Québec

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Québec, le 28 novembre 2019

Rapport annuel d'activité 2018-2019

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trottièr (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Ouftront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec



Résolution 2019-19

Que le contenu du *Rapport annuel d'activité 2018-2019* de la Fondation de la faune du Québec soit adopté tel que déposé.

Copie certifiée conforme.

Le secrétaire général,

Guy Nadeau, CPA, CA

Date

29 novembre 2019

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 • 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca





RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Québec, le 28 novembre 2019

Modification au Règlement de régie interne

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bordouelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trottier (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Dutfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

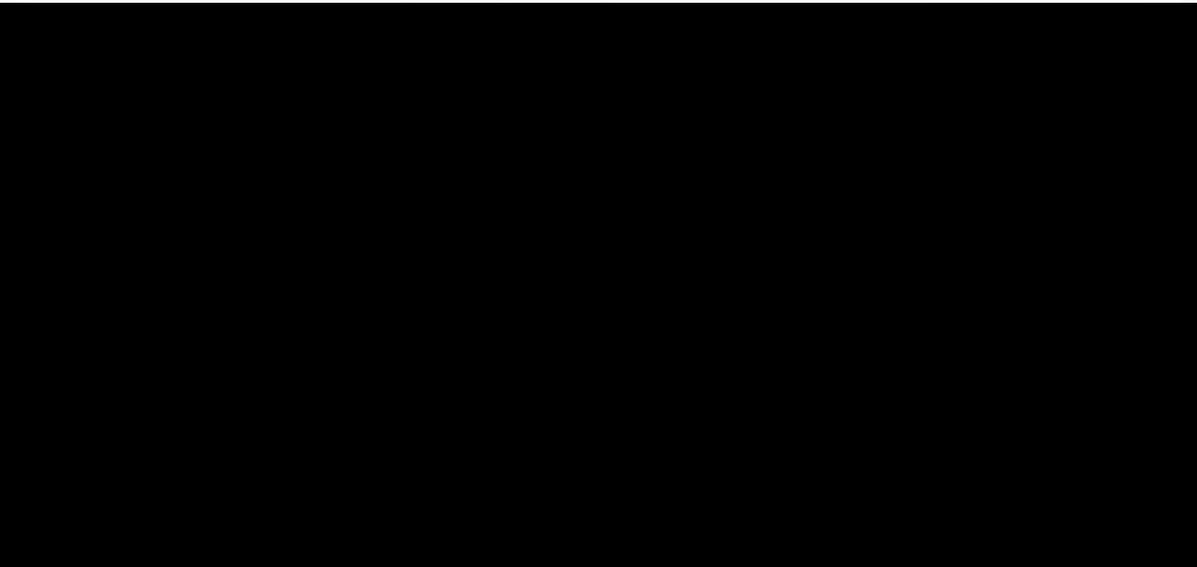
Société Canadian Tire

Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec



Résolution 2019-20

Que le règlement modifiant l'article 50 du Règlement de régie interne de la Fondation de la faune du Québec ci-joint soit adopté tel que déposé.

Copie certifiée conforme.

Le secrétaire général,

Guy Nadeau, CPA, CA

Date

29 novembre 2019

... 2



Règlement modifiant le Règlement de régie interne de la Fondation de la faune du Québec

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
(L.R.Q. c. C-61.1 a. 153)



Le présent règlement entre en vigueur à la date de son approbation par le conseil d'administration.



Fondation de la faune du Québec

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Québec, le 28 novembre 2019

Modifications au Règlement sur le plan d'effectifs

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de caisses
Desjardins)

Fondation familiale Trotter (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

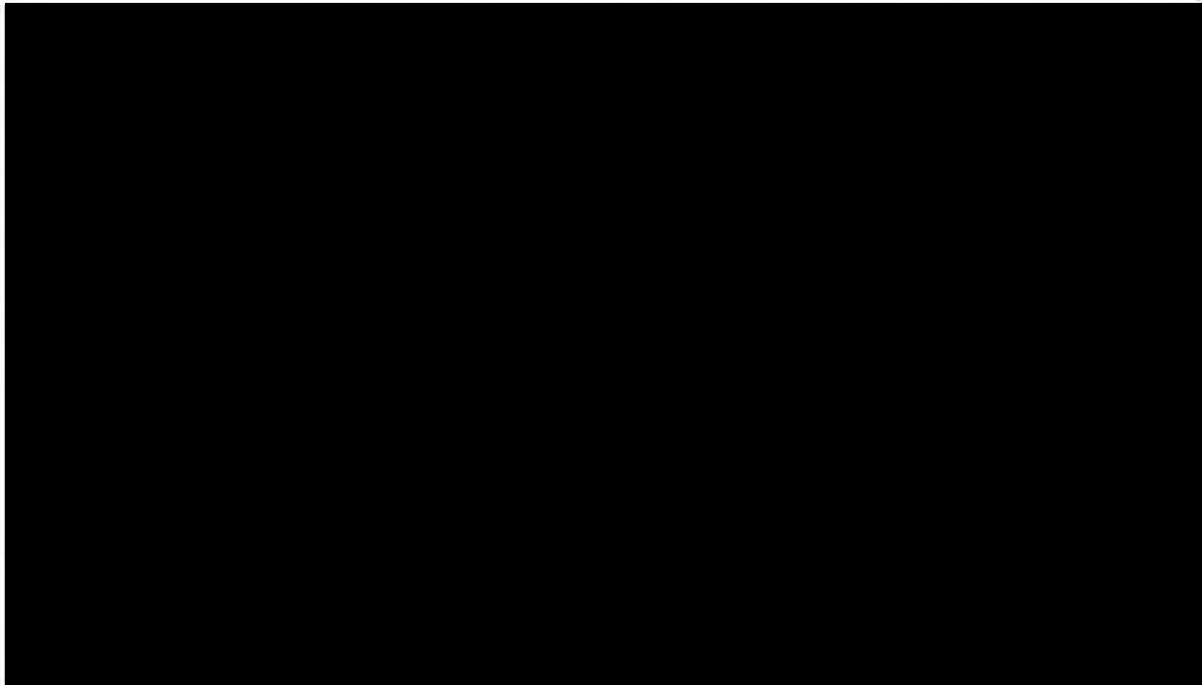
Société Canadian Tire

Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec



Résolution 2019-21

Que le règlement ci-joint modifiant le « Règlement sur le plan d'effectifs » soit adopté tel que déposé.

Copie certifiée conforme.

Le secrétaire général,

Guy Nadeau, CFA, CA

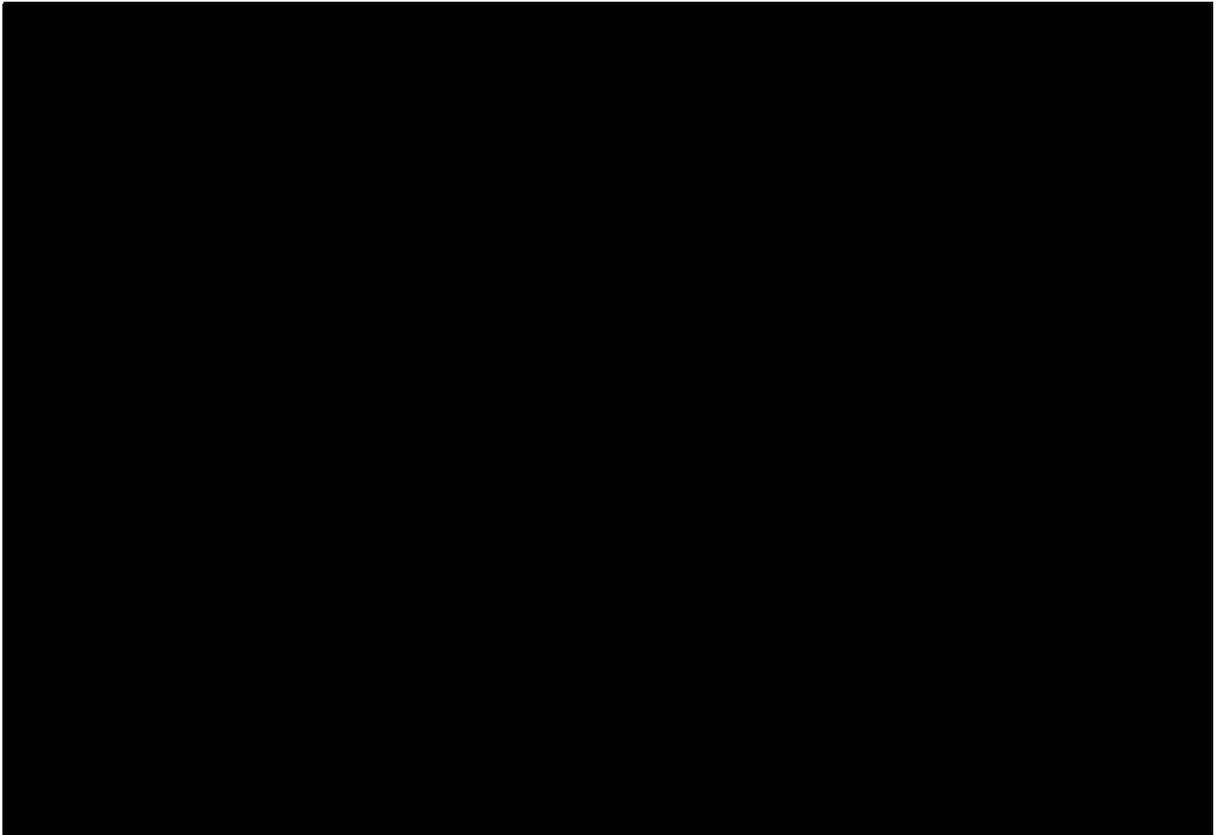
Date

29 novembre 2019

... 2

Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'effectifs des employés de la Fondation de la faune du Québec

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
(L.R.Q. c. C-61.1 a. 141)



Le présent règlement entre en vigueur à la date de son approbation par le conseil d'administration.



Fondation de la faune du Québec

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Québec, le 28 novembre 2019

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trottier (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

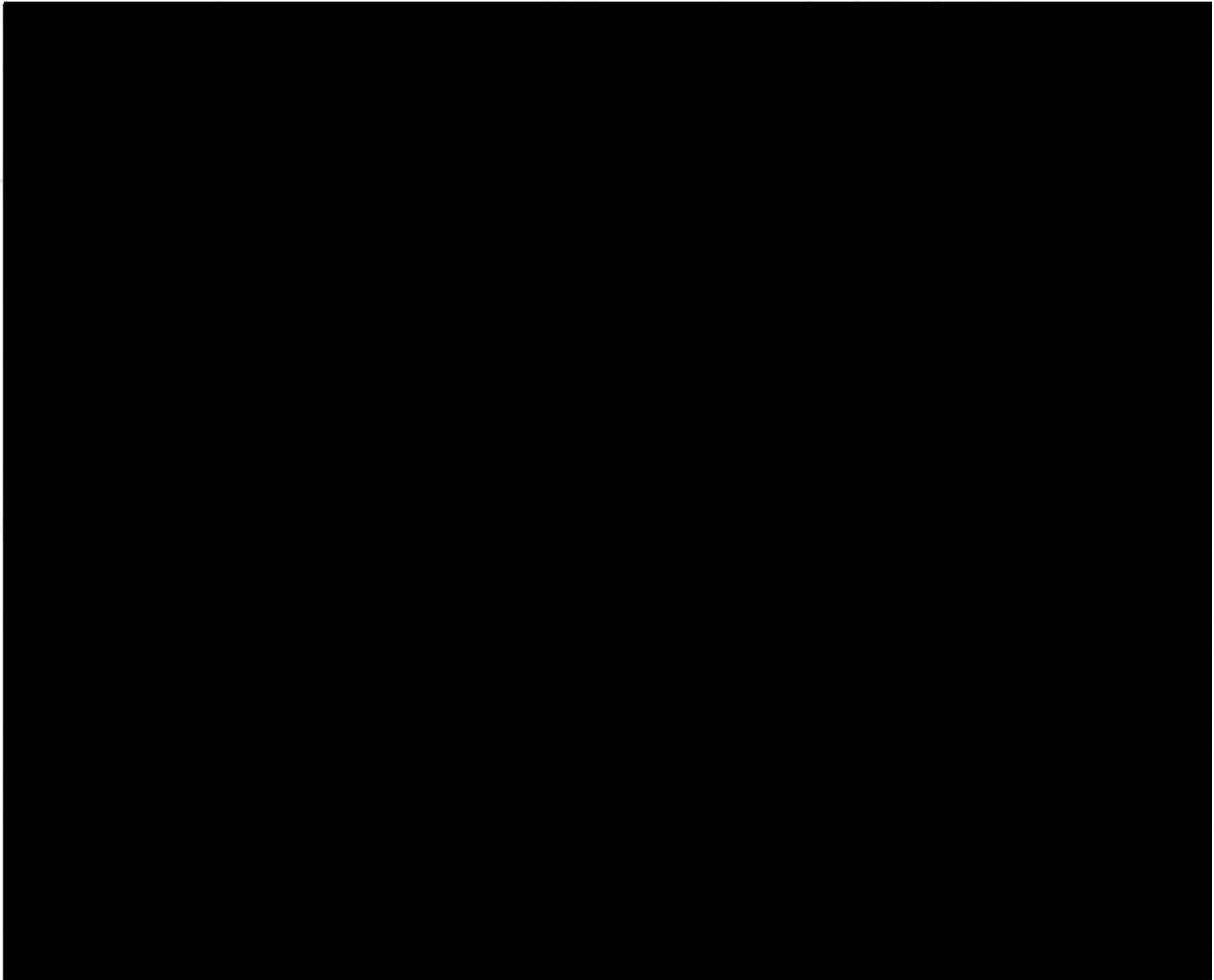
Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

Fonds dédié / Lac Saint-Pierre [REDACTED] Restauration



... 2

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 • 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca



Résolution 2019-22

Que la Fondation de la faune du Québec autorise [REDACTED] à disposer des terrains qui lui ont été cédés en mars 2007 et accepte de recevoir une contribution d'un montant approximatif de [REDACTED] visant la création du fonds dédié « Lac Saint-Pierre/[REDACTED] Restauration » à l'usage exclusif de [REDACTED].

Que le président-directeur général soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à recevoir toute contribution dans le cadre de ce fonds dédié.

Copie certifiée conforme.

Le secrétaire général,

Guy Nadeau, CRA, CA

Date

29 mai 2019



Fondation de la faune du Québec

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Québec, le 28 novembre 2019

Mainlevée—Actes hypothécaires

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trotter (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Dufmont média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 • 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca

... 2





Résolution 2019-23

Que la Fondation procède à la mainlevée de l'ensemble des hypothèques désignées ci-dessus en faveur de [REDACTED] conformément aux dispositions de l'article 40 du Règlement de régie interne dans l'éventualité où de nouvelles hypothèques seraient créées par [REDACTED] en faveur de la Fondation.

Que le président-directeur général soit autorisé à signer tous les documents pour donner suite aux présentes.

Copie certifiée conforme.

Le secrétaire général,

[REDACTED]

Guy Nadeau, CPA, CA

29 novembre 2019

Date



Fondation de la faune du Québec

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Québec, le 28 novembre 2019

Enregistrement Actes hypothécaires

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trotter (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

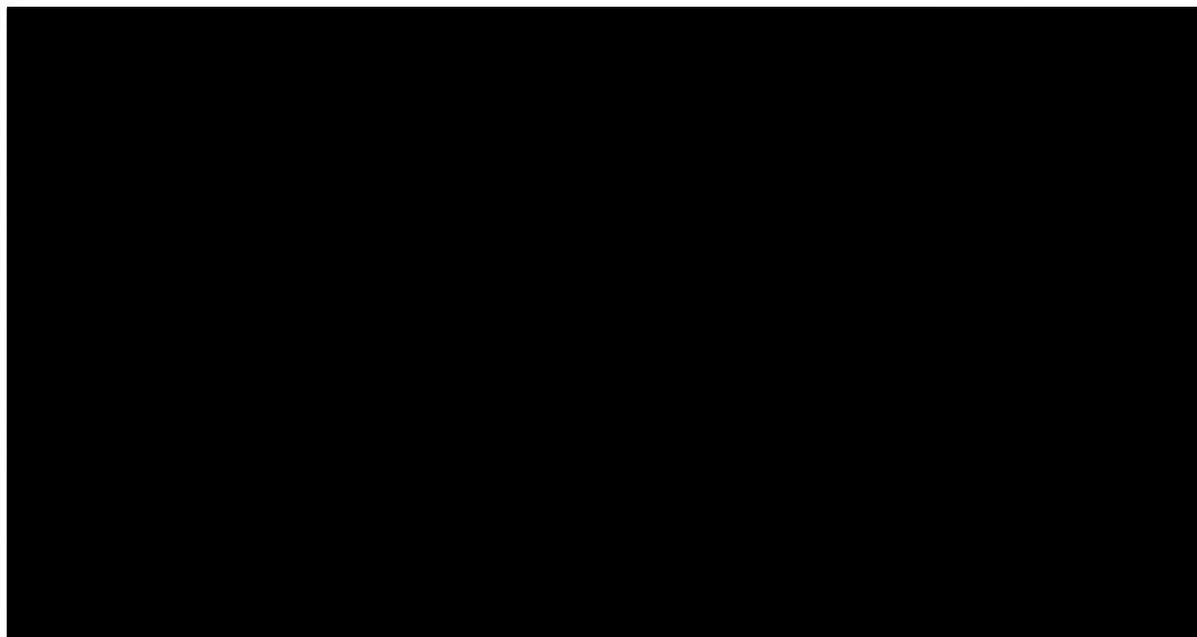
Société Canadian Tire

Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec



... 2

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 • 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca

Résolution 2019-24

Que la Fondation consente de nouvelles hypothèques à [REDACTED] afin de garantir les obligations existantes et par conséquent procède à la mainlevée des hypothèques actuelles publiées sous les numéros 114 259, 114 289, 114 525, 114 526, 114 886, 114 888, 114 889, 114 891, 115 001, 115 003, 115 004, 115 070, 115 228, 116 160, 116 161, 116 162, 116 163, 116 164, 116 165, 116 166, 119 958, 119 959, 125 401, 125 402, 125 403, 128 062 et 13 568 882 conformément aux dispositions de l'article 39 du Règlement de régie interne.

Que la Fondation procède aux renouvellements des hypothèques publiées sous les numéros 114 259, 114 289, 114 525, 114 526, 114 886, 114 888, 114 889, 114 891, 115 001, 115 003, 115 004, 115 070, 115 228, 116 160, 116 161, 116 162, 116 163, 116 164, 116 165, 116 166, 119 958, 119 959, 125 401, 125 402, 125 403, 128 062 et 13 568 882 dans l'éventualité où [REDACTED] refuse de signer de nouvelles hypothèques en sa faveur.

Que le président-directeur général soit autorisé à signer tous les documents pour donner suite aux présentes décisions.

Copie certifiée conforme.

Le secrétaire général,

Guy Nadeau, CPA, CA

Date

29 novembre 2019



Fondation de la faune du Québec

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Québec, le 28 novembre 2019

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trotter (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

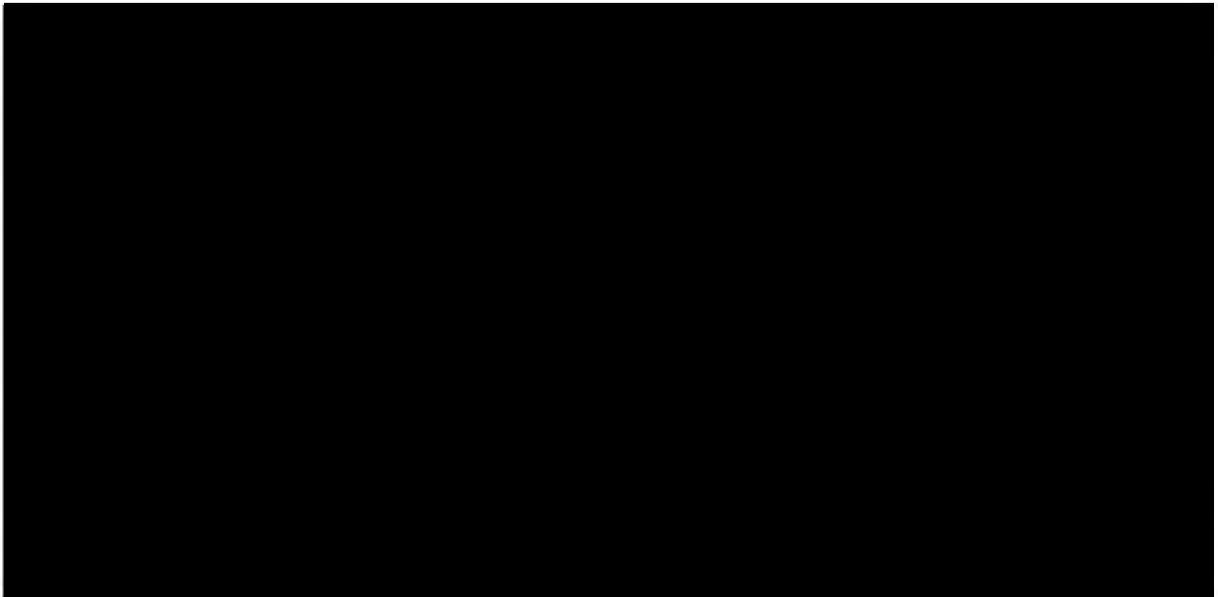
Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

Contribution du Programme de financement 2020-2021



Résolution 2019-25

Que la Fondation de la faune du Québec accepte la contribution financière [redacted] à être confirmée pour 2020-2021 et que le président-directeur général soit autorisé à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente décision.

Copie certifiée conforme.

Le secrétaire général

[redacted signature]

Guy Nadeau, CPA, CA

29 novembre 2019

Date





Fondation de la faune du Québec

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Québec, le 28 novembre 2019

Fonds dédié / Plan Nous

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trottier (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

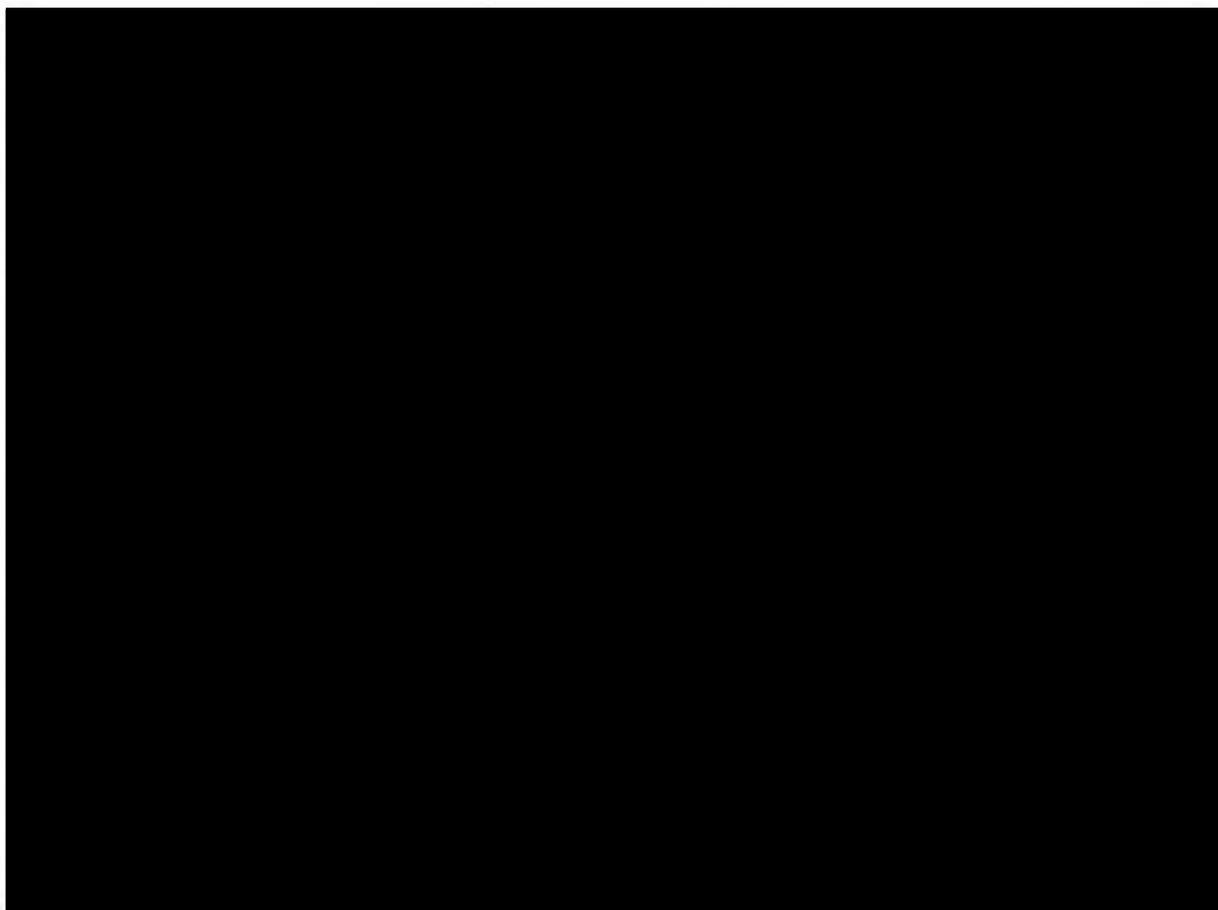
Société Canadian Tire

Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

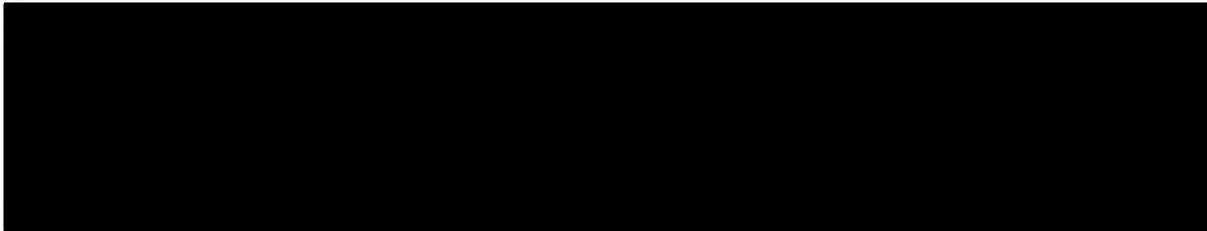
Ville de Québec



... 2

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 • 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca





Résolution 2019- 26

Que la Fondation de la faune du Québec accepte de créer le fonds dédié « SNAP-Plan Nous » afin d'y recevoir l'ensemble des prélèvements effectués dans le cadre du Fonds des Municipalités pour la Biodiversité.

Que le président-directeur général soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à recevoir toute contribution dans le cadre de ce fonds.

Copie certifiée conforme.

Le secrétaire général,

Guy Nadeau, CPA, CA

Date

29 mai 2019



RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Québec, 28 novembre 2019

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trotter (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Bâie

Société Canadian Tire

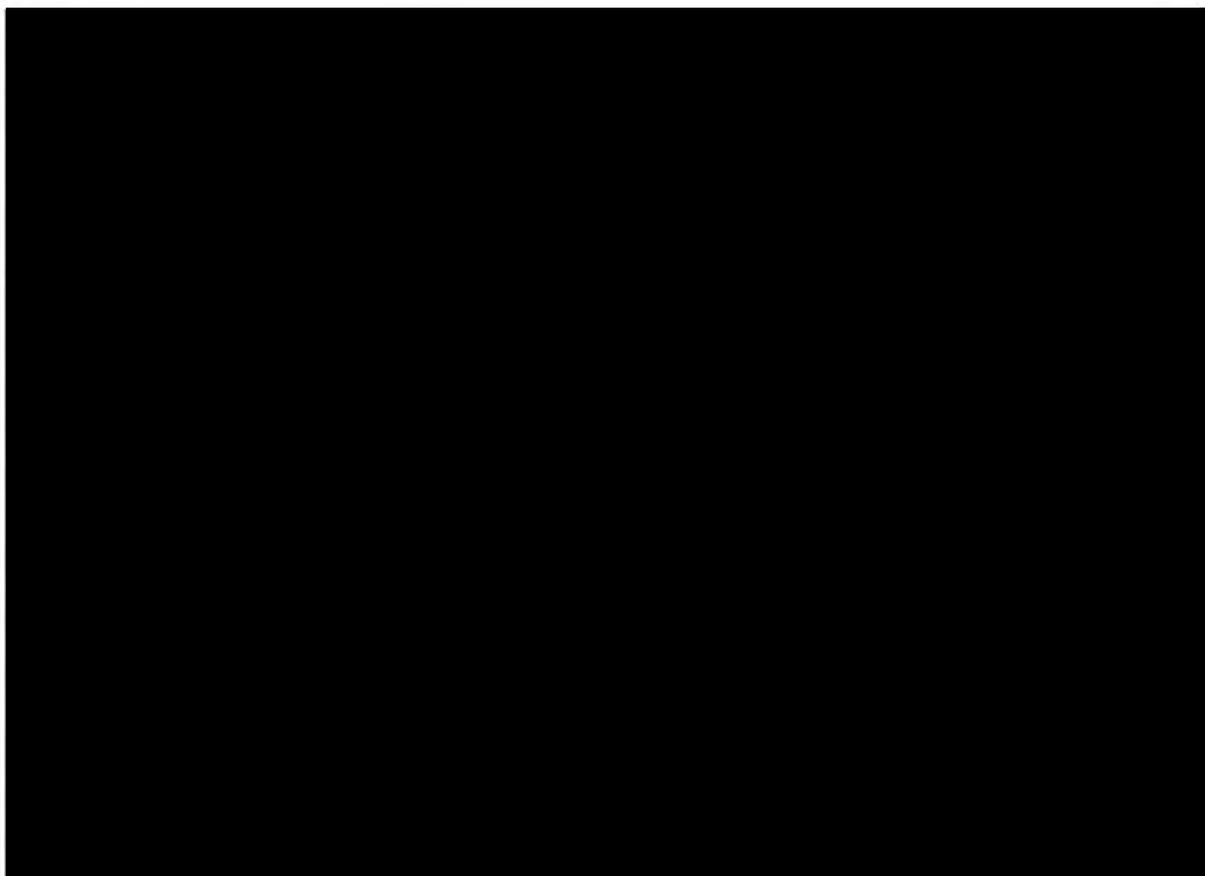
Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

[REDACTED] / Acquisition / Propriété Sud Participation Canada Inc.



...2

[REDACTED]

Résolution 2019-27

Que la Fondation de la faune du Québec accorde à [REDACTED] conditionnellement à l'obtention du financement global prévu pour la réalisation du projet, une aide financière pour les frais indirects d'acquisition des servitudes et la constitution d'un fonds de gestion, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de [REDACTED]

Copie certifiée conforme.

Le secrétaire général,

[REDACTED]

Guy Nadeau, CPA, CA

29 novembre 2019

Date



Fondation de la faune du Québec

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Québec, le 28 novembre 2019

Programme d'aide financière aux véhicules hors-route / Volet II-Protection de la faune et des habitats fauniques / 2019-2022

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trotter (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Dufmont média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 • 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca

...2



Résolution 2019-28

Que le président-directeur général soit autorisé à signer une entente de financement avoisinant les [REDACTED] par année durant trois ans, entre la Fondation de la faune du Québec et le [REDACTED] pour effectuer la mise en œuvre et couvrir les frais de gestion du volet « Protection de la faune et des habitats fauniques » du *Programme d'aide financière aux véhicules hors-route* ;

Que la Fondation assure, à la suite de la signature de l'entente, la mise en œuvre du volet « Protection de la faune et des habitats fauniques » du *Programme d'aide financière aux véhicules hors-route* ;

Que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre de ce programme jusqu'à concurrence des contributions annuelles reçues, moins les frais de gestion de la Fondation, et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets.

Copie certifiée conforme.

Le secrétaire général

Guy Nadeau, CPA, CA

Date

29 mai 2019



Fondation de la faune du Québec

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Québec, le 28 novembre 2019

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trotlier (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

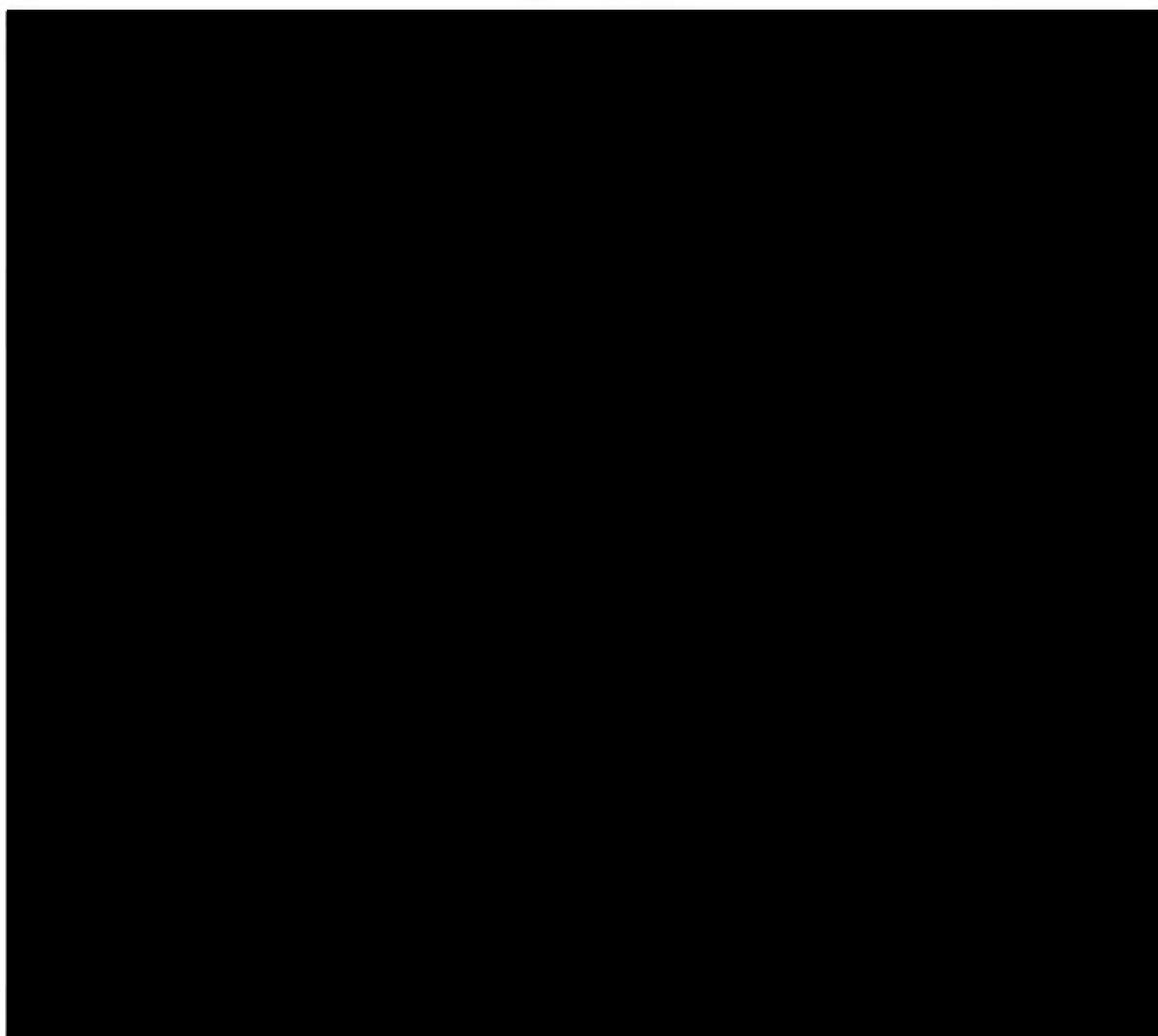
Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

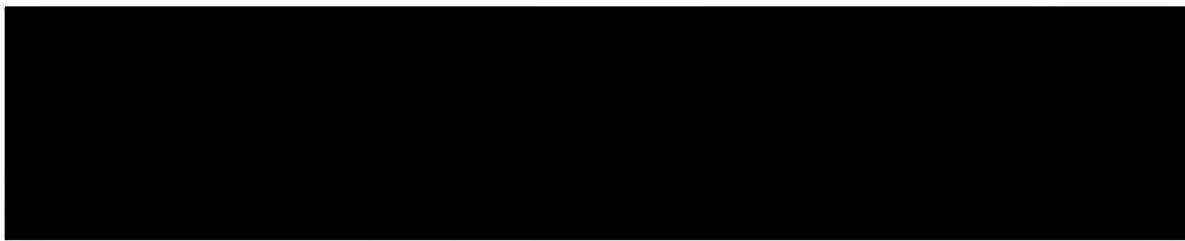
Fonds dédié /



... 2

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 • 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca





Résolution 2019- 29

Que la Fondation de la faune du Québec accepte de conclure avec [redacted] une entente de partenariat visant la création du fonds dédié « Fonds pour la restauration du capelan en bordure de la route 138 dans la municipalité de Port-Cartier. »

Que le président-directeur général soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à recevoir toute contribution dans le cadre de ce fonds.

Copie certifiée conforme.

Le secrétaire général,

Guy Nadeau, CPA, CA

Date

29 mai 2019



Fondation de la faune du Québec

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Québec, le 28 novembre 2019

Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trottier (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

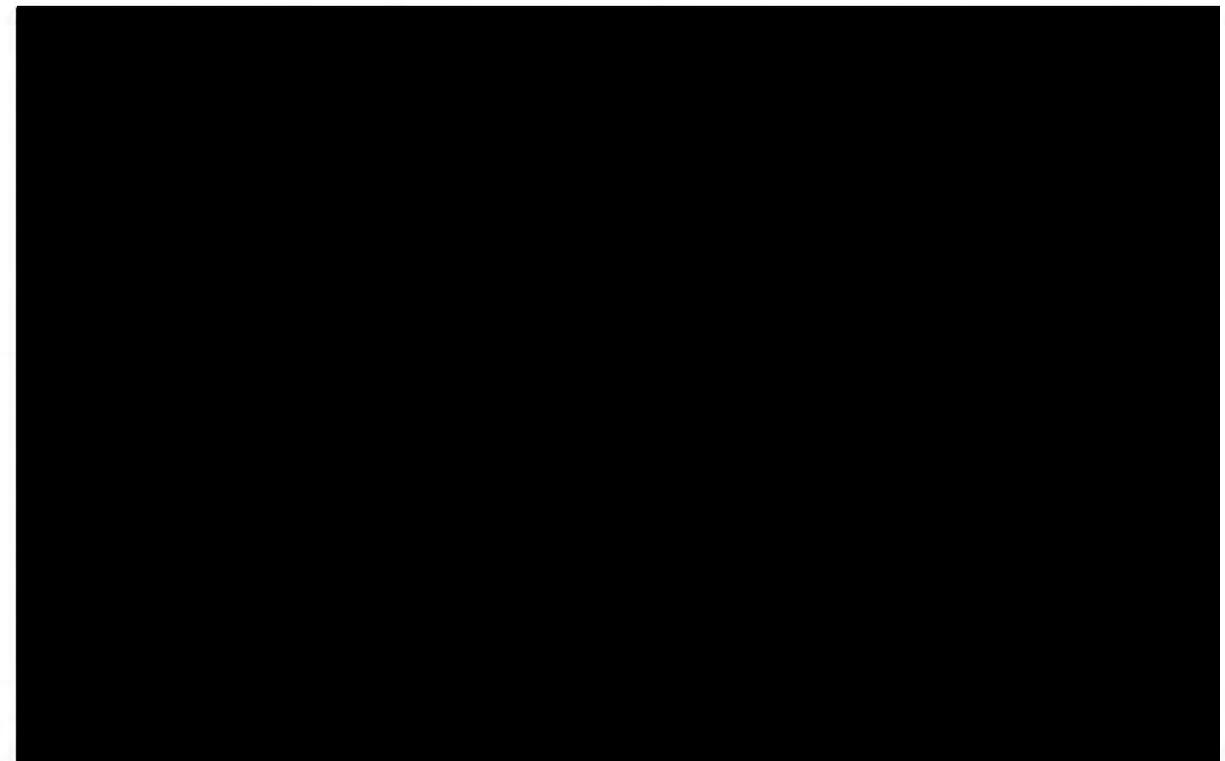
Société Canadian Tire

Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec



... 2

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 • 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca





Résolution 2019-30

Que la Fondation de la faune du Québec approuve le nouveau programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels tel qu'il a été présenté et qu'elle y consacre une enveloppe budgétaire annuelle de [redacted] conformément à l'entente de partenariat signée avec [redacted]

Que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux modalités du programme, et nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre du programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels.

Copie certifiée conforme.

Le secrétaire général



Guy Nadeau, CRA, CA

29 mai 2019
Date



PROCÈS-VERBAL

Séance spéciale du conseil d'administration tenue le 3 mars 2020
par conférence téléphonique

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Bunduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trottier (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Krüger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société des alcools du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

PRESENTS :

M. Denis Desbiens, président
M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis
MM. Lucien Gravel
Pierre Lefebvre
Pierre Laporte
M^{me} Nadia Martel
MM. André Martin
Christian Sénéchal

Absents :

M. Christian Bélanger
M^{mes} Isabelle Boulianne
Marjolaine Castonguay
M. Gilles Côté
M^{me} Joanne Desjardins

INVITES :

M. Éric Berthiaume
M^{me} Isabelle Pelletier

SECRETAIRE DE LA REUNION :

M. Guy Nadeau

La séance spéciale est ouverte à 8 heures 15. M. Desbiens souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie pour leur disponibilité.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que déposé.

2. COMITÉ DE SÉLECTION- PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE

En septembre dernier, M. André Martin a avisé les membres du conseil d'administration ainsi que le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs qu'il ne désirait pas solliciter un nouveau mandat. Dès ce moment, le comité de gouvernance et d'éthique de la Fondation a été consulté pour établir les conditions d'admission pour le poste et actualiser la description d'emploi.

En parallèle, la Fondation a pris contact avec le Secrétariat des emplois supérieurs (SES), en respect des nouvelles orientations gouvernementales concernant le recrutement des cadres supérieurs, afin d'entamer le processus menant à la sélection d'une nouvelle personne à la présidence-direction générale.

En octobre, le comité de sélection a été officialisé et est composé de M. Denis Desbiens, président du conseil, de M. Lucien Gravel, représentant nommé par la Table Nationale de la Faune et de M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis, représentante du comité de gouvernance et d'éthique.

De même, pour assurer un processus efficace et respectueux des plus hauts standards de qualité, la Fondation a retenu les services de la firme [REDACTED] qui est reconnue pour leur expertise en terme d'appui à la sélection de cadres supérieurs et qui collabore fréquemment avec le SES.

De concert avec le personnel du SES et les professionnels de la firme [REDACTED] le comité de sélection de la Fondation a tenu plusieurs rencontres et a participé à toutes les étapes du processus, conformément aux informations qui vous avaient été transmises lors de la réunion du conseil d'administration le 28 novembre dernier.

Le comité de sélection est maintenant prêt à faire sa recommandation finale de la ou des personnes candidates au poste à la présidence-direction générale, recommandation qui doit être transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs qui possède le pouvoir ultime de choisir la personne candidate et de faire entériner la nomination au Conseil des ministres.

Le mandat de M. Martin venant à échéance le 21 mars prochain, il est impératif que le comité de sélection puisse transmettre dans les plus brefs délais au ministre responsable sa recommandation et que le tout se fasse en toute confidentialité pour ne pas entacher le processus d'une quelconque façon et assurer la non-divulgence de l'identité de la ou des personnes candidates retenues.

[REDACTED] le conseil d'administration approuve la recommandation du comité de sélection quant au choix du candidat à la présidence-direction générale de la Fondation de la faune du Québec et mandate le président du conseil d'administration, M. Denis Desbiens, à recommander en toute confidentialité au ministre responsable de la sélection finale l'identité de la ou des personnes retenues [RESOLUTION 2020-01 CI-ANNEXEE].

La séance est levée à 8 heures 20.

Le secrétaire général,

[REDACTED]

Guy Nadeau, CPA, CA

9 mars 2020

Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 9 avril 2020,
par conférence téléphonique

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Astral média

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trétière (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Initiative boréale canadienne
Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre
les Changements climatiques

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

Dufront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société canadienne
pour la conservation de la nature

Société des alcools du Québec

Société des établissements
de plein air du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

PRESENTS :

MM. Denis Desbiens, président
Christian Bélanger

M^{mes} Isabelle Boulianne
Marjolaine Castonguay
Joanne Desjardins
Émilie Girard-Gros-Louis

MM. Lucien Gravel
Pierre Laporte
Pierre Lefebvre

M^{me} Nadia Martel

MM. André Martin
Christian Sénéchal

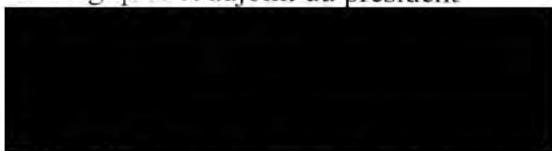
ABSENT :

M. Gilles Côté

INVITES :

M^{mes} Mylène Bergeron, directrice des
communications et de la collecte de fonds
Isabelle Pelletier, directrice des affaires
administratives

MM. Éric Berthiaume, responsable des dossiers
stratégiques et adjoint du président



Sébastien Rioux, directeur des programmes

SECRETAIRE DE LA REUNION :

M. Guy Nadeau

L'assemblée est ouverte à 13 heures. M. Desbiens souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie le personnel de la Fondation pour tous les efforts fournis pour la préparation du conseil d'administration dans le contexte actuel de la COVID-19.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Lucien Gravel, appuyée par M. Christian Sénéchal.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 28 novembre 2019

Le procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2019 est adopté tel que déposé sur la proposition de M^{me} Nadia Martel, appuyée par M^{me} Isabelle Boulianne.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion est détaillé à titre de renseignement par M. André Martin.

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal de la réunion du comité de gouvernance et d'éthique du 20 janvier 2020

M^{me} Joanne Desjardins se joint à la rencontre à 13h45 et présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, les sujets abordés lors de la rencontre du 20 janvier 2020.

3.2 Procès-verbal de la réunion du comité de gouvernance et d'éthique du 24 février 2020

M^{me} Joanne Desjardins présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, les sujets abordés lors de la rencontre du 24 février 2020.

3.3 Compte rendu du comité de vérification et de placement du 25 mars 2020.

M. Christian Sénéchal fait part sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, des sujets abordés lors de la rencontre du 25 mars 2020.

Une discussion s'ensuit sur la baisse possible et probable, au cours de l'année, des revenus de permis des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs en raison de

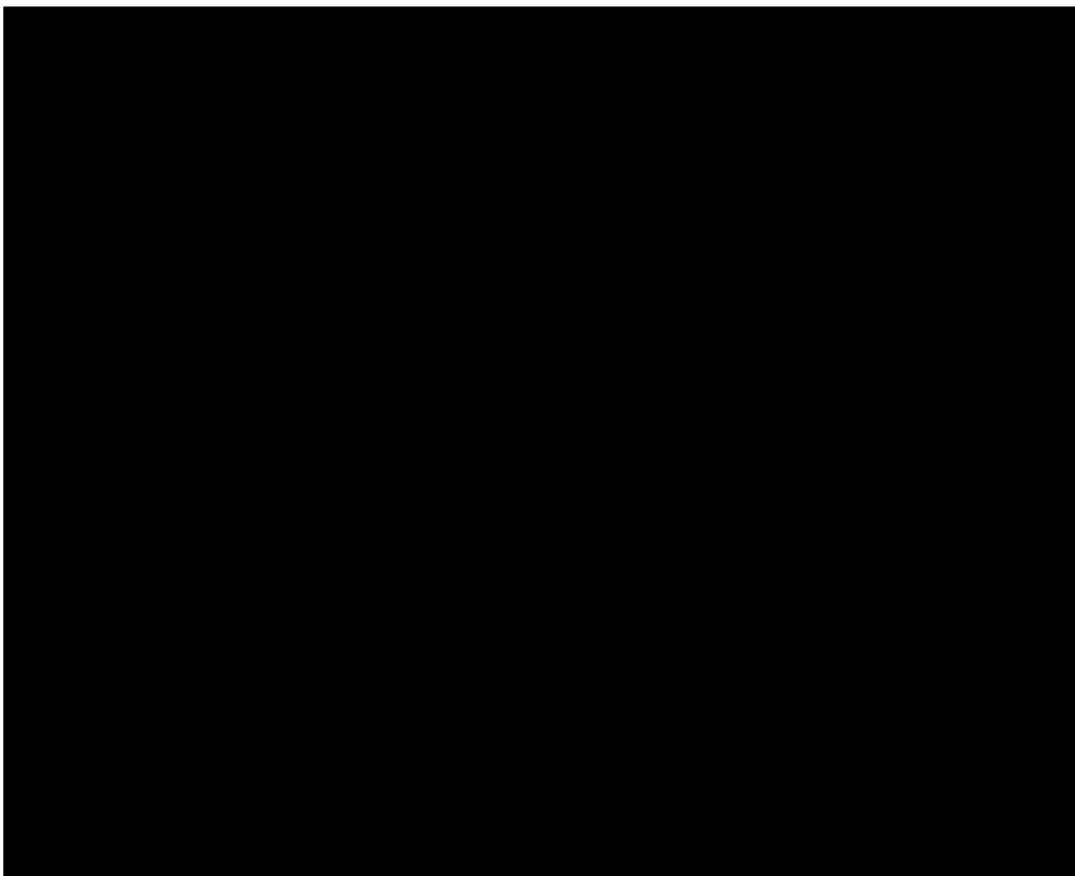
la situation du COVID-19. Par le fait même, il est également suggéré de prendre connaissance des diverses mesures de subventions gouvernementales auxquelles la Fondation pourrait avoir droit afin de compenser certaines pertes de revenus. Cependant, puisque la Fondation est une entité gouvernementale, il est peu probable qu'elle puisse se qualifier à ces divers programmes. Une recherche plus approfondie sera effectuée au cours des prochaines semaines.

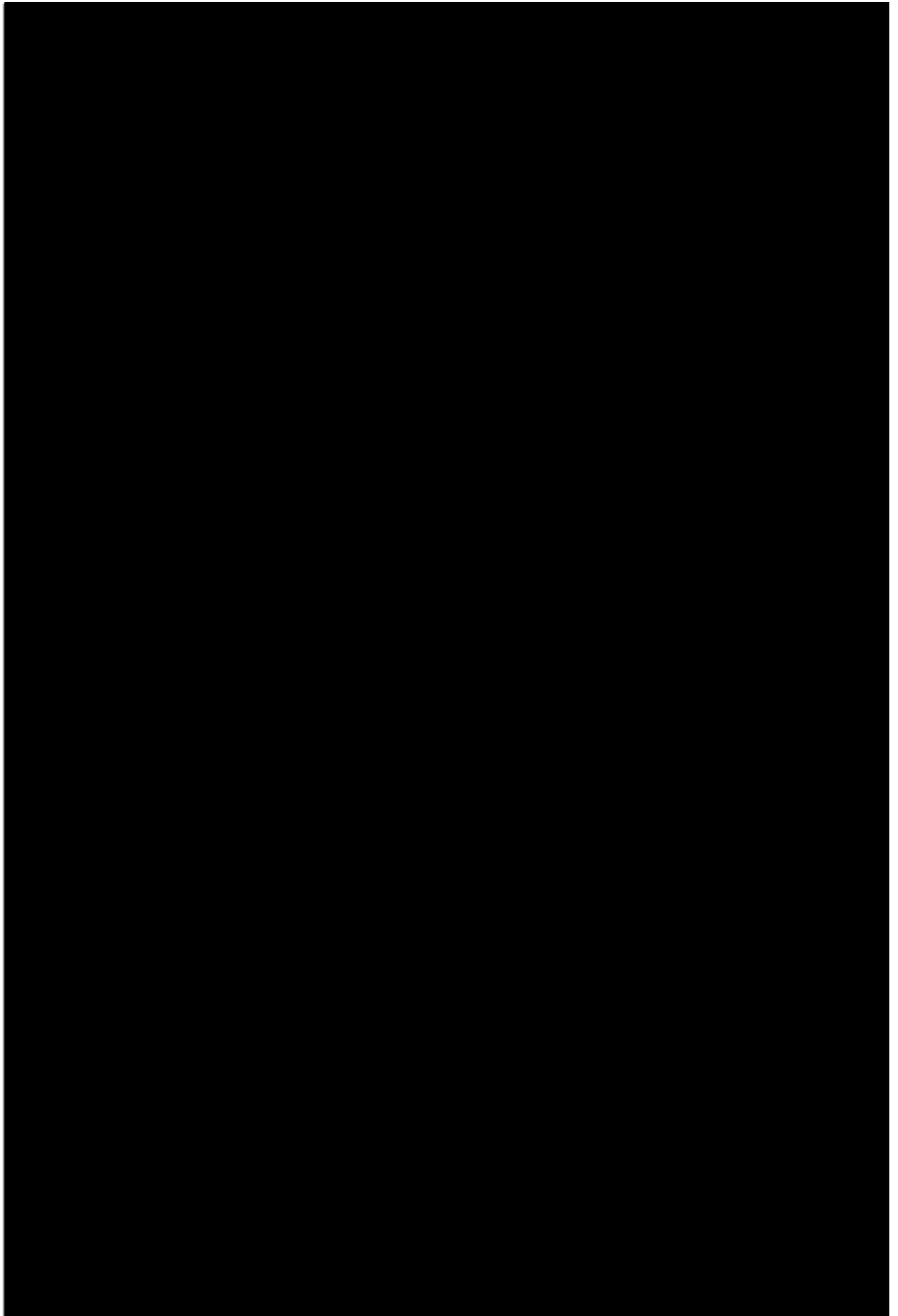
3.4 Nomination de la secrétaire générale

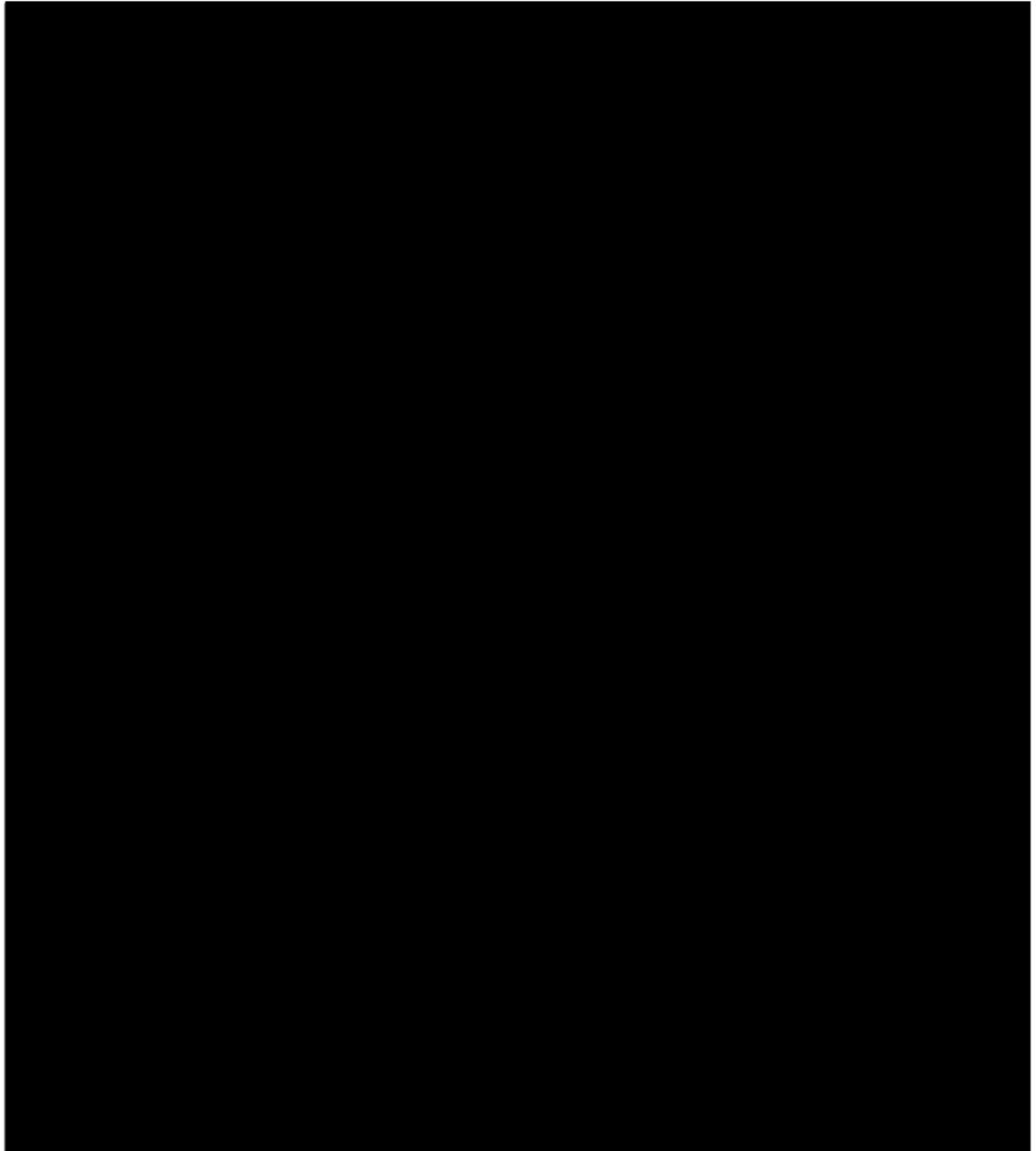
M. Denis Desbiens, remercie M. Guy Nadeau, qui prendra sa retraite en juin prochain, pour sa contribution durant son passage à la Fondation.

 que M^{me} Isabelle Pelletier soit nommée secrétaire générale de la Fondation de la faune du Québec et que son entrée en fonction soit en date du 10 avril 2020 [RESOLUTION 2020-02 CI-ANNEXEE].

3.5 Suivi budgétaire 2019-2020 et prévisions budgétaires 2020-2021







que les prévisions budgétaires 2020-2021 du *Fonds général* et du *Fonds des immobilisations* soient acceptées provisoirement telles que déposées, étant entendu qu'elles devront être revues dans les prochaines semaines selon les développements en lien avec la pandémie du coronavirus [RESOLUTION 2020-03 CI-ANNEXEE].

3.6 Besoins en ressources informationnelles / Programmation annuelle 2020-2021

M. Guy Nadeau explique que ce point sera discuté avec les membres du conseil d'administration à la prochaine séance du conseil d'administration puisqu'il est interrelié avec le point précédent.

[REDACTED] que la programmation des besoins en ressources informationnelles 2020-2021 soit adoptée provisoirement telles que déposées, étant entendu qu'elles devront être revues dans les prochaines semaines selon les développements en lien avec la pandémie du coronavirus [RESOLUTION 2020-04 CI-ANNEXEE].

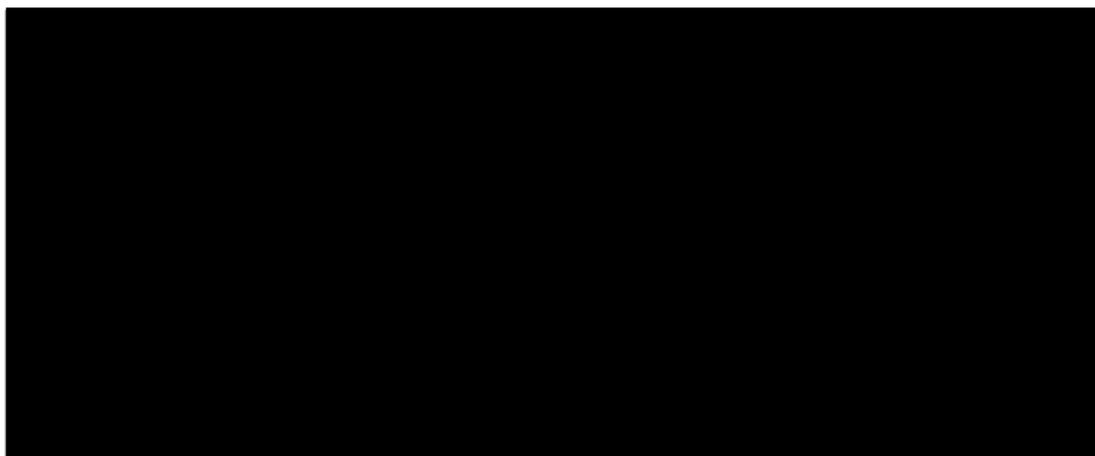
3.7 Planification stratégique 2017-2020 / Suivi du plan d'action

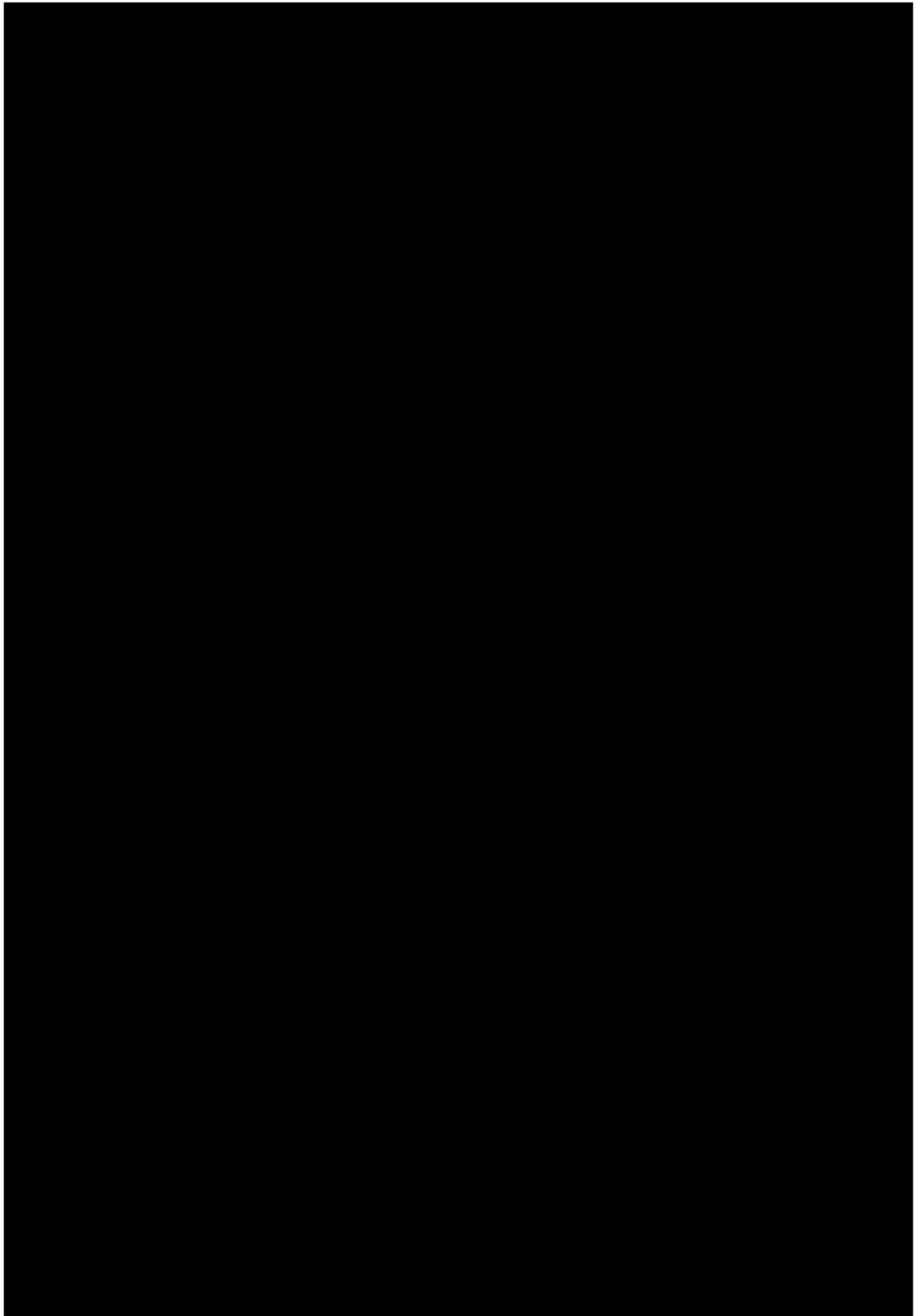
M. André Martin mentionne que le suivi de la planification stratégique 2017-2020 sera présenté dans le rapport annuel de gestion de la Fondation. Il souligne que la Fondation a fait un excellent travail et que, pour les actions qui sont non réalisées, les explications se retrouvent dans le document soumis aux administrateurs.

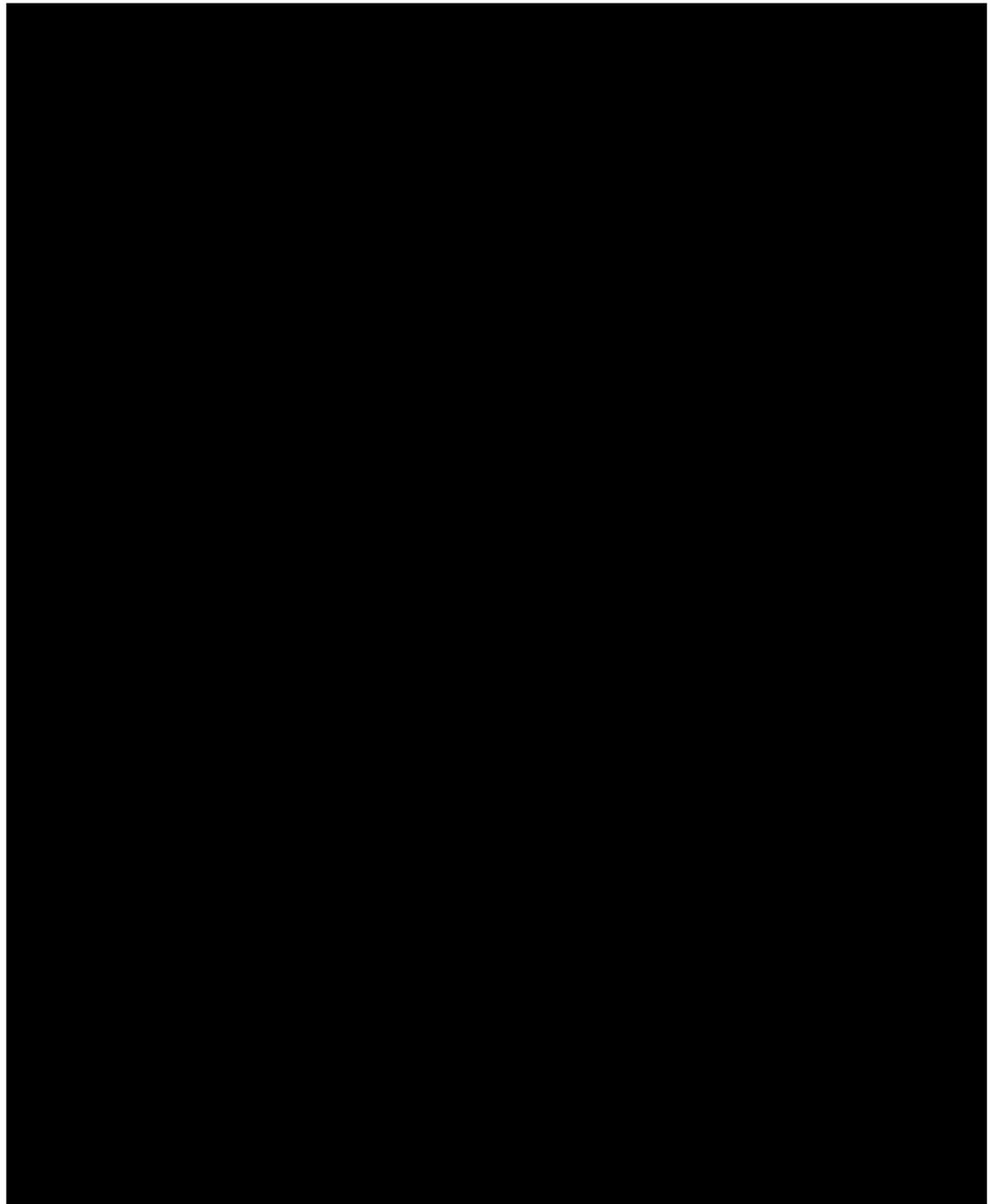
3.8 Plan d'action 2020-2023

M. André Martin mentionne que le Plan d'action 2020-2023 est une continuité du plan précédent et que son suivi en sera fait à chaque séance du Conseil d'administration. Il invite les membres qui auraient des questions sur le document de planification stratégique de s'adresser à lui en tout temps.

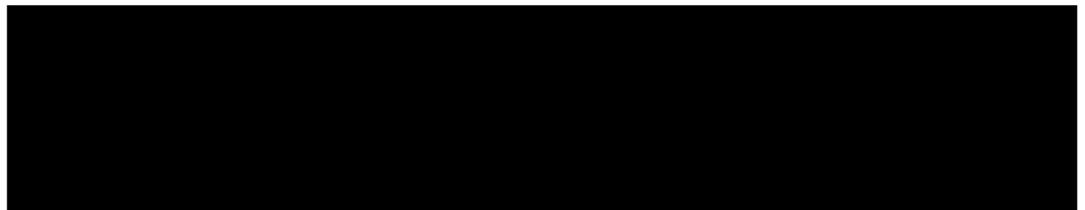
3.9 Projet pilote de télétravail à la Fondation

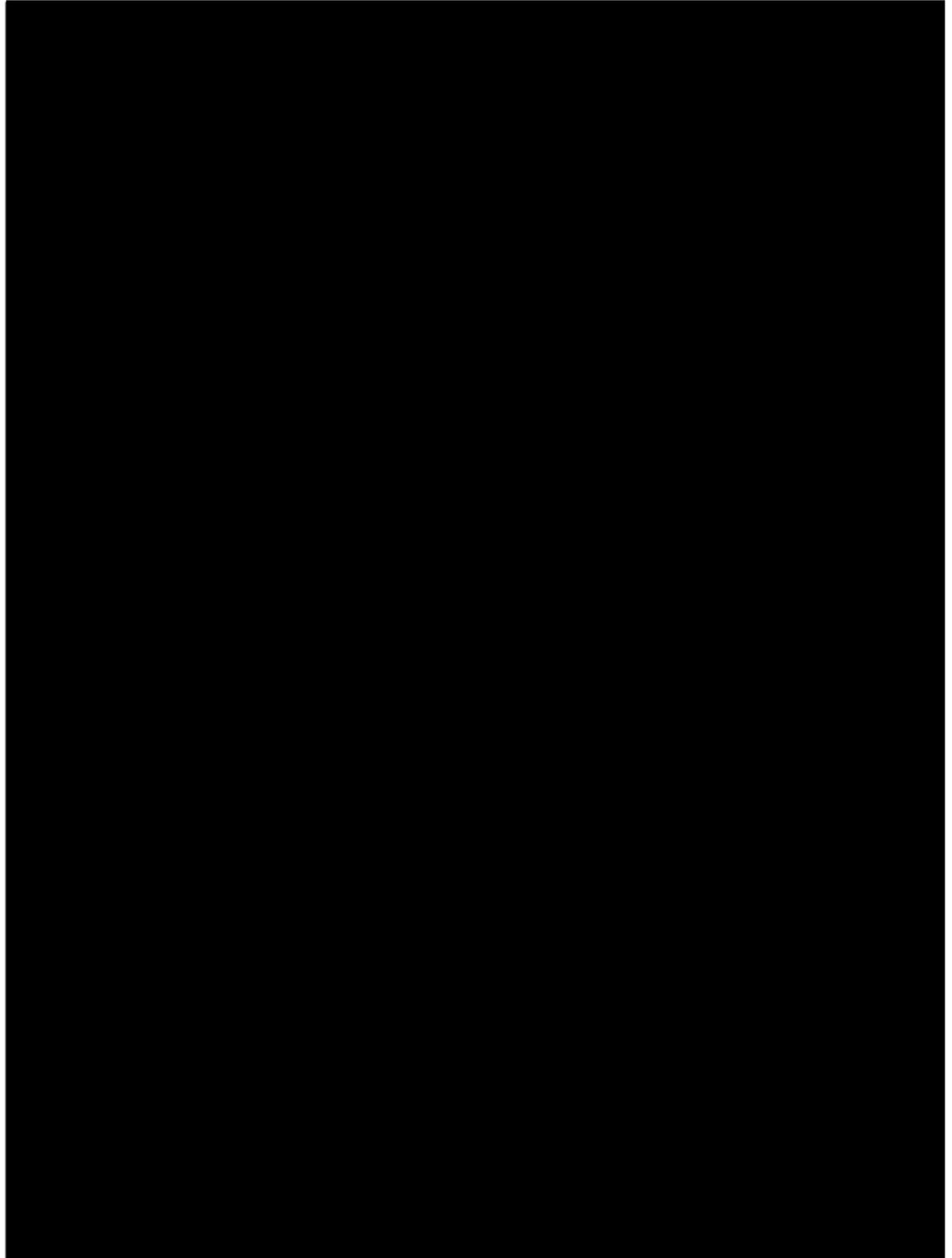






3.10 Modification au Règlement de régie interne / Précisions et concordance





[REDACTED] que le règlement modifiant les articles 3, 39, 40 et 50 du Règlement de régie interne de la Fondation de la faune du Québec ci-joint soit adopté tel que déposé [RESOLUTION 2020-05 CI-ANNEXEE].

M^{me} Isabelle Boulianne quitte la rencontre à 14h00.

4. PROGRAMMES ET PARTENARIATS FAUNIQUES

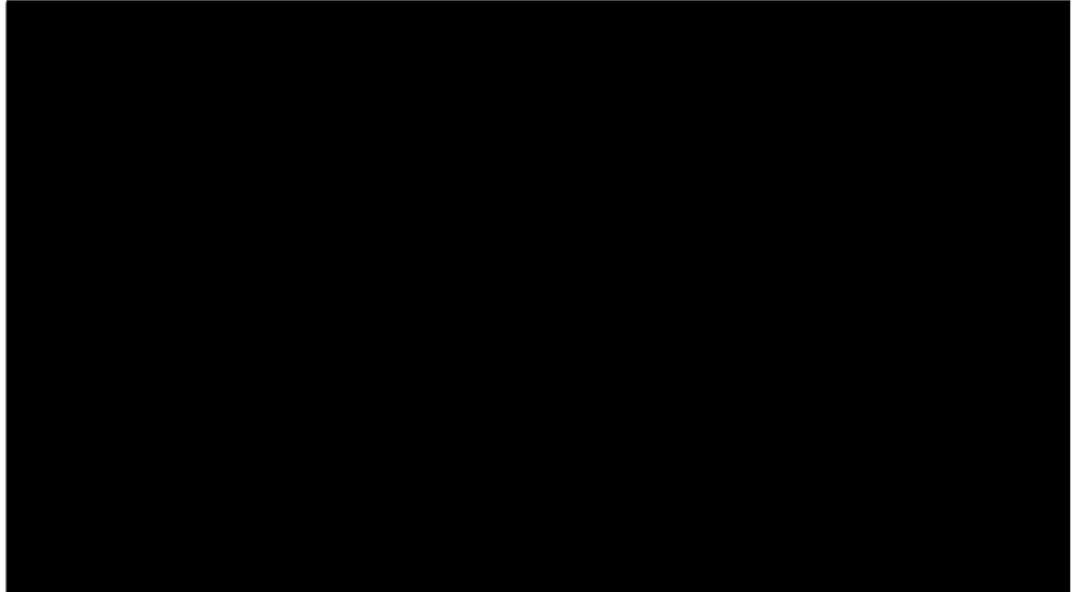
M. Sébastien Rioux, directeur des programmes se joint à la rencontre pour expliquer le contenu et les recommandations des points soumis à l'approbation ou à l'attention des membres du conseil d'administration aux points 4.2 à 4.8.

4.1 Révision des limites d'autorisation par programmes

M. Guy Nadeau présente les deux changements apportés au tableau des limites d'autorisation des projets par programme avec la modification de la limite de [REDACTED] pour le Programme VHR étant donné l'ampleur des projets, ainsi que de l'ajout d'une limite de [REDACTED] pour les projets financés par des fonds dédiés.

4.2 Création d'un fonds dédié - [REDACTED]

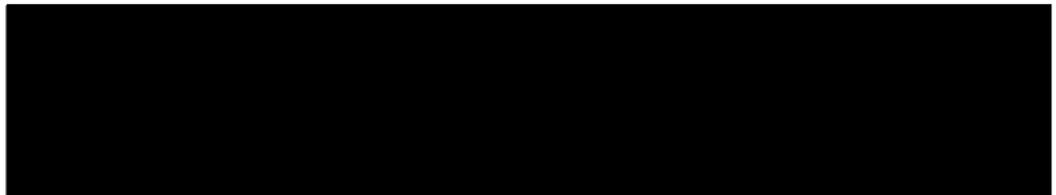
[REDACTED]



que la
Fondation de la faune du Québec accepte de conclure avec [redacted]
[redacted] une entente de partenariat visant la création du fonds dédié
« Fonds pour la restauration de l’habitat du poisson en Gaspésie ;

Que le président–directeur général soit autorisé, nonobstant les dispositions du
Règlement de régie interne relatives aux contrats, à recevoir toute contribution
dans le cadre de ce fonds [RESOLUTION 2020-06 CI-ANNEXEE].

4.3 Projet GIR – Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue



que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement
de ce projet pour un montant de [redacted] d’ici le 31 mars 2022 [RESOLUTION
2020-07 CI-ANNEXEE].

4.4 Projet GIR – [redacted]



[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de [REDACTED] d'ici le 31 mai 2021 [RESOLUTION 2020-08 CI-ANNEXEE].

4.5 Projet Habitat du saumon atlantique – Rivière Sainte-Marguerite

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de [REDACTED] d'ici le 30 septembre 2022, conditionnellement à la confirmation de l'engagement des autres partenaires financiers [RESOLUTION 2020-09 CI-ANNEXEE].

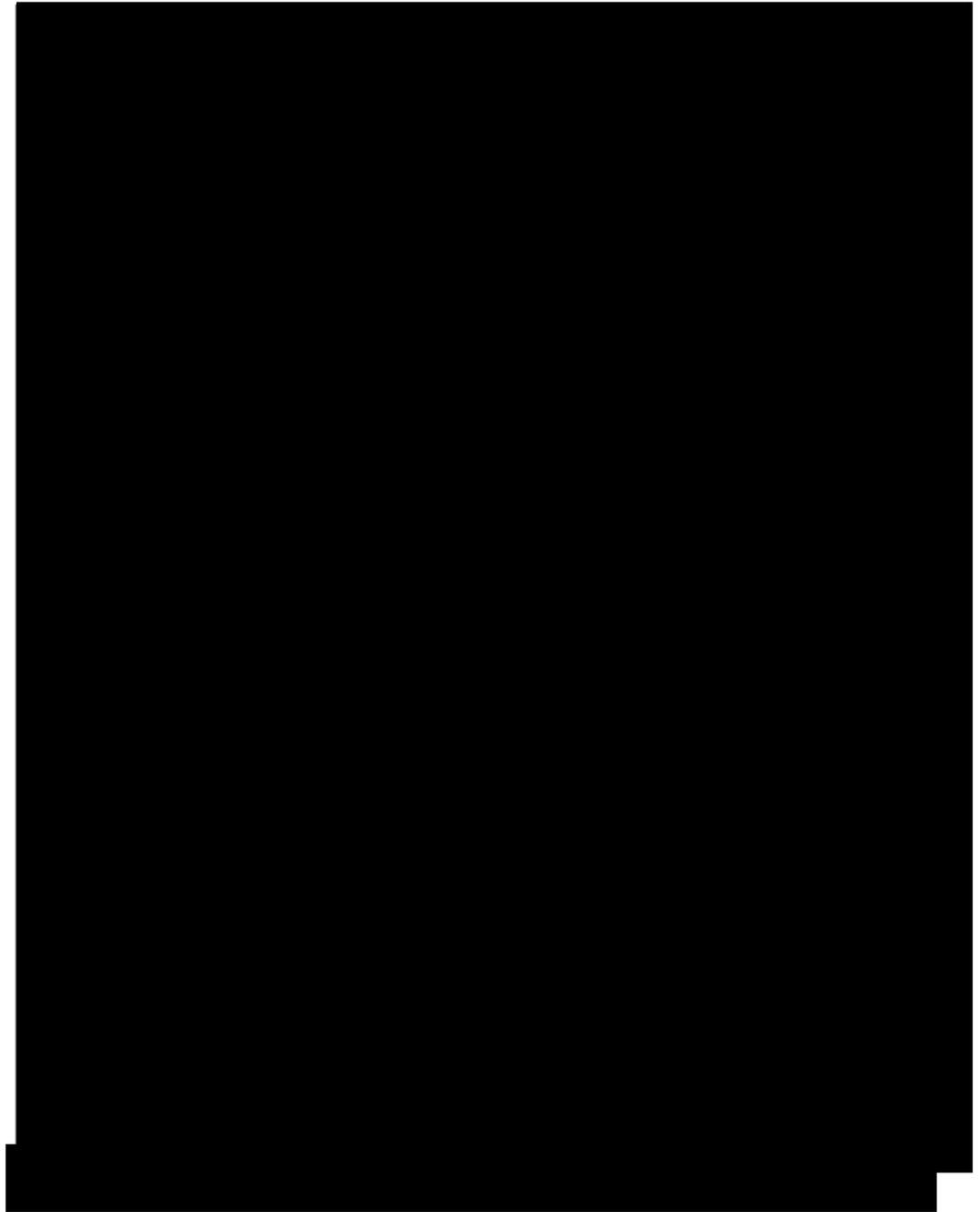
4.6 Projet Conservation Lac St-Pierre – Île Dupas

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de [REDACTED] d'ici le 31 mars 2022 [RESOLUTION 2020-10 CI-ANNEXEE].

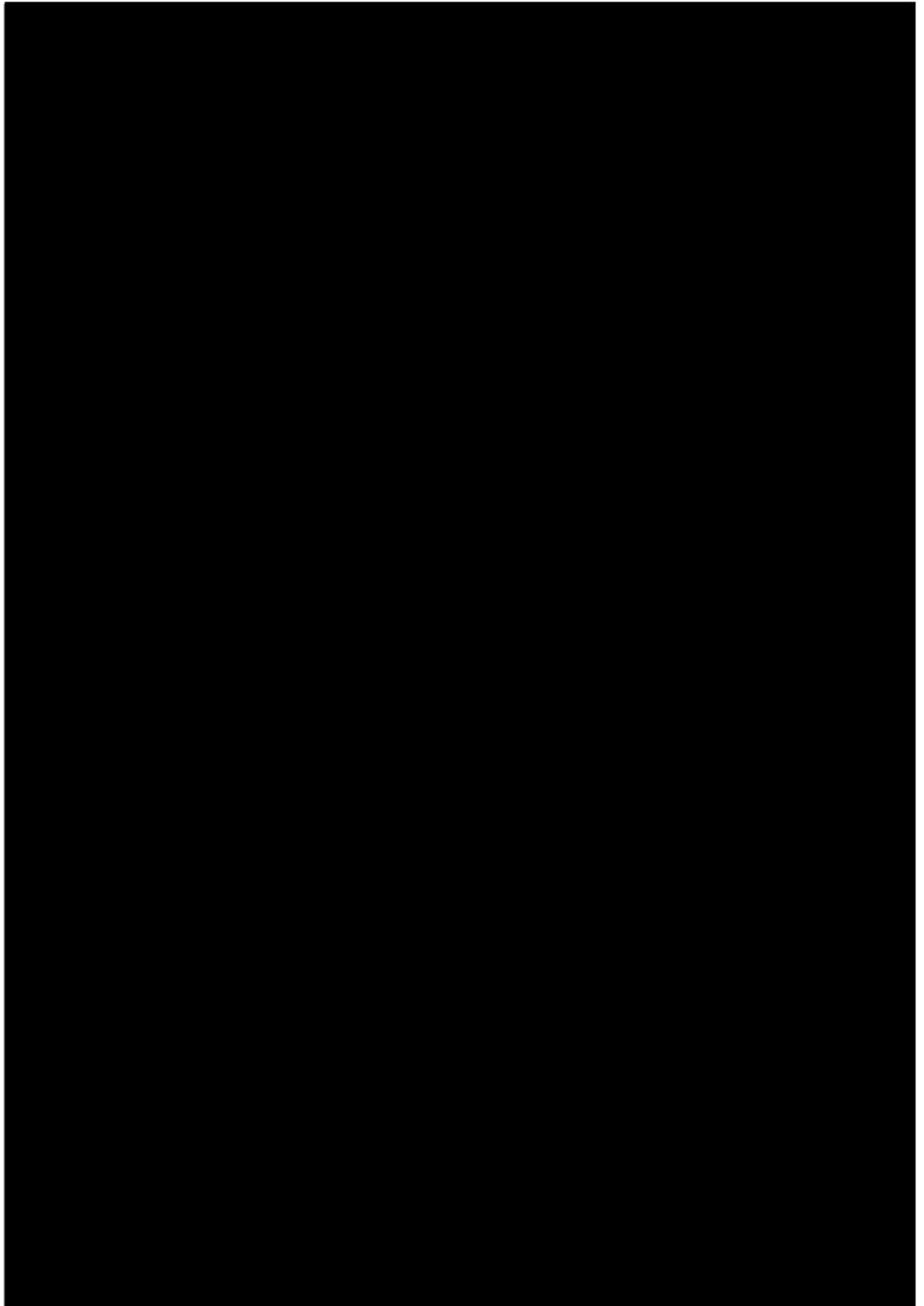
4.7 Projet St-Barthélémy

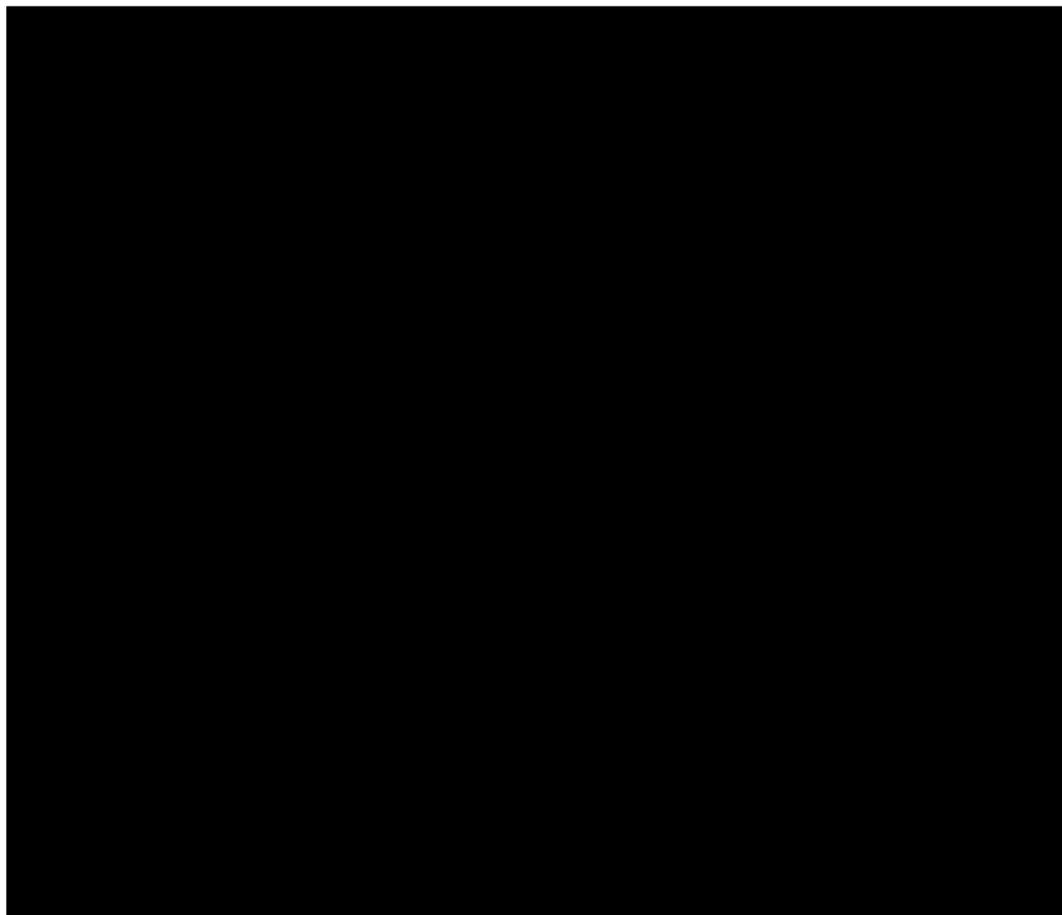
[REDACTED]



que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de [REDACTED] d'ici le 31 janvier 2020 [RESOLUTION 2020-11 CI-ANNEXEE].

4.8 Entente Fonds des municipalités pour la biodiversité





que
la Fondation de la faune du Québec accepte de recevoir une contribution de
dans le cadre du *Fonds des municipalités pour la
biodiversité* ;

Que le président–directeur général soit autorisé à signer l’entente mentionnée
précédemment dans le cadre du Fonds des municipalités pour la biodiversité;

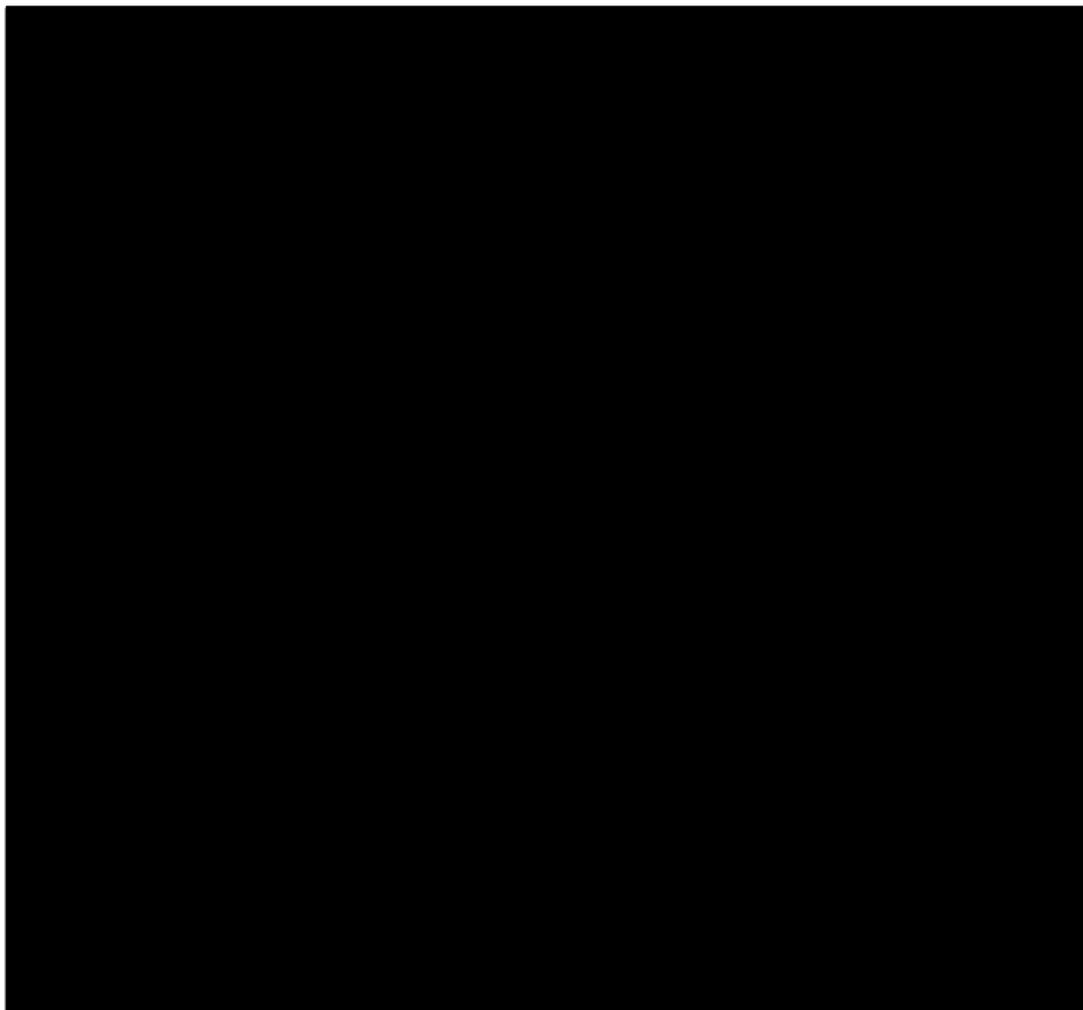
Que le président–directeur général soit autorisé, nonobstant les dispositions du
Règlement de régie interne relatives aux contrats, à recevoir toute contribution
dans le cadre de ces fonds dédiés et à affecter ces dernières à des projets
approuvés par la Fondation conformément aux dispositions de l’entente
[RESOLUTION 2020-12 CI-ANNEXEE].

5. COLLECTE DE FONDS/COMMUNICATIONS

M^{me} Mylène Bergeron, directrice des communications et de la collecte de fonds, se joint à la rencontre et présente les points 5.1 et 5.2.

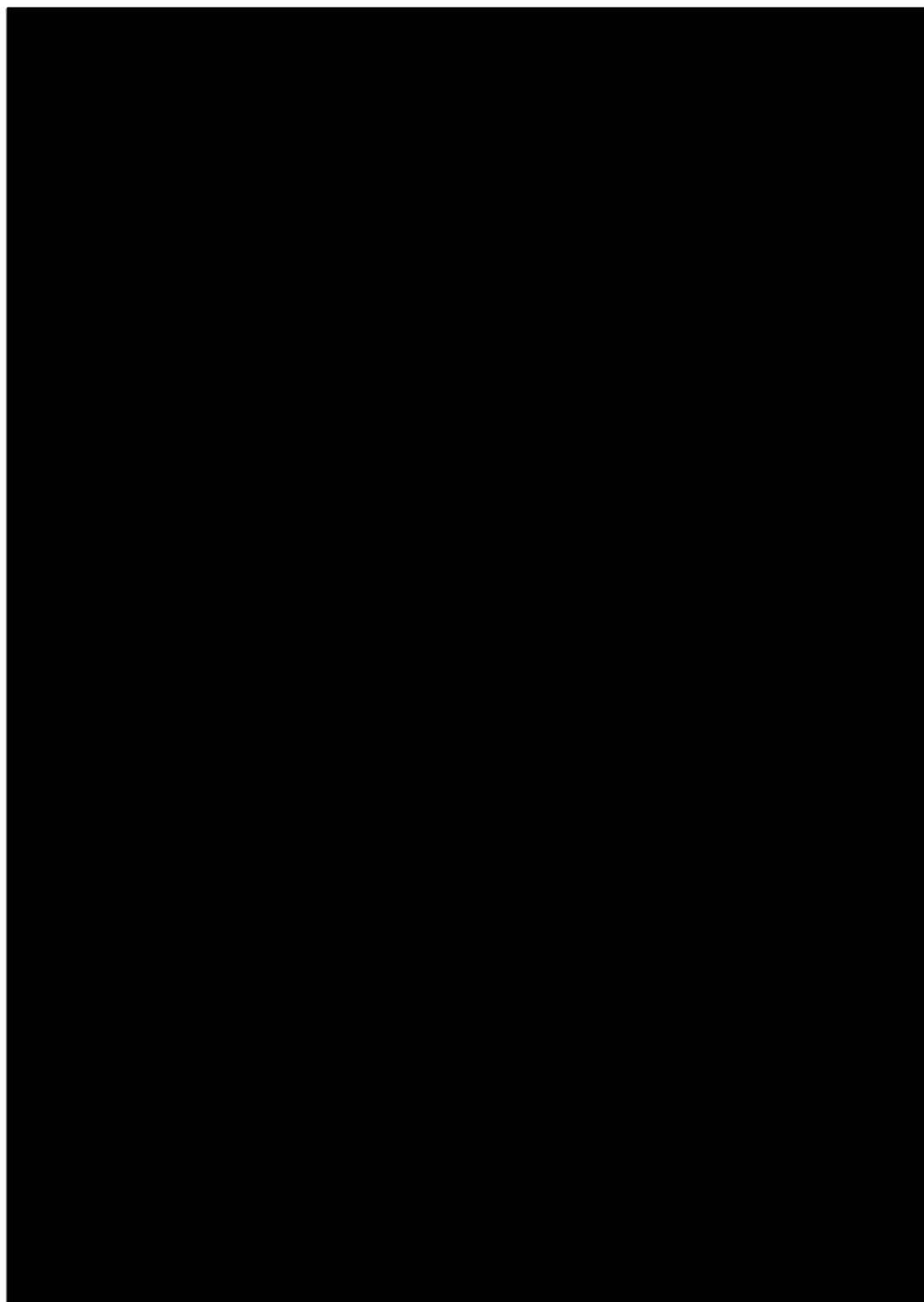
5.1 Activités de financement 2019-2020

Bilan de campagne de marketing relationnel



Encan de la Fondation de la faune 2020

L'Encan Internet s'est tenu du 10 au 27 février 2020. M. José Boily, animateur de l'émission *Québec à vol d'oiseau (QVO)*, était le président d'honneur de l'activité. Il y avait 263 lots d'une valeur de plus de 207 060 \$ à l'Encan. La Fondation a amassé au total 173 845 \$.





M. Denis Desbiens félicite l'organisation des récents résultats obtenus et soulève le point qu'il y aura une réflexion à faire pour l'activité de l'an prochain étant donné la situation actuelle du COVID-19, ce qui engendrera probablement une difficulté à trouver des lots pour l'encan.

Soirée-bénéfice 2020

La soirée-bénéfice devait avoir lieu à Montréal, au marché Bonsecours, le 21 mai 2020. Étant donné la situation concernant le COVID-19, la Fondation a décidé d'annuler cet événement. Tel que stipulé dans le contrat de location de la salle, les frais de dépôt ne seront pas remboursés [REDACTED] mais ont pu être reportés à l'an prochain. La prochaine soirée-bénéfice se tiendra le 13 mai 2021. La Fondation tentera de trouver d'autres alternatives en cours d'année pour amasser des sous pour les manques à gagner de cette soirée.

5.2 Programme Pêche en herbe – Été 2020

Pêche en herbe est un programme d'aide de la Fondation de la faune qui permet à des organismes locaux, et ce partout au Québec, de réaliser des activités afin d'initier des jeunes de 9 à 12 ans à la pêche sportive.

Les demandes de soutien, tant pour des activités de pêche estivale que de pêche blanche, sont reçues à la Fondation au plus tard le 31 janvier. Ces demandes sont pour des activités de l'été de la même année et l'hiver de l'année suivante. Ainsi, au 31 janvier 2020, la Fondation a reçu les demandes pour des activités de pêche qui se tiendront au cours de l'été 2020 et de l'hiver 2021.

Au 31 janvier 2020, la Fondation a reçu un total de 279 demandes. Parmi ces demandes, 239 sont pour des activités estivales. À noter que la majorité des activités se tient pendant la fin de semaine de la pêche qui est prévue du 5 au 7 juin cette année.

Étant donné la situation de pandémie actuelle que connaît le Québec, il y a lieu de se questionner sur la possibilité d'annuler la Fête de la pêche et, conséquemment, d'annuler le soutien aux organismes qui souhaitent réaliser des activités de *Pêche en herbe* estivales.

Par ailleurs, il pourrait être souhaitable de maintenir les activités de pêche blanche pour l'hiver 2021.

Résumé des demandes reçues pour des activités estivales

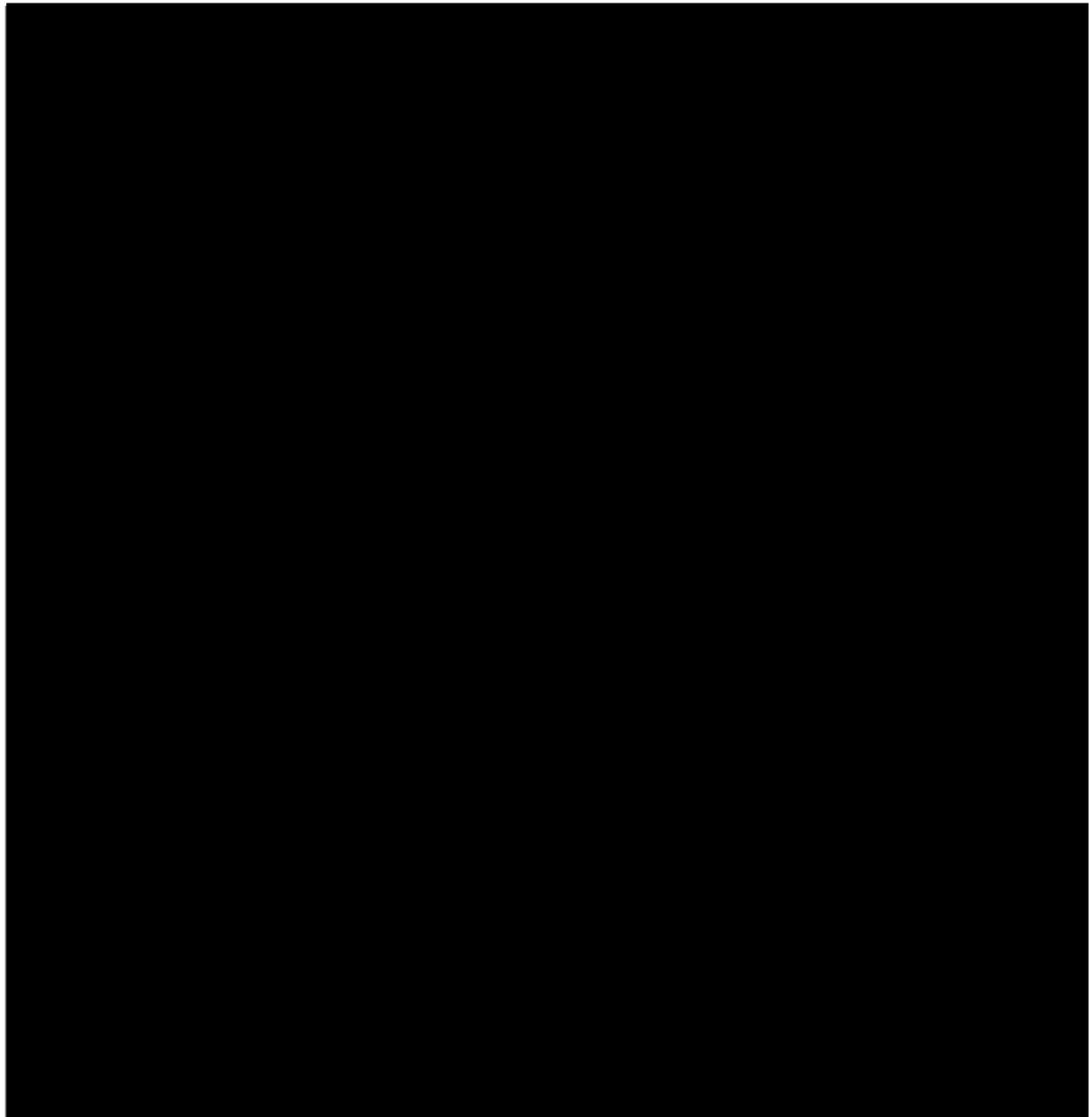
Demandes reçues : 239

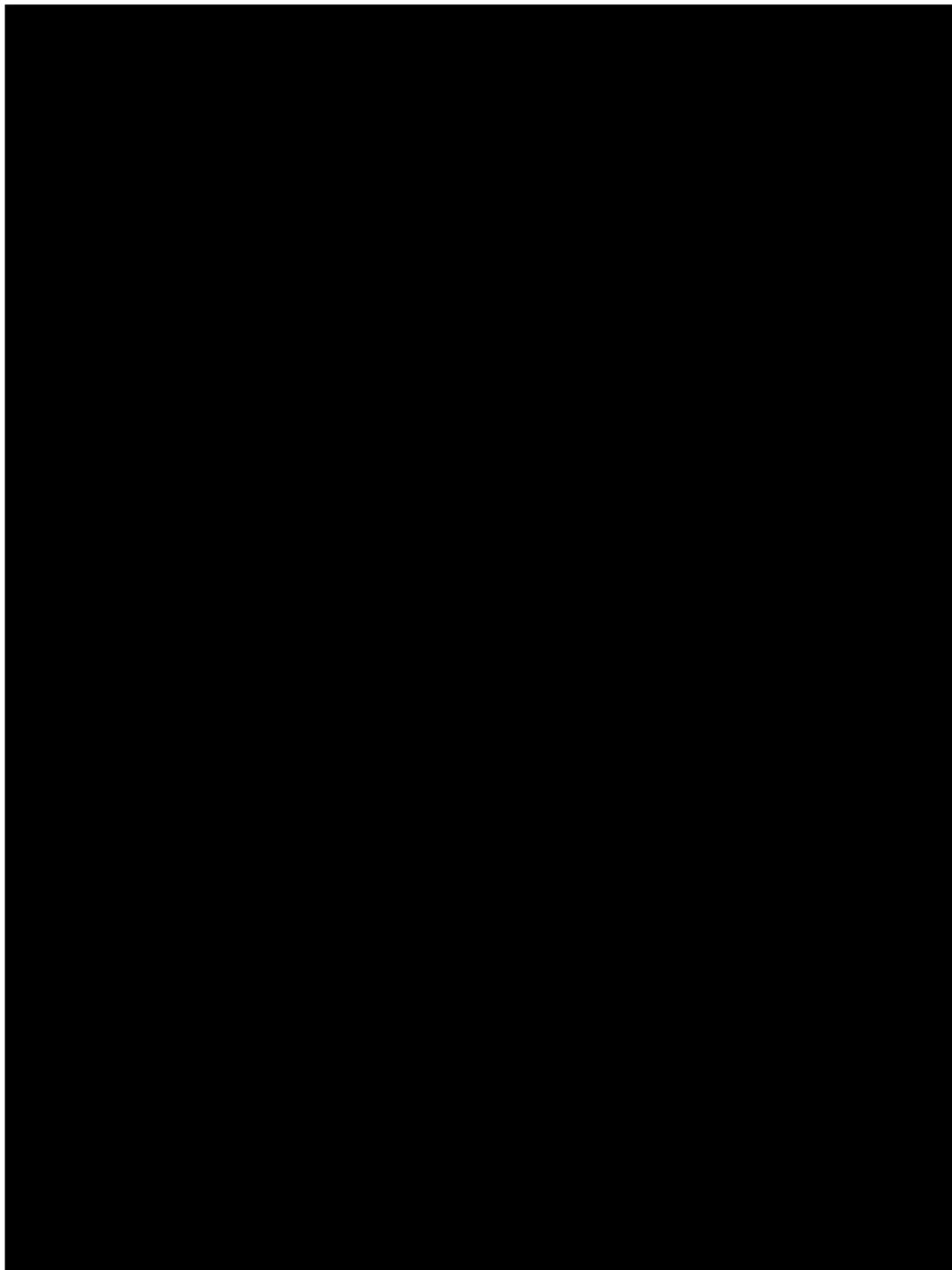
Nombre de demandes ayant leur activité d'ici le 7 juin (Fête de la pêche) : 200

Nombre de jeunes visé par les demandes : 34 454

Nombre de jeunes qui seront initiés (recevront le matériel *Pêche en herbe*) : 19 631

Nombre de jeunes acceptés* : 16 130





M^{me} Nadia Martel quitte la rencontre à 15h00.

6. Informations de gestion

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

6.2 Projets refusés par le président-directeur général

7. Divers

7.1 Proposition de dates pour la tenue des séances du conseil d'administration et du comité de vérification et de placement pour l'exercice 2020-2021

La prochaine séance du conseil d'administration pour l'approbation des budgets 2020-2021 aura lieu au début du mois de mai 2020.

8. Information

8.1 Recension des présences aux séances du conseil et aux comités et dates d'entrée en fonction des administrateurs

Divers tableaux sont présentés concernant les présences aux séances du conseil et aux comités ainsi que les dates d'entrée en fonction et de fin de mandat des administrateurs.

La séance est levée à 15 heures 15.

La secrétaire générale,


Isabelle Pelletier

23 avril 2020
Date



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 11 juin 2020,
par conférence téléphonique

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses
Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec

Astral média

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie
forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes
Desjardins)

Fondation familiale Trottier (La)

Groupe Zoom Media

Habitat faunique Canada

Initiative boréale canadienne

Kruger inc.

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre
les Changements climatiques

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine

Produits forestiers Résolu

RBC Fondation

Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie

Société Canadian Tire

Société canadienne
pour la conservation de la nature

Société des alcools du Québec

Société des établissements
de plein air du Québec

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Québec

PRESENTS :

MM. Denis Desbiens, président
Christian Bélanger

M^{mes} Isabelle Boulianne

Marjolaine Castonguay

M. Jean-Claude D'Amours

M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis

MM. Lucien Gravel

Pierre Lefebvre

M^{me} Nadia Martel

ABSENTS :

M. Gilles Côté

M^{me} Joanne Desjardins

MM. Pierre Laporte

Christian Sénéchal

INVITES :

M^{me} Mylène Bergeron, directrice des
communications et de la collecte de fonds

MM. Éric Berthiaume, responsable des dossiers
stratégiques et adjoint du président

██████████
Sébastien Rioux, directeur des programmes

SECRETAIRE DE LA REUNION :

M^{me} Isabelle Pelletier, directrice des affaires
administratives et secrétaire générale

L'assemblée est ouverte à 13 heures. M. Desbiens souhaite la bienvenue au nouveau président-directeur général de la Fondation, M. Jean-Claude D'Amours, aux personnes présentes et remercie le comité de sélection pour les efforts déployés tout au long du processus de sélection. Il remercie également ██████████

██████████ de la Fondation, d'être présent pour la tenue de la rencontre.

Il souligne aux membres que la Fondation perd deux piliers en même temps, avec les

départs à la retraite de [REDACTED] et qu'il souhaite que les activités de la Fondation se poursuivent adéquatement.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que déposé sur la proposition de M. Lucien Gravel, appuyé par M. Christian Bélanger.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 9 avril 2020

Le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2020 est adopté tel que déposé sur la proposition de M^{me} Émilie Girard-Gros-Louis, appuyé par M^{me} Isabelle Boulianne.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis la dernière réunion est détaillé à titre de renseignements par M. André Martin.

3. ADMINISTRATION

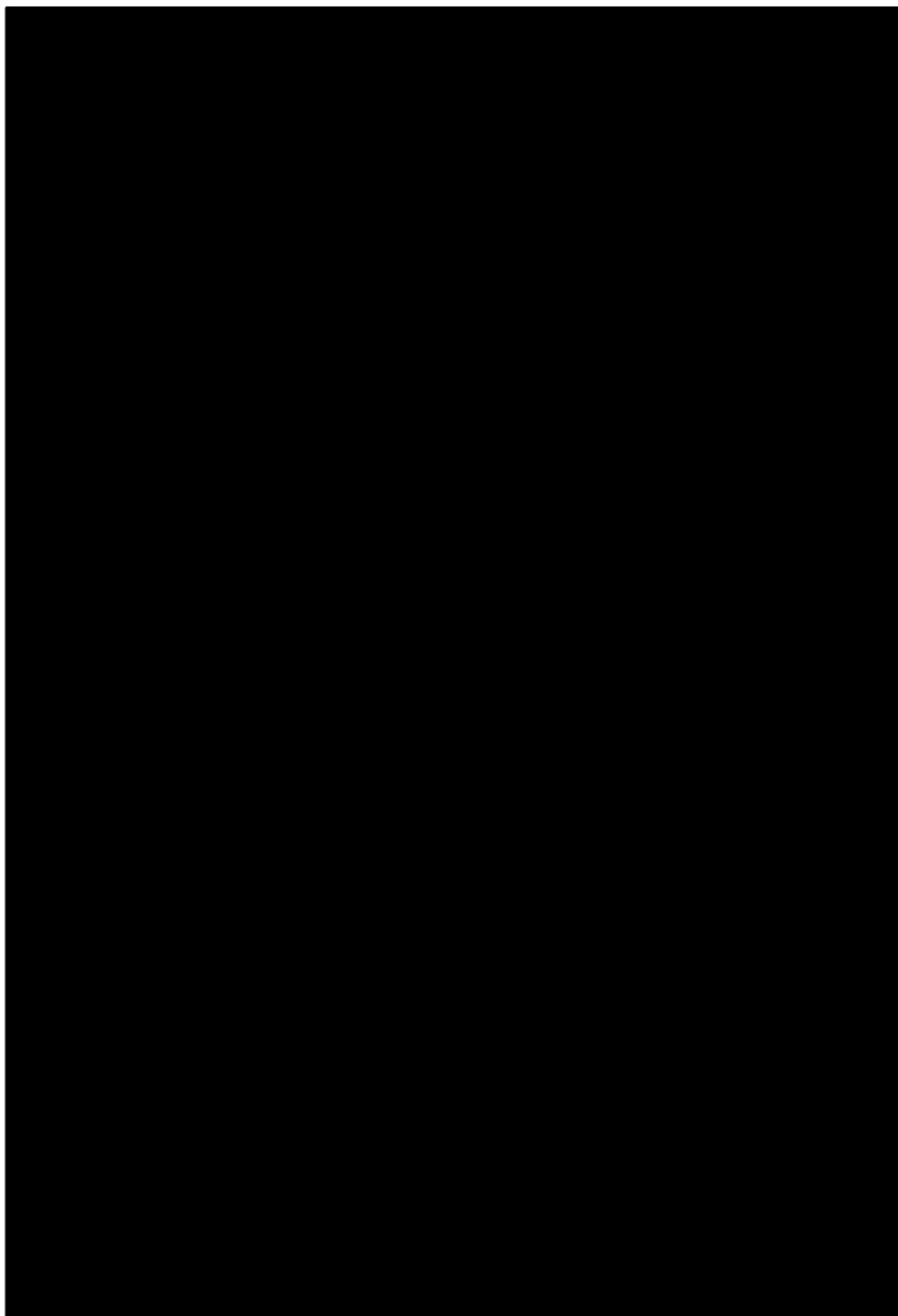
3.1 Procès-verbal de la réunion du comité de vérification et de placement du 14 mai 2020

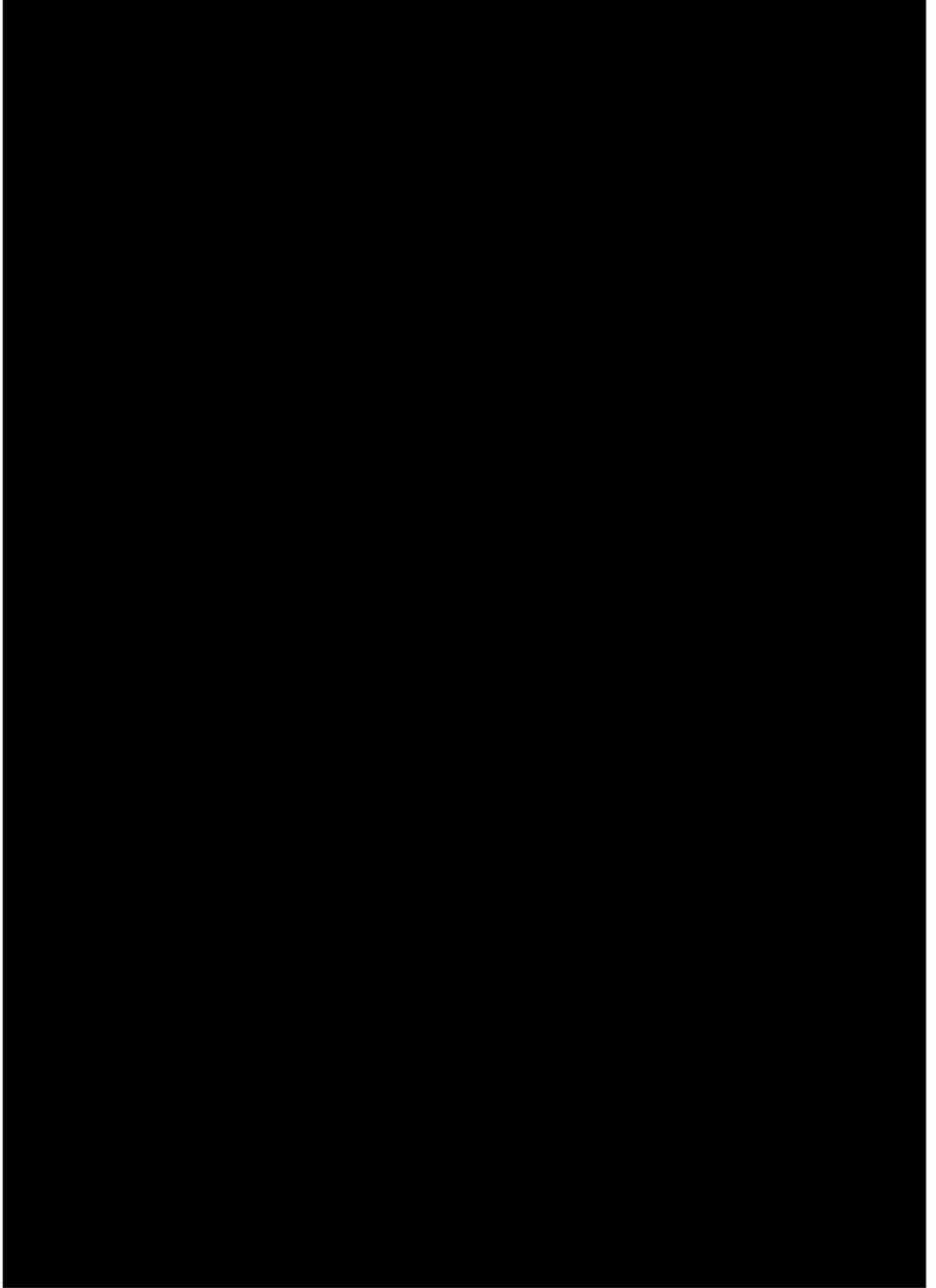
M^{me} Isabelle Pelletier demande aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, s'ils ont des questions puisque les sujets abordés lors de la rencontre du 14 mai 2020 seront expliqués plus en détails aux points 3.3 et 3.4 à titre d'informations.

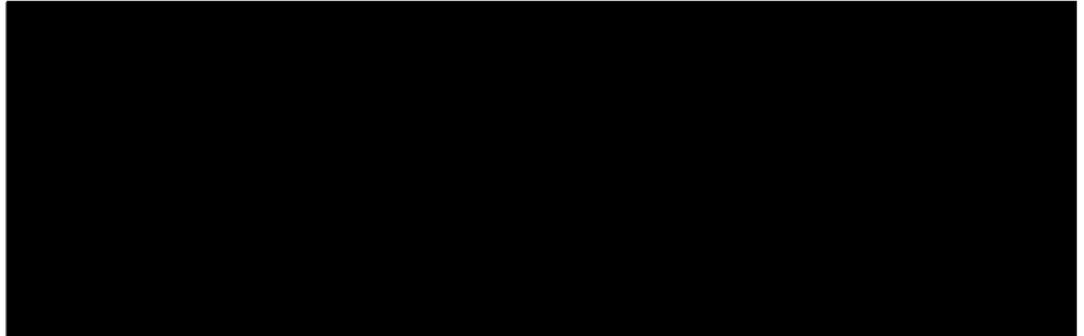
3.2 Procès-verbal du comité exécutif du 26 mai 2020

M. Denis Desbiens présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, les sujets abordés lors de la rencontre du 26 mai 2020.

3.3 Suivi budgétaire 2019-2020 et prévisions budgétaires 2020-2021







3.4 Besoins en ressources informationnelles / Programmation annuelle 2020-2021

M^{me} Isabelle Pelletier demande aux membres, qui ont pris connaissance des documents, s'ils ont des questions.

3.5 Mesures de contrôle des dépenses 2020-2021

Le 31 mars 2020, le Conseil du trésor a déterminé des mesures de contrôle applicables à l'exercice financier 2020-2021. Ces mesures visent une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques en période de pandémie de la COVID-19. Elles concernent l'ensemble des dépenses de la Fondation de la faune du Québec. Cette dernière doit appliquer une gestion serrée de ses achats et limiter les dépenses à ce qui est jugé essentiel à la réalisation de sa mission et à ce qui est lié à la pandémie de la COVID-19. Les dépenses suivantes sont particulièrement ciblées : les heures supplémentaires, les dépenses de fonctions, les dépenses de formation, sous réserve du seuil de 1 % exigé par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, l'octroi de contrats, les dépenses de publicité, les frais de déplacement et la promesse et l'octroi de subventions.

Cependant, le 12 mai 2020, le Conseil du trésor a levé les mesures de contrôle des dépenses applicables aux organismes autres que budgétaires pour l'exercice financier 2020-2021. Ainsi, la stratégie de gestion des dépenses 2020-2021 vise notamment la performance de l'administration gouvernementale par le biais de sa gestion rigoureuse, efficace et transparente, qui permet d'en faire plus pour la population. Les organismes autres que budgétaires doivent tout de même continuer d'adopter des pratiques de saine gestion de leurs dépenses et ceux-ci sont avisés que des informations financières, notamment quant au suivi de leurs revenus et de leurs dépenses, pourront leur être demandées en temps opportun et en fonction de l'évolution de la situation actuelle.

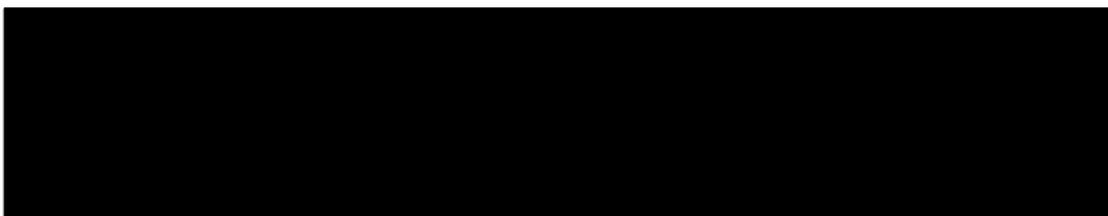
3.6 Rapport annuel 2019-2020

La Fondation de la faune du Québec doit, conformément à l'article 159 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, transmettre au ministre ses états financiers ainsi qu'un rapport de ses activités au plus tard le 31 juillet de chaque année.

Le calendrier de réalisation du plan d'audit du Vérificateur général du Québec (VGQ) a été revu cette année et la présentation des résultats de l'audit s'effectuera le 21 juillet 2020. Le VGQ doit approuver le rapport annuel d'activités 2019-2020 de la Fondation avant la transmission au ministre et le dépôt sur le site Internet de la Fondation.

Un comité exécutif est prévu le 23 juillet pour l'approbation des états financiers annuels vérifiés suite à la recommandation du comité de vérification et de placement.

La Fondation désire connaître l'orientation du conseil d'administration quant au moment de l'approbation du rapport annuel d'activités 2019-2020. Peut-elle soumettre une version de travail du rapport annuel d'activités qui inclut les chiffres finaux vérifiés par le VGQ pour approbation au comité exécutif du 23 juillet 2020 ou doit-elle attendre la tenue de la réunion du conseil d'administration prévue le 26 novembre 2020 pour faire adopter la version finale du rapport (version qui inclut la révision linguistique et l'approbation des maquettes des couverts et des pages intérieures) ?



3.7 Demande et gestion de compte de cartes Visa Desjardins

 que la Fondation de la faune du Québec (« la Fondation ») délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

Que la Fondation soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y

rattache, incluant les sommes pouvant excéder les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

Que la Fondation s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et que la Fondation soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes le cas échéant ;

Nom des personnes déléguées :

Titre ou poste	Nom	Date de naissance
Président-directeur général	Jean-Claude D'Amours	[REDACTED]
Secrétaire générale	Isabelle Pelletier	[REDACTED]

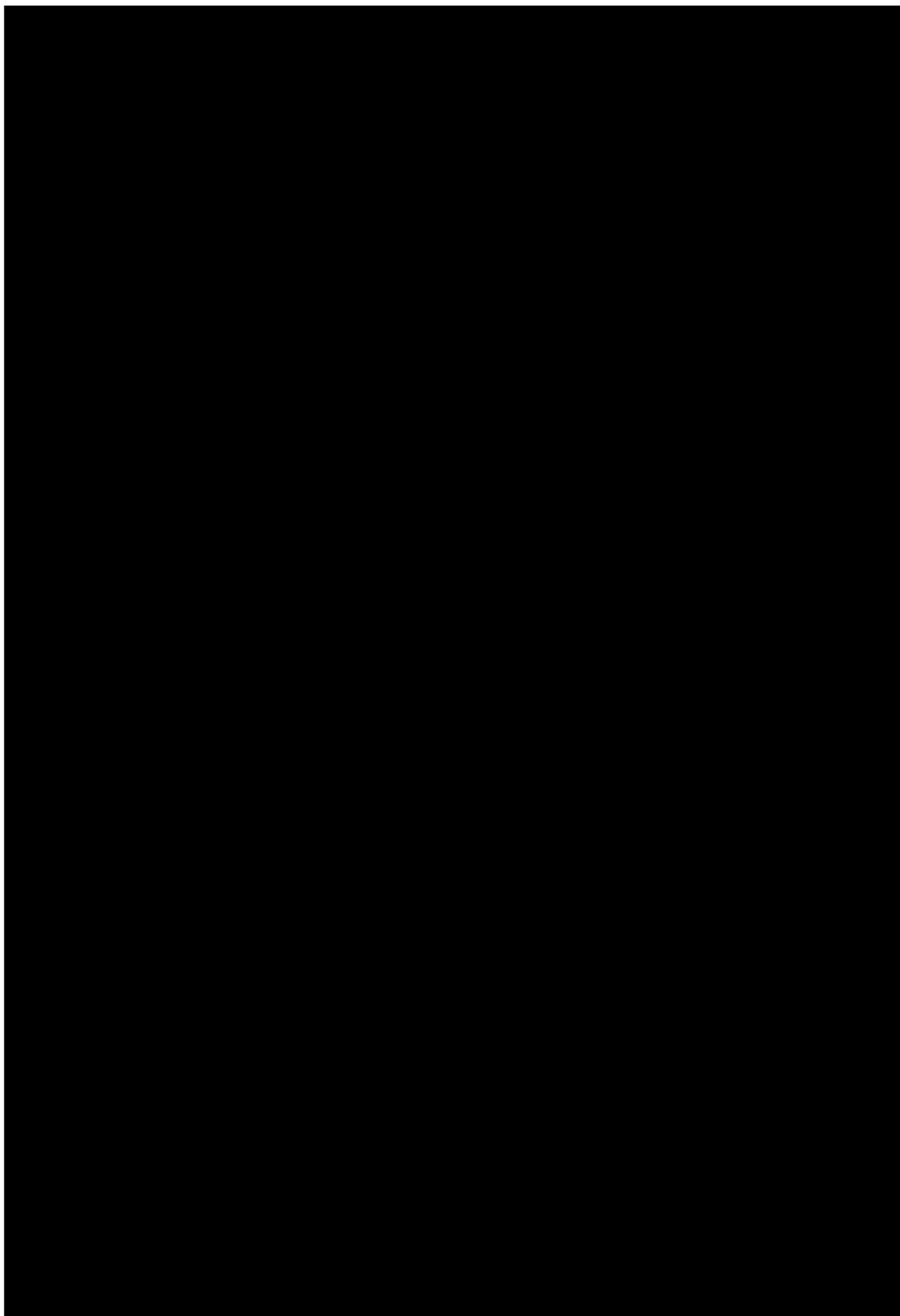
Que la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation [RESOLUTION 2020-15 CI-ANNEXEE].

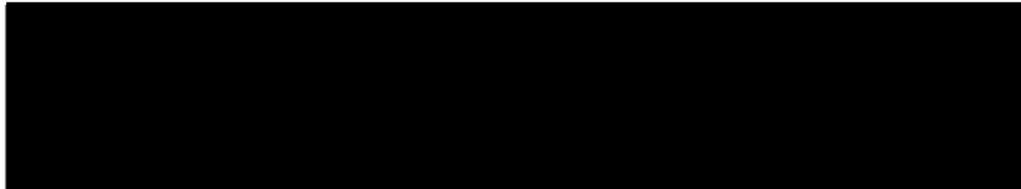
4. PROGRAMMES ET PARTENARIATS FAUNIQUES

M. Sébastien Rioux, directeur des programmes, se joint à la rencontre pour expliquer le contenu et les recommandations des points soumis à l'approbation ou à l'attention des membres du conseil d'administration aux points 4.1 à 4.6.

4.1 Création d'un fonds dédié – [REDACTED]

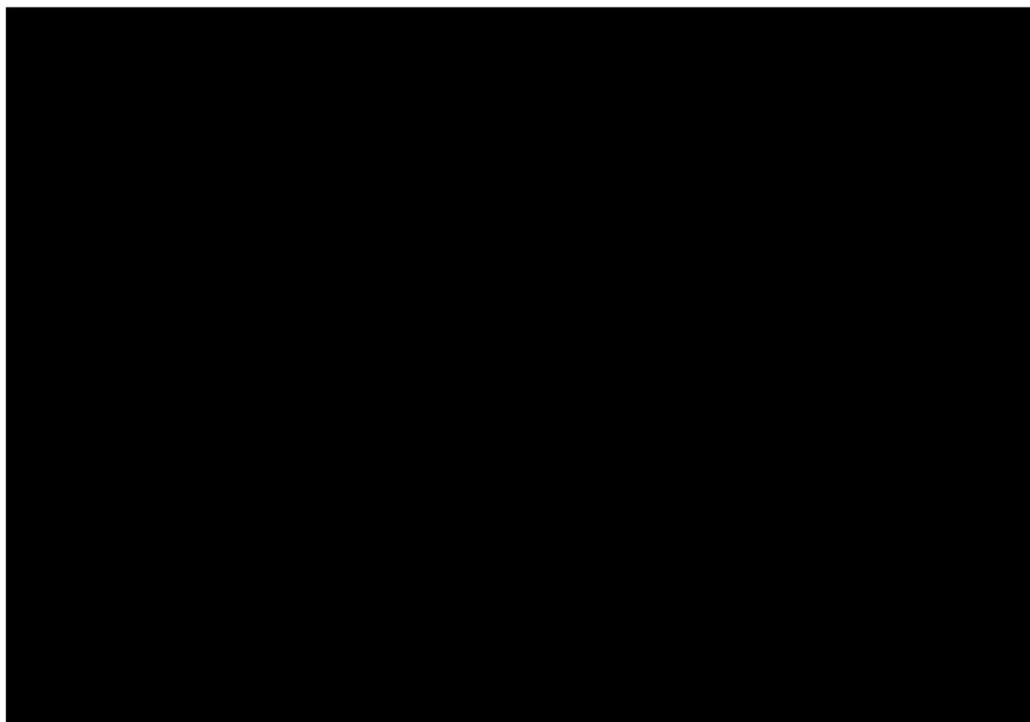
[REDACTED]





Que le président-directeur général soit autorisé, nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à recevoir toute contribution dans le cadre de ce fonds [RESOLUTION 2020-16 CI-ANNEXEE].

4.2 Projet AQHA –



 que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de  représentant  des coûts admissibles, d'ici le 30 septembre 2021, par le biais de son programme Amélioration de la qualité des habitats aquatiques [RESOLUTION 2020-17 CI-ANNEXEE].

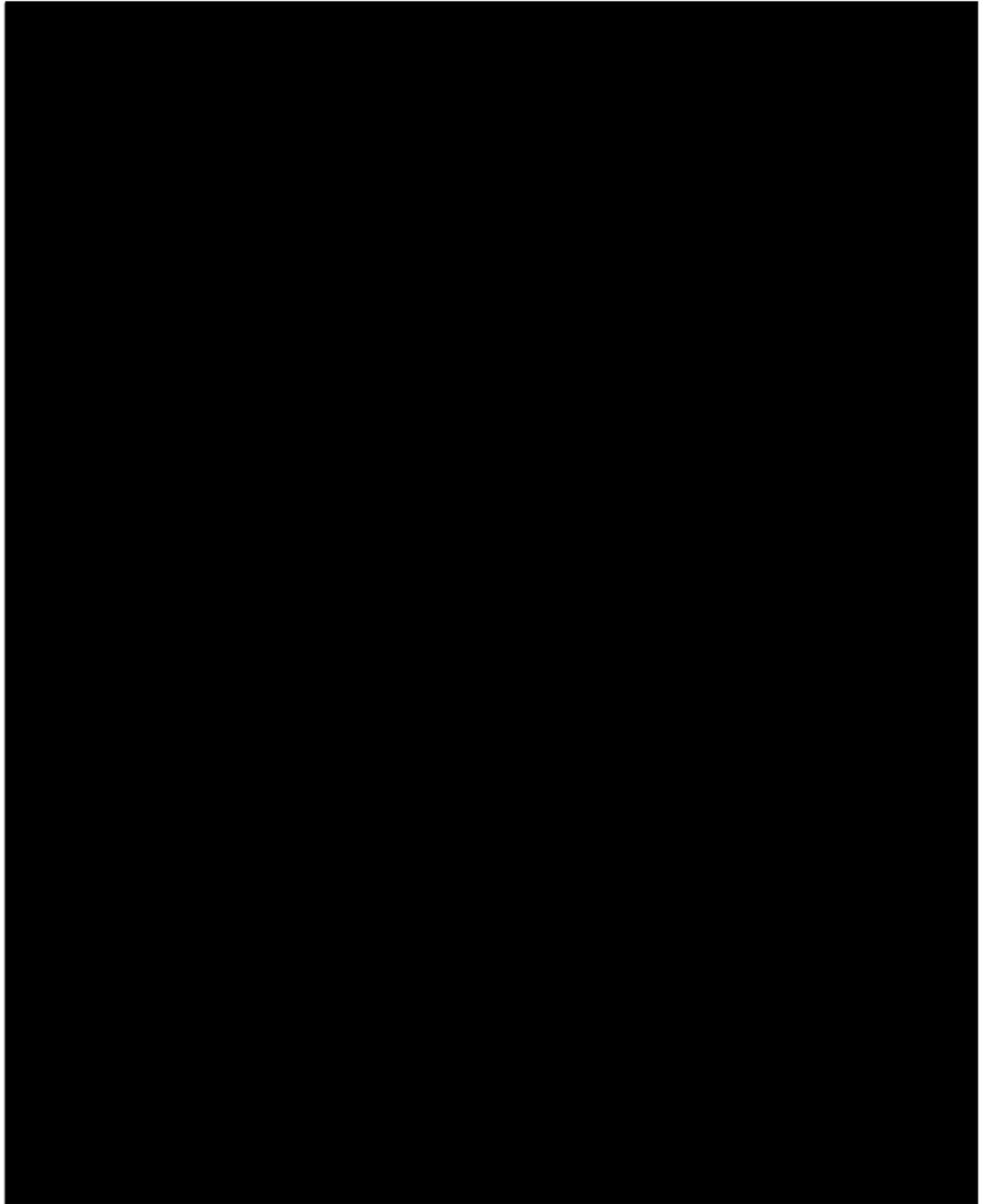
4.3 Projet AQHA - [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer, conditionnellement à ce que le rapport de vérification post traitement de la phase 2 indique que l'opération est un succès, au financement de ce projet pour un montant de [REDACTED] représentant [REDACTED] des coûts admissibles, d'ici le 30 septembre 2021, par le biais de son programme Amélioration de la qualité des habitats aquatiques [RESOLUTION 2020-18 CI-ANNEXEE].

4.4 Entente Fonds pour la faune nordique

[REDACTED]



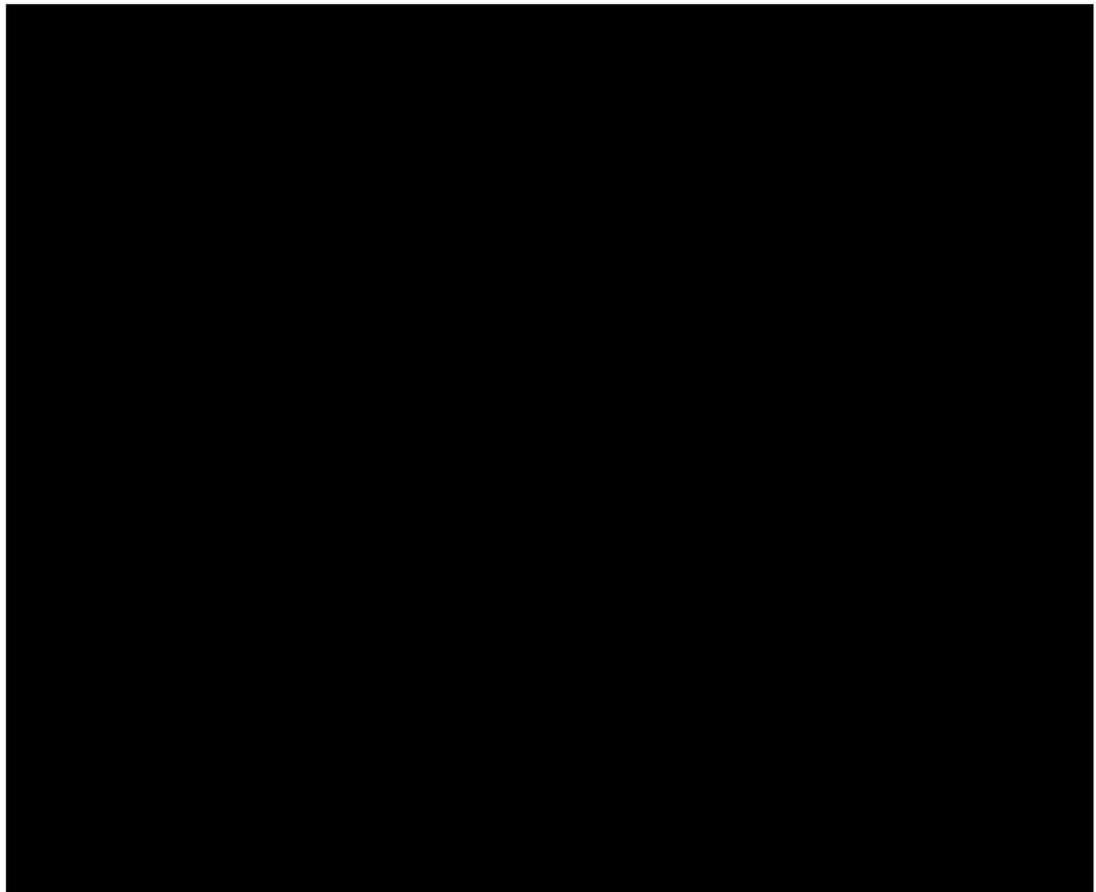
que le cas échéant, la Fondation accepte la contribution financière de la [redacted] jusqu'à concurrence de [redacted] et que le président-directeur général de la Fondation soit autorisé à signer l'entente de financement qui en découle ;

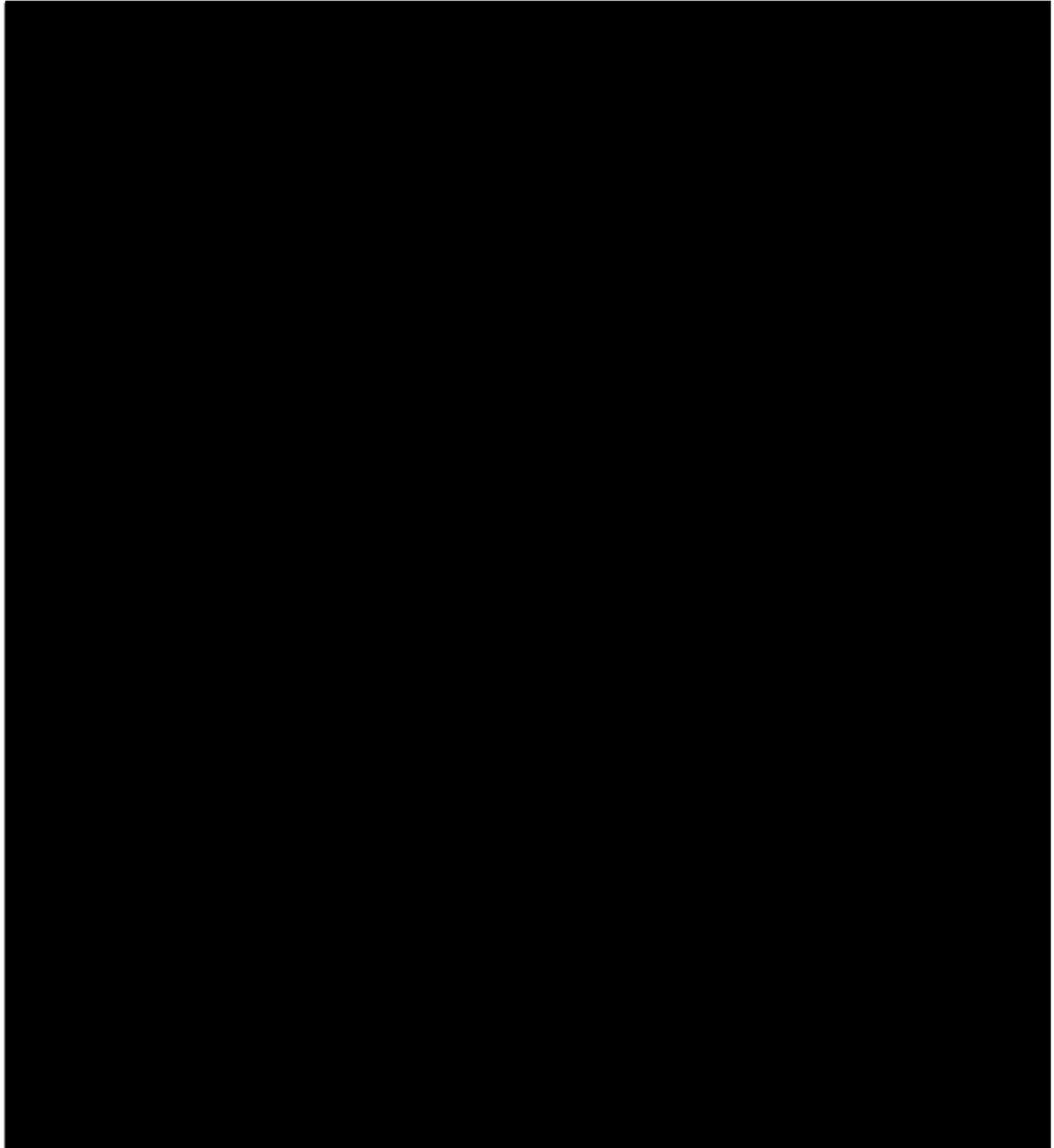
Que la Fondation consacre un montant maximal de [REDACTED] en espèces sur trois ans aux projets financés par le Fonds pour la faune nordique ;

Que nonobstant le Règlement de régie interne, le président-directeur général de la Fondation soit autorisé à accepter les demandes d'aide financière soumises à la Fondation dans le cadre du Fonds et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RESOLUTION 2020-19 CI-ANNEXEE].

4.5 Entente Partenariat pour les milieux naturels

À la suite de l'attribution d'un montant de 40,9 M \$ de dollars par le gouvernement du Québec lors du dernier budget, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a développé le projet « Partenariat pour les milieux naturels » qui vise l'acquisition de connaissances et l'établissement de partenariats financiers pour contribuer au développement du réseau d'aires protégées sur terres privées au Québec d'ici le 31 mars 2022. Il tend ainsi à créer une solidarité à l'égard des aires protégées en associant la collectivité québécoise à des gestes de conservation.

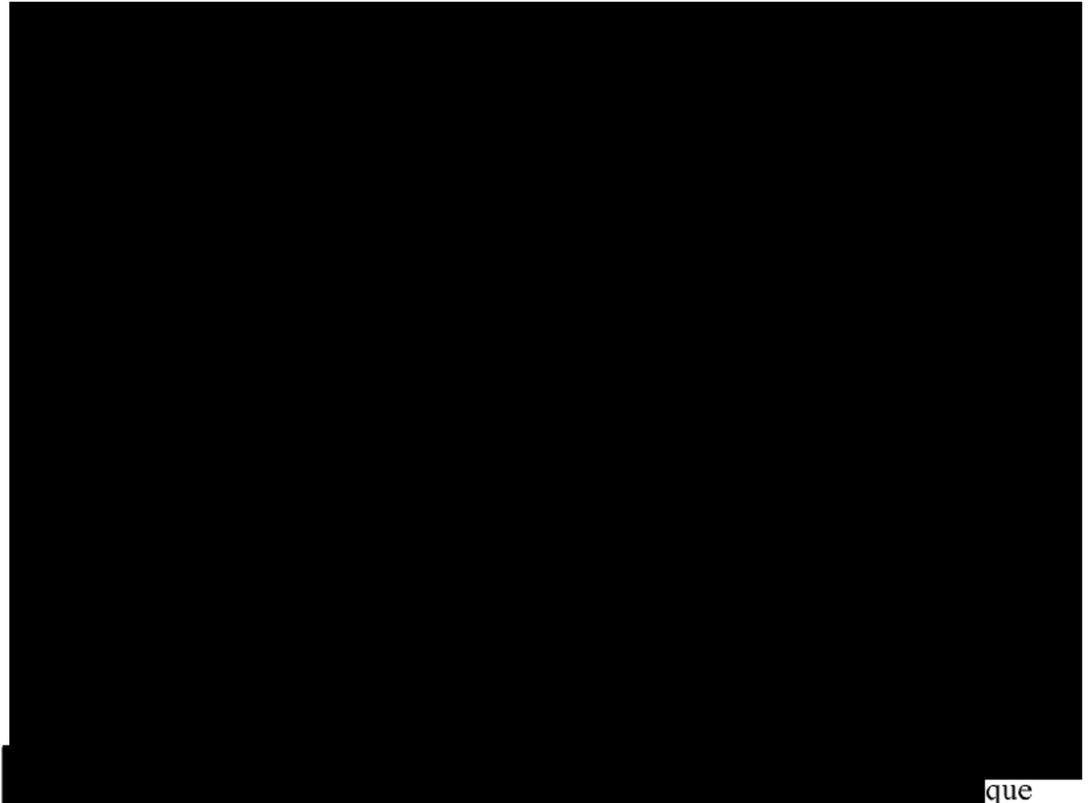




que, le cas échéant, la Fondation accepte la contribution financière de [redacted] jusqu'à concurrence de [redacted] et que le président-directeur général de la Fondation soit autorisé à signer la convention d'aide financière proposée par [redacted].

Que, nonobstant le Règlement de régie interne, le président-directeur général de la Fondation soit autorisé à accepter les demandes d'aide financière soumises à la Fondation dans le cadre de projets déposés qui seraient soutenus par le financement de [redacted] et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [RESOLUTION 2020-20 CI-ANNEXEE].

4.6 Projet – [REDACTED]



que la Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un montant de [REDACTED] d'ici le 31 mars 2024 [RESOLUTION 2020-21 CI-ANNEXEE].

M. Sébastien Rioux quitte la rencontre après la présentation des points 4.1 à 4.6 à 14h00.

5. COLLECTE DE FONDS/COMMUNICATIONS

M^{me} Mylène Bergeron, directrice des communications et de la collecte de fonds, se joint à la rencontre et présente le point 5.1.

5.1 Soirée bénéfice 2020, activités de marketing relationnel à venir et Programme *Pêche en herbe*

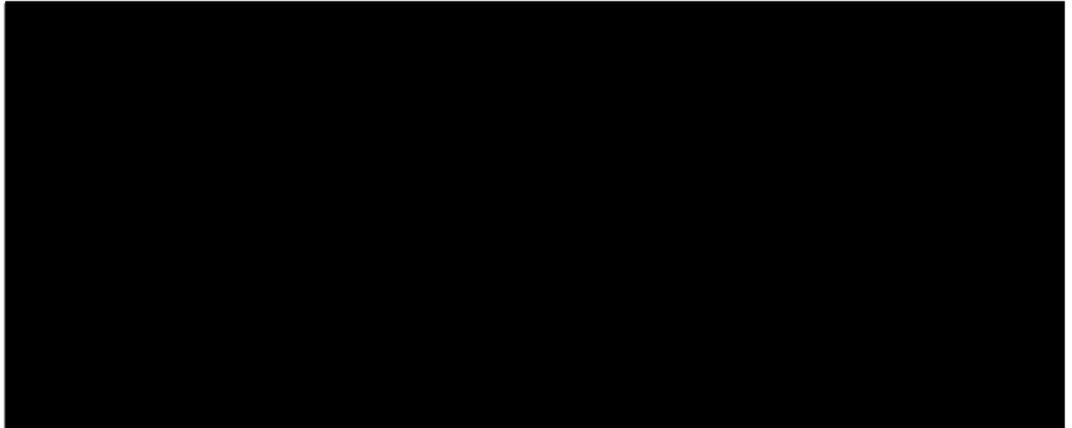
Soirée-bénéfice 2020

La soirée-bénéfice qui devait se dérouler le jeudi 21 mai 2020 au Marché Bonsecours à Montréal a été annulée en raison de la pandémie de la COVID-19.

[REDACTED]

La première action posée a été de solliciter les commanditaires habituels de la soirée-bénéfice afin qu'ils soutiennent la Fondation sous forme d'un don ou d'une commandite spéciale. À ce jour, la Fondation a reçu [REDACTED] par le biais de cette sollicitation. Le soutien est majoritairement sous forme de commandite [REDACTED]. Une infolettre remerciant nos commanditaires et leur offrant de la visibilité a été envoyée le 22 mai dernier.

[REDACTED]



Pêche en herbe

Le 23 avril dernier, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la Fondation de la faune du Québec (FFQ) se sont vus dans l'obligation d'annuler la Fête de la pêche, en raison de la situation qui a cours au Québec concernant la pandémie de la COVID-19. Les activités du *Programme de soutien à l'ensemencement des lacs et des cours d'eau* (PSELCE) et celles associées au programme *Pêche en herbe* ont aussi été annulées pour l'été 2020.

À la suite de la diffusion de ce communiqué de presse, la Fondation a communiqué avec tous les organismes qui ont soumis une demande de soutien pour l'année 2020-2021 afin de les informer de la situation. Elle a également communiqué avec ses partenaires fauniques pour les informer et s'assurer qu'ils diffusent l'information dans leurs réseaux.

La Fondation a finalement communiqué avec [REDACTED] partenaire du programme, pour l'informer de la situation et organiser une rencontre avec lui. La Fondation est en attente d'une date pour la tenue de cette rencontre.

M^{me} Mylène Bergeron quitte la rencontre après la présentation du point 5.1 à 14h15.

6. Informations de gestion

- 6.1 Projets acceptés par le président-directeur général
- 6.2 Projets refusés par le président-directeur général

7. Divers

7.1 Départ à la retraite de [REDACTED]

[REDACTED] à la Fondation de la faune du Québec du 20 novembre 2017 au 26 juin 2020. Il a réussi, par son professionnalisme, sa patience, sa diplomatie et sa forte capacité de négociation à faire rayonner l'image de la Fondation et il a participé, notamment, à l'établissement d'ententes importantes qui ont contribué au développement des activités de la Fondation de la faune du Québec

[REDACTED] soit chaleureusement remercié pour sa contribution importante à la Fondation de la faune du Québec au cours de ses années de loyaux services [RESOLUTION 2020-22 CI-ANNEXEE].

7.2 Départ à la retraite de [REDACTED]

[REDACTED] à la Fondation de la faune du Québec du 25 septembre 2006 et il a occupé ces fonctions jusqu'au 8 juin 2020. Au cours de cette période, [REDACTED] a fait progresser de façon importante les activités de la Fondation et il a contribué grandement au développement des partenariats permettant ainsi à la Fondation de se positionner comme un acteur incontournable du milieu faunique.

Sous sa gouverne, la Fondation a développé de nouveaux créneaux d'interventions qui lui ont permis de consolider son leadership, et ce, notamment, en ce qui concerne ses relations avec les partenaires du milieu faunique, de la conservation, gouvernemental et municipal, l'impact des véhicules hors route sur les habitats, la conservation du lac Saint-Pierre, la lutte aux plantes exotiques envahissantes et la poursuite des activités de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement.

Par son expertise en communication, il a permis à la Fondation de rayonner davantage auprès du public, entre autres par la mise en place de l'Encan Web qui, d'année en année, connaît un succès incroyable, ainsi que par la mise en œuvre d'ententes commerciales, entre autres, avec la [REDACTED] [REDACTED] a réussi par son professionnalisme, sa grande diplomatie et son sens politique à faire rayonner l'image de la Fondation.



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'administration tenue le 26 novembre 2020,
par conférence téléphonique

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec
Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

Association minière du Québec
Astral média
Bonduelle Amériques
Boralex
Conseil de l'industrie
forestière du Québec
Dumas, Réjean
Eaux Naya inc. (Les)
Environnement et Changement
climatique Canada -
Service canadien de la faune
Fédération des caisses Desjardins
du Québec (Services de cartes Desjardins)
Fondation familiale Trottier (La)
Groupe Zoom Média
Habitat faunique Canada
Initiative boréale canadienne
Kruger inc.
Marin, Charles-Eugène
Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements
climatiques
Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs
Ministère des Transports du Québec
Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Outfront média
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine
Produits forestiers Résolu
RBC Fondation
Rousseau Collections Timbres &
Monnaies à La Baie
Société Canadian Tire
Société canadienne
pour la conservation de la nature
Société des alcools du Québec
Société des établissements
de plein air du Québec
Syngenta Canada
Tembec
Ville de Québec

PRESENTS :

MM. DENIS DESBIENS, PRESIDENT
CHRISTIAN BELANGER
M^{MES} ISABELLE BOULIANNE
MARJOLAINE CASTONGUAY
MM. GILLES COTE
JEAN-CLAUDE D'AMOURS
M^{MES} JOANNE DESJARDINS
ÉMILIE GIRARD-GROS-LOUIS
MM. LUCIEN GRAVEL
PIERRE LEFEBVRE
M^{ME} NADIA MARTEL

ABSENT :

M. CHRISTIAN SENECHAL

INVITES :

M^{ME} MYLENE BERGERON, DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET DE LA
COLLECTE DE FONDS
MM. RAPHAËL DUBE, GESTIONNAIRE DE PROGRAMMES
SEBASTIEN RIOUX, DIRECTEUR DES PROGRAMMES

SECRETAIRE DE LA REUNION :

M^{ME} ISABELLE PELLETIER, DIRECTRICE DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET SECRETAIRE GENERALE

L'assemblée est ouverte à 13 heures. M. Desbiens souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Denis Desbiens mentionne qu'il désire faire deux modifications à l'ordre du jour. Ainsi, le point 3.7 « Désignation d'un 1^{er} vice-président et d'un membre du Comité de gouvernance et d'éthique » est retiré afin que le Comité de gouvernance et d'éthique puisse faire ses recommandations à ce sujet au préalable et le point 7.3 « Huis Clos » est ajouté. L'ordre du jour est ensuite adopté avec ces modifications sur la proposition de M. Lucien Gravel, appuyé par M^{me} Nadia Martel.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Assemblée ordinaire du 11 juin 2020

Une correction est demandée d'être apportée à la page 7 du procès-verbal. Il y aurait lieu de modifier le mot « Fédération » par « Fondation » au paragraphe précédent le point 4. Après relecture et vérifications une fois la séance du Conseil d'administration terminée, il s'avère finalement que le terme « Fédération » est le bon terme employé. En effet, c'est la Fédération des caisses Desjardins du Québec qui doit considérer la résolution 2020-15 en vigueur dans leur dossier tant et aussi longtemps qu'elle ne sera pas informée d'une modification au dossier de la Fondation. Le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2020 est adopté sur la proposition de M. Lucien Gravel, appuyé par M^{me} Marjolaine Castonguay.

2.2 Suivi des décisions et des dossiers

Le suivi des décisions et des dossiers qui ont fait l'objet de discussions depuis les dernières réunions du Conseil d'administration du 11 juin 2020 ainsi que du Comité exécutif du 23 juillet 2020 est détaillé à titre de renseignement par M. Jean-Claude D'Amours.

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal de la réunion du comité de vérification et de placement du 21 juillet 2020

M. Jean-Claude D'Amours présente sommairement les faits saillants des résultats financiers 2019-2020 et M^{me} Isabelle Pelletier fait un résumé des éléments clefs qui sont ressortis du rapport du vérificateur général.

3.2 Procès-verbal du comité exécutif du 23 juillet 2020

M. Jean-Claude D'Amours présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, les sujets abordés lors de la rencontre du 23 juillet 2020.

3.3 Procès-verbal de la réunion du Comité de gouvernance et d'éthique du 15 octobre 2020

D'entrée de jeu, M. Denis Desbiens mentionne aux membres être préoccupé par les éléments soumis au Comité de gouvernance et d'éthique par M. Sébastien Rioux lors de la dernière rencontre.

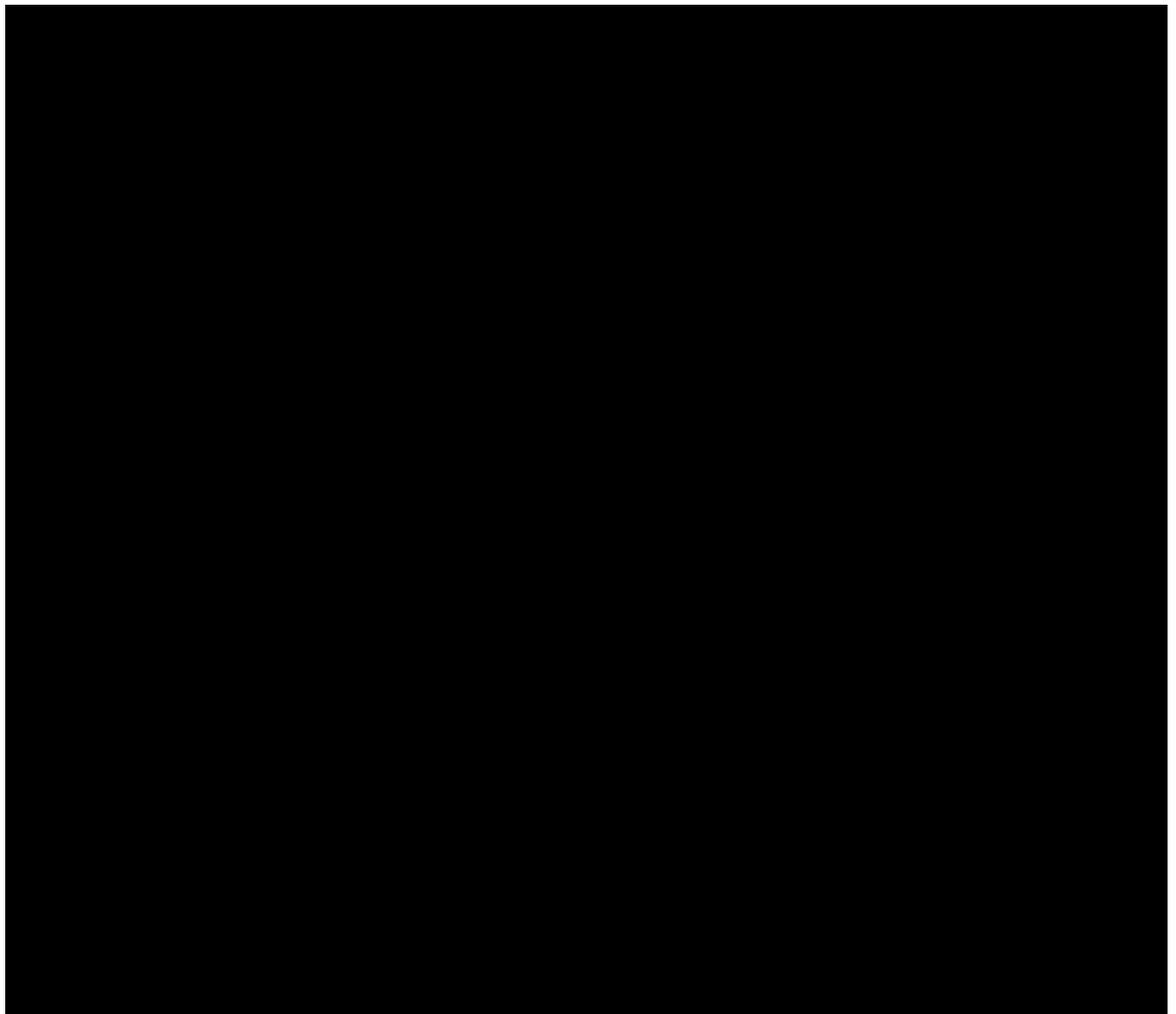
Mme Joanne Desjardins présente sommairement aux membres, qui ont pris connaissance du procès-verbal, les sujets abordés lors de la rencontre du 15 octobre 2020. Elle expose également quelques exemples de situations que la Direction des programmes a soumis au Comité de gouvernance et d'éthique dans le but d'établir des balises et des règles claires lorsque ces situations se présentent. [REDACTED] apporte également quelques

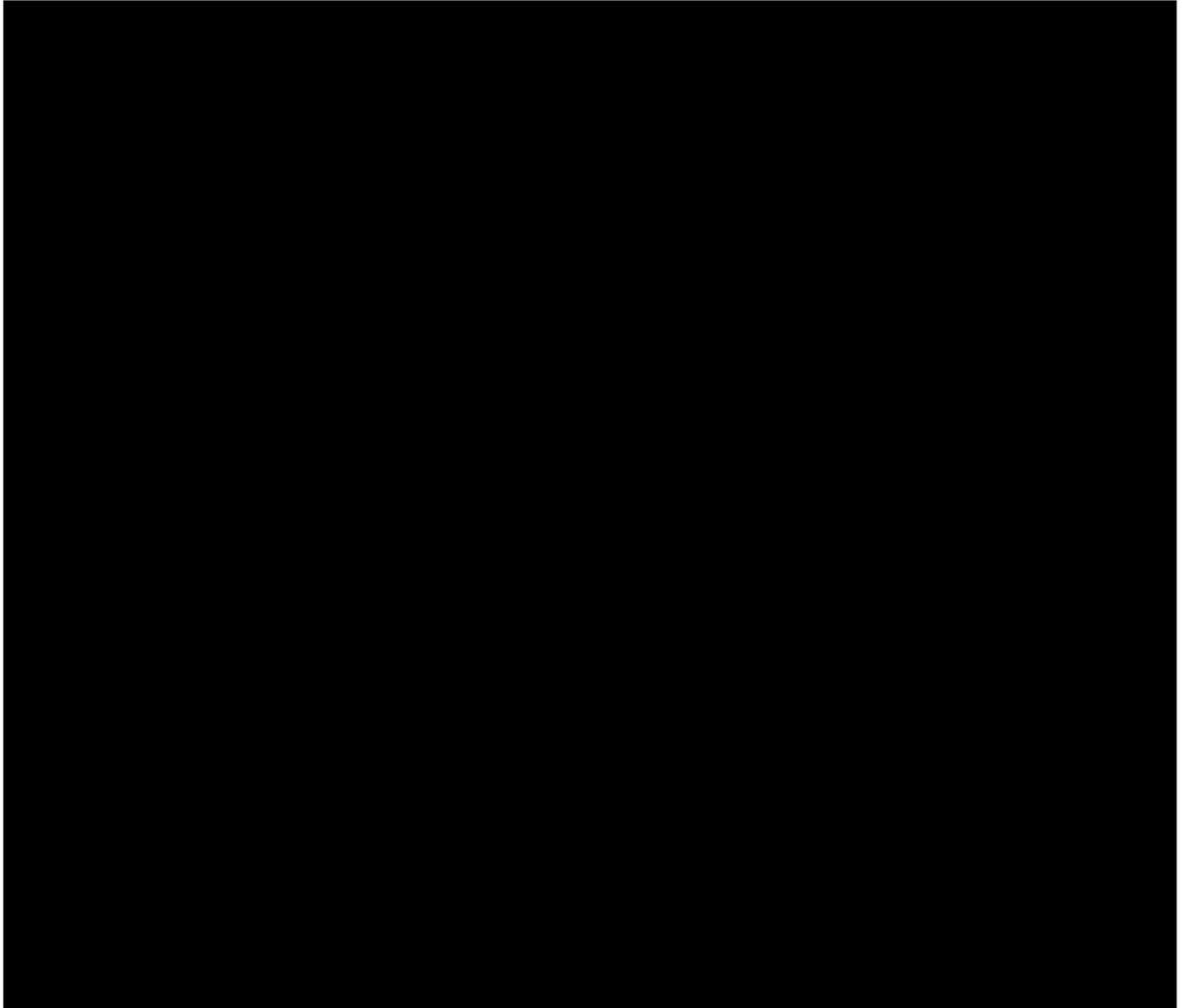
éléments de précisions pour fin de compréhension. [REDACTED] mentionne aux membres que le répondant ministériel en éthique du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pourrait aider la Fondation dans la réflexion de pistes de solutions, mais que son rôle n'est pas de nous indiquer comment traiter ces cas. Les membres sont d'avis que la situation est préoccupante et que le Comité de gouvernance et d'éthique doit prendre en charge ce dossier en priorité afin de réduire le plus rapidement possible les risques pour la Fondation.

3.4 Procès-verbal de la réunion du comité de vérification et de placement du 10 novembre 2020

M^{me} Isabelle Pelletier présente sommairement les faits saillants des résultats financiers du 30 septembre 2020 et précise que le suivi budgétaire des résultats attendus au 31 mars 2021 n'avait pu être terminé à temps pour présentation lors de la rencontre avec le Comité. La présentation en sera donc faite aujourd'hui.

Les faits saillants des résultats au 30 septembre 2020 sont les suivants :

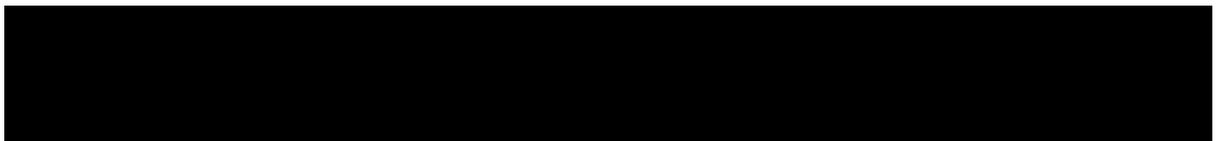




3.5 Bilan 100 jours

M. Jean-Claude D'Amours présente sommairement le bilan de ses premiers 100 jours en poste à la suite de rencontres tenues avec le Cabinet du ministre, les employés de la Fondation ainsi qu'avec les membres du Conseil d'administration. Il présente également son plan d'action pour la prochaine année afin d'être en mesure de prendre en charge les nouveaux mandats visés par le projet de Loi 66 dont le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs veut confier à la Fondation. Il expose également les impacts budgétaires pour l'année financière en cours en lien avec des décisions qui ont été prises depuis son arrivée en poste et dont les éléments n'avaient pas été budgétés.

3.6 Réinvestissement dans les programmes



[REDACTED]

[REDACTED].

3.7 Désignation d'un 1^{er} vice-président et d'un membre du Comité de gouvernance et d'éthique

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

3.8 Processus d'évaluation du PDG

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] qu'un processus d'évaluation du président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit mis en place et que le Comité de gouvernance et d'éthique assure le suivi de ce processus d'évaluation en collaboration avec le président du conseil d'administration [résolution 2020-29 ci-annexée].

3.9 Processus d'évaluation du Conseil d'administration

[REDACTED]

[REDACTED] qu'un processus d'évaluation du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec soit mis en place et que l'évaluation soit effectuée annuellement sous forme de questionnaire [résolution 2020-30 ci-annexée].

M. Gilles Côté, administrateur, quitte la rencontre après la présentation des points 3.1 à 3.9 à 14h25.

4. PROGRAMMES ET PARTENARIATS FINANCIERS

M. Sébastien Rioux, directeur des programmes, explique le contenu et les recommandations des points soumis à l'approbation ou à l'attention des membres du conseil d'administration aux points 4.1 à 4.4 et M. Raphaël Dubé, gestionnaire de programmes, aux points 4.5 et 4.6.

4.1 Entente MFFP / Habitats fauniques

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED], que la Fondation de la faune du Québec accepte de conclure avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, une entente relative à des projets visant la protection, la mise en valeur et l'aménagement des habitats fauniques d'une durée d'un an et qui prévoit l'octroi d'une aide financière pouvant atteindre [REDACTED] entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2022.

Que le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, conformément aux modalités du programme et nonobstant les dispositions du Règlement de régie interne relatives aux contrats, à accepter les demandes d'aide financière soumises dans le cadre de cette entente pour l'année 2021-2022, et à verser aux promoteurs les sommes requises pour la réalisation de leurs projets [résolution 2020-31 ci-annexée].

4.2 Entente MELCC / Bonification du programme Protéger les habitats fauniques – Volet taxes municipales et scolaires

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que le président-directeur général soit autorisé à signer une entente de trois ans de [REDACTED] avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'octroi d'une aide financière aux propriétaires d'aires protégées sur terres privées pour le paiement de leurs taxes foncières pour les exercices financiers 2020 -2021, 2021 -2022 et 2022-2023.

Que la Fondation de la faune du Québec assure, à la suite de la signature de l'entente, la mise en œuvre du volet « Taxes municipales et scolaires » du programme Protéger les habitats fauniques.

Que, nonobstant le Règlement de régie interne, le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, à accepter les demandes d'aide financière

soumises par les propriétaires d'aires protégées en terres privées et à leur verser les sommes requises pour le paiement de leurs taxes foncières, et ce, jusqu'à concurrence des contributions annuelles reçues du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, moins les frais de gestion.

Que, nonobstant le Règlement sur les demandes d'aide financière soumises à la Fondation de la faune du Québec, le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec soit autorisé, à accepter les demandes d'aide financière soumises par les propriétaires d'aires protégées en terres privées afin de financer les charges liées aux paiements des taxes foncières telles que définies dans l'entente [résolution 2020-32 ci-annexée].

4.3 Projet Conservation du Lac St-Pierre – Comité ZIP du lac St-Pierre / Barrière arbustive pour protéger les sites prioritaires – phase II

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED], que la
Fondation de la faune du Québec accepte de contribuer au financement de ce projet pour un
montant de [REDACTED] d'ici le 31 mars 2021, conditionnellement à la confirmation de
l'engagement des autres partenaires financiers [résolution 2020-33 ci-annexée].

4.4 Roténone / AQHA

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

4.5 Entente – [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED], que le conseil d'administration autorise la signature par le président-directeur général d'un addenda permettant de prolonger l'entente de partenariat intervenue le 27 septembre 2017, entre la Fondation de la faune du Québec et [REDACTED], jusqu'au au 31 décembre 2021 [résolution 2020-34 ci-annexée].

4.6 Entente – [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] que le conseil d'administration autorise la signature par le président-directeur général d'un addenda permettant de prolonger au 31 décembre 2021, l'entente intervenue entre la Fondation de la faune du Québec et [REDACTED] en janvier 2018 pour la distribution des ensembles de pêche et du matériel requis dans le cadre du programme *Pêche en herbe* pour la saison estivale 2021 [résolution 2020-35 ci-annexée].

M. Raphaël Dubé quitte la rencontre après la présentation des points 4.5 et 4.6 à 14h50

5. COLLECTE DE FONDS/COMMUNICATIONS

M^{me} Mylène Bergeron, directrice des communications et de la collecte de fonds, présente le point 5.1.

5.1 Activité de financement 2020-2021

Campagne de reddition de comptes

[REDACTED]

Campagne de sollicitation de l'automne

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

Soirée-bénéfice 2021

La soirée-bénéfice devrait avoir lieu à Montréal, au marché Bonsecours, le 13 mai 2021.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

6. Informations de gestion

6.1 Projets acceptés par le président-directeur général

6.2 Projets refusés par le président-directeur général

7. Divers

7.1 [REDACTED]

[REDACTED] a agi à titre d'administrateur pour le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec (Fondation) depuis le 15 novembre 2006 et il a occupé les fonctions de vice-président jusqu'au 31 octobre 2020. Il a démontré, pendant toutes ces années, une foi inébranlable dans la mission de la Fondation et un profond respect pour ses administrateurs et ses employés. Il a fait preuve, tout au long de son engagement, de leadership, de professionnalisme et de rigueur intellectuelle qui ont contribué à asseoir la crédibilité de la Fondation. L'éthique irréprochable de [REDACTED] a servi grandement l'intérêt public en termes de soutien à la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. Par son engagement indéfectible, il a fait partie de l'équipe des bâtisseurs de la Fondation et, de ce fait, a été un acteur de premier rôle dans le développement et le rayonnement de la Fondation.

[redacted]
[redacted] soit chaleureusement remercié et félicité pour sa contribution importante au développement de la Fondation de la faune du Québec, ce qui a permis à la Fondation de se positionner comme un leader au sein du mouvement faunique québécois [résolution 2020-36 ci-annexée].

7.2 Prochaine réunion du conseil d'administration : 25 mars 2021

M^{me} Mylène Bergeron, M. Sébastien Rioux et M^{me} Isabelle Pelletier quittent la rencontre après la présentation des points 7.1 et 7.2 à 15h00 afin de laisser place au huis clos du point 7.3.

7.3 Huis clos

[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]

La séance est levée à 15 heures 25.

La secrétaire générale,

[redacted]

Isabelle Pelletier

2 décembre 2020

Date